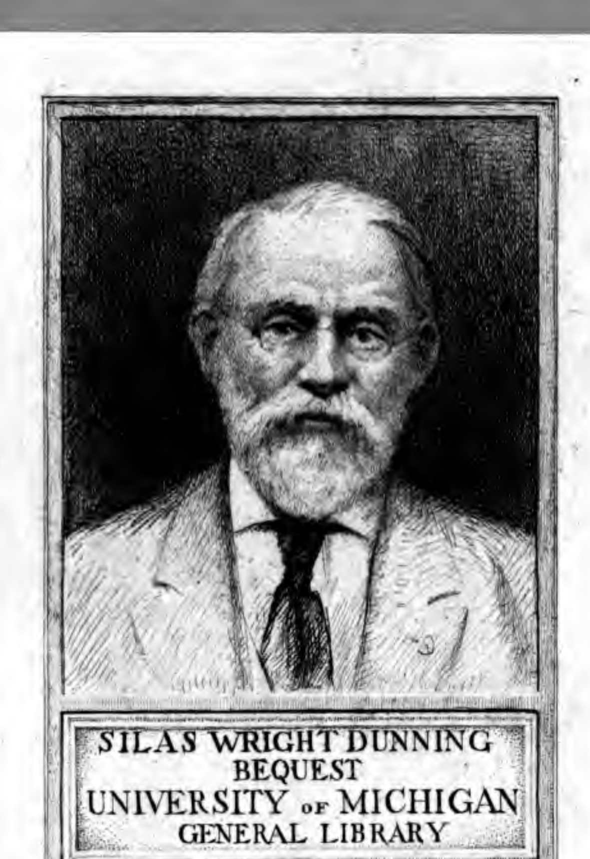
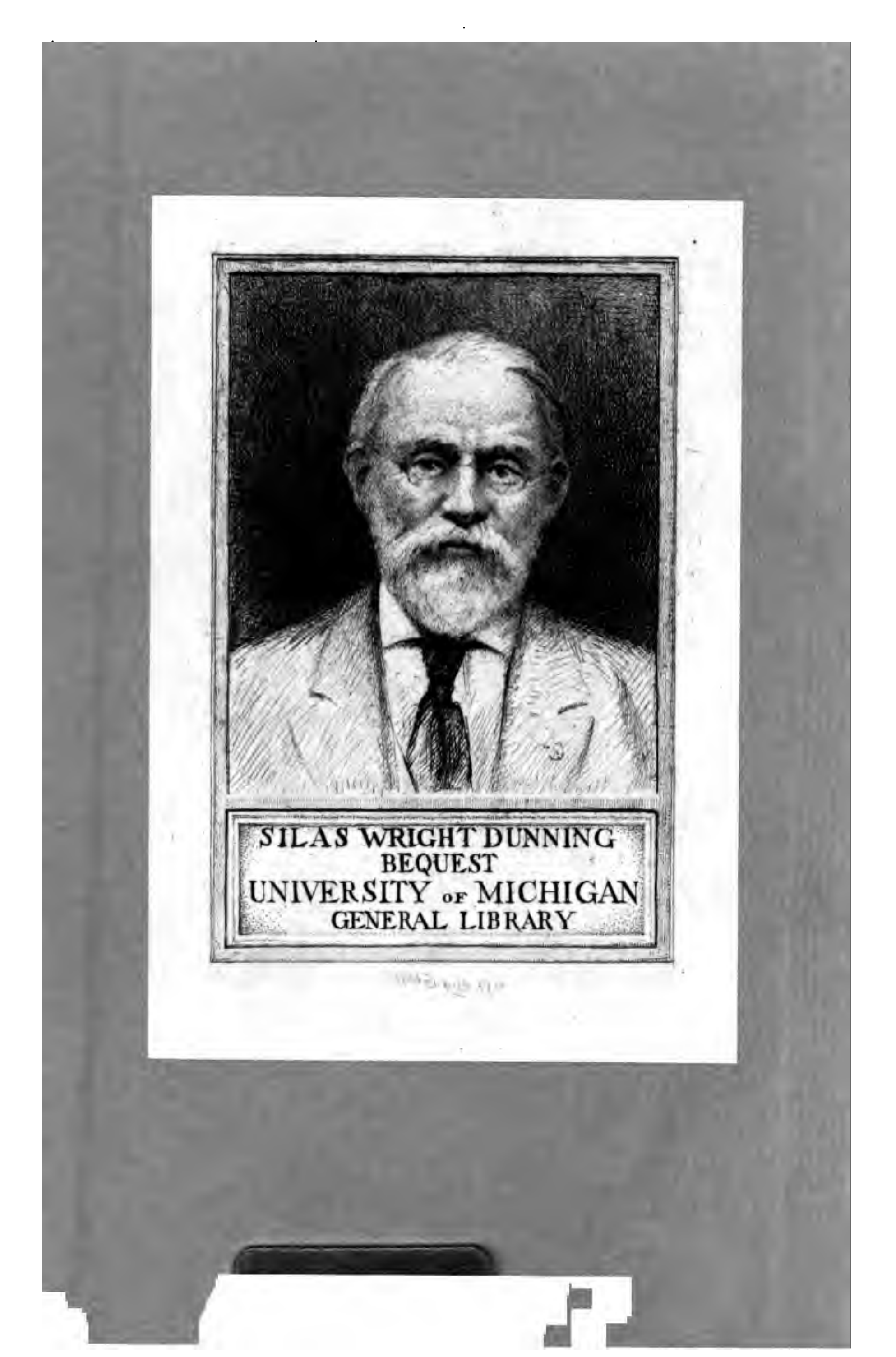
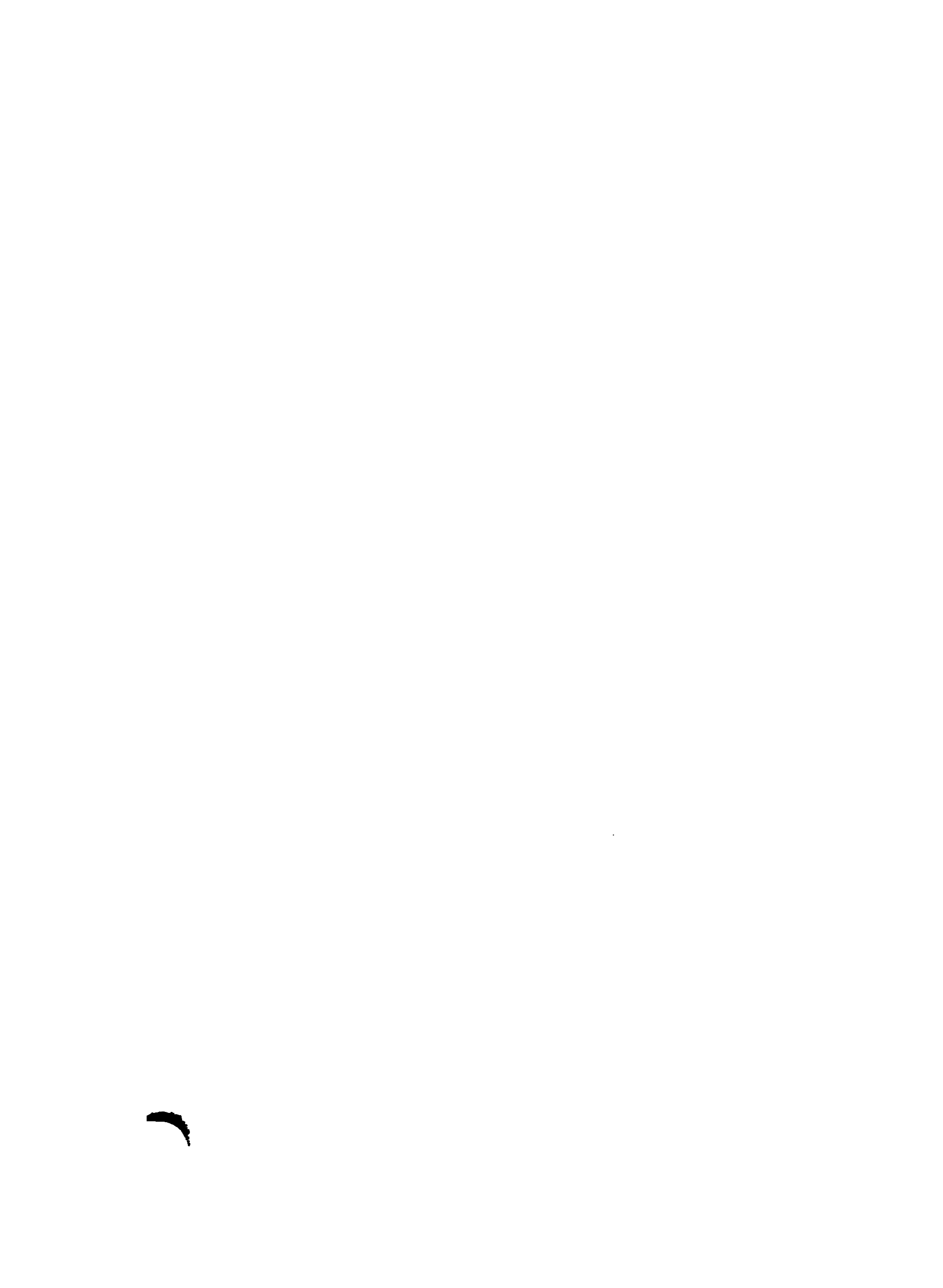

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ACADÉMIE D'AIX

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TOME XIX



AIX-EN-PROVENCE
P. JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
20, *rue Manuel*, 20

1908

CHARLES DE RIBBE

SES ORIGINES MORALES ET INTELLECTUELLES

PAR

M. Charles SOUBRAT

Au lendemain de la mort de M. Charles de Ribbe, notre regretté confrère, nous écrivions, dans une courte notice, ces quelques lignes que nous nous permettrons de citer au seuil de cette Etude :

« C'est une grande et noble existence qui vient de s'éteindre : Grande, par l'œuvre considérable qu'il a accomplie et à laquelle il a consacré, sans relâche et jusqu'à sa mort, tous les efforts d'une intelligence supérieure et richement douée ; noble par les sentiments élevés, la pureté, la dignité de vie dont elle fut empreinte depuis sa première jeunesse, par un invariable attachement aux principes de foi, de morale, de charité dont il trouva les exemples dans sa famille, et qu'il sut féconder par l'étude, par une observation pénétrante de l'humanité, de son histoire et des lois souveraines qui la régissent..... De pures existences, comme celle de M. de Ribbe, détonnent heureusement au

milieu des troubles, moraux et sociaux, dont nous sommes les témoins attristés et impuissants. Que de bienfaits elles sèment autour d'elles par l'exemple et le haut enseignement qui s'en dégage! Quels regrets amers elles inspirent, quand la mort impitoyable vient les faucher, quels vœux ardents pour qu'elles laissent des traces fécondes, et que la paix sociale renaisse enfin dans notre malheureuse patrie ! »

Cette impression, ces regrets et ces vœux ne faisaient que traduire des sentiments jaillis en quelque sorte du cœur de tous ses amis, au souvenir de la vie de cet homme éminent par les vertus et l'intelligence. Mais ce portrait en raccourci, et le tableau très synthétique que nous tracions de sa vie et de son œuvre ne pouvaient donner qu'une idée bien imparfaite de l'homme et du penseur que fut M. de Ribbe.

Témoin de cette longue existence si noblement remplie, nous nous sommes laissé aller, sous l'empire de nos souvenirs et de la respectueuse amitié qui nous liait à lui, à l'étudier de plus près dans ses origines et ses développements, afin de ressaisir dans les ombres du passé la genèse de cette âme si belle et si pure, toujours égale à elle-même et sans la moindre défaillance, de ce caractère plein de charmes, qui commandait le respect autant qu'il inspirait la sympathie, à rechercher enfin comment cet

arbre, né sur le pur sol provençal, avait pu s'élever peu à peu, quel souffle, quelle rosée bienfaisante avaient favorisé sa germination et sa croissance, pour le féconder ensuite et le faire s'épanouir dans la magnifique floraison que nous avons tous connue, et lui faire produire de si beaux fruits.

Et, à mesure que nous le connaissions mieux, nous nous persuadions de plus en plus que ces premiers cris du cœur, que sa mort nous avait arrachés comme à bien d'autres, ne suffisaient pas pour le dépeindre et en fixer exactement les traits et le souvenir ; qu'une étude, plus complète et plus approfondie de sa vie et de son œuvre, s'imposait à notre affection et à notre douleur même comme à notre reconnaissance.

Quelles furent les origines vraies, la cause déterminante de sa nature morale et les influences premières qui le firent grand et noble entre tous, c'est ce qu'il nous a paru tout d'abord intéressant de nous demander et de mettre en lumière.

Les pages qu'on va lire et que nous offrons à ses amis sont le résultat de ces recherches.

On a dit souvent, et l'on croit avoir tout dit, en affirmant à ce sujet que M. de Ribbe fut le disciple de M. Le Play. Cela est vrai ; nous pouvons même ajouter qu'il ne fut pas seulement le disciple le plus fidèle en même temps que l'ami le plus

tendre du grand sociologue, de l'immortel auteur de *la Réforme Sociale*, mais que, par leur importance et leur originalité, ses travaux personnels permettent de le considérer comme son émule et le plus éminent de ses collaborateurs. Il s'était pénétré de sa méthode et de sa doctrine, et il sut les appliquer, avec un grand talent et des qualités propres d'observateur, de moraliste et d'écrivain à l'objet de ses recherches, à ses études sur la famille.

Mais, en le constatant, on ne fait que rendre compte de l'orientation de sa vie et de sa pensée à un moment donné, c'est-à-dire à partir du jour où il noua des relations si étroites et si affectueuses avec ce Penseur de génie. Toutefois, si l'on voulait être juste, il faudrait à cet égard rendre hommage, comme il l'a fait lui-même en plusieurs de ses écrits, à d'autres personnalités éminentes, et rappeler l'heureuse influence qu'exercèrent sur lui, sur son esprit et ses travaux, l'érudit conseiller Rouchon et Monseigneur Dupanloup, le premier surtout par les communications de son grand savoir sur les vieux jurisconsultes de Provence, magistrats ou avocats de notre Parlement, sur leur rôle considérable dans les affaires publiques, leur grande religion, leur indépendance et leur patriotisme, sur la constitution provençale, modèle de sagesse et de libéralisme, enfin sur l'organisation

de la famille dans notre province, la mieux réglée que l'histoire de l'ancien Régime nous ait révélée, la plus conforme aux grands intérêts sociaux dont Le Play eut précisément en vue d'assurer le respect et le salut. Le contraste même des méthodes, des doctrines et des conclusions de ces deux puissants esprits sur l'objet identique de leurs méditations et de leurs travaux, et jusqu'aux erreurs ou aux lacunes qui s'accusaient dans les conceptions de M. Rouchon, tout contribua à éclairer M. de Ribbe sur la supériorité et la vérité absolue de celles de Le Play, et à faire de lui son adepte résolu et immuable.

Quant à Mgr Dupanloup, son influence fut d'un autre ordre, mais elle concourut au même but. Elle fut surtout morale ; ce furent des encouragements, des consolations dans les traverses les plus douloureuses de sa vie, une incitation énergique et pressante à suivre la voie où M. de Ribbe venait de marquer, d'une façon si heureuse et si brillante, ses premiers pas, par la publication du *Livre de Raison* de Jeanne du Laurens, et d'où semblaient vouloir le détourner de sceptiques amis. Mais l'éminent Evêque sut aussi lui ouvrir de larges horizons, et, comme Le Play, il proposa à son esprit et à sa conscience la louable ambition de donner, comme but suprême et nécessaire à son œuvre d'érudit et d'historien, une portée moralisatrice et

sociale. Il le confirma, en quelque sorte, dans ce noble apostolat où Le Play s'efforçait de l'entraîner, et dont la réforme des mœurs familiales, par la religion, par la plus grande autorité du Père, et par les modifications à faire subir à quelques-unes de nos lois, devait être l'objet constant, sous la lumière des enseignements de l'histoire et du passé glorieux de notre patrie.

Toutefois, nous le répétons, ce ne furent là que des influences connexes et analogues à celle de Le Play, antérieures ou contemporaines, aussi heureuses mais moins puissantes que la sienne.

Mais comment M. de Ribbe fut-il si bien préparé à la subir ? Comment se fait-il que dès l'abord un lien si intime ait pu s'établir entre eux et unir indissolublement leur esprit et leur cœur ? D'où vient qu'à les étudier de près, dans leur vie et dans leur œuvre, on constate et l'on admire en eux la même simplicité sereine, la même sévérité pour l'erreur, la même charité pour les personnes ? Qui imprima cette qualité dominante et cette vertu suprême à leur nature morale, toute de religion, de piété filiale, de dévouement et de respect ? Pourquoi enfin l'œuvre entière de M. de Ribbe est-elle, comme celle de Le Play, une œuvre de paix et d'amour !

On ne saurait trop mettre en relief ce trait particulier de la vie et des travaux de Ch. de Ribbe,

ce sentiment intime et cette idée essentielle qui les caractérisent, et qui en traduisent et résument exactement l'inspiration et la portée. Nous ne pouvons nous défendre, à ce sujet, de rappeler ici le mot d'un moine allemand, cité par Montalembert (1) et qui nous a toujours frappé par sa vérité comme par sa haute inspiration. « Savoir, c'est aimer », disait le moine de Spanheim ! Mais où le grand publiciste de la Restauration ne voyait que l'éternelle condamnation de l'orgueil intellectuel, nous serions plutôt disposé à admirer l'intuition profonde de la foi, méditant sur les perfections divines, sur l'Infinie Bonté inséparable de la Sagesse Infinie et pliant la volonté de Dieu et sa justice même aux élans ineffables de sa miséricorde et de son amour.

Ce qui est vrai de Dieu, ne l'est-il pas, ne doit-il pas l'être de l'homme ?

Oui, savoir c'est aimer, et si rien n'est plus vrai, rien aussi ne peut mieux s'appliquer qu'à l'œuvre et à la vie toute entière de M. de Ribbe, comme de son illustre maître Le Play !

La science de Ch. de Ribbe, simple, lumineuse et sereine, fut tout amour, comme son âme !

Il aima l'humanité, non pas de cette vaine et trompeuse affection qu'on trouve sur les lèvres des

(1) Les moines d'Occident. Introduction.

on ne connaît bien M. de Ribbe, dans la plénitude affectueuse et la profondeur de ses sentiments comme dans ses origines morales et intellectuelles, qu'après avoir lu son *Livre de famille*, mémoire touchant, trésor inappréciable de souvenirs que sa main défaillante a tracés pour les siens. Une gracieuse communication nous a permis de parcourir ces pages chaudes encore et comme vibrantes d'amour filial. C'est là que son âme se découvre toute entière, et sous un jour combien lumineux ! C'est dans ce Livre de famille qui égale, à notre sens, s'il ne les surpasse, les plus beaux de ces *Livres de raison* qu'il a le premier découverts et dont il s'est fait l'éloquent et inimitable historien, c'est dans ce livre qu'on peut saisir les premiers indices de ses convictions morales en même temps que de sa vocation littéraire et de son goût pour l'histoire, de son profond respect pour les traditions de ses pères, de sa race et de son pays, et de la haute idée qu'il s'était faite, jeune encore, de la famille, de l'autorité et des droits imprescriptibles du père, de sa mission presque divine, et de l'importance de l'éducation reçue au foyer même par l'enseignement de la morale religieuse et l'exemple des vertus chrétiennes.

Quel spectacle eut-il en effet sous les yeux, que lui dit-on, que lui enseigna-t-on des devoirs de l'homme, de l'histoire de ses pères et du foyer

qu'il était appelé à perpétuer ? Que lui découvrirent les archives de sa famille quand on le jugea assez mûr pour les lire et s'en pénétrer ? On ne peut oublier tout d'abord que son enfance s'écoula en partie auprès de l'Evêque de Digne, Mgr de Miollis, son grand oncle, dont la piété fervente et simple et la candeur angélique lui avaient acquis, dans son ministère des Basses-Alpes, une réputation de sainteté encore vivante et universelle. Il a dit en outre lui-même, à propos de ce vénérable Pasteur, que « si l'héroïsme de sainteté par lequel il se distingua lui fut bien personnel, on doit cependant reconnaître, dans le fond de sa nature, des qualités, des vertus natives, plus d'un trait en quelque sorte héréditaire et inné dans le tempérament et le caractère que, soit du chef paternel, soit du côté maternel, il tenait de ses devanciers, du milieu où il s'éleva. »

Ce milieu familial et social, qui ne présentait rien d'exceptionnel en Provence, à cette époque, M. de Ribbe nous l'a décrit, en quelques traits rapides et vrais, dans sa notice sur les Miollis. « On sait, dit-il, par quel travail de dissolution morale et sociale la Révolution se fit dans les esprits et dans les mœurs, avant d'éclater sur la scène politique. Mais cette dissolution était beaucoup moins avancée en Provence qu'ailleurs. Notre pays était loin de Paris. Ses libres institutions qui lui avaient gardé

« qu'à 23 ans il avait la sagesse et les sentiments délicats d'un philosophe », mais encore comment il fut éclairé, soutenu, guidé par lui dans ses premiers travaux ; comment son érudition et la sagacité de son jugement lui vinrent constamment en aide pour la découverte du vrai ; comment enfin ses encouragements, sa collaboration et ses conseils lui ouvrirent la voie du succès dans les Etudes historiques.

Au sujet de ses premières œuvres de moraliste et de sociologue, notamment de son Livre sur les familles et la société française avant la Révolution, M. de Ribbe dit bien que nul plus que Le Play n'avait agi sur son esprit, quant à la direction doctrinale de ses études ; il rend en même temps hommage à Mgr Dupanloup, à qui il dut la claire vue, non du but à atteindre, mais des moyens de réussir, ajoutant qu'il n'avait jamais ressenti au degré où il l'éprouvait alors la force d'entraînement par laquelle le grand Evêque le subjuguait. Mais quel fut le rôle du Père dans l'élaboration de ce livre qui devait fonder sa réputation d'historien de la famille ? M. de Ribbe ne l'exagère pas en disant l'appui moral qu'il lui prêta par un intérêt passionné pour son œuvre, par ses conseils, ses encouragements et son approbation ; et « les larmes, dit-il, lui viennent aux yeux quand il se « souvient de ce que fut pour lui son père, alors

« presque mourant, dans ces circonstances. » Sa mère le remplace bientôt auprès de lui, et d'elle il reçoit les mêmes exhortations. Elle l'incite au travail, à surmonter sa douleur afin d'achever ce livre qu'attend M[gr] Dupanloup, et dont son vénéré père lui a dit, au moment de rendre son âme à Dieu : « Je suis heureux de ton œuvre. J'ai assez lu de ce que tu as écrit pour être assuré de son succès. Ce livre aura contre lui toutes les fausses idées et les mauvaises mœurs du siècle. Mais certainement il fera du bien. »

Telle fut l'auguste égide, telles furent les chrétiennes et puissantes influences qui préparèrent si heureusement M. de Ribbe à l'apostolat social auquel devait le convier Le Play ; telles furent aussi les origines morales et intellectuelles de cette nature, si riche de dons précieux, qu'il sut féconder par un labeur opiniâtre que rien ne put lasser, ni l'âge ni la douleur.

Nous ne voudrions pas dévoiler outre mesure le secret de ces confidences. Nous n'en avons pas le droit. On ne nous en voudra pas cependant, je l'espère, si nous citons ici les quelques lignes qui terminent ce livre de famille.

Après avoir constaté le succès de l'ouvrage dont nous venons de parler, et l'avoir enregistré simplement et modestement, M. de Ribbe ajoute :

« C'est ce dont je rends grâces à Dieu, en

même temps que je le remercie de m'avoir laissé les forces nécessaires pour les nouveaux labeurs auxquels je me suis depuis lors consacré. En retraçant ici la vie et les vertus de mes devanciers, de ceux auxquels est dû le peu de bien qui est en moi, en essayant de les dépeindre, de les faire revivre, tels qu'ils furent au plus intime de leurs âmes, si mon âge et l'état de ma santé m'en ont rendu la tâche difficile, j'y ai goûté aussi, au milieu de mes peines, les plus pures des jouissances.

« Cette histoire de ma famille n'est-elle pas également le meilleur des documents par lequel se complète mon livre sur les familles de la vieille France chrétienne, tel qu'il fut enfanté dans la douleur près du lit de mort de mes bons parents ! »

On le voit, M. de Ribbe lui-même justifie les appréciations que l'étude de ses origines morales nous a suggérées, et nous sommes heureux de les placer sous l'autorité de ces paroles, si éloquentes dans leur simplicité, derniers accents de sa voix expirante et de son cœur, dernier et touchant témoignage de sa reconnaissance envers ses ascendants, dans cette forte et noble race dont les enseignements et les exemples se résumaient en ces trois mots : Amour de Dieu, amour de la famille, amour du bien public.

Les pages qu'on vient de lire appellent peut-être une conclusion, et ce sera la justification d'une vérité de plus en plus certaine et évidente, banale même, pourrait-on dire, à force d'être vraie, malgré les obscurités que la passion, l'ignorance ou l'intérêt s'efforcent de jeter sur ces délicates questions.

L'exemple de Le Play, l'exemple plus cher encore à nos cœurs de M. de Ribbe, de sa vie et de son œuvre, prouvent bien que l'homme, en dépit des lois funestes et des institutions qui tendent à l'isoler dans le grand tout de l'Etat et à l'arracher à l'influence de la famille et de ses traditions, à le noyer en quelque sorte, à le perdre dans une poussière d'individus sans cohésion, sans force et sans autorité, comme sans dignité originelle et sans liberté, est et sera toujours la résultante du milieu dans lequel il a été élevé, où il a grandi, où il a reçu ses premières impressions et sa première direction morale ; et que, suivant les fortes expressions de M. de Ribbe lui-même, c'est condamner une nation à rouler aux abîmes que d'ébranler « ce qui, en tout temps et partout, a constitué l'ordre des sociétés et seul peut relever les individus, en restaurant selon les principes et la pratique des peuples les plus libres, les plus stables et les plus prospères, la propriété, la famille et la religion. »



LES

CARDINAUX

PROVENÇAUX

par

M. Victor LIEUTAUD

Au cours de ses études, il n'est pas de savant, d'érudit, ni même de simple travailleur provençal qui n'ait rencontré çà et là quelques cardinaux de la Sainte Église Romaine (S. R. E.) à travers volumes, chartes, documents, inscriptions ou médailles, apparaissant et disparaissant tour à tour comme des fantômes.

Tantôt désignés par une simple initiale, tantôt par leur seul titre cardinalice, quelquefois par l'indication de leur patrie ou de leur siège épiscopal, le plus souvent par un simple prénom ; jamais dans les temps anciens, rarement dans les temps modernes, complètement par leur nom de famille, ils se dérobent pour ainsi dire à dessein aux recher-

ches, aux identifications et aux précisions que réclament les études historiques actuelles.

Il n'est donc pas étonnant que tous, depuis le Pape jusqu'au dernier des clercs, depuis le Roi jusqu'au dernier des employés, depuis les maîtres les plus éminents jusqu'au plus mince écrivain aient pâti de cette insaisissabilité, et malgré dignités éminentes, science et soins, n'aient point échappé à des erreurs aussi fatales que fâcheuses.

Qu'il nous soit permis d'en citer quelques exemples typiques, tous relatifs à la Provence.

C'est d'abord le Vatican lui-même qui laisse glisser une erreur, comme on peut le voir dans l'*Annuario Pontificio* officiel de 1862 où il fait naître à Tours le cardinal d'Astros (ci-après n° 428) qui était ce qu'il y avait de plus provençal et de nom et de cœur et de naissance (1).

C'est ensuite le Roi de France Louis XIII qui, non moins officiellement, en ses lettres-patentes d'érection du duché de Villars-lez-Apt, en 1627, crée un cardinal Pierre-Nicolas de Brancas, qui n'a jamais existé que dans les contes des généalogistes. (V. ci-après n° 210).

Passons aux maîtres :

En son précieux et remarquable *Trésor de chronologie et d'histoire* (Paris, Palmé, 1889, in-f°) le C[te] de Mas-Latrie, col. 2247, parmi les titulaires de Sainte-Pudentienne, insère Pierre Auriol, archevêque d'Aix, qui ne fut jamais cardinal et qu'il a

---

(1) *Roma, tipografia della R. C. A.*, in-12, p. 70. Cette erreur, répétée dans de nombreux *Annuarj*, a été copiée en 1857 par le *Dictionnaire des Cardinaux* de Migne, col. 1806.

confondu avec son prédécesseur Pierre Dupré ; omet Raimond qui, à Carpentras, le 6 septembre 1314, fut un des rares cardinaux miséricordieux envers le roi Robert, comte de Provence, en retard pour le payement des 8,000 onces d'or annuelles qui représentaient l'écrasant tribut de Sicile au Saint-Siège ; ignore le cardinal-diacre de Sainte-Agathe B., que nous trouvons à Monteux dans les mêmes circonstances (1) ; ne poursuit pas ses titres jusqu'à nos jours, ce qui lui eut été très facile avec les annuaires pontificaux, les almanachs de Gotha, etc.

Albanès lui-même, l'infaillible Albanès (2), fait prévôt d'Aix de 1392 à 1406 le cardinal Nicolas, évêque de Porto, comme si depuis saint Hippolyte, en 238, jusqu'à Soderini en 1529 un Nicolas quelconque s'était jamais assis sur ce siège.

Dans les deux volumes de son grand *Schisme d'Occident* (3), uniquement consacrés aux faits et gestes des seize pauvres cardinaux que la populace romaine força d'élire pour pape Barthélemy de Prignano (Urbain VI), Gayet fait évêque de Tivoli Montaigu, qui était évêque de Thérouane ou Boulogne (1.39); fait cardinal des IV saints couronnés, J. de Cros qui l'était des ss. Nérée et Achillée (1.37), tandis qu'il fait de Sainte-Croix de Jérusalem Montrelais, qui l'était des IV saints couronnés (1.38). Il fait aussi ce dernier évêque de Nantes en 1375 seulement, tandis qu'il l'était depuis 1354 ; il fait deux

---

(1) Albanès : *Gallia Christiana novissima : Massilia*, col. 928.

(2) *Gall., Aix*, col. 166.

(3) Paris-Florence, 1885, in-8°.

cardinaux distincts de Pierre de Bernie et Pierre de Vernio, comme du reste Mas-Latrie qui appelle ce dernier *de Viruche*, etc., etc.

Sous la plume de l'éminent docteur L. Barthélemy (1) le cardinal-légat Conrad, évêque de Porto en 1221, devient Constantin, inventé pour la circonstance.

Que si nous nous plaçons au point de vue topographique, nous rencontrerons encore, chez les auteurs les plus estimés, des erreurs non moins étonnantes.

Dans les Alpes-Maritimes, le cartulaire de Lérins date de 1146, une charte (n° 310) où apparaissent et jugent l'affaire de Mougins, les deux cardinaux Ubald et Odon. Or, ce dernier n'a été créé cardinal qu'en 1150. La date est donc fausse et il y a lieu de la reporter quatre ou cinq ans après. L'historien de Grasse, S. Massa, et le bibliographe R. Reboul font cardinal diacre et c. d. de St-Adrien l'évêque Augustin Grimaldi, qui trahit si bien la France et qui ne coiffa jamais le chapeau rouge.

Pour le Var, Faillon (2) mentionne, en 1442, deux cardinaux s'intéressant à la Sainte-Baume, à l'achèvement de l'église de Saint-Maximin et leur accordant chacun 100 jours d'indulgence. Il n'a pas su identifier le premier prélat, qui est Guillaume d'Estouteville. Quant au second, Jean, cardinal du

---

(1) *Inventaire des chartes de la maison des Baux.* — Marseille, 1882, in-8°, p. 534.

(2) *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine.* — Paris, Migne, s. d., I, 999.

titre de Sept Dormants (1), il paraît l'avoir fabriqué de toutes pièces, lui et son titre qui n'a jamais existé.

Pour les Basses-Alpes, l'*Obituaire de Saint-Màry de Forcalquier*, cependant contemporain, biographiant au 6 novembre (p. 64) l'évêque de Sisteron, Henri Barthélemy, le fait d'abord évêque de Sisteron, puis archevêque d'Embrun, ensuite évêque d'Ostie et Velletri et enfin cardinal ! Là-dessus, mettant les points sur les i, l'éditeur et commentateur, au lieu de redresser l'*Obituaire*, nous apprend que nommé évêque d'Ostie et Velletri en 1262, Henri ne fut créé cardinal qu'en décembre 1263 !... oubliant que l'évêque d'Ostie a toujours été non-seulement cardinal, mais encore le doyen du sacré collège et le premier de tous les cardinaux.

Pour les Hautes-Alpes, le même commentateur, qui n'a pas de chance avec les cardinaux, dans son *Tableau historique*, chef-d'œuvre d'érudition et de science que tous les départements provençaux envient au sien, M. Joseph Roman, puisqu'il faut l'appeler par son nom, l'un de nos savants alpins les plus estimés et les plus critiques, établit ainsi la série des prieurs successifs d'Aspres-lez-Veynes en Gapençais : **1317-1321**, *Bertrand de Saint-Marcel, cardinal ;* **1328-1335**, *Bertrand Poyet, cardinal d'Ostie*, qui sont un seul et même personnage = Bertrand du Puy, neveu de Jean XXII, d'abord cardinal prêtre de Saint-Marcel, puis évêque d'Ostie et légat en

---

(1) D'après Godescard, les 7 dormants reposaient dans les cryptes de Saint-Victor de Marseille. On connait comme titre cardinalice les IV saints couronnés, les XII apôtres, mais on ne connait pas les VII dormants.

Italie, mort à Avignon, 3 février 1351. Il fait encore cardinal de Saint-Marcel Pierre Amiel qui ne le fut jamais et qu'il a confondu probablement avec Nicolas de Brancas, cardinal de la même promotion (*Sceaux d'Embrun*, p. 45 ; *Cartulaire*, 6 sep. 1379). Une autre erreur occasionne la fausse date de sa charte du 25 février 1380, dans laquelle est mentionné Nicolas, évêque d'Albano, dignité à laquelle celui-ci ne fut élevé qu'en août 1391. Il était alors cardinal de Sainte-Marie transtévérine, comme le prouve la charte du 22 mai 1383.

Tous les historiens de l'église d'Embrun, *Gallia Christiana* comprise, font apporter le chapeau à l'archevêque Guillaume de Saint-Marcel d'Avanson, qui ne l'a jamais obtenu.

En Vaucluse, l'archiviste Paul Achard, si minutieusement documenté sur le Comtat, rencontre plus de cinquante cardinaux par les rues d'Avignon (1). Ses mentions sont généralement un peu vagues, le plus souvent exactes. Parfois il n'arrive pas à identifier les titulaires, par exemple d'Ostie ou de Saint-Georges. Tantôt il donne des dates fantaisistes (pp. 31, 50, 52) qui, à la rigueur, peuvent être des coquilles typographiques ; tantôt il fait un seul personnage de deux (p. 17) et même de trois cardinaux différents (p. 168), tantôt enfin il en estropie les noms (p. 52). Deux savants avignonais viennent de faire pour leur ancien légat, François de Conzié, 1534-1543, ce que jamais pape n'avait pu ou voulu faire :

---

(1) *Guide du voyageur ou dictionnaire historique des rues et des places publiques de la ville d'Avignon.*—Avignon, Seguin aîné, 1857, in-8°, 192 pp.

ils lui ont gentîment octroyé le chapeau cardinalice. Dans ses *Évêques de Carpentras* J. de Terris fait Julien de la Rovère, qui ne le fut jamais, cardinal d'Albano, et le place à Ostie en 1474, tandis qu'il n'y fut promu qu'en 1483.

Pour les Bouches-du-Rhône, M. Louis Blancard dans sa volumineuse *Iconographie des sceaux et bulles*, date de Lyon, 25 avril 1264 (p. 149), une sentence arbitrale relative à Noves, Barbentane, Verquières, etc., des deux cardinaux Visdom, évêque de Palestrina, et Bertrand, évèque de Sabine, lesquels n'ont eu ces titres que le 4 juin 1273, ce qui date forcément la sentence du 25 avril 1274, époque où ces prélats se trouvaient à Lyon avec Grégoire X pour le quatorzième concile général. Il qualifie de *cardinalices* la plupart des chapeaux qui timbrent les armes des moindres clercs. Il va même jusqu'à inventer, p. 313, un cardinal imaginaire, Laurent Cursi, en lui faisant une légende sigillographique absolument fantaisiste.

Il serait facile de multiplier ces exemples et de relever mille erreurs cardinalices dans les auteurs de seconde main et de troisième ordre.

Ceux-ci suffiront, pensons-nous, pour justifier le présent travail.

On a successivement dressé, en les améliorant constamment, nos listes archiépiscopales, épiscopales, prévôtales et abbatiales. Jamais personne ne s'est occupé ex-professo de nos cardinaux provençaux (1). Bien plus, même dans nos auteurs de pre-

---

(1) Quelques érudits avignonais se sont cependant occupés des cardinaux de leur ville. Voir au manuscrit 2395 de la

mier ordre, où ils fourmillent, Bouche, Papon, Faillon, *Gallia Christiana*, Cartulaires de Saint-Victor et de Lérins, etc., le mot de *cardinal* manque à la table, pour faire pendant à cette *rue Cardinale* d'Avignon et à cette *Tour Cardinale* de Barcelonette où jamais cardinal n'habita.

Dans ces conditions, rien d'étonnant aux nombreuses erreurs qui circulent partout.

Nous croyons donc rendre un service aux études provençales en publiant ce premier essai, où il manquera sans doute bien des choses, dont les erreurs même, malgré nos soins, ne seront peut-être pas absentes. Nous sollicitons pour lui toute l'indulgence du lecteur. Puisse cette initiative obtenir le seul succès que doivent souhaiter les travaux de ce genre : être bientôt critiqué, corrigé, complété, dépassé et remplacé par une monographie qui le fera complètement oublier !

* * *

Quelques observations préliminaires ne seront pas inutiles.

D'abord au point de vue topographique nous entendons par Provence, comme d'ordinaire nos historiens, la Provence historique dans son ampleur romaine, c'est-à-dire la Viennoise, la deuxième Narbonnaise et les Alpes-Maritimes, ou soit les quatre provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Avignon et

---

bibliothèque d'Avignon, f° 188-9 : *Cardinaux morts à Avignon dont on ignore le lieu de sépulture* - ms. 2379 de Massilian, f° 245-53 et ms. 2827 : *Livrées ou maisons assignées pour le logement des cardinaux dans la ville d'Avignon ;* etc. cf. *Cardinal*, à la table de l'excellent catalogue de ces manuscrits.

Embrun, comprenant tout le bassin de la Durance, la généralité de Provence avec ses terres adjacentes, la principauté d'Orange, le Comtat-Venaissin, l'État d'Avignon, le Comté de Nice, le Gapençais, et l'Embrunais, et même le Briançonnais, en un mot les six départements actuels du Var, des Alpes Maritimes, Basses et Hautes, Vaucluse et Bouches-du-Rhône. En histoire, on ne saurait entendre autre chose sous le nom de Provence.

Au point de vue nomenclatural, nous avons tâché de réunir ici non-seulement tous les cardinaux nés ou morts en Provence, mais encore tous ceux que leurs fonctions, dignités ou titres civils et ecclésiastiques y ont appelé ou auraient dû y appeler, tels que : gouverneurs, commandants, seigneurs féodaux, légats, vice-légats, archevêques, évêques, prévôts, archidiacres, chanoines, abbés, prieurs, etc.

Ce sont ces dernières catégories qui ont été les moins fouillées et dans lesquelles on trouvera certainement plus d'un cardinal oublié ici.

On sait que depuis les Papes d'Avignon, depuis les concordats surtout et jusqu'à la Révolution, les bénéfices ecclésiastiques étaient une espèce de cadeau que, sans trêve, sans mesure, sans pudeur, jetaient à leurs favoris et Papes et Rois et Empereurs. Contre l'esprit de l'Eglise et malgré les prescriptions du droit canon, nul clerc, nul dignitaire ecclésiastique n'hésitait à se faire des rentes incroyables en sollicitant, demandant sans vergogne et sans cesse, en collectionnant les bénéfices les plus riches et les plus plantureux. Aussi qui pourra dire le nombre de cardinaux qui se firent octroyer des bénéfices provençaux et le nombre de bénéfices provençaux qui furent cardinalices ? Le seul ration-

naire d'Ue Barnard (1), quoique fort incomplet, nous montre en la seule année 1345 et dans le seul comté de Provence les treize prieurés suivants possédés par des cardinaux qu'il ne nomme malheureusement pas : Lens et Gap dans les Hautes-Alpes : Sainte-Tulle, Volx, Ganagobie, Revest-du-Bion, N.-D. de Salagon, Niozelles, Faillefeu, Clamensane, Chane dans les Basses-Alpes : Fos, Saint-Geniez-des-Martigues (B.-du-R.); Bédarrides (Vaucluse), etc. D'autre part, au dire des historiens locaux Courtet et Prompsault, la plupart des prieurs de Flassan, Baucet-Saint-Gens et la Roque-sur-Perne (Vaucluse) furent des cardinaux jusqu'à la Révolution : les nombreuses villas estivales des cardinaux du XIVᵉ siècle auraient donné son nom à la commune de Villes (Vaucluse), ce qui soit dit en passant est fort douteux, etc.

On excusera donc les lacunes du présent travail, qui ne pourront être comblées que peu à peu par le dépouillement des chartes et des registres de notaires



Ce mémoire est divisé en deux parties : nomenclature et tables. La nomenclature donnera l'ordre chronologique ; les tables rétabliront l'ordre alphabétique, topographique et catégorique.

Dans la première partie chaque personnage sera l'objet d'une notice aussi succincte, mais aussi complète et aussi précise que possible, surtout au point de vue provençal qui nous intéresse plus directe-

(1) Conservé aux archives des B.-d-R., B. 192, et dressé pour la perception des décimes.

ment. Il eut été facile d'être moins laconique. Nous ne l'avons point voulu, nous contentant d'insister sur les titres authentiques fournis par les documents contemporains. Nos continuateurs en développant ces sommaires et en enregistrant les nouvelles découvertes pourront facilement arriver à faire de cet essai un et même plusieurs volumes. Nous appelons de tous nos vœux cette future *Provincia purpurata* pour faire pendant à la *Gallia purpurata* de Frison.

Dans la deuxième partie on trouvera trois répertoires, éléments indispensables d'information et facilitant les recherches qu'ils rendront pour ainsi dire instantanées. Que ne les trouve-t-on dans tout ouvrage d'érudition ! — Le premier offrira les cardinaux rangés par ordre alphabétique de leur titre cardinalice; le second, par ordre topographique du pays de Provence auxquels ils se rapportent, et le troisième, par ordre alphabétique des noms et des dénominations diverses sous lesquels ils sont connus.

Chacun de ces trois répertoires sera précédé de quelques remarques sur leur disposition, leur facture et leur utilité.

*
* *

Nous ne voulons point faire ici l'histoire du cardinalat.

Elle a été trop souvent et trop bien faite par Garimberg, 1568; Castagne, 1614; Sander, 1626; Aubéry, 1642; l'avignonais Albi, 1644; Baluze, 1652; Verdier, 1653; le fameux Ciacconio, 1677, 1751; Palazzio, 1703; Eggs, 1710; Bouix, 1880, et les deux derniers monographes hors ligne : L. Cardella (1) et Fr. Christofori (2).

(1) *Memorie storiche de' cardinali, scritte da Lorenzo Cardella, parocco*..... — Roma, 1792-3, in-8°, 9 vol.

(2) *Storia dei cardinali di Santa Romana chiesa dal secolo V all' anno 1888.*—Roma, 1888, sq ; (en cours de publication).

Nous nous bornerons à dire que les cardinaux remontent aux origines de l'Église ; que c'étaient primitivement les simples curés des paroisses de la ville de Rome ; mais qu'en 1181, étant devenus seuls maîtres d'élire le Pape à l'exclusion du peuple et du clergé de la cité, ils obtinrent ainsi une prééminence politique sur les évêques ; que la qualité de cardinal, pas plus que celle d'évêque ou de prêtre n'est requise pour être élu Pape ; que les cardinaux issus du bon plaisir unique et personnel du Pape étaient créés et promulgés, jadis, au jour fixe du mercredi des *Quatre-Temps*, et aujourd'hui quatre fois par an, une fois en chaque saison : février, mai, septembre, décembre,— d'abord en consistoire secret, puis la semaine suivante en consistoire public et solennel ; que leur nombre, rarement au complet, a été fixé à 70 en 1586 ; qu'ils sont divisés en trois ordres : évêques dont les sièges et le nombre sont fixés depuis longtemps, prêtres et diacres en nombre et titres variables ; qu'un titre cardinalice ne leur est guère donné qu'à Rome par le Pape en une séance publique appelée Consistoire, où ils se présentent personnellement et où l'on dit qu'il leur ouvre la bouche (1) ; que le chapeau rouge

(1) Ce qui explique les nombreux cardinaux qui n'ont jamais été titulaires d'un titre cardinalice, ne s'étant jamais rendus à Rome pour en être pourvus ; par exemple Richelieu, Mazarin, Fleury, de Boisgelin, de Bausset, Latil, d'Isoard, etc. Il était et est encore d'usage que les cardinaux français, résidants en France, nommés sur la désignation du Roi, recevaient de lui solennellement la barrette, mais le Pape seul leur donne le chapeau et le titre.

leur fut octroyé par Innocent IV, † 1254 ; la robe rouge par Boniface VIII, † 1303, (1) la calotte rouge par Paul II, † 1471 ; le titre d'*Eminence* par Urbain VIII, † 1644 ; et que les chanoines de N.-D. des Doms d'Avignon ont, depuis Jules II, Clément X et Pie IX, le droit de porter leur manteau de chœur pourpré, qui pique d'une note éclatante les cérémonies religieuses auxquelles ils prennent part.

On prétend que les deux premiers cardinaux français furent les deux nobles et puissants abbés de Saint-Victor de Marseille qu'on trouvera en tête de notre liste. Auparavant ils étaient tous italiens et même romains,—naturellement, puisque c'étaient les curés de Rome. Depuis ils sont choisis par le Pape dans tous les états de la chrétienté. L'Amérique, l'Australie même sont aujourd'hui représentées dans le Sacré-Collège. Mais la méfiance et la jalousie italienne, plus nuisible qu'on ne croirait à l'Église universelle, s'y réserve toujours une écrasante majorité, surtout de titulaires urbicaires et suburbicaires et hâte autant qu'elle le peut le conclave et l'élection papale, si bien que nul cardinal ne peut guère y prendre part, sauf les cardinaux italiens, seuls assez rapprochés de Rome.

***

L'histoire nationale des cardinaux n'existe que pour quelques contrées. Les Portugais ont été étudiés par Macedo en 1663, les Pannoniens par Timon en 1715, les Siciliens par Castelli en 1756, les Anglais par Williams en 1868, les Français par

(1) Cf. ci-après, n° 49.

Fr. Duchesne 1660, P. Frison 1638, Roy en 1785 et H. Fisquet en 1873.

Nous n'avons eu aucun de ces ouvrages à notre disposition.

Nous les avons remplacés par les recueils suivants : *Trésor de chronologie et d'histoire* que nous devons à l'obligeance incomparable de M. le chanoine Ulysse Chevalier, de Romans, et dont nous ne saurions trop le remercier. Cet ouvrage suit à peu près exclusivement Potthast et Cardella et ne les complète qu'imparfaitement. Ses listes cardinalices, supérieures à celles de Morèri, s'arrêtent en 1756. — *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age* du même chanoine U. Chevalier, Paris, 1877-1888, in-8°, un vrai chef-d'œuvre en son genre, mais qui s'arrête à l'an 1500.—*Gallia christiana novissima*, par les chanoines Albanès et U. Chevalier, province d'Aix, diocèses de Marseille et Arles, 1895-1900, in-4°, 3 vol., ne contenant que les prélats appartenant à ces divisions topographiques.—H. REYNARD-LESPINASSE : *Armorial historique du diocèse et de l'Etat d'Avignon*, Paris, 1874, in-4°, parfois peu sûr et incomplet, ne contenant que les archevêques, légats et vice-légats avignonais. — *Dictionnaire des Cardinaux*... par C. B., qui fait partie de l'encyclopédie théologique de Migne, Paris, 1857, in-8°, fort superficiel, sauf pour les cardinaux récents ; manquant des utiles listes par titres, mais contenant les promotions cardinalices jusqu'en 1856, avec dates vagues, qu'il eut pu préciser bien davantage, ne serait-ce qu'avec l'*Almanach de Gotha* (1).

(1) Nous eussions voulu consulter C. EUBEL : *Hierarchia catholica medii aevi*—Monasterii, libr. Regensberg, 1898,

Inutile d'ajouter que nous n'avons pu vérifier sur les originaux et les documents contemporains les innombrables noms et dates qui vont suivre. Nous avons dû, naturellement, nous en rapporter aux auteurs qui nous ont paru les plus autorisés et que nous avons pu nous procurer ou consulter, lesquels ne sont eux-mêmes exempts ni d'erreurs, ni de lapsus typographiques. Quoique nous ayions pu parfois les corriger, nous leur devons probablement plus d'une inexactitude.

Veuillez donc, ami lecteur, accueillir cette première monographie provençale avec l'indulgence que mérite quiconque fraie la voie, et lui pardonner les défauts, fautes, erreurs et lacunes que l'auteur, aidé du typographe, aura pu y laisser à son insu (1).

---

in-4°, et le second volume n'allant que jusqu'au xv° siècle. Nous n'avons pas pu en trouver un seul exemplaire dans les bibliothèques publiques de tout le bassin du Rhône, Lyon compris.

(1) Afin d'éviter la reproduction des mots mille fois répétés : cardinal, évêque, prêtre, diacre, mort, nous les abrégeons ainsi : c., évêq., pr., d., †.—O. S. A., O. S. B., O. C. O. S. F. = ordres de Saint-Augustin, de Saint-Benoit, de Citeaux, de Saint-François.

PREMIÈRE PARTIE

NOMENCLATURE CHRONOLOGIQUE

Notre travail étant disposé chronologiquement se divisera de lui-même en quatre grandes périodes :

PRIMITIVE : 314-1305, nos 1-57; — AVIGNONAISE : 1305-1378, nos 57-270 ; — ITALIENNE : 1378-1800, nos 270-415 ; —CONTEMPORAINE : 1800-1904, nos 416-432 ; dont chacune a un caractère bien distinct.



PÉRIODE PRIMITIVE

314 - 1305

Pendant cette période, les cardinaux prennent la plus grande part au gouvernement écclésiastique.

Ils délibèrent et agissent de concert avec le Pape. Associés à la conduite de l'Eglise, ils signent les grandes bulles, se portent comme légats dans les diverses parties de la chrétienté où les circonstances sont les plus critiques et où ils apportent l'unité de vues, d'efforts, de direction catholique et romaine, qui a fini par faire de l'Europe ce tout homogène et compact dont l'Empereur avait les corps et l'Eglise les âmes ;

grand ensemble qui, de nos jours, se distingue encore par sa civilisation avancée, dominatrice de toutes les autres sociétés humaines et de tous les amas confus de peuples et de nations inférieures, auxquels a manqué cette formation magistrale.

C'est surtout comme légats, juges et arbitres que les cardinaux qui suivent se rapportent à la Provence. Ceux qui naquirent dans son sein forment une infime minorité.

Nous faisons précéder les cardinaux de chaque promotion de la mention du Pape qui la fit, avec son nom de famille et les dates extrêmes de son pontificat.

Chaque cardinal porte, en tête, un numéro d'ordre et la date à laquelle il a été élevé au cardinalat.

S[t] SILVESTRE, 3 janvier 314 † 335, 31 décembre.

1 — 314 : GRÉGOIRE, c. évq. de Porto. Il vient à Arles le 1[er] août 314 assister au premier concile contre les Donatistes sous Constantin, — Volusien et Annien étant consuls (1).

ALEXANDRE II *(Anselme Badage)*
1[er] octobre 1061 † 1073, 21 avril.

2 — 1070 ? : Bienheureux BERNARD de MILHAU, fils et oncle des vicomtes de Rodez, abbé de S[t]-Victor de Marseille ; 20 ? mars 1065 † 1079, 20 juillet. Titre cardinalice inconnu.

---

(1) L'évêque de Porto ne se qualifie et n'est jamais qualifié *cardinal,* mais seulement : *episcopus ostiensis,* ou simplement *ostiensis,* en qualité de doyen du Sacré-Collège et prieur des cardinaux évêques. Naturellement Grégoire ne signe point *cardinal* au concile d'Arles. L'Eglise du reste naissait à peine en ce moment à la vie civile : il n'y avait alors que deux ans que Constantin avait vaincu Maxence et permis à la religion chrétienne d'exister officiellement. Rien n'était donc encore organisé, surtout le cardinalat.

D'après MASSA : *Histoire de Grasse*, p. 56, le pape Léon III étant cardinal, serait venu à Grasse, vers 790 ! Est-ce bien sûr ?

3 — 1073 ? : Richard de MILHAU, frère du précédent, c. pr., titre inconnu, légat en Espagne, 1078 ; abbé de S'-Victor de Marseille, 2 novembre 1079 ; excommunié, 1087 ; archevêque de Narbonne, 5 novembre 1106 . † 15 février 1121 (1).

PASCAL II *(Rainier)*, 13 août 1099 — 1118, 22 janvier.

4 — 1102 : RICARD, doyen de S'-Etienne de Metz, évêque d'Albano, légat en France ; vint présider le concile de Sorgue, 1107 (Albanès : Gall. Arel., n° 469). † 1114 ?

5 — 1113 : PIERRE, c. évêque de Porto, 1113-1130, romain adhérent d'Anaclet II.

Figure sur une charte non datée du *Cartulaire de Lérins*, n° 288, p. 291, sous le titre de *P. portuensis episcopus, visitator episcopatus Sancte Rufine*. Il donne à Lérins l'église de *N.-D. de Silva, in territorio Cerensi* que les éditeurs du cartulaire identifient sans façon avec Correns (Var) et qui n'est autre que l'ancienne ville étrusque de *Cere*, près Civita-Vecchia, siège d'un vieil évêché réuni à Porto vers le cinquième siècle,—époque de la suppression de beaucoup d'évêchés ruraux, minuscules, en dehors du cadre officiel civil,

---

(1) Quoique à cette époque reculée il n'y eut guère de cardinaux que les curés et les directeurs des hôpitaux de Rome, on ne peut refuser ce titre à nos deux abbés Saint-Victorins, ainsi que le prouvent les documents analysés par Jaffé : *Regesta*, t. 1. Il ne faut pas confondre ce titre tout romain avec celui de *prêtres-cardinaux* que portaient à cette époque onze curés de Paris, assistant pontificalement l'évêque de cette ville aux fêtes de Noël, Pâques et Assomption ; quelques autres curés de Soissons, Sens, Troyes, Angers ; quelques chanoines de Ravenne, Naples, Milan, Compostelle, etc. La terminologie hiérarchique ecclésiastique était, du reste, alors, assez flottante. On appelait couramment les évêques *Pape* à Apt, Marseille et dans le Midi de la France.

établis, selon les besoins du moment et des lieux, par les premiers apôtres. Tels en Provence : Vénasque, Castellane, Cimiez, Gargaria, Citharista, Grasse, Antibes, Nice, etc.

Rien d'étonnant que Lérins, qui avait des prieurés dans les comtés d'Albenga et de Gênes, en eut aussi dans l'Italie centrale. St-Victor n'en possédait-il pas en Sardaigne, en Espagne, aussi bien qu'en France ?

HONORIUS III *(Lambert)*
21 décembre 1124, † 1130, 13 février.

6 — 1120 : Bienheureux Pons de MELGUEIL, abbé de Cluny, seigneur de Valensole ; béni, 9 mai 1109 ; résigne, 1122 avril ?; pélerin à Jérusalem; excommunié, 1125 ; mort prisonnier, 28 décembre 1126 ; auteur. Titre cardinalice inconnu.

INNOCENT III *(Grégoire de' Papi)*
14 février 1130, † 1143 , 24 septembre.

7 — 1141, 23 février : Ubald ALLUCINGOLI, lucquois, c. dr. Ste-Praxède, 1141-1158 ; évêque d'Ostie, 1er janvier 1159-1181; pape Lucius III, 1er septembre 1181 † 24 novembre 1185. Délégué par le Pape aux affaires provençales avec Odon (ci-dessous n° 10), d'après la charte 310 du Cartulaire de Lérins, où il se qualifie : *Nos Ubaldus Dei gratia Sancte Romane Ecclesie presbiter cardinalis tituli Sancte Praxedis.*

CÉLESTIN II *(Gui de Citta di Castello)*
26 septembre 1143 † 1144, 8 mars.

8 — 1144 : Hyacinthe ORSINI, né à Rome en 1108, c. d. Ste-Marie *in Cosmedin,* 1144-1191 ; pape Célestin III, 30 mars 1191 ; légat en Provence. Provoque à Embrun, en 1150, une donation au monastère de Durbon † Rome, 8 janvier 1198.

EUGÈNE III *(Bernard),* 15 février 1145 † 1153, 8 juillet.

9 — 1146 : Nicolas BREAKSPEARE, prévôt ou prieur de

St-Ruf d'Avignon (1), 1137. Né en Angleterre à Abbotslangley (Hertford), c. évq. d'Albano, 1146; pape Adrien IV, 4 décembre 1154. † Anagni, 1159, 1er septembre.

10 — 1150 : ODON LOMBARD, c. d. St-Nicolas *in Carcere Tulliano*, 1150-1174; légat, se qualifie: *Odo, Dei gracia, Sancte Romane Ecclesie diaconus cardinalis ad Sanctum Nicolaum in Carcere Tulliano.* Délégué par le Pape aux affaires provençales avec Ubald (ci-dessus n° 7), juge un différend entre l'évêque d'Antibes et l'abbaye de Lérins au sujet des églises de Mougins, N.-D.-du-Brusc, St-Pierre d'Opio, St-Martin de la Garde, Chateauneuf, Chateau-Franc, Arluc, Valauris et le Revest (*Cartul. Lérins*, n° 310).

ADRIEN IV *(Nicolas Breakspeare)*,
4 décembre 1154 † 1159, 1er septembre.

11 — 1158 : PIERRE de MISON, c. d. St-Eustache, 1158-1166 ; c. pr. de St-Laurent *in Damaso*, 1166-1182 ; légat en Hongrie.

Appartenait probablement à la noble et puissante famille bas-alpine des Mison qu'Adrien IV (cf. n° 9) avait pu connaître en Provence.

ALEXANDRE III *(Roland Bandinelli)*
7 septembre 1159 † 1181, 30 août.

12 — 1171 ou 1173 : PIERRE, c. pr. Ste-Sabine, légat en France (en Provence ?) contre les Albigeois.

J'emprunte, sans la garantir, cette mention au *Trésor de chronologie.*

Il n'en est pas question dans le *Royaume d'Arles,* de Fournier, pas plus que dans le *Répertoire des sources historiques du Moyen-âge.*

13—1179, 14 mars: Bienheureux HENRI, né au château de Marcy, O.C., 1158?; abbé de Haute-Combe, 1160; de Clairvaux

---

(1) Et non de Valence, comme dit le *Trésor de chronologie,* l'ordre de St-Ruf n'ayant passé en Dauphiné qu'en 1210.

1176; c. évq. d'Albano, 14 mars 1179; légat en Provence 1180 (*Archiv. B.-du-R.*, B. 5, f° 177 v.); confirme la donation de Manosque aux Hospitaliers (*Gallia christ.* 1,926, e, Archives B.-du-Rh., O. M. liasses 627, 675, Manosque). † Arras, 1er janvier 1189.

14 — Septembre 1179 : THIBAUD, prieur de St-Arnould, à Crépy-en-Valois; en Orient, 1169; abbé de Cluny, seigneur de Valensole, 1180; c. pr. Ste-Croix de Jérusalem, 1179-1184; c. e. d'Ostie et Velletri, mars ou juillet 1184. † Rome, novembre 1188.

CLÉMENT III (*Paul Scolaro*)
19 décembre 1187 † 1191, 27 mars.

15 — 1188 : BERNARD, chanoine régulier de St-Fridien de Lucques, c. d. Ste-Marie-Neuve, 1188-1193; c. pr. St-Pierre-ès-Liens, 1193-1204; légat en Toscane, 1202; en Provence, 17 novembre 1195; réforme l'abbaye de St-Victor (Cart. n° 856 et 857); autorise, à Briançon, la bâtisse d'une nouvelle église, 1196.

CÉLESTIN III (*Hyacinthe Orsini*)
30 mars 1191 † 1198, 8 janvier.

16 — 1193 : Jean COLONNA, de St-Paul (=? abbé de St-Paul, à Rome), c. pr. Ste-Prisque, 1193-1203; évq. Sabine, 1203 ou 9 janvier 1205; légat à Pise et en Provence, 1201 (J. Roman, *Tableau*, p. 48). † 1216.

INNOCENT III (*Lothaire d'Anagni*)
8 janvier 1198 † 1216, 16 juillet.

17 — 1205 : Pierre de MORRA, de Bénévent, c. d. de St Ange, 1205; de Ste Marie *in Aquiro*, 1212; légat au Comté-Venaissin, 1215, où il protège Raimond, comte de Toulouse, contre le prince d'Orange, Guillaume des Baux. † 1216.

18 — 1212 : Romain BONAVENTURE, romain, c. d. St-Ange *in Foro Piscium*, 1212-1227; évêque de Porto et Silva-

Candida, 8 juin 1236; légat en Provence, 1226-1229 (1); à Marseille, 16 janvier 1230 ; légat en Angleterre. C'est lui qui fit papal le Comtat-Venaissin, et créa l'université de théologie d'Avignon.

Son sceau, appendu à un ordre aux Croisés de marcher sur Avignon, 9 juin 1226, porte la légende suivante : † ROMANVS DI.GRA.SCI.ANGL'I. DIACON. CARD. (Douet d'Arcq. n° 6.132)

19 — *1216*, BERTRAND SAVELLI, romain, neveu du Pape, c. pr. de St-Jean et St-Paul, légat en Espagne, en France, en Provence; à Marseille, 27 février 1217 et 28 janvier 1219. Il est qualifié par Honorius III: *dilectus filius noster Bertrandus, tituli SS. Johannis et Pauli presbiter cardinalis, apostolice sedis legatus* (ALBANÈS : *Gall. mass.*, n°s 217 et 1711). † 1222. Ne pas le confondre avec son frère ? Cencio Savelli, cardinal de la même promotion, mais évêque de Porto.

20. — 1217, 7 août : Bienheureux CONRAD de ZAHRINGEN, fils d'Egon, comte d'Urach, allemand, chanoine à St-Lambert de Liège, O. C.; abbé de Villiers (Brabant) 1209; de Clairvaux 1214; de Citeaux, 1217 ; c. évq. de Porto et Ste-Rufine, 1217; légat en France, en Espagne, en Palestine; nommé pour la Provence, 13 décembre 1219-1221; supprime l'abbaye de St Gervais de Fos, 16 février 1221; approuve la reconstitution du chapitre d'Aix, 1222. † Bari, 30 septembre 1227.

GRÉGOIRE IX *(Ugolin)*, 19 mars 1227 † 1241, 22 août.

21 — 1227, septembre : Odon le Blanc, *detto IL BIANCO (Candidus)*, né à Casale (Mont-Ferrat) ; c. d. St-Nicolas *in carcere Tulliano*, 1227 ; légat en France et en Angleterre, 1237; prisonnier en Sicile, 1237-1243 ; c. évq. de Porto et Ste-Rufine, 1244 ; auteur. † Lyon, 1251.

---

(1) V. FOURNIER: *Le Royaume d'Arles*, Paris, 1891, 8°, p. 122, 127, 129. — BARJAVEL: *Bio-bibliographie*. — ALBANÈS : *Gallia Mass.*, n°s 228, 243, 1713, 1717, 1229. — MÉRY et GUINDON: I, 396, 411 (1229).

Lire, dans les *Istorie* de J. Villani (Paris, Bossange, 1825, in-16°, pp. 77-80), sa légation contre l'empereur Frédéric II, son arrivée à Nice, en 1237, avec son collègue qui suit, et une multitude de prélats, archevêques, évêques et abbés pour se rendre à Rome; leur embarquement en cette ville sur des vaisseaux génois (guelfes), bientôt attaqués, vaincus et saisis par les Pisans (gibelins); l'emprisonnement de toute cette troupe cléricale, lequel ne cessa que par l'intervention active de S. Louis,—non sans blessés ni morts.

22 — 1231 (après 31 mai) : JACQUES PECORARIA, né à Plaisance, 1170, O. C.; abbé de Trois-Fontaines; c. évq. Palestrina, 1231 ; légat en Lombardie, Hongrie, Provence, (1239-41), Toscane. Il eut pour vicaire, puis pour successeur, en Provence, l'italien Zoen Tencarari, depuis évêque d'Avignon. (cf. FOURNIER, *Royaume d'Arles,* p. 153, 159, 161, 164-5); 10 novembre 1239, traité avec le comte de Provence (Papon II, LXVIII, LXXX). † 26 juin 1244. — cf. GAET. TONONI : *Storia del cardinale Giacomo Pecoraria, vescovo di Preneste (1170-1244)* — Parma, 1877, in-16, 38 pp.

INNOCENT IV *(Sinibaldo Fieschi)*
25 juin 1243 † 1254, 7 décembre.

23 — 1244 : PIERRE de COLMIER (Haute-Marne), prévôt de St-Omer, archevêque de Rouen 4 avril 1236, sacré 9 juillet 1237 ; c. évq. d'Albano, 1244 ; légat vers Frédéric II; légat en Provence, août 1248, avec le suivant ; légifère sur le chapitre de Marseille ; cherche à accorder l'intraitable et dur Charles d'Anjou, comte de Provence, avec Béatrix de Savoie, sa belle-mère, à laquelle Charles avait ravi son douaire; consacre N.-D. de Confession, à St-Victor de Marseille, le 3 mai 1251. † 25 mai 1253.

24 — 1244 : Uc de SAINT-CHER, *de S^{to}-Theuderio, S^{to}-Charo*, né à Barcelonette (hameau de la Maure?), d'après le chroniqueur Bernard Guidon, son contemporain et confrère, religieux dominicain comme lui. Le nom de lieu qu'on lui a

accolé n'est pas plus une indication d'origine que celui de Tolède pour le cardinal anglais qui suit et les numéros 88, 154, 186 (1). S[t]-Theudère était honoré en divers lieux de Provence et du Midi : à Avignon, à Uzès, dont la cathédrale l'avait pour patron, etc. Il se peut qu'un séjour en un de ces pays ou une circonstance inconnue de sa vie lui ait fait donner cet ethnique, sans que cela soit une preuve d'origine. On trouve Uc à Paris, 22 février 1225; provincial des Frères Prêcheurs de France en 1227 et 1236; c. pr. de S[te]-Sabine, 28 mai 1244. † Orvieto, 19 mars 1263; fut le premier cardinal de l'ordre de S[t]-Dominique. C'est à lui que l'on doit la concordance de la Bible, œuvre gigantesque à laquelle, dit-on, il fit travailler à la fois 500 religieux de son ordre. Homme heureux qui avait tant de manœuvres littéraires à sa disposition ! En qualité de Provençal, il fut envoyé en Provence comme légat, avec le précédent, pour essayer d'accorder le comte Charles avec sa belle-mère, 1242 : *Archives des B.-du-R.,* B. 342, — nomme évêque de Sisteron H. Fallavel, lyonnais, 1250, ALBANÈS; *Gall*, *Aix*, col. 713-714 ; fonde, à Barcelonette, le couvent des Dominicains, 8 août 1248.

Son sceau porte : † S' FRIS : HVG : TT SCE : SABINE : PBRI : CARD.

25 — 1244 : JEAN de TOLÈDE, dit le *Cardinal Blanc,* Anglais, O. C., c. pr. S[t]-Laurent *in Lucina,* 1244-1261; légat en Provence, 1249. (BARTHÉLEMY, *Baux,* n° 346); c. évq. Porto 1261. † Lyon, 13 juillet 1274.

26 — 1244 : JEAN-CAJETAN ORSINI, romain, c. d. S[t]-Nicolas *in Carcere,* 1244; inquisiteur, archiprêtre de S[t]-Pierre, 18 octobre 1276; pape Nicolas III, 25 novembre 1277 † Soriano, 22 août 1280. Arbitre en 1248 entre les Hospitaliers de Manosque

(1) Pas plus que les noms des peintres avignonais, Jean Goma, 1498 ; Laurent de Lagnes, 1451, né à Jussey (H.-Seine), etc.

et le fameux canoniste Henri Barthélemy, évêque de Sisteron. (ALBANÈS: *Gall. Aix,* col. 714).

URBAIN IV *(Jacques Pantaléon)*
29 août 1261 † 2 octobre 1264,

27 — 1261 : GUI FULCODI, né à St-Gilles (Gard), veuf avec deux filles qui se firent religieuses après son élévation à la papauté, parent? de Pierre Fulcodi, chancelier du Comte de Toulouse; conseiller avec Visdom, qui suit, du Comte de Provence. Il assiste aux conventions d'Avignon, 1er mai 1251; juge entre l'archevêque d'Embrun et le Dauphin, 1263-4; entre l'évêque de Vaison et le Comte de Toulouse, 30 décembre 1251; à Marseille, 1261; clerc, 1247?, archidiacre puis évêque du Puy, 1257; archevêque de Narbonne, 10 octobre 1259; c. évq. Sabine, 1261-1264; légat; pape Clément IV, 5 février 1265 † 29 novembre 1268.

Sa vie a été écrite par C. Clément, 1624; J.-M. de la Mure, 1674, et autres.

28 — 1261 : HENRI BARTHÉLEMY, dit parfois *de' Bartholomei* ou *de Suze*, né à Suze (Piémont), prieur, 1239, puis prévôt du chapitre d'Antibes, 1242; prévôt de Grasse, 1244; évêque de Sisteron, mai 1244; ambassadeur du roi d'Angleterre à Rome; archevêque d'Embrun, 1250-1271; convoque le concile de Seyne, 26 octobre 1260; c. pr. 1261, titre inconnu; c. évq. d'Ostie en décembre 1263, légat en Lombardie. † Lyon 6 novembre 1271, inhumé au château de Lurs (Basses-Alp.). Canoniste célèbre, auteur de la *Summa,* qui, de son titre cardinalice, s'appelle *Ostiensis.*

29 — 1261 : SIMON de BRIE ou BRION, né à Montpilloi (= Champillon? Marne), trésorier de St-Martin-de-Tours, chancelier de France, 1260; c. pr. Ste-Cécile, 1261; légat en Provence, octobre 1263; modifie les charges de l'inféodation du royaume de Sicile au comte de Provence Charles d'Anjou, 15 août 1264; en réduit à 8.000 onces le cens perpétuel et

annuel; pape Martin V, 22 février 1281 † Pérouse, 28 mars 1285.

Son sceau cardinalice porte: S' SIMONIS : TT: S: CECILIE : PBRI: CARDINALIS.

30 — 1262, 12 mai : JOURDAIN CONTI PIRONTO, romain, c. d. SS. Côme et Damien, vice-chancelier de l'Église romaine; fait nommer Bertrand des Baux, de Pertuis, commandant en chef de l'armée de Campanie † 1269.

Son sceau, conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône, porte : S. IORDAN. SCOR. COSM. ET DAMIANI : DIAC. CARD.

31 — 1262, 12 mai : MATHIEU ORSINI, dit *le Rouge,* romain, c. d. Ste-Marie *in Porticu,* 1262; employé aux affaires de Charles d'Anjou, 1280. † 1305, 12 novembre, Avignon ?

CLÉMENT IV *(Gui Fulcodi)*
8 octobre 1264 † 1268, 29 novembre.

32 — 1265 : BERNARD AIGLIER, lyonnais, O. S. B., moine et sacriste de Savigny, abbé de Lérins, 1256-63, puis du Mont-Cassin, 1263, 29 mars; légat à Constantinople; c. 1265-8, titre inconnu † 3 avril 1282, au Mont-Cassin ; auteur.

GRÉGOIRE X *(Thédald Visconti)*
1er septembre 1271 † 1276, 10 janvier

33 — 1273, juin : VISDOM de VISDOM *(Vicedominus de Vicedominis),* de Plaisance, compatriote et neveu du pape auquel cette famille, en vertu du népotisme commençant déjà, dut son élévation; veuf avec enfants (dont l'un, Grégoire, fut viguier de Grasse, 1269 et de Marseille, 1275), chanoine de Clermont, prévôt de Barjols, 1241; juge de la Cour comtale de Provence, ambassadeur du comte Raimond-Bérenger V à Gênes, 1241 ; à Avignon, 1243 ; à Arles, avec Gui Fulcodi (ci-dessus n° 28), 1-10 mai 1252 ; à Marseille, 26 juillet 1252 ; camérier de Béziers, chapelain du pape, prévot de Grasse, 1251 ; chanoine de Narbonne, curé de deux paroisses à charge d'âmes, dont il percevait les revenus

sans en avoir cure, archevêque d'Aix, mars? 1257; légat dans la Haute-Italie, 15 mai 1272 ; c. évq. Palestrina, juin 1273 † Viterbe, 4 septembre 1276.

Arbitre entre le comte de Provence et Robert, évêque d'Avignon, pour le domaine temporel de ce dernier, 25 avril 1274.

Son sceau, attaché à la sentence, porte : † S.' VICE DNI DEI GRATIA.EPI.PENESTRINI.

34 — 1274, 3 décembre : BERTRAND de SAINT-MARTIN, O. S. B., doyen de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, 1238 ; évêque de Fréjus, 1248-1264 ; d'Avignon, 5 mars 1264 ; d'Arles, 11 octobre 1266 ; célèbre le concile d'Arles, 5 octobre 1267 ; reçoit le pallium, 28 mars 1268 ; évêque d'Orvieto, 4 juin 1273 ; c. évq. Sabine, 1273 † Lyon, 28 mars 1275.

Son sceau ogival, épiscopal, cardinalice, porte : † S BERTRANDI.DI.GRATIA EPISCOPI. SABINESIS.

NICOLAS III *(Jean Cajetan Orsini)*
25 novembre 1277 † 1280, 22 août.

35 — 1278, 12 mars : GÉRARD BIANCHI, dit Gérard de Parme, de Gainago, chanoine à Parme, jurisconsulte, c. pr. XII Apôtres, 1278 ; c.évq. Sabine, 1278 ; légat en Espagne, en Sicile après les *Vêpres Siciliennes*, 1282, et en Provence, 1290 ; à Aix, le 10 juin 1290, avec Benoit Cajetan (n° 38) ; † Rome, 1er mars 1302 ; inhumé en l'église de Latran.

Son sceau (1290) . porte : † S GERARDI : DEI : GRACIA : EPI : SABINENSIS

36 — 1278, 12 mars : JACQUES COLONNA, romain, archidiacre de Pise, 1271 ? ; c. d. Ste-Marie *in via lata*, 1278 ; archiprêtre de Ste-Marie Majeure. Habitait à Avignon la mairie actuelle, palais cardinalice qui, après lui, passa aux cardinaux Pierre Colonna, Audouin Aubert et Pierre de Foix. † 14 août 1318. Se révolte avec sa famille contre Boniface VIII,

qui publie une croisade contre les Colonna et les vainc, 1300? Sciarra Colonna se sauve à Marseille, en attendant de donner au pape le fameux soufflet d'Anagni,—si tant est qu'il l'ait donné.

MARTIN V *(Simon de Brie)*
22 février 1281 † 1285, 28 mars.

37 — 1281, *23* mars: BERNARD de LANGUISSEL, nimois, frère de Bertrand, évq. de Nimes et d'André, évq. d'Avignon; archidiacre de Lantar, à Toulouse; chapelain de Clément IV, son compatriote; notaire de Grégoire X; archevêque d'Arles, 1273; célèbre le concile d'Avignon, 16 mai 1279; c. évq. Porto, 1281; assiste, en cette qualité, au couronnement de Charle II, à Rieti, 29 mai 1289; légat en Lombardie, Romagne et Toscane † Orvieto, 19 septembre 1291.

38 — 1281, 12 avril (ou 23 mars): BENOIT CAJETAN, né à Anagni, 1217?; chanoine de Todi, Paris, Lyon, etc.; c. d. S[t]-Nicolas *in carcere* 1281; c. pr. SS. Silvestre et Martin aux Monts, décembre 1291; PAPE BONIFACE VIII, 24 décembre 1294. † Rome, 11 octobre 1303. Fut un des quatre cardinaux arbitres entre Montmajour et les Antonins, en 1292, avec les deux précédents et Peregrossi, ci-après n° 41.

Son sceau cardinalice, ogival, apposé à un vidimus fait à Aix, le 10 juin 1290, porte: † S. BENEDICTI SCI NICOLAI IN CARC TVLLIAO DIACOI CARDINALIS (V. n° 35 Cf. *Arch. des B.-du-R.* B. 389, 407, etc.).

39 — *1281*: JEAN CHOLET, chanoine de Beauvais, c. p. S[te]-Cécile, † *1293*; envoyé en mars *1283*, en Provence et France pour empêcher, le *1* juin *1283*, le duel de Bordeaux, entre Charles d'Anjou, comte de Provence, et Pierre d'Aragon, roi de Sicile.

HONORIUS IV *(Jacques Savelli)*,
2 avril 1285 † 1287, 3 avril.

40 — 1285: JEAN BOCCAMAZZA, romain, archevêque de

Montréal en Sicile, 13 août 1278 ; c. évq. Frascati *(Tusculum)*, 1285 ; légat en Allemagne, doyen du Sacré-Collège. † Avignon, 10 août 1309.

NICOLAS IV *(Jérôme Masci)*
22 février 1288 † 1292, 4 avril.

41 — 1288, 15 mars : PIERRE PEREGROSSI, milanais, j. c., vice-chancelier de l'Église, 6 mars 1277; c. d. St-Georges *in Velabro*, 1288; c. pr. St-Marc, 1289, † 24 juillet 1295, arbitre de Montmajour en 1292, avec les trois cardinaux ci-dessus, n°s 36, 37 et 38.

42 — 1288, 15 mars : NAPOLÉON FRANGIPANI, dit ORSINI, romain, chanoine de Paris, c. d. St-Adrien, 1288; légat en Ombrie et Sabine, 4 septembre 1314, seigneur de Bagnols (Gard) ; reçoit les envoyés du comte de Provence pour le tribut de Sicile, à Valence, dans le réfectoire du Chapitre, en conclave, avec Nicolas, évq. d'Ostie; Guilhem, c. d. de St-Nicolas; Jacques, c. d. St-Georges; François, c. d. Ste-Marie *in Cosmedin* et Pierre, c. d., sans titre (ALBANÈS: *Gall. Mass.*, col. 926).

Gibelin, dévoué à Philippe-le-Bel, soupçonné d'avoir fait empoisonner Benoît XI avec des figues-fleur; attaque Jean XXII, 1333. (FOURNIER: *Roy. d'Arles*, p. 401, 403), † Avignon, 23 mars 1342.

43 — 1288, 15 mars : PIERRE COLONNA, romain, neveu du cardinal Jacques, c. d. St-Eustache, 1288, étant marié; il semble n'avoir tenu ce titre que jusqu'en 1298. Persécuté et *discapellato* par Boniface VIII avec le cardinal Jacques Colonna ci-dessus (n° 37) légat en France, évêque de Vérone ; Il fut logé, lors de l'arrivée de Clément V, à Avignon, dans la maison de Pons de Monasterio, près de St Laurent, devenue la mairie actuelle. Arbitre, le 16 juillet 1309, entre l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles et Jean II, Dauphin de Viennois (BARTHÉLÉMY: *Baux*, n° 943 ; P. FOURNIER : *Roy. d'Arles*,

p. 381) (1), † Avignon, 1326 ; inhumé à Rome, à Sainte-Marie-Majeure.

St CELESTIN V *(Pierre Angelerio)*,
5 juillet 1294 — 1294, 13 décembre (résigne).

44 — 1294, 18 septembre : JEAN LE MOINE *(Monachi)*, de Crécy (Somme), chanoine d'Amiens et de Paris, auditeur de Rote, doyen de Bayeux, 1288 ; vice-chancelier de l'église romaine, 1288-1304 ; c. pr. St Marcellin et St Pierre, 1294 ; légat en France, 1302 ; évêque élu d'Arras, auteur. † Avignon, 22 août 1313 ; inhumé à Paris, 1er octobre 1314, au collège Saint-Victor fondé par lui.

45 — 1294, 18 septembre : GUILHEM de FERRIÈRES, curé de St-Anatole et Caussidière (Haute-Garonne); prévôt du chapitre de Marseille, n'étant que tonsuré, novembre 1289 ; conseiller clerc du comte de Provence, Charles II, 1290 ; légat à Gap (J. ROMAN : *Tableau*, 129) ; c. pr. de St-Clément, 1294 ; ambassadeur en Aragon pour le Comte de Provence † Perpignan, 7 septembre 1295, remplacé en son ambassade par les évêques d'Arles, Embrun et Marseille (Cf. C. de NOSTRE-DAME : Chronique de Provence, p. 293).

46 — 1294, 18 septembre : FR. ROBERT, O. C., abbé de Pontigny (Yonne), 1285 ; de Citeaux, 1293 ; familier de Charles II, comte de Provence ; c. pr. Ste-Pudentienne ; légat de Boniface VIII en France, où Philippe-le-Bel le fait jeter

---

(1) Cf. Chapellenie de Saint-Pierre, fondée dans l'église de Notre-Dame de Posquières, *alias* de Vauvert (Gard) par Pierre de Colonna, cardinal de Saint-Ange (Inventaire des Arch. des B.-du-Rh., B. 1202, f. 305). C'est une erreur ; aucun cardinal de Saint-Ange n'a porté ce nom.

en prison, † Parme, 9 octobre 1305 (V. *Hist. littér. de la France,* xxv, 1869, 235-7).

47 — 1294, 18 septembre : LANDOLPHE BRANCAS, napolitain, favori du comte de Provence Charles II, c. pr. S[t]-Ange, 1294; légat en Sicile et en France. † Avignon, 29 octobre 1322 (ou 1312 ?); inhumé à la métropole.

48 — 1294, 18 septembre : GUILHEM LONGO, de Bergame, habile jurisconsulte, chancelier de Charles II, comte de Provence, roi de Naples, c. d. S[t]-Nicolas *in Carcere*, 1294 ; au concile de Vienne, 1312; employé avec succès, par Boniface VIII, en plusieurs négociations importantes contre les Gibelins. † Avignon, 9 septembre 1319, inhumé à Bergame.

BONIFACE VIII *(Benoit Cajetan)*
24 décembre 1294 — 11 octobre 1303.

Les cardinaux qui suivent, morts après le 21 mars 1309, date de l'installation de la Cour romaine à Avignon, ont probablement vécu dans cette ville et y sont peut-être décédés. C'est pour cela que nous les insérons ici, sous toutes réserves.

49—1295: FRANÇOIS CAJETAN, d'Anagni, neveu du pape, c. d. S[te]-Marie *in Cosmedin* ; lutte avec énergie contre les intrigues du roi de France à la mort de Benoit XI ; accusé d'avoir envoûté Philippe-le-Bel et fait périr par magie les deux cardinaux Colonna Jean et Pierre, persécuteurs de son oncle, 1315 † 1317. (Cf. BERTRANDY: *Rech. hist. sur l'origine, l'élection et le couronnement de Jean XXII*).

50 — 1295 : JACQUES CAJETAN, *de' Stefaneschi*, né à Rome, 1270 ?, étudiant à Paris; auteur de plusieurs poèmes latins, entre autres sur la canonisation de Célestin V à Notre-Dame des Doms d'Avignon, où il faisait diacre au pape Clément V, lequel avait, remarque-t-il, une voix très désagréable et *semblable à celle d'un paon*; auteur de divers traités liturgiques ; fit peindre à Rome par Giotto, sous le vestibule de S[t]-Pierre, trois célèbres fresques. Sur l'une d'elles il

était représenté à genoux devant le Sauveur, mains jointes, soutane bleue, *cappa magna* violette et chapeau rouge, — ce qui nous donne le costume cardinalice de 1317 — ; accompagna à Avignon Clément V, Jean XXII et Benoit XII; c. d. St-Georges *in Velabro*, 1295 † 1343 (Cf. FOURNIER : *Roy. d'Arles*, p. 354).

Est-ce lui qui eut sa livrée à Avignon, rue de l'Amelier, Hôtel-Chabert ?... (ACHARD : *Rues*, p. 8).

Cf. Le *Cérémonial romain de Jacques C.*, par L. H. LABANDE, Paris, 1893, in-8° (tiré de: *Biblioth. Écol. Chartes*, LIV). Il le fait créer cardinal le 14 février 1296, date à laquelle il ne paraît pas y avoir eu de promotion cardinalice.

Dans son manuscrit du Cérémonial, conservé en la bibliothèque d'Avignon, n° 1706, il se qualifie: *Ego, Jacobus, Sancti Georgii ad Velum aureum diaconus cardinalis* . . .

Ne pas le confondre avec son contemporain le cardinal Jacques Tommasi, dit aussi Cajetan, frère mineur, c. pr. St-Clément, 1295 † 1300. On appelait plutôt notre cardinal : Jacques Stefaneschi.

51 — 1298 : THÉODORIC RAINERIO, d'Orvieto, évq. Rieti, évq. de Pise, c. pr. Ste-Croix-de-Jérusalem, 1298 ; c. évq. Palestrina, 13 juin 1299 † 7 décembre 1306.

Nous empruntons à l'abbé J.-F. André, forcalquiérois, curé de Vaucluse, l'intéressante notice suivante :

Il avait conquis sa haute position dans les finances. Après avoir exercé l'emploi de collecteur en Allemagne, il avait été nommé trésorier de l'Eglise et camerlingue. Lors des terribles représailles de Boniface VIII contre les Colonna, pendant lesquelles ce pape fit raser de fond en comble la ville de Palestrina, qui appartenait à cette puissante famille, Raineri reçut ordre de s'appeler évêque de VILLE-PAPALE *(Civitatis Papalis)*, nom substitué à celui de Palestrina, que Boniface VIII voua à l'exécration des hommes, avec défense de bâtir une seule chaumière à l'endroit où se trouvait la ville florissante sur laquelle il fit passer la charrue. On voit que

Commune Affranchie (Lyon) et *Ville sans nom* (Marseille) avaient un précédent.

L'horrible Commode fut le premier qui inaugura ces changements de nom. Il essaya de remplacer celui de Rome par *Colonia Commodiana*. En 1479, Louis XI changea le nom de la ville d'Arras en celui de *Franchise*. Tout le monde connaît *Bourbon-Vendée* et *Napoléon-Vendée* (Roche-sur-Yon). « Ces changements de noms de villes, dit avec beaucoup de bon sens l'historien italien Bossi (IX 433), de rues, d'édifices publics, suggerés par l'ambition, l'adulation ou la politique, symboles et symptômes de la décadence des nations et des gouvernements, n'ont jamais été durables ni heureux. »

Quoique il en soit de ces inepties que l'on voit se renouveler dans toutes les révolutions, le changement de nom imposé à Palestrina ne dura pas plus longtemps que ses semblables; car après la mort de Boniface, en 1307, Palestrina fut restauré et reprit son nom et sa place. Cependant dans le décret d'élection de Clément V, Raineri signe encore *Theodoric, cardinal-évêque de ville papale* (*1*).

52 — *1298* : GENTILE di MONTEFIORE *(Ascoli)*, en la Marche d'Ancone, franciscain, général de son ordre, c. p. S[t] Martin aux Monts et S[t] Silvestre, *1298* ; légat en Hongrie en faveur de roi Carobert, petit-fils de Charles le Boiteux, comte de Provence, *1307* ; au concile de Vienne, *1312* † Lucques 1313 (2).

53 — 1298 : LUC de FIESCHI, de Lavagna, génois, neveu d'Adrien V, c. d. S[te]-Marie *in via lata*, 1298; couronne Henri VII, 1308 ; légat en France et en Angleterre; courageux, chasse les Colonna d'Anagni et délivre Boniface VIII. † 31 janvier 1336; inhumé à Gênes. *Arch. B. du R.* B.*1519*, p. 47.

---

(1) Etudes sur le XIV siècle : *Histoire de la Papauté à Avignon.* — Deuxième édition ; Avignon, 1887, in—8°, p. 23.

(2) Le répertoire des sources historiques de Moyen-Age, le fait créer cardinal le 2 mars 1300, et mourir le 27 octobre 1312.

54 — 1302, 18 décembre: JEAN MINIO, de Murvaux, *Murovallium* (Meuse), général des Frères Mineurs, 1296 ; c. évq. Porto, 1302 ; légat en France, rétablit la paix entre le roi et Gui, comte de Flandres. † Avignon, 1312.

55 — 1302, 18 décembre: Bienheureux GILLES COLONNA, dit *Ægidius Romanus* ou GILLES de ROME, né à Rome, 1247 ; théologien à Paris, 1269 ; général des Ermites de S[t]-Augustin, 1292; archevêque de Bourges, 1295; cardinal, *1302*, titre inconnu; auteur. † Avignon, 22 décembre 1316.

56 — 1302, 18 décembre : PIERRE, espagnol, dit parfois à tort Pierre d'Espagne, asturien, évq. de Burgos, c. évq. Sabine, 1302; énergique et intrépide, il était à côté de Boniface VIII, à Anagni. † Avignon, 20 décembre 1310.

L'*Espana sagrada* croit qu'il faut l'identifier avec Pierre Rodriguez, non cardinal † Avignon, 14 mai 1313. Les dates de décès ne concordent pas (*1*)

BENOIT XI *(Nicolas Boccasini)*
22 octobre 1303, † 1304, 7 juillet.

57 — 1303, 18 décembre: NICOLAS ALBERTINI, (2) né à Prato (Toscane) *1250*, théologien des Frères Prêcheurs, à Florence, 1266; provincial de Rome, 1297 ; évêque de Spolète,

(1) Le vicaire de Salon, en 1375, s'appelait *Petrus de Hispania*. — ALBANÈS : *Gall. Arel.*, n° 1653. Etait-ce le même que Pierre d'Espagne, familier du cardinal de Luna, depuis Benoit XIII, qui, en 1378, reçut de ce cardinal plusieurs missions confidentielles ?

V. GAYET : *Le Grand Schisme d'Occident*, II, 4, 161, 199. Il rappele le Bienheureux Jean d'Espagne, chartreux, prieur de Montrieu, fondateur du Reposoir, chartreuse près de Cluses (Haute-Savoie), où il mourut, 25 juin 1160, dont l'ordre célèbre la fête le 25 juin. Une chapelle y est élevée en son honneur.

(2) Le *Trésor de chronologie* l'appelle *Nicolas degli Alberti* ; cf. ALBANÈS : *Gall*, I. *Instr.* col. 390

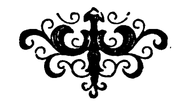
1 juillet 1299;c. évq.Ostie, gouverneur de l'Ombrie et du Patrimoine, 1303; légat en Toscane, 1303; en Lombardie 1304; en France, en Angleterre et en Sicile ; tout dévoué au roi de France, contribua puissamment, dit-on, à faire élire Clément V, 1305. Le 16 août 1316, il eut sa *livrée* fixée à Avignon, en la maison des Ortigues, rue Aigardènt; auteur. † Avignon, 1er avril 1321, inhumé à la Métropole ou aux Dominicains (J.-F. André).

Cf. Aug.-Mar. Banduri: *Vita del cardinale Nicolo da Prato, religioso domenicano.* Livorno, 1757, in-4°, portr. — Vinc. Fineschi : *Supplemento alla vita d. c. N. d. P.* Lucca, 1758, in-4° (1).

---

(1) Au moment de mettre sous presse, le *Catalogue général des mss. des bibliothèques des départements* nous fournit les indications suivantes, que nous ne pouvons utiliser : — Avignon, n° 2898, f° 54 : *Cardinaux et papes agrégés de l'université d'Avignon.* — n° 1539, p. 39-42 : Ponchon : *Cardinaux qui ont honoré la ville d'Apt de leur présence.* — Mss d'Aix, 914 : *Archevêques d'Arles qui ont été cardinaux.* — 257, n° 3 : *Dénombrement des évêques, archevêques et des cardinaux de Provence ou natif de Provence, ou l'épiscopat provençal,* par le P. Dumoulin, cordelier, 1729, 44 pp.

Profitons aussi de l'occasion pour signaler encore la belle maison romane que l'on montre à Bollène (Vaucluse), sous le nom de *Maison cardinale.*



DOCUMENTS NOUVEAUX

SUR LE

STUDIUM

DU PAPE URBAIN V

A Trets-Manosque

1364-1367

par l'ABBÉ CHAILLAN



INTRODUCTION

Ma publication sur le *Studium* (1) du bienheureux Pape Urbain V, fonctionnant à Trets (2), en Provence, dès 1363, avait attiré les regards toujours attentifs des savants et des économistes, tant français qu'étrangers (3).



Monsieur Léopold Delisle, dans un copieux article du *Journal des Savants* de Mars 1898, analyse, avec son

(1) Le *Studium* du Pape Urbain V, à Trets, Bouches-du-Rhône, Aix, 1898. In-8°, VIII et 147 pages.

(2) Cf. Recherches archéologiques et historiques sur Trets, par l'abbé Chaillan, Marseille, 1893. In-8°, VIII et 236 pages.

(3) *Theologischer Jahresbericht,* vol. XVIII, pp. 118-119-309-310. Schulen. Universitäten, 31 août 1899.
Bibliotheca apostolica vaticana. 21 Giugno 1898, etc...

autorité hors de pair, le document que j'ai mis en lumière, et y trouve « une mine inépuisable de renseignements... la description merveilleusement précise de la vie des maîtres et des écoliers en leurs moindres détails... le nombre des pensionnaires inscrits, s'élevant à 180, le montant des prix payés par les non boursiers... les argumentations ou exercices publics auxquels étaient invités des notables de la ville d'Aix... l'embauchage des répétiteurs ... la copie de tableaux servant à l'enseignement de la grammaire, etc...

Dans son Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France, de l'année 1898, Monsieur Salomon Reinach veut bien écrire :

« L'abbé Chaillan a eu la bonne fortune de publier le registre de l'économe du collège de Trets. *Aucun document de cette époque ne nous initie avec plus de précision à la vie matérielle des écoliers et de leurs maîtres...*

« C'est une fort utile contribution à l'histoire économique du XIV[e] siècle...

*
* *

Désireux, comme les amis et des annales de l'Enseignement et de l'Economie sociale, de connaître la destinée de ce collège ou séminaire pontifical transféré de Trets à Manosque en 1365, je résolus de faire un complément de recherches.

A Manosque, ville de plus de 7.000 âmes, dans les Basses-Alpes, j'ai visité, d'abord, la rue de Saint-Sauveur, sur laquelle débouchent un certain nombre d'*andrones* très étroites, inaccessibles aux rayons solaires comme aux violences du mistral. En contemplant ces portes cintrées, les murailles sombres des maisons à trois ou quatre étages, avec leur physionomie du moyen-âge, les égouts de toutes sortes s'écoulant à travers le pavé ancien, l'imagination se reporte à l'époque où la popu-

lation tenue de prendre refuge dans un périmètre limité par des fortifications inamovibles, ne pouvait se loger qu'en élevant des *hospicia* étroits, privés d'air, de soleil, d'horizon.

C'est là-même, à peu de distance de la porte Saunerie ainsi que des puissants remparts, copiés très manifestement sur ceux d'Avignon, que le Pape Urbain V transféra son cher *Studium* de la vallée de l'Arc.

Les maisons qui devinrent le siège de cette institution célèbre se trouvent presque en face de l'église Saint-Sauveur, auprès d'une impasse qui devait être dans un triste état de propreté, si l'on en juge simplement par les dépenses auxquelles le nettoyage donna lieu.

Cinq balayeurs et seize bêtes de somme en eurent pour longtemps, et le recteur dût payer 53 sous, 6 deniers : *pro faciendo curari fimum carrerie Sancti Salvatoris et alia immundicia portata pro XVI animalibus et quinque hominibus, que carreria est contigua hospiciis iuxta cancellum scolarium domini nostri Pape* (1).

A lire de très près le texte du *Studium* où les mots *curare tinellum, terram, cameras, lapides, mundare latrinas Manuasce*, etc., sont très fréquemment employés ; à voir aujourd'hui les restes du local scolaire de Manosque, tout voisin de l'église Saint-Sauveur, on ne trouve pas du tout le modèle supérieur à celui de Trets... J'ajouterai même que la comparaison entre l'établissement de ces deux bourgs murés montre beaucoup de ressemblance. Des deux parts, église attenant au *Studium*. A Manosque, Saint-Sauveur ; à Trets, la Trinité. Aux deux endroits, le cimetière voisin, les remparts, le portail rapprochés, salles humides, *in auditorio basso*, ruelles couvertes de ponts faisant communiquer les *hospicia* servant aux écoliers, portes s'ouvrant dans le

(1) *Studium*, p. 136.

noir, pas ou peu de cour.— Et, si à Trets, la vieille tour, les fenêtres geminées surmontées d'un linteau d'ornementation ogivale, les pierres de grand appareil des constructions scolaires encore visibles laissent bien meilleure une impression de grandeur architecturale, Manosque avait l'air pur des Alpes et une altitude ventilée par tous les zéphyrs...

Tout ces *incommoda* et *commoda* me font comprendre à merveille l'hésitation des commissaires pontificaux dans le choix d'un séjour plus hygiénique et en même temps plus réparateur. *De mandato domini nostri Thesaurarii transivimus per Pertusium et per Sanctum Romigium, ad videndum si dicta loca erant ydonea pro studio domini nostri Pape quod erat Tritis, quia volebat quod permutaretur* (1).

Ne trouvant rien de convenable dans les jolies petites villes de Pertuis, de Saint-Remy, on se dirige vers Avignon. Là, le Pape, pressé par les médecins ordonnant absolument le changement d'air à la suite de cette épidémie mystérieuse qui fit tant de ravages aux étudiants du collège de Trets (2), désigne sans plus de délais la ville de Manosque, bien loin pourtant des centres universitaires de l'époque, encore plus loin, peut-être, de l'idéal d'un emplacement scolaire.

*
* *

Laissant ce local scolaire obscur et peu riant de Manosque, berceau momentané de civilisation régionale et de lumière intellectuelle, plus tard habitation de chanoines communiquant avec Saint-Sauveur par un escalier sombre, je vais chercher, cette fois vainement, aux archives communales, fort bien tenues, un document sur l'existence dudit *Studium* d'Urbain V.

---

(1) *Studium*, p. 125 et suiv.

(2) *Pueri furiosi seu incensati erant et cum corda ligabantur*... Cf. *Studium*, pp. 125, 129, etc.

J'y remarque tout un cartulaire latin-provençal (1165-1315), des délibérations en latin de 1366 etc., la date de la construction ou réparation des remparts (1366), l'existence d'une nombreuse communauté de Juifs, des quittances de 12 florins imposés par le Conseil municipal auxdits Juifs (1397), des rivalités entre Notre-Dame de Romigier, seconde église de Manosque, appartenant à Saint-Victor, et la paroisse principale de Saint-Sauveur... Et c'est tout, pour l'âge précis qui nous intéresse (1) !

Heureusement, à Rome, j'ai eu l'avantage de glaner quelques épis sur notre sujet, et je me décide à les joindre, quoique très modestes, à ma gerbe antérieure en les liant au *Studium* déjà publié.

* * *

Dans les fiches ou *schedœ* de Garampi, sous la rubrique *Sistaricensis diocesis* (*Instrumenta Miscellanea*), j'ai lu un nouveau compte récapitulatif de Déodat Jordan, prieur de Trets, administrateur et proviseur, au nom du Pape Urbain V, du *Studium* de Manosque.

Ce résumé, sur notice en papier de chiffes (2), des recettes et dépenses générales, est aussi intéressant qu'instructif.

On y voit surtout :

1° Les générosités de ce Pape français à l'égard des pauvres écoliers et son vif désir de répandre la science à mains pleines...

2° L'ordre de la Cour pontificale dont le trésorier demande au recteur du *Studium* tous les détails des plus petits comptes, et exige, sous plusieurs formes, les

---

(1) Archives municipales de Manosque. G-f. Voir dans le répertoire de l'Instruction publique : Lettres de Louis XIV approuvant la donation faite par Claude de Thomassin de plusieurs propriétés pour la fondation d'un séminaire à Manosque (4 pièces), septembre 1662. — Plusieurs autres pièces sur les régents du collège de Manosque, 1738.

(2) *Instrumenta Miscellanea*, an. 1365 (Cass.) n° 47.

plus minutieuses inscriptions d'achat, de comsommation, de perte ou d'excédent, aussi bien en espèces qu'en provisions matérielles.

3° Une lettre de quittance en règle, avec le sceau dudit trésorier papal, relatant les diverses sources des recettes, les notes des impenses ordinaires, les motifs des débours extraordinaires, comme les soins de toutes sortes donnés aux soixante malades de Trets, les gratifications aux serviteurs zélés, les frais de mutation, le coût total d'une année scolaire, enfin les noms de Gaucelin, évêque de Nîmes, et de son délégué Guillaume *Glorie*, de Lodève, éclairant d'un jour tout nouveau la substantielle page 43ᵉ du *Studium papale* de Trets.

4° Des renseignements précieux sur les divers florins de la Chambre, de la Sentence, du Graile, de Cèva (1), sur leur échange habituel et leur valeur en Provence... Le regretté L. Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Institut, aurait été heureux de connaître ce nouveau document, lui qui s'intéressait à ce point aux fort nombreuses informations numismatiques du *Studium*, qu'il l'avait totalement annoté, et préparait, aux derniers jours de sa vie, une publication économique très importante se rapportant à ces questions et à cette époque.

5° Un budget d'une particulière clarté comme aussi un modèle bien rare de comptes financiers, en monnaie alors courante.

*
* *

Les volumes de la série des « *Introitus et Exitus* » si pleins d'informations souvent surprenantes, toujours curieuses, renferment quelques pièces relatives au *Studium* d'Urbain V à Manosque. Celles que j'ai pu relever et que je mets en lumière ici même sont malheureusement très courtes. Au surplus, elles ne se réfèrent pas

---

(1) *Le florin de Cèva,* en Provence, par Louis Blancard.



ainsi qu'auparavant, aux choses d'esprit, à quelque « *ratio studiorum* ». Il n'est pas question, non plus, comme plus haut, d'alimentations, de fêtes, de visites, de noms d'étudiants avec mention de leur origine, de ces faits, en un mot, qu'on a appelés « insoupçonnés et peut-être sans analogue dans l'histoire de l'Enseignement, telle au moins qu'elle a été écrite jusqu'à ce jour ».…

Néanmoins, ces brefs documents nous renseignent sur plusieurs choses dignes du chapitre de l'Instruction publique au moyen-âge :

1° Le *Studium* de Manosque a continué d'exister en 1365, 1366, 1367....

2° Déodat Jordan, tout en restant prieur de Trets, était chargé d'administrer ledit collège et de pourvoir aux nécessités des écoliers ....

3° Le Procureur est toujours Pierre de Aréabaudosa, prêtre du diocèse de Nîmes, dévoué collaborateur de l'œuvre pontificale dans les plus mauvais jours d'épidémie....

4° Urbain V ne cesse de verser des florins dans les mains de Déodat Jordan pour l'entretien de *ses écoliers* à Manosque où ils jouissent de la gratuité à peu près absolue.

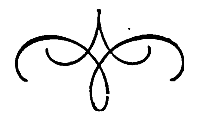
. . . .

Ainsi se poursuit avec obstination, malgré toutes sortes d'entraves, cet essai de décentralisation scientifique, dans la campagne vivifiante des Alpes, tandis que sont préparés, fondés, dotés les locaux du collège de Saint-Benoît et de Saint-Germain dans la docte ville de Montpellier (1367-1368).

*
* *

Aujourd'hui, à la lumière des temps, avec l'expérience des siècles et des hommes, on a tiré une conclusion sur les avantages des établissements situés en ville ou à la campagne.

Il m'appartient, en terminant cet article, de louer Urbain V d'avoir tenté cette géniale expérience d'enseignement libéral avec diverses combinaisons préparatoires soit à la Théologie, soit au Droit, et d'avoir persévéré jusqu'à sa mort dans son œuvre démocratique de propagation, de diffusion des sciences profanes et ecclésiastiques.



Archiv. Vatic. Instrumenta Miscellanea an. 1365, n° 47.

1365. — Aquen. Expensae pro scholis Dni PP.

Computa abreviata domini Deodati Jordani prioris de Tritis ac administratoris scolarium ibidem pro domino nostro papa.

Anno domini M. iij^c lxv, scilicet die iij mensis Julii, dominus Deodatus Jordani prior de Tritis, Aquensis diocesis, ac administrator, gubernator et provisor scolarium pro domino nostro papa ibidem, computavit de gestis et administratis per eum in dicta sibi commissa administratione a die ij mensis junii inclusive de anno domini M III^c LXiiij usque ad diem primam junii inclusive anno revoluto, tam de receptis quam expensis per eum toto dicto tempore. Et primo de receptis.

Recepta pecunie a thesaurario.

Dixit enim et computavit se recepisse toto dicto tempore a thesaurario domini pape iiij^c flor. Ca mere, M iij^c xx de grayleto, et sic est summa M vij^c xx flor.

Recepta a collectore.

Item a domino Jacobo de Sala collectore Aquensi et Ebrudunensi — vj^c flor. de grayleto (vj^c flor. de grayleto).

Recepta a scolaribus.

Item a diversis scolaribus — iij^c LXXXX vij flor. de grayleto, xij sol. monete Provincie, valente flor. de grayleto xv sol. viii den. — (iij^c xc vij flor. de grayleto, xij sol).

Recepta de pretio vini venditi.

Item computavit se recepisse de precio CXXXiij

milhayrolas et viij scandal. et medii vini de provisionibus per eum emptis quas vendidit— cxxvj flor. v sol. iiij den. dicte monete Provincie. —(cxxvj flor. de grayl. v sol. iiij den).

Recepta de cambio monete

Item dixit se convertisse supradictos iiij^c flor. ponderis Camere ad florenos de grayleto et recepit pro cambio xxv flor. de grayleto, xv sol. ij den. — (xxv flor. de grayl. xv sol. ij den).

Recepta universa pecunie.

Summa omnium receptorum reductis quibuscumque monetis ad florenos de g. (?) (1) ij^m viij^e lxx flor. de g. (?), j sol. ij den. monete Provencie.

Sequuntur expense. Et primo.

Emptio bladi.

Dixit enim se expendisse et solvisse pro pretio M vj^c lvj sestariorum et med. annone et aliorum bladorum — iiij^c lxxij libr. ij sol. ij den. de obol. monete Provincie, que valent reducte ad florenos de grayleto computando xv sol. viij den. pro floreno, vj^c ij flor. x sol. x den. obol.

Emptio vini.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio vij^c lxiiij milhayrol. et xj scandalh (*sic*) vini empti sub diversis diebus et preciis v^c lxxxv libr. xj sol. iiij den. dicte monete que valent reducte ad flor. de grayleto ut supra vij^c xlvij flor. de grayleto, viij sol. viij d.

---

(1) Le CORNET qui, dans le manuscrit, se trouve en cette place et à trois ou quatre autres endroits, semble bien représenter le *graylum*, *grayletum*, poids légitime de la monnaie alors courante à Trets-Manosque..... Cf. DUCANGE. BLANCARD.

Emptio porcorum.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio xij porcorum pro carnibus salsis emptorum per eum — xxij libr. xvj sol. dicte monete, valent ad florenos, ut supra — xxix flor. I sol. viij den.

Emptio olei.

Item dixit et computavit se solvisse pro precio v mirharol. (*sic*) olei empti pro provisione diversis diebus preciis et temporibus et a diversis — xiiij libr. j sol. valent reducte ad florenos ut supra — xvij flor. ad g. (?) xiiij sol. viij den.

Emptio candelarum cepi.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio iiij^{or} quintalium et lxxxvij libr. et iij quartarum libre candelarum de cepo emptarum diversis diebus et temporibus et a diversis pro provisione — xxiiij libr. iiij sol. vij den. ob. valent ad florenos ut supra reducte — xxx flor. xiiij sol. vij den. ob.

Emptio piscium salsorum.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio ij^{m} vij^{c} piscium vocatorum deauratorum et cliiij muiol. (*sic*) salsatorum et ij barrilium (*sic*) tonine salsate — XIX libr. ij sol. viij den. valent reducte ad florenos ut supra xxiiij flor. vj sol. viij den.

Emptio leguminum.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio xv sestariorum et j carterie fabarum et xiij sestariorum et j emine lentium et vj sestariorum et j emine cisserum alborum emptorum sub diversis preciis et diebus pro provisione — xvij libr. viij sol. valent reducte ut supra xxij flor. iij sol. iiij den.

Emptio nucum.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio xj sestariorum et j emine nucum emptarum pro provisione sub diversis preciis et diebus — xxxvij sol. j den. valent reducti ad florenos ut supra ij flor. de g. (?), v sol. IX den.

Emptio caseorum.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio IX quintalium et x libr. caseorum emptorum pro provisione sub diversis preciis et diebus — xxj libr. xviij sol. vij den. valent reducte ut supra — xxvij flor. xv sol. vij den.

Emptio salis.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio xxxvj sestariorum et j emine salis empti pro provisione diversis vicibus — iiij libr. xv sol. x den. obol. valent reducte ut supra ad florenos —vj flor. j sol. x den. ob.

Emptio feni.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio lxxxij quintalium feni empti pro provisione animalium sub diversis preciis et diebus — x libr. xij sol. valent reducte ut supra ad florenos. — xiij flor. viij sol. iiij den.

Emptio avene.

Item dixit se expendisse et solvisse pro precio clxj sestariorum et ij tercia sestarii emptorum pro provisione animalium sub diversis preciis et diebus —xlv libr. x sol. ij den. valent reducte ad florenos ut supra lviij flor. j sol. vj den.

Expensa peccunie ordinarie.

Item dixit et computavit se expendisse toto dicto tempore in expensis ordinariis videlicet in carnibus

recentibus, gallinis, pullis pro infirmis, ovis, piscibus recentibus et potagiis ac perdicibus et cuniculis in festivitatibus Nathalis (*sic*) Domini et Pache (*sic*) clxxxix libr. iij sol. xj den. valent reducte ut supra —ij^{c} xlj flor. vij sol. v. den.

Expensa peccunie extraordinarie.

Item dixit et computavit se expendisse in extraordinariis scilicet pro infirmis et aliis extraordinariis quibuscumque et expensis factis dicto tempore ratione mutationis studii de Tritis apud Manoascam (*sic*) et alias prout latius in suo libro manuali continetur — vj^{c} xxxvij libr. vj sol. ij den. valent reducte ad florenos ut supra.— viij^{c} xiij flor. IX sol. ij d en.

Expensa universa peccunie.

Summa omnium florenorum reductis monetis ut supra ad florenos de grayleto est ij^{m} vj^{c} xxxviij flor. j den. obol. monete provincie.

Resta peccunie totius anni.

Et sic constat quod remanet debens (*sic*) pro plus receptis quam expensis dicto tempore idem dominus Deodatus in peccunia pro dicta sua computa —ij^{c} xxxij flor. de grayleto xij den. obol. dicte monete.

Sequuntur summe bladorum, vinorum et aliarum rerum toto dicto tempore per dictum dominum Deodatum emptorum pro provisionibus et sibi traditorum per dominum Petrum de Areabaudosa bajulum et claverium dicti loci de Tritis pro dictis scolaribus. Et primo de bladis.

Recepta bladi.

Dixit enim et computavit se recepisse et emisse

M vj^c lvj sestar. med. annone et aliorum bladorum, et a dicto domino Petro recepisse in principio sue administrationis xxxix sestaria farine, et sic est summa — M vj^c lxxxxv sest. et med. bladi.

Resta bladi.

De quibus computavit se expendisse, ut continetur in suo libro computorum — M iij^c lviij sest. iij carterias bladi, quibus deductis de dicta recepta, constat quod remanent penes dictum dominum Deodatum usque ad dictam diem ij Junii anni praesentis lxv :

iij^c xxxvj sest. iij carterie bladi.

Recepta vini.

Item dixit quod recepit a dicto domino P. in principio sui regiminis de vino cxxxvij milhayrolas vini et emit vij^clxiiij milhayrolas, xj scandalia vini, et sic est summa — ix^c j milhayrol. xj scandal. vini.

De quibus expendit et computavit se expendisse in ordinariis vj^c xxvij milhayrolas vini scand. ij tertia, vendidisse de cujus precio fecit rationem cxxx iij milhayrol. viij scandal. et med. et de gasto (*sic*) adulhag. (*sic*) et.... ????..... xl milhayrol. et sic est summa viij^c j milhayrol. iiij scandal. et ij tercia, quibus deductis, constat quod remanent penes dictum dominum Deodatum usque ad dictam diem.

Resta vini.

C milhayrol. vj scandal. et tertium vini.

Recepta carnium salsarum.

Item computavit se recepisse et emisse xij porcos qui reddiderunt xiij quintalia et ij libr. et med. carnium salsarum, et recepit a dicto domino Petro in principio sui regiminis xv quintalia et sic est

summa — xxviij quintal. ij libr. et med. carnium salsarum.

Resta carnium salsarum.

De quibus computavit se expendisse toto dicto tempore prout particulariter in suis rationibus continetur XIX quintalia, lxxxiiij libr. quibus deductis de recepta constat quod remanent penes computantem — viij quintalia, xviij libr. med. carnium salsarum.

Recepta olei et resta debita dicto domino] Deodato.

Item computavit quod recepit et emit ut supra habetur v milhayrolas olei et recepit a dicto domino P. in principio sui regiminis lxj libras olei, et sic est summa v milhayrol. lxj libr. olei, quas expendit dicto tempore et ultra iij libr. et med. quartayronum que debentur sibi pro plus expensis.

Recepta candelarum.

Item computavit quod emit et recepit de candelis de cepo (*sic*) iiij quintalia, lxxxvij libr. et iij quartayron. libre, et recepit a dicto domino P. in principio sui regiminis j quintale, xx libras candelarum de cepo, et sic est summa vj quintal. vij libr. et iij quartayron. candelarum.

Resta candelarum.

De quibus expendit v quintalia, xlvij libr. iij quartayron. libre, quibus deductis de summa recepte, constat quod remanent penes computantem — LX (?) libre candelarum de cepo.

Recepta piscium salsorum.

Item computavit quod recepit et emit ij[m] vij[c] dauratas et cliiij muiol. et ij barrilas tonine salso-

rum de quibus expendit ij^{m} v^{c} lxxx dauratas, omnes muiol. et unam barrilam et mediam tonine.

Resta piscium salsorum.

Et sic constat quod remanserunt apud computantem — cxx daurate et mediam barrilam tonine.

Recepta leguminum

Item computavit quod emit et recepit de leguminibus xv sest. j quarteriam fabarum, xiij sestaria j eminam lentium, vj sestaria, j eminam cisserum alborum, et sic est summa leguminum—xxxv sest. et j quarteria leguminum.

Resta leguminum.

De quibus expendit xj sest. et j carteriam fabarum et de lentibus vij sest. j eminam et omnia cissera, quibus deductis de recepta, constat quod remanent penes computantem — iiij sest. fabarum et vj sest. lentium.

Recepta et resta nucum.

Item computavit quod emit et recepit de nucibus xj sestaria et j eminam nucum, de quibus expendit x sest. j eminam, et sic constat quod remanent penes computantem de nucibus — j sest. nucum.

Resta caseorum.

Item computavit quod emit et recepit de caseis ix quintalia et x libr. caseorum de quibus expendit dicto tempore, computatis et inclusis in expensis XLIX libr. et media que fuerunt furate, viij quintal. lxxxvij libr. et sic constat quod remanent penes computantem de caseis — xxiij libr. caseorum.

Recepta salis.

Item computavit quod emit et recepit xxxvj sest.

et iij carterias salis et recepit a dicto domino Petro j sestarium salis de quibus expendit xxxvj sestaria et iij carterias et sic constat quod remanent apud computantem de sale — j sest. salis.

Recepta feni.

Item computavit quod emit et recepit de feno lxxxij quintalia de feno quod totum expendit et sic nichil restat.

Recepta avene.

Item computavit quod emit et recepit de avena clxj sestaria et ij tercia sestarii avene et recepit a domino P. in principio sui regiminis xxvij sestaria avene et sic est summa —clxxxviij sest. et ij tercia sestarii avene que tota fuit expensa et sic nichil restat.

Nichil restat.

Sequitur tenor littere quitationis concesse dicto domino Deodato Jordani administratori et provisori predicto de fine et conclusione sui computi et est talis sigillo dicti domini thesaurarii sigilli (*sic*) impendenti.

Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos Gaucelinus miseratione divina episcopus Nemausen. ac thesaurarius sanctissimi patris et domini nostri domini Urbani divina providente clementia pape V, habentes plenam potestatem ad infrascripta verbothenus nobis datam ab eodem domino nostro papa, confitemur et in veritate recognoscimus quod religiosus vir dominus Deodatus Jordani olim camerarius monasterii sancti Andree prope Avinionem, nunc vero prior prioratus de Tritis Aquensis diocesis ac gubernator, adminis-

trator et provisor per dictum dominum nostrum papam seu ejus mandato datus et deputatus scolaribus quos idem dominus noster tenuit in loco de Tritis et nunc tenet in loco de Manoasca, Sistaricensis diocesis, de ij^{m} viij^{c} lxx florenis ad grayletum, j sol. et ij den. monete Provincie, scilicet xv sol. et viij den. pro uno de dictis florenis computatis, quos idem dominus Deodatus tam a thesauraria apostolica et a collectoribus provincie Aquensis et Ebredunensis quam a quibusdam de dictis scolaribus et alias undecumque receperat a die xxix mensis maii inclusive de anno Domini M iij^{c} lxiiij^{to} usque ad diem primam inclusive mensis Junii de anno domini M iij^{c} lxv pro dicta administratione necnon de provisionibus bladorum, vinorum, carnium, leguminum et aliarum quarumcunque rerum sub quacumque specie ex dictis pecuniis per eum emptorum seu alium aut alios ejus nomine pro dictis scolaribus et administratione, et de XXXIX sestariis farine, cxxxvij milhayrolis vini, xv quintalibus carnium salsarum porcinarum, Lxj libr. olei, uno quintali, xx^{ti} libr. candelarum de cepo et j sest. salis ac xxvij sest. avene, que in principio sue administrationis ultra per eum empta receperat realiter a domino Petro de Areabaudosa claverio et bajulo dicte administrationis et de quibuscumque rectis, gestis et administratis a die ij^{da} mensis Junii inclusive dicti anni lxiiij^{ti} usque ad diem primam inclusive ejusdem mensis anno tamen revoluto, Nobis seu magistro Guillermo Glorie (*sic*) archiepiscopo Lodovensi capellano et sotio nostro per nos ad hec deputato bonum computum reddidit et fidelem pariter rationem quodque ea que computavit et dixit se expendisse bene et utiliter ac necessario expendit, gessit et administravit, propter quod

de eis omnibus receptis, gestis, administratis et expensis salvo tamen errore calculi (1) ipsum de et pro dicto anno et tempore absolvimus et quitamus. Et salvo et protestato quod de ij^{c} xxxij florenis ad grayletum, xij den. cum obolo monete Provincie, iij^{c} xxxvj sest. et iij carteriis tam bladi quam farine, C milhairol. et vj scandalh. et ij terciis vini viij quintalibus, xviij libr.et med. carnium salsarum porcinarum, lx libr. candelarum de cepo, cxx dauratarum salsarum et media barrila tonine, iiij^{or} sest. fabarum et vj sest. lentium, j sest. nucum. xxiij libr. caseorum et j sest. salis que omnia penes eumdem dominum Deodatum per finem sui supradicti computi remanserunt, teneatur et debeat respondere et in suis sequentibus rationibus et computis facere et reddere rationem. Et salvo etiam quod quia de oleo plus expendit dicto tempore quam recepit iij libras et mediam cartayronum prout per ejus computorum finem aparet, quod illas iij libras et mediam cartayronum olei in expensis sequentis anni et computi valeat alloquare (*sic*). In quorum omnium testimonium et fidem pleniorem presentes litteras fieri fecimus et sigilli nostri thesaurariatus officii appensione muniri. Datum Avinione die vj mensis julii, anno nativitatis Domini M. iij^{c} lxv, inditione iij^{a} pontificatus dicti domini Urbani pape V anno tercio.

---

(1) J'ai remarqué, en effet, quelques très rares chiffres peut-être erronés ou complétés sur le *Liber manualis* de Déodat Jordan, mais la différence avec ce présent compte est si minime qu'il serait fastidieux de la relever dans une comptabilité souverainement difficile et minutieuse.



Arch. Vatic. Urbani V, Introitus et Exitus Cam. ap. an. 1365, Vol. 316 fol. 82 b.

Extraordinaria.

Die xxiij dicti mensis [Januarii] soluti fuerunt domino Deodato Jordani priori de Tritis gubernatori scolarium quos dominus papa tenet in studio in loco de Manuasca, Sistaricensis diocesis, pro necessitatibus ipsorum scolarium faciendis de quibus debet reddere rationem domino Petro de Areabaudosa presbytero Nemausensis diocesis, clavigero studii dictorum scolarium pro ipso domino Deodato manualiter recipiente — iij^c flor. Ca.

—

Archiv. Vatic. Urbani V. Introitus et Exitus Camerae. Ap. an. 1365, Vol. 314, fol. 86 b.

Extraordinaria.

Die xxiij dicti mensis [Januarii] soluti fuerunt domino Deodato Jordani priori de Tritis gubernatori scolarium quos dominus noster papa tenet in studio in loco de Manuasca, Sistaricen. diocesis pro necessitatibus ipsorum scolarium faciendis, de quibus debet reddere rationem domino Petro de Areabaudosa presbytero Nemausensis diocesis, clavigero studii dictorum scolarium pro ipso domino Deodato manualiter recipiente — iij^c flor. Ca.

Presentibus dominis G. Egidii panetario (*sic*) domini pape et Henrico de Molendino rectore Sancti Lamberti Monasterien.



Arch. Vatic. Urbani V, Introitus et Exitus Camerae Ap. an. 1365, Vol. 315.

Extraordinaria.

Die xxiij Januarii soluti fuerunt domino Deodato Jordani priori de Tritis gubernatori scolarium quos dominus noster papa tenet in loco et studio de Manuasca, Cisaricensis (*sic*) diocesis, pro necessitatibus ipsorum scolarium faciendis de quibus debet facere rationem domino Petro de Areabaudosa presbytero Nemausensis diocesis, clavigero hospicii dictorum studensium (*sic*) pro ipso domino Deodato manualiter recipiente — iij[c] flor. Ca.

—

Archiv. Vatic. Urbani V, Introitus et Exitus Camerae Ap. an. 1366, Vol. 319 fol. 61 b.

Extraordinaria.

Die xij februarii traditi et soluti fuerunt de mandato domini nostri pape domino Deodato Jordani monacho et priori de Tritis, Aquensis diocesis administratori et gubernatori scolarium quos tenet ipse Dominus noster in loco de Manoasca (*sic*). nistaricensis diocesis, pro expensis factis et faciendis dictis scolaribus de quibus tenetur facere rationem ipso manualiter recipiente — v[c] flor. Ca.

Presentibus domino fratre Giraudo de Luyria (*sic*) monacho Sancti Andree Vasionen. diocesis et domino Johanne Florencii (*sic*) presbytero Forojulien. diocesis et me Nicolao Chardenarii (*sic*) clerico Remen. diocesis, publico notario.

Archiv. Vatic. Urbani V, Introitus et Exitus Camerae Ap. an. 1366, Vol. 320, fol. 61 b.

Extraordinaria.

Die eadem [xij mensis februarii] soluti et traditi fuerunt de mandato domini nostri pape domino Deodato Jordani priori de Tritis, Aquensis diocesis, administratori et gubernatori scolarium quos tenet ipse dominus papa in loco de Manuasca, Sistaricen. diocesis, pro expensis factis et faciendis dictis scolaribus de quibus computari debet ipso recipiente manualiter — v^c flor. Ca.

Presentibus domino fratre Guiraudo de Luyria (*sic*) monacho Sancti Andree Vasionensis diocesis et domino Johanne Florentii presbytero Forojulien. diocesis.

—

Archiv. Vatic. Urbani V, Introitus et Exitus Camerae Ap. an. 1366, Vol. 321 fol. 80 b.

Extraordinaria.

Die eadem [xij mensis februarii] soluti fuerunt et traditi de mandato domini nostri pape domino Deodato Jordani priori de Tritis, Aquensis diocesis, administratori et gubernatori scolarium quos tenet ipse dominus papa in loco de Manuasca, Sistaricensis diocesis, pro expensis factis et faciendis dictis scolaribus de quibus computari debet ipso recipiente manualiter — v^c flor. Ca.

Archiv. Vatic. Urbani V, Introitus et Exitus Camerae Ap, an. 1367, Vol. 324, folio 18 b.

Extraordinaria.

Die eadem [xij mensis februarii] soluti et traditi fuerunt de mandato domini nostri pape domino Deodato Jordani priori de Tritis, Aquen. diocesis, administratori et gubernatori scolarium quos tenet ipse dominus papa in loco de Manuasca, Sistaricensis diocesis, pro expensis factis et faciendis dictis scolaribus de quibus computari debet ipso recipiente manualiter — v^{c} flor. Ca.



L'ACADÉMIE

ET

LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

LECTURE FAITE EN SÉANCE

PAR

M. le Chanoine CHERRIER

Président de l'Académie

AVIS EXPLICATIT

Pendant soixante sept ans, l'Histoire Naturelle a reçu hospitalité provisoire, dans un pavillon de l'Hôtel de Ville. Là, le nombre de ses sujets petits et grands s'est multiplié jusqu'à former un empire, sous l'œil fin et circonspect de M. Léon Martin.

Ce premier tuteur d'une si attachante famille, toujours droit et de bonne contenance, portant allègrement le poids approximatif d'un siècle en chiffre rond, a eu la satisfaction de voir sa protégée, dotée, logée et mise luxueusement dans ses meubles.

***

Le Museum occupe aujourd'hui, rue Sallier au nord, et, boulevard du Roi-René au midi, un local restauré à grands frais dont l'arrangement sobre et gai fait oublier les anciennes et moroses destinations.

Bâti en 1640 pour être la maison du Refuge et la prison des femmes condamnées par le Parlement, occupé après la Révolution par les Orphelins de la Charité, approprié en ces derniers temps à l'habitation d'une section militaire cet édifice

a été aménagé par l'architecte municipal, M. Curet, dans des conditions parfaites d'ampleur et de symétrie.

Les deux façades, d'une simplicité austère, l'escalier presque monumental, les salles hautes et spacieuses, brillantes de lumière, remplies de spécimens chers aux naturalistes, donnent la sensation d'un manoir tranquille où l'on peut étudier et méditer comme dans un cloître.

L'ancienne Chapelle où l'enfance et la misère ont prié, où j'ai célébré, dans le bon temps, la messe régimentaire, a, dans ses dispositions actuelles, quelque chose de paré encore et de triste, qui sourit à la fois et pleure comme toute église désaffectée. L'ensemble est gracieux et solennel.



Il est superflu de dire que la marche vers ce royal destin a été lente et laborieuse. Faible dans ses commencements, l'œuvre s'est développée sous l'impulsion de la pensée alerte et progressive qui en avait eu l'initiative. Sans autre recommandation extérieure que le nom et le talent des fondateurs, elle a été honorée de libéralités précieuses par leur objet et cordiales par le sentiment qui les a inspirées.

De 1838 à 1905, cent trois donateurs, par leurs magnifiques offrandes, ont permis à l'institution de rester solide sur ses bases et de s'accroître au delà de toute espérance.

Quelques noms sont à citer :

Mademoiselle Rostan. — *Coquilles, fossiles, minéraux, etc., avec 60 vitrines.*

MM. Chabrier, docteur en médecine. — *Entomologie.*

Achintre et de Fonvert. — *Botanique.*

Martin Léon. — *Lépidoptères.*

Assénat. — *Phrénologie.*

De Montvallon. — *Oiseaux de Provence.*

Alexis, notaire. — *Fossiles et Coquilles.*

Achard. — *Hémiptères et Lépidoptères.*



Aude, docteur en médecine. — *Roches et minéraux-Préhistorique.*

Ferrières. — *Bois indigènes et éxotiques.*

* * *

Du 1er janvier au 1er mai 1905, seize donateurs ont répondu, par l'envoi de leurs collections, au désir qui anime le Directeur et la Commission administrative de mettre à profit tous les éléments de prospérité instructive.

Je désigne seulement ces trois têtes de colonne :

MM. Féraud-Giraud. — *Roches, fossiles, minéraux.*

Gondran. — *Terres cuites et camées.*

Garcin, docteur en médecine.— *Madrépores, coquilles.*

Bien d'autres surprises d'une égale valeur et qu'il est impossible d'énumérer, forment un ensemble compact, propre à exciter les actives recherches de la science et l'ardent enthousiasme du dévouement.

Une position topographique unique pour les établissements analogues, un local admirable d'appropriation et d'aspect, l'approbation publique qui est le cachet propre de toute bonne chose, le seul fait de vivre enfin, ont appelé une confiance et des encouragements qui garantissent, pour l'avenir, un succès aussi utile à la cité que glorieux pour les fermes esprits qui l'avaient prévu.



A la fête inaugurale, célébrée le 9 avril, M. le docteur Aude a retracé la genèse de l'institut dont il est le directeur.

M. Cabassol, avocat et maire, a rappelé le lumineux prestige de la capitale intellectuelle de la Provence.

M. le baron Guillibert a résumé les impressions de l'assistance, par un sonnet à la ville d'Aix, dans lequel fleure l'arome concentré d'un grand poême.

Tout a été dit gravement, dans une langue précise et sans balancement calculé sur des phrases tendues.

***

La part intime de vie féconde et de sagesse prévoyante, donnée au Museum par l'Académie, selon le génie spécial de chacun de ses membres, a été exposée en séance, le 9 mai 1905. Cette communication se présente en public avec la franchise de figure et d'accent, qui convient à une messagère dont l'unique ambition est de plaire au lecteur, en lui disant qu'il y a toujours, entre les bras de quelque vieux fauteuil de cabinet, des gens capables d'efforts tenaces dans les travaux de patience.

Toute autre genre de succès importe peu.

L'Académie et le Museum

MESSIEURS,

Notre Compagnie s'est intéressée et associée à l'installation du nouveau Museum, par la sympathie de tous ses membres, et surtout par la coopération personnelle et assidue de notre estimé collègue, M. le docteur Aude.

Une œuvre de cette importance et d'une utilité si évidente est bien venue pour unir, dans le plaisir suprême de l'estime mutuelle, les hommes distingués qui se dévouent aux sociétés de travaux scientifiques et se plaisent à les enrichir de leurs conquêtes.

Parler de ceux de nos membres qui ont fait entrer l'Académie en part active, dans l'établissement du Museum, c'est évoquer une page de l'histoire locale. Nulle idée féconde n'a été éveillée à laquelle notre société ne se soit appliquée. Nulle

découverte, dans la voie des sciences et dans la poussière des fouilles archéologiques, à laquelle elle soit demeurée étrangère.

En plantant quelques jalons sur le stade de nos gloires urbaines, je n'entends pas vous présenter un récit méthodique roulant sur un plan rectiligne comme un vagon, sans secousses et sans détours. J'irai selon le temps et les circonstances. L'ordre chronologique est un mot pompeux qui convient au discours. Il n'est pas nécessaire au langage du cœur.

*
* *

Le Museum établi dans sa récente splendeur nous ouvre un vaste horizon. Il tient au passé et au présent. Mille liens aussi nombreux que visibles le rattachent à nos annales académiques, autant qu'au progrès scientifique et littéraire qui serpente dans la région d'Aix, comme l'Arc amoureux de ses rives et insoucieux des sinuosités de son cours.

Semblable à un grand chêne sorti du gland déposé sur un sol propice où il a pris racine et s'est empressé de grandir, le Museum a son existence faite. Par son rayonnement extérieur, par cet énorme ensemble de sujets, de faits et de découvertes gradués qu'il apporte à l'exégèse du livre de la Nature, il est appelé à créer dans une cité qui est l'asile des Lettres, un centre d'études saines et d'observations récréatives.

Quelle chaleur de vie intellectuelle pourrait s'allumer à ce nouveau foyer de discussion et d'activité ! Quelle salutaire garantie contre le poison des alcools, des narcotiques et des sirènes, offerte à la jeunesse à qui l'école d'apprentissage pour l'exercice des devoirs de la Magistrature et du Barreau laisse, dans les heures de loisir, tous les périls de la liberté !

Donner quelque idée des sillons créusés par ceux dont nous possédons les gerbes en pyramides, sera un acte de justice filialement rendue aux ancêtres vénérés qu'une illustration méritée recommande à notre gratitude.

*
* *

Il y a, Messieurs, deux noms qu'il faut citer afin de faire sentir l'impulsion qui partit de la science, au XVII[e] siècle, pour se communiquer de la Provence à toute la société française : Ce sont ceux de Peyresc et de Gassendi. Il y a raison de tout résumer en eux et raison aussi de ne les séparer jamais.

Peyresc est Provençal. Son âme chaleureuse et riche a eu des effusions qui ont frappé juste au cœur de son époque.

Nos pères l'ont vu décrivant les plantes étrangères, les animaux rares et les monuments dégagés de la poussière. (1)

(1) Nicolas-Claude Fabri, seigneur de Peiresc, conseiller-clerc du Parlement d'Aix, naquit au château de Beaugensier, en Provence, l'an 1588.

Gassendi, adversaire frugivore de Buffon carnivore, est une de ces natures pénétrantes qui parle sans préjugés gothiques, pose et résout franchement les questions les plus ardues (1).

Après avoir étudié avec succès, en France et à l'étranger, il se fixa à Aix où il parut en savant qui voulait tout voir et tout remarquer. Sa maison, surmontée d'un observatoire et encombrée de livres, devint l'asile des sciences et le bureau de renseignements de tous les érudits.

Dans son magnifique jardin botanique, Peyresc acclimata plusieurs plantes étrangères, entre autres le *figuier d'Adam* (Musia paradisiaca).

Pour défendre contre les rongeurs ses volumes et ses papiers entassés pêle-mêle, il nourrissait un grand nombre de chats de l'espèce d'Angora, qu'il introduisit en France.

Cette passion pour les beaux matous, était aussi celle du Cardinal de Richelieu et de Crébillon le tragique. « Depuis que j'ai appris à connaître les hommes, disait celui-ci, je n'aime plus que les animaux ».

Peiresc aimait les uns et les autres. Les Angoras de toutes couleurs, habillés de robes fourrées, lui plaisaient, allant par la chambre, semblables à des conseillers de justice, avec la même gravité, la même sureté de leur mérite.

Cet homme dont le nom fut célébré en toutes langues, est mort à Aix en 1637, sans avoir fini aucun ouvrage. Il a laissé de précieux manuscrits ; mais la plupart n'ont pas reçu le dernier coup de plume.

(1) Le bourg de Chantersier, près Digne, est le pays natal du chanoine Gassendi,

Dès l'âge de 4 ans, cet enfant précoce composait, dit-on, et déclamait de jolis discours. A 18 ans, il professait la philosophie et la théologie dans l'Université d'Aix.

Revenu à Digne et attaché au Chapitre de la Cathédrale, il devint l'antagoniste de Descartes dont il attaqua les *Méditations* et il jouit de la gloire de voir partager les penseurs de son temps en Cartésiens et en Gassendistes.

Ses études sur Epicure et Démocrite lui ont fait des adversaires qui ont attaqué sa religion, sans autre preuve que l'analogie de son système avec celui des deux philosophes païens, sur le vide et les atomes.

Mathématicien, physiologiste, astronome, végétalien convaincu, Gassendi fut fidèle à ses principes jusqu'à la fin de sa vie.

Après avoir entendu un imbécile qui lui vantait le système de la Métempsycose, il répondit : « Je savais que suivant Pythagore, les âmes des hommes, après la mort, entraient dans le corps des bêtes ; mais je ne croyais pas que l'âme d'une bête entrât dans le corps d'un homme. Je le crois, après vous avoir entendu ».

Peiresc et Gassendi sont deux jumeaux d'une même race, opiniâtres à arracher ses secrets à l'univers,

*
* *

A l'exemple de ces deux hommes qui prennent le pays où ils sont nés comme le lieu où Dieu les destine à vivre et à penser, s'éveillent et s'animent de nouveaux initiateurs qu'une secrète fraternité rassemble pour se jeter, dans les hasards de cette chevalerie du savoir, avec l'ardeur des années et l'entraînement de la vocation.

Tournefort est le concitoyen de Peiresc. « Il se sent botaniste, dit Fontenelle, dès qu'il voit des plantes ». Les rochers et les plaines sont ses bibliothèques. Rival de Linné, il parcourt le monde pour finir au Jardin Royal et aux Collège de France (1).

La statue élevée à Gassendi sur la grande place de Digne, rappel'e aux amis des Lettres et de la Science, la beauté de sa physionomie et l'honneur de son grand nom.

(1) Elève des Jésuites à Aix, manquant la classe pour aller herboriser à la camgagne, poussé vers la carrière écclésiastique par sa famille, puis devenu libre, par la mort de son père, de suivre ses inclinations pour la Botanique, Joseph Pitton de Tournefort fut à la fois chercheur de plantes et explorateur d'histoire naturelle. Il a parcouru le monde et n'a trouvé partout que des amis et des admirateurs.

Son principal ouvrage : *Eléments de botanique* ou *Méthode ponr connaître les plantes* a partagé les botanistes en deux camps.

Tournefort classe d'après la fleur et le fruit. Linné croit mieux différencier par les pistils et les étamines. « Parmi les méthodes qui portent sur la fructification, dit Buffon, celle de Tournefort est la plus remarquable, la plus ingénieuse et la plus complète. »

L'herbier formé par cet intrépide excursionniste, bravant les climats orientaux et les miquelets espagnols, fait partie des collections de la galerie botanique de la capitale.

Adanson crée de nouvelles méthodes pour classer les végétaux et les *Testacés* ou animaux à coquille. Il réfute à l'avance, les théories du *Transformisme*, en démontrant devant l'Académie de Paris, « que les espèces particulières des êtres ont reçu au moment de la création, la vertu de se perpétuer sans altération jusqu'à la fin du monde ». « Vous me parlez de gloire immortelle, dit-il à ses amis au moment de mourir ; mais l'immortalité n'est pas ici » (1).

L'*Histoire des plantes des environs de Paris,* la *Relation d'un voyage au Levant* sont deux ouvrages supérieurs, sous le rapport scientifique, à tous ceux que l'on possédait sur le même sujet.

Dans Tournefort, les Aixois admireront toujours et par dessus tout les qualités morales, l'accent convaincu et sincèrement religieux, qui dominent sa pensée, son rôle et son caractère.

(1) Michel Adanson, né à Aix en 1727, s'est trouvé l'adversaire habile de Linné et le réhabilitateur de Tournefort.

Sa nouvelle méthode pour fixer les différences entre les familles de plantes, en 2 vol. in-8°, renferme des connaissances immenses. Son *Histoire naturelle du Sénégal,* publiée à son retour d'un voyage entrepris à ses frais, est riche de découvertes sur les trois règnes de la nature. Son *Mémoire sur le Baobab Africain* est un chef-d'œuvre. C'est lui qui le premier a constaté, dans les fleurs, une suite et un ensemble de familles admirées par Cuvier.

Les travaux d'Adanson conduisent à des certitudes analogiques entre le monde végétal et le monde animal.

Les sciences physiologiques, anatomiques et zoologiques donneront toujours des preuves de l'identité originelle et distincte de chaque espèce.

Contre le polygénisme de quelques savants qui croient à plusieurs centres de formation des races blanche, noire ou jaune ; contre le monogénisme universel de Darwin, les impérissables bifurcations et les impossibilités de reproduction entre les races transitoirement croisées, sont des arguments en faveur de l'unité primitive de l'espèce humaine.

Devant la science sérieuse, l'homme ne sera jamais un singe perfectionné, ni le singe lui-même un être antérieur au progrès.

Le sauvage dans son état de faiblesse et de misère est décadent et non progressif. Les âges de *pierre*, de *fer* et de *bronze* ont leur explication dans les petits-fils d'Adam, habiles à jouer de la harpe,

*
* *

Ces grands Provençaux dont la mémoire est glorifiée par des conquêtes inattendues, ont, dans notre Académie, des disciples éclairés qui leur empruntent, avec la clarté lumineuse de la pensée, l'art des communications sans apparat et des dissertations sans pédanterie.

Commençons par le tréfonds : La Géologie.

Elle a, parmi nous, des représentants supérieurs, autant par la vastitude des connaissances que par la limpidité des aperçus.

Les recherches sur les eaux d'Aix par Henri Davin; *La Dissertation sur le volcan éteint de Rougiers ;* La Nouvelle Méthode de Géologie applicable *au département des Bouches-du-Rhône* par Pontier, inspecteur général des forêts (1) ; *La notice sur la Constitution Géologique du bassin houiller des Bouches-du-Rhône,* par l'ingénieur Blavier (2) sont des exposés des plus sérieux en ce genre d'érudition. Souvent l'Institut brode ses palmes sur des étoffes de moindre importance.

à travailler la terre et l'airain. Impossible de rester d'accord avec le bon sens, en imaginant autre chose.

Adanson voit la création complète en Dieu, toujours maitre de son œuvre, ordonnée ou tombée en décadance, bénie ou maudite, assuré de la ramener toujours à ses lois qui d'ailleurs la dominent même quand elle croit désobéir.

(1) Mémoires de l'Académie, Tom. I. (2) *Ibid.* Tom. II.

L'abbé Guiet, philosophe ingénieux, littérateur incisif et excellent naturaliste, présente à l'Académie, dans une communication paléontologique, ses *Notes sur quelques fossiles de la Mollasse d'Aix* (1). Il est, avec Peiresc et Gassendi, de ceux qui, marqués du signe de la cléricature, abordent tous les problèmes et sont capables de marcher de front avec les plus fiers.

*
* *

Dans la Minéralogie, nommons l'abbé Robineau-Beaulieu aussi estimé par la simplicité de son langage que par la saveur de son style technologique. Ses *Recherches physiques expérimentales sur l'aimant* témoigne d'une familiarité bien acquise avec un ordre de travaux moins exploré qu'aujourd'hui (2).

Mémoires sur la Connaissance des terres en agricultures ; Mémoire sur le Carbone, premier élément de l'organisation et sur les engrais qu'il fournit aux végétaux, par Pontier (3) ; *Etude sur le Nickel* par Deligne,

---

(1) La Mollasse — de *Mola*, meule — est un grès marneux, assez tenace, généralement gris, renfermant des restes d'animaux.
Telles, les pierres de Rognes et diverses pétrifications dans les territoires de Venelles, Saint-Cannat et Fontroux.
Sur la route d'Aix à Gardanne il s'en trouve des couches percées par des mollusques en spirale, dits *Prolades*. Leur configuration semblable à l'empreinte de dés à coudre les faits nommer, en langue provençale : Lei de d'aou.

(1) Mémoires de l'Académie, Tom. VII.

(2) *Ibid.* Tom. I. (3) *Ibid.* Tom. II, III.

ingénieur et directeur de l'Ecole d'Arts et Métiers, (1) sont autant de dissertations qui apportent du neuf et dont la substance ferait des volumes. Tout cela est présenté sans fanfreluches, avec la sobre élégance qui convient à la matière.



Nos botanistes ont écrit des livres, créé des tables alphabétiques, accru et vulgarisé les magnificences de la faune et de la flore du territoire aixois.

Boyer de Fonscolombe dresse la *Nomenclature des plantes de la banlieue* (2). Castagne disserte sur le *Reboisement des montagues et des terrains des Bouches-du-Rhône* (3). Le docteur d'Astros fait l'*Histoire d'une plante de blé* (4). Gibelin, le secrétaire de l'Académie signale l'*Introduction d'un végétal annuel dans l'Economie Domestique :* Vesce, plante fourragère (5). Le Comte de Montvallon explique l'*Avau ou Avouasse (le chêne kermès) qui couvre une partie des terres du littoral* (6). De Bec, directeur de la ferme

---

(1) Mémoires de l'Académie, Tom. XIII.

(2) *Ibid.* Tom. V. (3) *Ibid.* Tom. VI.

(4) *Ibid.* Tom. II. (5) *Ibid.* Tom. III.

(6) *Kermès* mot arabe qui signifie *Cochenille.* Le kermès est un petit insecte de l'ordre des hémiptères, qui se développe sur des branches d'arbrisseaux, sous formes de globules de la grosseur d'un pois.

La cochenille desséchée et mise en poudre sert à composer le carmin et la laque carminée. A l'état vivant, elle est déjà d'un beau rouge.

On en trouve des espèces, sur la vigne, sur l'olivier, sur le figuier, arbres auxquelles les parasites sont fort nuisibles.

Le kermès du chêne vert *(Ilicis)* très connu en Provence, est d'un noir violet et sert à faire une teinture en cramoisi. *Ibid.* Tom. IV.

modèle, développe la notion technique de la *Plantation de la vigne* dont les pampres plongent au loin dans le sol, pour y puiser le goût, la couleur et la vertu (1).

Je nomme seulement ces quelques rapports vraiment égaux à bien d'autres plus vantés qui n'apportent souvent que des nouveautés à corriger ou à refaire. Sans venir de maîtres qui distribuent oralement leur science aux amphithéâtres, ils sont d'une belle envergure et d'une saveur délicate.

*
* *

La Zoologie a aussi ses complications minutieuses et ses enchaînements d'organes dont chacun produit son effet propre, quand tous convergent à l'effet général que nous nommons la vie. Un insecte ignoré, un oiseau solitaire ont de quoi taquiner notre esprit et confondre notre vanité.

Qu'est-ce-que *La mouche qui dévore les olives ?* Norbert Bonnafous répond avec la compétence du savant et la note des impressions du propriétaire alarmé, non sans souligner de quelques traits malicieux la fourmillante tribu des bombyx qui, socialement et littérairement, vit sur la feuille d'autrui (2).

Il est en accord parfait avec Boyer de Fonscolombe qui dénonce *Les insectes nuisibles à l'agriculture dans le midi de la France* (3).

(1) Mémoires de l'Académie, Tom. V.

(2) *Ibid.* Tom. IX.

(3) *Ibid.* Tom. IV.



On connait les pontes vermineuses dont une seule suffit à dévaster les pommiers, les aubépines et les ormeaux. Pour les détruire, qu'on laisse vivre les gentils oisillons et qu'on supprime la chasse au poste, qui est un assassinat avec préméditation et guet-apens.



Ainsi, les travaux et la gloire de notre Académie restent lumineux et magnifiques. C'est le propre des esprits féconds et peu soucieux d'exploiter la frivolité publique, de laisser après eux plus d'idées qu'ils n'en expriment eux-mêmes. Quand on a fermé leurs livres, on les rouvre avec l'envie de reprendre et de continuer la conversation.

Cette envie, le Museum donne le moyen de la satisfaire. La science, en effet, est une dans son essence. C'est ainsi que nous l'aurons au ciel. Mais ici-bas elle parle diverses langues qui varient d'esprit à esprit et selon les progrès, les destins ou les mécomptes amenés par le temps.

Les points de vue qui finissent et ceux qui commencent se joignent dans nos galeries récemment ouvertes, comme dans un vaste salon de choses rares, mises en gamme parfaite, par une action collective et condensée.

Faire connaître un à un tous les groupes serait impossible. Je me borne à en présenter le tableau

panoramique, comme un voyageur qui, voulant juger d'un coup d'œil l'étendue d'un pays, tâche d'en embrasser de haut le cadre le plus lointain.

*
* *

Nous sommes en 1837. M. Antoine Aude, fils d'un professeur à la Faculté de Droit, notaire influent et considéré, est le chef de la Municipalité d'Aix. En 1838, il est membre d'honneur de l'Académie qui rend hommage à sa sollicitude et à son intrépidité pendant l'épidémie cholérique de 1835.

Dans les hommes bien doués, l'esprit des affaires n'est point incompatible avec la supériorité du savoir. Au contraire, l'élévation et la poésie de la pensée vont bien avec le talent administrateur. « Le son d'une lyre, dit Châteaubriand, n'a jamais rien gâté ».

Malgré les soucis de deux fonctions qui imposent l'itinéraire à la volonté et laissent peu de place même aux goûts les plus légitimes, le Maire d'Aix trouve du temps à donner au commerce agréable des hommes, des choses et des livres. Pour la ville dont il rêve d'égaler l'avenir au passé, il se laisse emporter par la vieille devise française : toujours plus oultre.

*
* *

A côté de lui, sur un de nos fauteuils, il est un jeune géologue pour qui l'étude de la nature est

non seulement une spécialité, mais une passion d'enthousiasme, c'est Coquand. Tout deux s'unissent dans une cordiale entente et font adopter, en 1838, le projet de création du musée d'Histoire Naturelle.

Nommé professeur à ce Musée nouvellement créé, licencié ès-sciences, membre de la Société géographique de France, Coquand publie un *Cours de Géologie* dans lequel il étudie « les grandes masses qui constituent la surface du globe, leur élévation, leur forme extérieure, leur structure intérieure, leur composition et leur âge relatif » (p. 5). Ses leçons, ses conversations, la nouveauté de son plan analytique qui, contrairement à l'usage, va de l'examen des terrains anciens à celui des terrains nouveaux, sont également appréciés par la jeunesse et les gens du monde.

Je ne crois pas manquer à la modestie règlementaire, en vous présentant, pour ainsi dire par la main, ces deux promoteurs dont nous voyons amplements réalisés les projets charmants et les visées superbes.

*
* *

Qui se ressemble s'assemble. Jamais le proverbe pris au rebours de la malfaisance ne fut plus heureusement accompli.

Coquand offre, avec un hommage autographe, sa thèse soutenue devant la Faculté des Sciences de Paris, à son compagnon d'excursions, Jules de Séranon qui fut plus tard un des nôtres et non des moindres.

Au chapitre qui traite du fossile dit : *Apticus*, il est parlé d'un modèle du genre, dessiné à la planche avec cette indication : *Apticus Seranonis*. L'auteur remercie son ami à l'obligeance duquel il est redevable de fossiles rares et précieux des terrains crétacés des Basses-Alpes (p. 59).

Rien de plus pur que cet enthousiasme de la jeunesse d'alors, poursuivant, dans l'ardeur d'une même conquête, le Droit, la Science, les Lettres et la Philosophie.

Jules de Séranon, géologue, historien à ses moments de loisir, fut un de ces avocats pleins de vigueur humaine et de force chrétienne, qui luttent avec un ferme cœur et ne tombent que pour ramasser la palme.

Combien de figures, dessinées et coloriées en images d'Epinal, n'iront point à la postérité, même dans un musée, sur la coquille d'un mollusque !



En ce temps là, sont inscrits à l'Académie : le docteur d'Astros, son frère le Cardinal de Toulouse, Louis Rostan, cousin de Mlle Rostan, conseiller

général du Var, amateur intelligent des trésors que recèlent les couches superposées du sol provençal. Ce n'est pas l'heure de redire la noblesse de leur caractère et l'éclat de leurs bonnes actions.

Mais, l'atavisme a des influences qui se reflètent dans cet héritage moral d'aptitudes et de qualités transmissibles avec la vie.

Mlle Rostan a, dans les veines, avec le sang paternel, le sang des d'Astros. Son nom est enchâssé, comme un joyau limpide, dans la couronne familiale dont l'éclat est tout honneur, science et charité.

Nous avons connu cette femme de naissance patricienne, sa raison calme, sa finesse naturelle, sa grâce un peu alanguie, sa conversation grave et son amour pour les belles choses.

De sa mère elle a appris, avec les principes d'une religion sûre, la coquetterie très rare et très innocente d'une pleine indépendance de volonté. Aussi, elle n'a rien de ces natures timides ou indécises qui ne pensent pas par elles-mêmes, s'inquiètent de ce qui se passe au ras de terre et emploient leur temps à mendier une direction, comme les indigents à mendier une soupe. Elle est, dès sa jeunesse, une chrétienne de bonne marque, accomplissant avec une candeur d'enfant, les pratiques les plus simples et les plus touchantes de la piété.

C'est en elle le couronnement d'une foi solide et éclairée.

Son père, Léon Rostan, né à Saint-Maximin en 1790, est mort à Paris en 1866.

A 16 ans, il est interne aux hôpitaux de la capitale. En 1815, à la Salpétrière, il déploie un dévouement héroïque, pendant l'épidémie de typhus qui ravage l'armée d'invasion. Il publie un ouvrage sur le *Ramollissement du cerveau*, un *Traité de médecine clinique* et un *Cours d'hygiène*.

Son portrait peint par Flandrin est un chef-d'œuvre qui a servi de modèle au buste en marbre, offert à l'Académie de France par Madame Rostan.

Sous la direction d'un si bon génie, la jeune fille grandit en cultivant, au plus haut degré, avec les connaissances utiles à tous, les sciences naturelles et spécialement la botanique, la géologie et la minéralogie. Sans chercher à conquérir une réputation intellectuelle, ni laisser croire qu'elle en a la prétention, elle garde, en toutes choses, le milieu qu'il faut savoir saisir. Elle n'est pas femme savante dans l'acception malicieuse de Molière qui a raillé le pédantisme en jupon. Elle est femme instruite, apte, selon le mot de la Bible, à donner des lecons d'économie domestique, à entreprendre les ouvrages les plus pénibles, regardant comme un devoir de montrer en tout le désintéressement des grandes âmes.

*
* *

Mademoiselle Rostan est, j'ose le dire, l'aimable héroïne de la fête inaugurale que nous avons vue. Sa munificence est une des causes occasionnelles qui ont inspiré le projet d'enlever le Museum de l'Hôtel de Ville, pour l'installer dans un local indépendant, géométriquement aménagé sur un boulevard aristocratique où le soleil, selon les heures, darde en plein ou grésille à travers le feuillage des platanes.

Dans la grande salle de la Conchyologie universelle, au milieu des vitrines, il y a un médaillon modelé par notre habile confrère M. Henry Pontier qui sait, par l'ébauchoir, donner à l'argile une moiteur de vie, et, par le ciseau, mettre aux chevelures de marbre des légèretés de coiffures poudrées. La figure de la bienfaitrice y apparaît dans son profil de camée antique, avec un air de repos et de belle sérénité.

Les hommes verront la douce réserve du regard et le pli délicieux du sourire. Les femmes qui ont dans l'œil un compas pour juger ce qu'il y a de céleste dans la beauté, diront à ceux qui ignorent : « Voilà Mlle Rostan, ravissante personne qui s'est fait, loin du monde, un monde de pauvres qu'elle soulageait et de savants qu'elle étonnait. On dit qu'elle était de l'Académie d'Aix. »

Non ! Mais elle était digne d'en être. Car elle préférait notre atmosphère d'honnêteté, de franchise et d'érudition, aux salons embaumés et aux distractions féériques de la luxueuse mondanité.



Dans le champ largement ouvert de ses études, Mlle Rostan aime à consulter ceux de notre Académie. Elle accepte, avec une flatteuse déférence, la justesse de leurs indications et la protection de leur autorité.

Chaque petit fait de sa vie si sérieusement remplie est occasion favorable à des causeries documentées, à des analyses d'objets offerts ou déconseillés.

Ce sont les nôtres qui l'aident à marcher d'un pas ferme et assuré, dans le monde si compliqué et si étendu des plantes, des coquillages, des fossiles et des minéraux.

Sûrement, la fréquentation de ceux qui partagent avec elle le zèle du bien, les conseils de M. Aude qui, en qualité de médecin, a l'ascendant d'un confesseur laïque, lui ont suggéré la générosité princière que l'on peut conter en termes vrais, mais que l'on ne peut assez louer, à une époque où chacun meurt d'envie de voir s'élever quelque chose.

*
* *

Au premier rang, voici le marquis Gaston de Saporta. Il est de l'Académie depuis 1866. Nul ne sait mieux que lui traiter agréablement les choses froides de la froide géologie. Il est de ces Français d'autrefois qui font apprécier aux autres le charme des causeries scientifiques. Comme membre de l'Institut et de nombreuses sociétés savantes, il a beaucoup vu, beaucoup appris, beaucoup recueilli sur les secrets de la flore devenue stalagmite.

Il nous racontait ses trouvailles avec une grâce sans pareille, entremêlant ses communications de remarques piquantes et de saillies imprévues. Sa plume qu'il maniait avec une fermeté juvénile, dessinait, en traits ciselés et en lignes pures, les longues tiges d'une raideur de bronze et les feuilles larges découpées en dentelle, qui caractérisent les végétaux ensevelis sous la lave et les alluvions.

Il est le guide instructeur de Mlle Rostan pour la botanique fossile dite Paleo-botanique.

Les plantes d'espèces différentes transformées par les sucs pierreux ou par l'argile molle, dont les cavités forment ce que l'on appelle *empreintes ;* les corps devenus *pétrifications* ou *incrustations,* tout en gardant l'organisation primitive, ont été rangés, sous l'œil exercé de notre confrère, avec un ordre qui permet de suivre, dans son action, la main invi-

sible par laquelle sont dirigées les secrètes opérations de la Nature.

Les deux volumes de Gaston de Saporta sur *Les anciens climats de l'Europe et le développement de la végétation,* sont d'une extraordinaire beauté. Je n'indique point d'autres publications qui ne sont cependant en rien inférieures à celles qui se rattachent à la partie laborieuse et vraiment instruite des Paléontologues, en juste renommée dans toutes les bibliothèques.

La flore provençale, oubliée, couchée sous les roches, sous les tourbières, dans les charbons de Gardanne et de Fuveau, a surgi tout à coup, à la voix du devin sacré qui lui avait manqué jusqu'alors.

*
* *

Fossiles et minéraux ont la même origine. Associons donc à Coquand et à de Saporta, M. le vicomte de Selle, académicien depuis 1893.

C'est une délicate opération que de classer avec étiquettes d'âge, de formation, et de vertu particulières, des pierres éparses dont l'œil n'aperçoit que le noir de carbone ou le gris de calcaire.

Comment se sont formées certaines roches, soumises à des influences qui en ont modifié l'aspect et la structure ? D'où viennent ces *gneiss* cristallins dans lesquels une chaleur puissante accompagnée

d'émanations mystérieuses a provoqué la création de nouveaux corps et un arrangement moléculaire différent ?

Ces phénomènes géologiques ouvrent aux spéculations de la science et de la philosophie un horizon vaste et toujours nouveau. Un maître initié aux révolutions plutoniques qui, à diverses reprises, ont fracturé l'écorce du globe, et aux progrès de la chimie qui répand tant de lumière sur les secrets des terrains primitifs, trouve sans peine, un principe de méthode à suivre, dans les modifications apportées aux minéraux, sous l'influence de la pression et des réactions de roches ignées.

Ce maître est aujourd'hui, pour notre Académie, M. le vicomte de Selle. Nous l'avons applaudi quand il nous a présenté son rapport sur *Les exhalaisons volcaniques, au point de vue de la genèse du globe terrestre* (1). Nous avons tenu pour la plus documentée et la plus plausible, sa théorie sur la formation des couches tantôt horizontales, tantôt inclinées de notre planète. Mais qui peut promettre l'immortalité même aux idées victorieuses du moment ?

Avant le départ définitif des collections de Mlle Rostan, M. de Selle a fixé la distribution des *séries stratifères*, en faisant à son auditrice un vrai cours

(7) Mémoires de l'Académie, Tom. XVII.

démonstratif. Ce qu'a pu faire son activité observatrice et patiente est expliqué par le Traité technique déposé au Museum, avec son Atlas, et intitulé : *Cours de Minéralogie enseigné à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.*

L'objet du volume est l'exposé des propriétés diverses des minéraux : propriétés physiques, optiques, chimiques, avec description de toutes les espèces connues lors de l'apparition de l'ouvrage, plus, la collection des empreintes visibles dans le bassin du bois d'Asson, près Manosque.

La rédaction conforme à l'état des connaissances acquises, a la logique et la clarté qui sont les premières conditions de l'harmonie d'un tout. Pour nous qui connaissons l'auteur et ses triomphes en souvenir, la signature est le synonime de modestie profonde et d'intarissable instruction.



Evidemment, la flore champêtre est plus riante que la flore souterraine. Elle est d'une essence plus fraîche et plus balsamique.

Ses merveilles de croissance spontanée, de racines fibreuses ou pivotantes, de tiges droites ou rampantes, de coloris élégant, de puissance médicinale ont été décrites par notre vaillant botaniste, Achintre, avec le concours de M. Amédée de

Fonvert, a qui j'ai eu l'honneur de succéder en 1872.

Ils ont publié, de concert, *Le Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement dans les environs d'Aix*.

Nous nous rappelons la communication humoristique et détaillée que nous fit Achintre sur *la nomenclature franco-provençale* des plantes de notre région, par le docteur Marius Reguis (1).

Ce vétéran presque centenaire de l'enseignement universitaire, savait tout ce qui était à ceuillir, pour l'herboriseur, aux bords des sentiers, dans les vallées abritées, dans les crevasses des cimes brulées de soleil et de mistral. « J'ai du bonheur, me disait-il, à escalader le mont de Sainte-Victoire, les jours de bourrasque, j'avale la santé avec le vent du Nord ».

Il regardait comme la principale jouissance et la plus grande douceur de sa vieillesse les moments passés dans la maison Rostan. Doué d'une mémoire que l'on peut appeler phénoménale, il portait dans sa tête et désignait avec aisance à son élève le nom des diverses plantes, leurs qualités, leur lieu d'origine, imprimés sur la membrane de son cerveau comme sur une carte ou un catalogue.

---

(1) Mémoires de l'Académie, Tom. XI.

Nous avons longtemps admiré la précision de ses jugements, l'essort de son talent et l'inaltérable jovialité de son esprit.

Achintre était totalement dépourvu de cette habileté des vaniteux qui, dès qu'ils possèdent d'une chose pour deux sous, fatiguent les cymbales de la renommée pour faire valoir leurs opinions et leur personne. Il tenait, dans ses tiroirs, sans en faire grand cas, toute l'Iliade disséquée au scalpel. Il ne se vantait pas même de connaître le grec.

Son herbier constitué avec une sollicitude et une longanimité sans égale est allé, par disposition testamentaire, à son ami M. Achard, entomologiste de renom, aujourd'hui Conservateur du Museum. Il a été naguère ajouté aux collections municipales avec d'autres richesses d'amateur et, spécialement des tablettes d'insectes qu'une épingle intelligente a piqués de mort et d'immortalité.

Dents, dards, crochets, pinces, aiguillons, cuirasses, cornes, ressort dans les pattes, tout ce qui est moyen de vivre, d'attaquer et de se défendre, se mêle aux mouchetures des écailles et des ailes, dans ces panoplies en miniature.

Il convient de payer un juste tribut au spécialiste qui, pour placer, surveiller et protéger ce qui est confié à ses mains habiles et soigneuses, prodigue son temps, ses peines et ses doctes labeurs.



Aux notabilités qui ont de hauts titres dans l'aréopage des botanistes et des forestiers, il faut joindre: Adolphe de Saporta, de Ribbe et Demontzey pour leur appel si bien lancé en faveur du reboisement ; Garidel et Marion pour leur sagacité à débrouiller le fouillis des végétaux et des minéraux ; Joret qui compte pour quelqu'un en arboriculture, à preuve la poésie qu'il a mise à nous décrire la constitution délicate, les fruits à suc doux et à peau veloutée du pêcher et de l'abricotier (1).



Dans la dernière galerie du premier étage, au-dessus d'une des baies qui facilitent la circulation dans les nombreuses divisions de son domaine, M. Achard peut montrer une inscription qui fait penser à l'Académie : *Salle Chabrier.*

Chabrier, de bienveillante mémoire, de figure éclairée par un bon et loyal sourire était, au milieu de nous, le parfait exemplaire des physionomies de médecin, qui ne deviennent jamais expertes à mentir et à décourager. Il mêlait au terre-à-terre de l'existence un peu de cet idéal que les artistes mettent dans leurs œuvres, se montrant toujours d'une bonhomie séduisante avec ses amis, comme avec ceux qui ne partageaient pas ses convictions. Il était écrivain spirituel et diseur écouté.

(1) Mémoires de l'Académie, Tom. XVIII.

Beaucoup d'hommes de sa profession, doués comme lui de facultés supérieures pour conjurer ou dénouer le destin des autres sans rien pouvoir pour leur propre bonheur, cherchent dans des occupations de fantaisie distinguée, une diversion aux désagréments de la caducité physique et de la mélancolie qu'elle fait naitre.

Arrivé au second versant de son existence et de sa carrière médicale, Chabrier se remet à cultiver la chimie dont il veut approfondir les nouveaux progrès et les applications pratiques.

Son père, homme de grande valeur, naturaliste de premier ordre, ne le cédait à aucune autre en entomologie et en conchyologie. Il était un de ces amateurs qui, sans être enchainés à des fonctions régulières, se plaisent à suivre curieusement un fil dans le dédale des êtres qui animent la surface de la terre ou sont sortis de ses entrailles.

Chabrier conserva la collection paternelle avec une jalousie honnête, pour la léguer au Museum, sans vouloir d'autre prix que la gloire de l'avoir bien placée. Cela suffit à marquer la sincérité de son caractère et la hauteur de son désintéressement.

Les planchettes de lièges émaillées d'une multitude d'insectes furent transmises aux galeries municipales par Madame veuve Chabrier, gracieusement, avec un bon sourire de fierté conjugale.

Vraiment, Aix, ville de studieuse quiétude, d'éducation élégante et discrète, est la patrie privilégiée des femmes. Elle régularise leur pensée, elle ménage leurs nerfs et développe les qualités intelligentes et patientes de leur aimable nature.



Au-dessus des insectes, viennent les oiseaux qui apportent aux régions aériennes la gamme d'une harmonieuse décoration.

Un penseur disert, naturaliste ornithologue, le comte Casimir de Montvallon est reçu à l'Académie en 1808. Il est secrétaire perpétuel pendant de longues années. C'est une charge dont l'acceptation prolongée est, chez nous, une tradition fidèlement conservée.

Le fils de Casimir, Aldonce de Montvallon, est lui-même un ami persévérant de la gent emplumée qui, passant ou nichant en Provence, embellit nos campagnes par sa diversité de ramages, de couleurs et de proportions. Il centuple le chiffre des habitants de sa volière endormie.

En haut du large escalier de son hôtel, dans l'antichambre de son cabinet de travail, sur des perchoirs abrités de nombreuses verrines, se dressent nos aimables volatiles très élégamment habillés et complétant, par l'or et l'azur de leur yeux, les grâces conservées de leur parure. Au premier coup

d'œil, l'imagination donne à l'oreille l'illusion d'un gazouillis d'allouette au-dessus des blés verts.

Après avoir formé, en parfaite hiérarchie de taille et de noblesse, cette pittoresque et silencieuse république, M. de Montvallon disait volontiers qu'il en réservait la propriété définitive à sa ville natale. Il a tenu parole.

C'est bien le suave plaisir qui convenait au gentilhomme provençal, de patriotisme large et généreux, aimant à rapprocher au lieu de séparer, à unir au lieu de diviser.

*
* *

L'organisation minutieuse de tant de richesses accumulées est dûe à M. le docteur Aude que nous savons doué, pour toutes choses, d'un sens clair, actif et pratique. Il fut secondé par notre confrère M. de Bresc, le géologue explorateur du vallon de Fox-Amphoux dans le Var, d'où il déterre des fossiles déconcertants pour les faiseurs d'hypothèses (1).

Je ne puis nommer M. Aude sans lui promettre la reconnaissance de l'Académie et de tous les fer-

(1) De l'ancienne Provence, le département du Var est le plus riche en ossements fossiles. On en rencontre dans plusieurs localités, surtout dans le terroir de la Commune de Fox-Amphoux, canton de Tavernes.

De la ferme de Bassequat, jusqu'aux anciens moulins de Saint-Jean de Bresc, pour peu qu'on fouille la terre, on trouve des os pétrifiés d'une grandeur extraordinaire. C'est toujours dans les terrains primitifs en grès rouge qu'on fait ces trouvailles. Dès qu'on arrive au calcaire Jurassique on ne découvre plus rien. (Note de M. de Bresc).

vents de la tradition scientifique de la cité sextienne, pour l'insigne application qu'il a déployée, en mettant au point, et en conduisant à bien une si magistrale entreprise. En qualité d'héritier du zèle et de la bienveillance paternels pour l'intérêt public, il a droit à l'estime d'une population à laquelle sa famille est attachée depuis longtemps, par une longue chaîne de services rendus. La voie officiellement dénommée : *Rue Aude*, est pour les contemporains, un souvenir parlant.

A sa droite, notre directeur du Museum aura M. le vicomte de Selle que sa ferme compétence a appelé à présider la Commission administrative de ce *Templum serenum*, où se révèlent, sous des signes sensibles d'une incontestable authenticité, l'existence primordiale et les transformations successives de la boule qui nous porte.



C'est pour nous, Messieurs, une douce satisfaction de voir tant des nôtres, chacun dans sa singularité personnelle, affirmer une fois de plus que, seconder les goûts élevés, et les tâches utiles, est le but de l'Académie que veut bien abriter et patroner le pouvoir municipal.

A Aix, l'opinion est formée du raffinement des âmes cultivées et du tact naturel. Telle est sa bienveillance qu'elle croit à la possibilité du mérite dans tous les camps. Telle est sa bonne foi que, partout

où le talent sait semer des fleurs, elle se plaît à les admirer et à les déposer en couronne sur la tête de ceux qui les ont fait éclore.

Il me semble que, dans un temps où les désintéressements sont plus éphémères que jamais, c'est un devoir de rendre hommage aux volontaires qui, depuis un siècle, n'ont rien négligé pour apporter une pierre à l'édifice que les devanciers ont commencé.

Le nom qui leur convient est le nom de « *Bienfaiteurs* ». Il sera gardé dans les archives et dans les cœurs, parce que rien n'est plus digne de survivance que les actes qui relient le passé aux générations futures, par des leçons qui restent et par des exemples qui appellent des imitateurs.



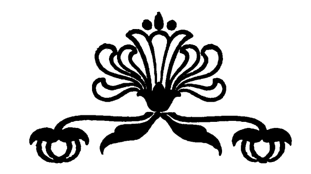
Je finis par un mot de conclusion philosophique. Au vestibule et dans les galeries du nouveau Museum, sous la lumière tamisée de grisaille, reflétée aux murailles blanches et un peu nues du pourtour, il y a des révélations rayonnantes.

Les phénomènes du monde géologique, avec ses coquilllages jadis vifs comme des méduses dans la transparence et la mobilité des grandes eaux ; les attraits enchanteurs de la flore visible ou souterraine que l'art peut à peine imiter ou reproduire ; les étrangetés du règne animal, dans son expression de sécu-

rité ironique, avec ses diversités de têtes fines et d'oreilles pointues ; le lion aristocratique en arrêt dans la vigoureuse élasticité de ses membres ; le crocodile menaçant de ses yeux glauques et de sa mâchoire en l'air ; les insectes dans le velours lustré de leur robe ; les oiseaux de proie ou de chanson, perchés sur leurs grêles colonnettes, appellent un cri d'admiration sur les lèvres de ceux qui les contemplent.

Il sont une démonstration populaire de l'ordre qui régit l'univers matériel et donne idée de la sagesse infinie qui nous aide à traverser la vie, conscients de sa signification et de son repos final.

Un éclair de raison, dans un cerveau honnête et méditatif, peut devenir l'antécédent d'un acte de foi au Maître éternel qui se décerne à lui-même un diplôme de membre de l'Institut, en se proclamant le Dieu des sciences (I. Reg. II., 3).



ÉTUDE ÉCONOMIQUE

SUR LES

CHARBONNAGES

DE PROVENCE

Du XVI[e] au XIX[e] Siècle

PAR

H. de Gérin-Ricard

Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France ?

Telle est la question, demeurée sans réponse, qui figure depuis quelques années au programme du Congrès des Sociétés Savantes.

Le deuxième Congrès International d'Histoire comparée (1) avait, de son côté, fait une place dans la section d'économie sociale, aux *monographies d'industries locales, comprenant l'histoire des salaires, les rapports entre employeurs et employés*, etc.

(1) Tenu à Paris en juillet 1900.

En dépit de l'intérêt nouveau que sont venus donner à l'étude de la question minière, les grèves dernières, la pénurie de combustible ressentie récemment, et l'essai fait à Saint-Etienne de la mise en pratique de la formule *la mine aux mineurs*, la branche mines n'a fait à ces dernières assises l'objet d'aucune communication. Il faut croire que cela tient à la rareté ou plutôt à la dispersion des documents antérieurs à 1789 et relatifs à cette industrie.

Ayant eu la bonne fortune de rencontrer dans des papiers de famille une suite de pièces se rapportant aux mines de Valdonne et embrassant un espace de près de trois siècles (1639 - 1900), j'ai songé à faire entrer ces documents dans le domaine public, après les avoir analysés et coordonnés, à d'autres tirés des archives locales (1) et des minutes notariales. De ces dernières j'ai extrait deux cents actes dont les principaux ont fait l'objet d'un inventaire qui figure à la suite de la présente étude.

(1) Arch. départementales : Fonds de l'ancienne Intendance de Provence ; fonds de la Révolution. L. 274. S. 7. mines, dossiers 4 et 6.

Il m'est particulièrement agréable de remercier ici M. Reynaud, l'érudit archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, et ses distingués collaborateurs, MM. Fournier et Rambault, pour l'obligeance qu'ils ont mis à faciliter mes recherches.

Je dois également payer un tribut de reconnaissance d'abord aux mineurs-vétérans , la plupart octogénaires , dont les renseignemeuts m'ont été si précieux sur les anciennes méthodes d'exploitation (qui demeurèrent à peu près les mêmes de 1639 à 1840), et ensuite aux jeunes mineurs, instruits et intelligents. qui m'ont aidé pour nombre de détails.

J'ai pensé qu'un travail de ce genre répondant, au moins en partie, à la question maintenue à l'ordre du jour, pourrait avoir le mérite de l'inédit, l'attrait du nouveau sinon de l'inconnu.

Ce que je dis dans la plus grande partie de cette étude peut s'entendre de toutes les mines de charbon exploitées en Provence sous l'ancien régime, et si j'ai choisi les charbonnières de Valdonne comme type, c'est qu'elles paraissent être de celles qui furent le plus anciennement connues, et aussi parceque les documents qui s'y rapportent sont beaucoup plus nombreux que partout ailleurs.

L'histoire de l'exploitation des riches bassins houilliers du Nord, du Forez ou du Languedoc, aurait présenté sans doute plus d'intérêt que les annales d'une mine des Bouches-du-Rhône, qui n'a acquis une importance réelle que depuis environ 60 ans, c'est-à-dire depuis que les applications de la vapeur ont donné à l'extraction des charbons minéraux un développement subit. Mais, les débuts de l'exploitation des plus riches gisements carbonifères de la France ont été aussi modestes que ceux de la mine dont j'ai entrepris de retracer le passé et rien ne permet d'affirmer que, d'une façon générale, les gîtes les plus abondants ont été mis en valeur les premiers. Ainsi la fameuse mine d'Anzin ne fut mise en exploitation qu'en 1734 (1), celle de Carmaux en 1759, celle d'Alais en 1809.

---

(1) M. Alayrac : *Les mines dans le Pas-de-Calais* (Mém. de l'Acad. d'Arras, t. XXX, p. 117).

Le bassin où se trouvent la mine qui fait l'objet de cette étude, et aussi trois autres centres d'exploitation, occupe à l'heure actuelle 2,200 ouvriers et livre annuellement à la consommation 500,000 tonnes de charbon environ. Ce chiffre représente à peu près le 1/40e de la production totale des charbonnages français.

Il m'aurait été facile de prolonger de près de cent ans l'histoire de cette exploitation en la suivant jusqu'à nos jours, mais à partir de 1820, les archives du service des mines sont, en ce qui touche l'entreprise industrielle dont il s'agit, tellement complètes et si facilement exploitables qu'il ne m'a pas paru intéressant, au moins pour le moment, de poussrr plus loin cette étude (1). Je me suis arrêté à l'année 1839 parce que à cette date la nouvelle législation sur les mines, après avoir rencontré quelques obstacles dans son application, paraît définitivement établie et que les mines de Valdonne ne présentent dès lors rien de particulièrement curieux au point de vue juridique. Toutefois, en ce qui touche aux salaires et à la production, pour permettre quelques comparaisons, j'ai dû prendre des chiffres se rapportant à la période finale du XIXe siècle.

En ce qui concerne l'étude de la condition des ouvriers, j'ai cherché à suivre autant qu'il m'a été pos-

(1) Pour la période actuelle on pourra consulter avec fruit le travril de M. Usquin : *Richesses de la Provence au point de vue des combustibles minéraux.* (Congrès Scient. de Fr., Aix 1867, t. I, p. 207-224).



sible la méthode de travail créée par les maîtres du genre, Le Play et Levasseur, et suivie avec tant de succès par mes éminents concitoyens, MM. de Ribbe et Eugène Rostand.

S'il est malséant de parler de soi ou des siens et à plus forte raison d'en écrire, il est aussi de toute logique qu'il ne faut parler que de ce que l'on connaît bien.

Issu d'une famille qui a concourru dés ses débuts, il y a bientôt trois siècles, au développement de l'exploitation des mines de Valdonne, dont je possède les archives et aussi les traditions orales s'y rapportant ; attaché depuis ma naissance à ce pays presque uniquement peuplé de mineurs et d'ouvriers tirant tous leur existence des produits de la charbonnière dont j'entreprends d'écrire l'histoire succinte, je me suis considéré comme qualifié pour venir parler d'une chose, que les circonstances m'ont mis à même de connaître.

Une autre raison m'a déterminé à agir ainsi : ce sont mes publications sur l'Archéologie et l'Histoire de ce même pays (1). Après avoir fait connaître sa surface et les faits dont il a été témoin, il était rationnel de tenter une incursion dans son sous sol qui, je le repète, entre-

---

(1) H. de Gérin-Ricard : *Monographies des commnnes de Peypin, La Destrousse, Belcodène, Gréasque, Saint-Savournin, Lo Bourine, Mimet et Fuveau.* Avignon et Marseille, 1900-03.

tient, presque exclusivement, la vitalité d'une contrée où l'agriculture est peu prospère.

L'étude que je présente aujourd'hui peut donc être considérée comme un complément, une suite à mes travaux intéressant la Provence, et aussi comme une modeste contribution à l'Histoire Minière de la France dans ses rapports avec le Droit et l'Economie Sociale.

Topographie & Géologie

Les mines de Valdonne, qui forment aujourd'hui la concession de Peypin et Saint-Savournin (nord) s'étendent, en dehors de ces deux communes, sur les terroirs de Belcodène et de La Bourine et comprennent en grande partie la nouvelle commune de Cadolive, en tout 8,276 hectares de superficie.

Le centre actuel d'exploitation de cette mine se trouve dans la commune de Peypin, canton de Roquevaire ; il est distant de Marseille de 24 kilom. par la route nationale 8 bis, et de 36 kilom. par la voie ferrée qui a Valdonne pour terminus (1) et se soude à Aubagne à la ligne de Nice-Marseille.

Depuis l'organisation départementale de l'an VIII, les diverses communes sous lesquelles s'étend la mine, font partie de l'arrondissement de Marseille ; autrefois elles étaient comprises dans la viguerie d'Aix.

Le bassin houiller des Bouches-du-Rhône présente à peu près la forme d'un lozange dont les extrémités du grand axe sont occupés par les étangs de Berre et de Bolmon et Pourcieux, distants de 47 kilom., et les deux autres sommets par Auriol et Rousset, villages éloignés de 12 kilm. à vol d'oiseau. — Il comprend donc toute la vallée de l'Arc, une partie de celle de l'Huveaune et toute celle d'un de ses affluents : le Merlançon.

---

(1) Depuis octobre 1904 Valdonne a été relié à la Barque-Fuveau (ligne de Gardanne à Carnoules).

Ces vallées et le terrain à lignite qui les compose sont limitées au nord par la chaîne de Sainte-Victoire et au sud par la montagne de l'Étoile, Garlaban, puis la chaîne de la Sainte-Baume et ses ramifications.

L'Arc et l'Huveaune qui coulent à peu près parallèlement de l'Est à l'Ouest, sont séparés par la chaîne de l'Olympe qui a surgie à une période postérieure à celle de la formation des charbons, laquelle s'effectua dans un lac marécageux, encaissé par les montagnes dont nous venons de parler, où croissaient des forêts de bambous, de palmiers, de fougères, etc., et où vivaient des tortues, des crocodiles, des poissons ganoides et une très grande variété de mollusques (1)

Le soulèvement de l'Olympe, qui s'avance en forme de promontoire de l'Est à l'Ouest sur 17 kilom. vers le milieu du bassin houiller donna, cela se conçoit aisément, une inclinaison inverse de chacun de ses côtés aux couches à lignite demeurées horizontales jusqu'au moment de ce bouleversement. Elles tournent maintenant en éventail autour du point extrême du promontoire de l'Olympe, à l'ancienne auberge de la Pomme.

Cette réaction et d'autres secondaires produisirent d'assez profondes cassures dans les gisements stratifiés, créant des failles multiples et souvent importantes (2) au point de rendre l'exploitation du charbon impossible dans certaines parties du bassin, notamment du côté des étangs où les couches sont très tourmentées et quelquefois verticales et aussi près d'Aix où le charbon est à une profondeur très-grande, à 1250 m. au moins.

---

(1) Flore décrite par de Saporta et Marion ; faune par Ph. Matheron. J'ai fait don au Museum de Marseille d'une importante collection de fossiles recueillis dans ces terrains, ainsi que de coupes détaillées de tout le terrain à lignite de Fuveau.

(5) On y remarque des rejets de couche de 400 et de 700 m.

La région ne comprend que trois centres d'exploitation qui, dans l'ordre de leur importance, sont : Valdonne, Gardanne et Trets.

Les mines de Valdonne, dont je vais parler, sont situées dans la partie haute de la vallée du Merlançon, encaissée de Saint-Savournin (altitude 438) à Bouilladisse (altitude 220) et borné à l'Ouest par la chaîne de l'Étoile dont les points les plus élevés ont de 712 à 758 m. ; au Nord, par le promontoire de la Pomme (316 m.) et au Sud par le chaînon de Garlaban (687 m.) appartenant au système de l'Étoile.

Les gisements lignitifères reconnus à Valdonne depuis fort longtemps et qui affleurent sur divers points de la concession, comprennent 10 couches et divers feuillets appelés ravettes qui alternent avec des grès, des argiles, des schistes et différents calcaires dont quelques uns sont utilisés pour la fabrication de la chaux hydraulique et de divers ciments dits : de la Valentine, Portland artificiel, Vicat, etc.

Sur ces dix couches, huit sont de formation d'eau douce et appartiennent au crétacé (fluvio-lacustre) parallèle à la craie de Maëstricht, les deux autres sont franchement marines et reposent sur le *provencien* à hippurites (1).

Voici la nomenclature de ces couches dans leur ordre de

---

(1) Darluc D. M. professeur de botanique à l'Université d'Aix : *Histoire naturelle de la Provence*, t. I. p. 86 à 119.

H. Coquand, *Cours de Géologie*, professé à Aix 1839.

P. Matheron et l'ingénieur H. de Villeneuve-Flayosc, *Observations* sur les terrains tertiaires et sur la *Constitution géologique* des Bouches-du-Rhône, 1832. 1842. — Recherches paléontologiques dans le Midi de la France, 1870-1900.

Marion et de Saporta : *Flore paléontologique du Sud-Est ; Etude sur la végétation du Sud-Est de la France*, 1862-74.

Villot : *Etude sur le bassin de Fuveau*. Annales des Mines, août 1883.

Collot : *Description géologique des environs d'Aix*. 1880.

superposition avec leurs désignations locales et leur puissance (1).

(Cette liste est utile à l'intelligence de ce qui va suivre).

Formation fluvio-lacustre

1. Mine de Bidaou (dite aussi de Bandol et de Bolieinier)............... 0,75
2. Mine de Fuveau ou de Gréasque (2). 0,80 coupée par un banc de roche de 0,35.
3. Mine des Deux-Pans... .... 0,76 } coupées
4. — de l'Eau........ .... 0,70 } par un
5. — du Gros-Rocher (3)........... 1,10 } feuillet de roche de
6. — des Quatre-Pans .... 1,85 0,30 à 0,50
7. — de Félix ou Mauvaise-Mine.... 1,10 trois feuillets de roche de 0,10 à 0,20.
8. Grande-Mine.................... 2,50 un feuille de roche de 0,15 à 0,40.

Formation marine

9 Mine de la Rosalie............... 0,30 à 0,40

10 — du Jayet, qui renferme des rognons de jai (4)............. 0,70 un feuillet de roche de 0,10

De ces dix couches qui furent toutes plus ou moins ex-

(1) La puissance des couches est très variable d'une extrimité à l'autre du bassin ; les épaisseurs indiquees ci-dessus se rapportent à Valdonne et à ses envirous.

(2) Ainsi appelée parecqu'elle affleure dans le voisinage de ces deux villages.

(3) Cette mine doit son nom à la présence d'un lit de roche assez épais (0,40 environ) qui separe la couche en deux horizontalement.

(4) Cette couche était déjà reconnue on 1660 puisque Bouche qui écrivait à cette époque, dit dans sa *Chorographie de Provence* (t I pahe 49) : « Il existe du Jayet à la Sainte-Baume et ailleurs, » quelques mines de charbon de pierre, mais *partout* du plâtre et » du meilleur. »

ploitées aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, trois seulement, les plus puissantes (Gros-Rocher, Quatre-Pans et Grande-Mine) sont actuellement utilisées. Leurs désignations sont restées les mêmes (1).

Le charbon est d'un beau noir, a cassure brillante ; il a un peu l'aspect de celui de Newcastle. Sa densité moyenne est de 12,50 à 13,00 ; son pouvoir calorique peut atteindre jusqu'à 60,63 ; son rendement en cendre est de 20 0/0.

Richesse minérale de la Concession

Des mines de Valdonne il a été tiré, à ce jour, environ 4 millions de tonnes de charbon ; on peut évaluer ce qui reste à extraire à 5 millions de tonnes.

---

(1) Mém. du 29 mars 1727, d'Ignace Roux. Reg. terrier des mines de Valdonne

Du Régime de la propriété minière en Provence

AVANT 1789 & DEPUIS

La découverte d'un saumon de plomb aujourd'hui au Musée d'Avignon, portant l'inscription SEGVSIAVIC [orum] ; les Ségusiaves (l'ont forgé), a provoqué la question suivante :

Comment expliquer la mention du nom d'un peuple sur un produit industriel ?

La réponse est bien simple :

« C'est que les mines du pays des Segusiaves étaient ex-
» ploitées par le trésor public de ce peuple. Le fait n'a rien
» d'extraordinaire : on connait plusieurs saumons antiques
» de plomb sur lesquels on lit le nom de l'empereur et qui
» prouvent, par conséquent, que cette matière était traitée
» dans des manufactures impériales. Or, puisqu'il y avait
» des manufactures de plomb exploitées au nom de l'empe-
» reur, il pouvait bien y en avoir qui le fussent au nom d'un
» peuple. Les Ségusiaves avaient leurs monnaies, ils avaient
» un trésor public ; il fallait qu'ils eussent des revenus. Au
» reste, toutes les cités avaient des dépenses à faire dans
» l'intérêt commun et elles avaient pour y subvenir des
» terres vectigales. » (1)

Cela est fort bien, mais rien n'indique que dans l'ancienne Gaule les charbons minéraux aient été régis par les mêmes dispositions que les gisements métallifères.

---

(1) Aug. Bernard. —*Description du pays des Ségusiaves.*

A Athènes, l'État était propriétaire absolu des mines, à Rome au contraire elles appartenaient au possesseur de la surface, mais la constitution des empereurs réservait à ceux-ci un certain droit de souveraineté sur elles. Là encore, je crois qu'il s'agissait de métaux et non de charbon.

L'utilisation du combustible fossile dans l'antiquité et au Moyen-Age nous est connu, mais ce que nous ignorons encore c'est la législation relative à la propriété des gisements.

Théophraste écrivait, en effet, au III[e] siècle avant J.-C. dans son *Traité des pierres,* que de son temps le charbon de terre était quelquefois utilisé en Ligurie par les forgerons. Or, les Grecs appelaient Ligurie un ensemble de pays comprenant une partie de l'Italie, de la France méridionale et de l'Espagne, d'où l'on peut supposer que les affleurements des plus importants, gisements carbonifères de notre région (bassins de Fuveau et du Gard), avaient été reconnus par les peuplades celtes-ligures qui occupaient notre littoral méditerranéen.

Le *carbo fossilis* des Romains parait avoir été du lignite. Cependant les potiers gaulois et romains dont les ateliers, *figlinæ*, ont été reconnus dans le voisinage des mines de Valdonne ne paraissent s'être servis que de bois pour la cuisson de leurs produits. Les lignites de Provence furent peu employées au Moyen-Age, notamment par les verriers qui se servaient généralement du bois et par les fondeurs de métaux qui usaient d'ordinaire du charbon de bois, tandis que la houille était connue en Angleterre dès l'ère romaine (1) et utilisée au IX[e] siècle puisqu'en 853 un acte de concession de terres consenti par l'abbaye de Peterborougli contient, entr'autres réserves faites par ce monastère, 12 chars de charbon de terre et 60 chars de charbon de bois.

En Belgique, où une légende fait remonter la découverte

(1) Whitaker, Wallis, etc.

de ce précieux combustible à un forgeron de Liège, appelé Hullioz, qui vivait aux environs de 1049 selon les uns, en 1197 selon les autres. Ce qu'il y a de certain c'est que la houille était exploitée dans ce pays au XII[e] siècle et qu'en 1432 la corporation des houilleurs pouvait fournir de 1,600 à 2.000 hommes (1).

En France, le Moyen-Age vit éclore diverses entreprises pour l'utilisation du charbon minéral. On exploitait du côté des Pyrénées, à Boussagues, au XIII[e] siècle et peut être même avant, et aussi à Bressac où un acte de 1489 indique que les habitants tiraient depuis un temps immémorial leur chauffage du sol.

L'an dernier, M. Joseph Roux (2), dans une séance du Congrès des Sociétés Savantes à laquelle j'assistais, établit au moyen de quelques documents appartenant aux archives du château de Léran et se rapportant aux charbonnages de Boussagues en bas Langue-d'Oc, que la plupart des formes juridiques des concessions et de l'exploitation des mines encore en vigueur à la fin de l'ancien régime, étaient usitées dès le XIII[e] siècle, sinon antérieurement, que le monopole royal (on pourrait ajouter, même lorsqu'il devint national) en matière de concession, n'a fait que se greffer sur l'ancien droit féodal..... Il n'est pas jnsqu'à des détails dans la façon de désigner une mine, d'en dénommer les parties, de borner une concession, qui ne permettent de constater encore aujourd'hui la persistance des anciens usages féodaux.

Les documents qui vont suivre indiquent également la survivance en Provence d'usages féodaux à travers l'époque monarchique et même contemporaine, mais avec cette différence qu'en Provence, pays de droit écrit, où les simples

---

(1) Gobert, *Le métier des houilleurs* et Poucelet *Les bons métiers de Liège*. Bull. de l'Institut archéol. Liégois, T. XXIII et XXVIII.

(2) Congrès de Toulouse 1899 (Section d'Histoire).

particuliers paraissent avoir de tout temps joui du droit d'exploiter les mines contenues dans leur fonds sans être soumis envers le seigneur à d'autres obligations que celles afférentes aux autres produits du sol, le pouvoir royal n'a jamais pu établir aucun impôt fixe ou proportionnel au revenu de l'exploitation, ni accorder la concession d'aucun gisement dans les héritages de tiers. Tout s'est borné à des tentatives.

« Dès 1765 l'illustre Turgot écrivît un mémoire des plus » remarquables contre le prétendu droit de l'État et en » faveur du droit de propriété, un mémoire dans lequel il » démontre d'une façon péremptoire que le seul intérêt du » propriétaire du sol est plus que suffisant pour garantir la » Société, qu'il ne laissera pas inactive la source de richesse » enfermée dans sa terre » (1).

Une sentence arbitrale du 9 décembre 1368 (2) fixant les limites des territoires d'Orgnon et de Saint-Zaeharie et réglementant les droits des habitants de chacun de ces villages, désigne notamment la rivière d'Huveaune comme un des points extrêmes jusqu'où les habitants des deux localités pourront, de part et d'autre, faire pâturer le gros et le menn bétail, faire de la chaux, du CHARBON, couper du bois, des poutres, che vrons, « *declaramus matrem Uveune esse terminum divisio nis usagii territorium dictorum Castri et Brugi quantum ad usum pascagiandi animalia grossa et menuta, carbones etcalcem faciendi, trabes, cabriones et ligna scindendi....* »

Or, au nord de l'Huveaune et tout près du bourg de Saint-Zacharie existent des mines de charbon dout il va être parlé ; au sud, c'est-à-dire du côté d'Orgnon on rencontre aussi des

(1) Vorrepiene-Vecbo-Mines.

(2) Arch. de la paroisse de Saint-Zacharie.—Livre des ordonnances pour le monastère des Religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît. La charte que nous citons a été publiée par le chanoine Bargès dans sa *Notice sur quelques autels chétiens du Moyen-Age*. 1890. p. 102-107

gisements de ce combustible qui ont été exploités au Pas-de-Peyruis, il semblerait donc à première vue que la formule ci-dessus, répétée quatre fois dans le document, fasse mention de ces charbons minéraux. C'est possible mais non certain, car le texte n'est point explicite et permet de voir dans le mot *carbones* aussi bien du charbon de bois que du charbon de terre.

Le charbon de terre était pourtant utilisé en Provence avant cette époque, puisque les registres de la Cour des Comptes de ce pays (1) font connaître que Guillaume de Cabannes, chevalier, ayant été nommé viguier d'Arles en 1306 publia, dès son installation, les statuts de police de cette ville, lesquels défendent, entr'autres choses, de faire des feux de forge avec du charbon de pierre sous peine de 20 sous d'amende.

D'où les forgerons d'Arles et de son territoire tiraient-ils ce charbon de pierre ? de Graisserac, de la Grand'Combe ? C'était un peu loin et le coût élevé du transport à dos de bête aurait fait préférer à ce combustible le charbon de bois que l'on fabriquait sur place. Venait-il des bords de l'étang de Berre où existent des affleurements des couches du bassin de Fuveau ? C'est possible car il pouvait être transporté de là à Arles sans un long trajet par voie d'eau, le moyen le plus économique de transport, ou par voie de terre en suivant une route plate, directe et une des plus anciennes et des plus fréquentées qu'ait compté la Provence à cette époque : le chemin d'Arles aux étangs et à Marseille.

Toutefois, si les statuts d'Arles indiquent l'emploi du charbon minéral en Provence dès le commencement du XIV[e] siècle, emploi contre lequel on juge à propos de sévir je n'ai rencontré nulle pièce faisant connaître les gisements exploi-

---

(1) Archiv. Départementales des B.-du-R. B. 1372. Ces statuts ont été édités par M. Giraud dans son *Essai sur le Droit français au Moyen-Age*, T. II, p. 64.

tés dans cette province à ce moment ou au cours du siècle suivant.

En Provence, le plus ancien document que nous ayons pu recueillir sur des charbonnières se rapporte à une mine dont l'exploitation est actuellement interrompue et qui se trouve à peu de distance de Valdonne. C'est un acte du 30 mars 1584 (not. Gadisi d'Aix) par lequel Louis Brémond, maître charretier de Marseille, cède et transporte à Pierre Rouquier, tondeur de drap à Toulon, tous les droits qu'il a sur les fours et mines de charbon de pierre et de pierre à chaux qui se trouvent à Saint-Zacharie, quartier de la Canorgue.

Par acte du 4 juin 1585 Rouquier se démet de cette propriété en faveur du capitaine Jean André et de Mᵉ Guilhem Artuphel.

Du laconisme même de ces deux actes on peut déduire que le droit possédé d'abord par Brémond, puis par Rouquier et enfin par André et Artuphel, était une faculté d'extraire à perpétuité dans le fonds des tiers le charbon et la pierre à chaux, bien distincte du droit de propriété régissant la surface.

Nous regrettons de n'avoir pu retrouver l'origine de cette faculté dans ce cas particulier et de pouvoir dire si elle résultait d'une vente de tréfonds consentie par des particuliers. ou d'une concession accordée par le pouvoir seigneurial comme le système de Colonat qui ressort d'un arrêt du Parlement de Paris de janvier 1550, où le demandeur, le seigneur de Roche sur le fief de qui travaillait Jean de la Boëre dit : « Qu'il a droit et est en possession et saisie de » prendre et percevoir la moitié du charbon qui se tire des » charbonnières dans sa terre et mandement de Roche la » Molière en contribuant, lui, et en fournissant la moitié des

» frais qu'il conviendra faire pour les ouvertures et répara-
» tions, icelles tenir et en tirer le charbon de pierre.... » (1)

Cependant ces actes relatifs à la mine de St-Zacharie ne parlent d'aucune redevance seigneuriale ; il est vrai qu'elle avait pu être éteinte par un accord antérieur et particulier : ce fait est fréquent en Provence.

A Valdonne ce n'est que quelques années plus tard que l'on constate l'existence d'une charbonnière en exploitation dont la découverte et l'utilisation remontent peut être plus haut.

Blaise Doria, écuyer, qui fut plusieurs fois consul de Marseille, notamment en 1535 et 1547, possédait des terres et une maison de campagne, qui porte encore son nom, dans la seigneurie de Peypin (2). Après avoir appartenus quelques temps à son fils Lazare Doria, qualifié seigneur de Sotournou et consul de Marseille en 1558, ces biens roturiers passèrent à Lazarin de Doria de Risso, aussi seigneur de Sotournou, conseiller du roi et commissaire des guerres en Provence. C'est ce dernier qui en 1639 cède, baille et désempre *à titre d'arrentement perpétuel* à Etienne Vincent, marchand de Marseille, les mines de charbon de pierre qu'il a dans ses labourages de Peypin et de Saint-Savournin, avec faculté de concaver par dessus et au dessous comme Vincent il trouvera le plus commode et de faire des fours à chaux ainsi que d'exploiter la pierre qu'il trouvera sur les lieux, sans cependant couper les bois. Le tout moyennant une pension annuelle et perpétuelle de 192 livres payables le 1er mars, mais qui cessera cependant si le charbon venait à manquer ou s'il n'était plus de qualité à être débité.

Pour gratifier le bailleur, Vincent paye d'avance la rente

(1) *Etudes historiques sur le bassin houiller de la Loire* par M. Brossard, sénateur in. 4°.... *Essai sur le régime de la propriété minière.* Marseille 1893.—Un acte du 8 novembre 1484 nous apprend que cette mine était déjà exploitée à cette époque.

(2) Arch. du château de Valdonne. Terrier II. acte 73 et minières p. 93.

de deux années, soit 384 livres en réaux, vingtaires et autres espèces et le propriétaire du fonds garde à sa charge toutes tailles et cotes ordinaires et extraordinaires, charges et impositions que lesdites mines pourraient devoir maintenant et à l'avenir, y compris le trezain, « *en cas qu'il soit dû, ce qu'on ne croit.* »

Pour l'observation de ce contrat les parties engagent leurs biens et Vincent notamment sa personne et lesdites mines *precario nomine.*

Si cet acte se rapproche, dans certaines de ses dispositions de celui conclu à Saint-Zacharie en ce qui concerne l'abandon en faveur d'un tiers, par le propriétaire de la surface, du charbon existant dans son héritage, et l'utilisation des bas produits pour la fabrication de la chaux, il en diffère en ce que dans le premier il s'agit semble-t-il d'une vente pure et simple du tréfonds, dans laquelle n'interviennent pas les possesseurs de la surface, tandis que dans le second il s'agit d'une location à long terme comportant un loyer annuel en faveur du propriétaire du sol et le paiement par celui-là de toutes les charges et contributions y afférentes.

Dans un cas on constate donc une distinction entre la propriété du sol et celle du sous-sol qui en est absolument indépendante et dans des mains différentes ; dans l'autre un accord pour l'exploitation moyennant redevance consentie par le possesseur du fonds et du tréfonds à la fois.—Dans aucun des deux cas, et à l'encontre de ce qui se passait dans le Lyonnais (1) le seigneur du lieu n'intervient comme propriétaire.

L'acte de Valdonne paraissait donc devoir être considéré comme un bail à ferme, comme un acte commercial non soumis au trezain puisqu'en fait, il n'y avait pas mutation. Et son rédacteur est de cet avis puisqu'il écrit : « *En cas que le trezain soit dû, ce qu'on ne croit.....* »

---

(1) *Hist. du Lyonnais* mss. d'Aug. Bernard et *de la proprieté des mines* par René de Recy.

Il en fut cependant autrement. Un bourgeois de Marseille, Alexandre Auphan, qui convoitait l'entreprise naissante de Vincent, acquit (1) du seigneur de Peypin, dans le fief duquel se trouvaient les terres roturières du sieur Doria, moyennant 93 l. le terrain des mines amodiées et aussi le droit de retenir lesdites mines par droit de prélation.

Il mit desuite en cause Vincent pour obtenir de lui la « vuidange et désemparation des charbonnières. » Ce dernier ne s'y opposa pas à la condition que le sieur de Sotournou, réel propriétaire de la mine, y consentirait et lui donnerait décharge. On s'entendit et un acte fut signé le 24 mars 1639 dans la bastide du sieur de Sotournou et en sa présence, au quartier de Saint-Jérôme près Marseille, aux termes duquel Auphan prenait les lieu et place de Vincent moyennant le paiement d'une somme de 426 livres, 17 sols, savoir : 384 l. pour le remboursement de l'avance de pension payée à Sotournou, 25 l. payées au rentier desdites charbonnières pour le stock de combustible extrait et existant à sa sortie et pour diverses réparations faites à la mine (2) et le solde pour les dépenses faites déjà dans la mine par Vincent (3).—Le sieur de Sotournou remboursera à Auphan les 93 l. de trezain payées par lui au seigneur direct.

Depuis cette transaction passée en 1639, jusqu'en fin 1642 Auphan, *alias* Alphant, jouit paisiblement de l'exploitation, mais à la suite de difficultés techniques et commerciales survenues à cette époque et dont je parlerai dans le chapitre consacré à l'histoire de l'exploitation, il menaça Sotournou

---

(1) Mars 1639, not. Sossin de Marseille.

(2) Ce passage de l'acte semble indiquer qu'avant le bail Vincent-Doria, c'est-à-dire avant 1639, cette mine était déjà exploitée moyennant redevance au propriétaire du sol, à moins qu'il ne s'agisse ici que d'un sous traitant chargé par Vincent d'exploiter.

(3) Les sommes sont payées en vingtaires et pistoles aux coins d'Espagne et d'Italie.

de résilier son contrat et celui-ci dut, pour conserver son locataire, réduire son loyer de près de moitié (1).

Peu après cet accord, Auphan eut à subir d'autres entraves dans l'exercice de son droit d'exploiter, elles naquirent d'une mutation de la propriété qui s'effectua dans les conditions suivantes : Vincent Roux, maître-apothicaire de Marseille, était créancier de Doria de Sotournou pour des sommes prêtées et non, comme on pourrait le croire, pour le montant d'un rôle d'honoraires et de médicaments fournis. Il s'agit ici, en effet, d'avances importantes en argent et non d'un compte d'apothicaire.

Roux fut désintéressé en obtenant d'être colloqué dans les biens que Doria possédait à Peypin, y compris les mines de charbon, partant la rente faite par l'exploitant Auphan.

Ces biens embrassant à peu près 40 hectares furent l'embryon d'un grand domaine qui se forma par suite d'acquisitions successives faites par les descendants de Vincent Roux pendant plus d'un siècle et qui aboutirent à la formation d'une propriété de 800 hectares environ, que J.-B. Ignace de Roux, arrière-petit-fils de Vincent fit ériger en fief noble en 1740 sous le nom de Peypin-Valdonne.

Honoré Roux, bourgeois, ayant succédé à son père dans la possession desdits biens, intenta un procès tendant à faire « déguerpir » Auphan de la mine, arguant que ce dernier ne pouvait continuer à exploiter au préjudice de la collocation faite à Vincent Roux. C'était évidemment une mauvaise cause, en contradiction avec le droit. Auphan avait un bail en bonne et due forme résultant des actes de 1639 et de 1643 et le nouveau propriétaire n'avait qu'a subir l'exploitation établie dans son fonds et qui lui procurait une rente dont il jouissait depuis son entrée en possession.

Le Parlement en décida, du reste, ainsi et par un arrêt du

---

(1) Accords du 14 avril 1643, not. Gazel, de Marseille.

26 février 1669, maintint Auphan dans ses droits en faisant défense à son adversaire de le troubler et offenser.

Malgré cet insuccès, à deux ans de là, en 1671, Honoré Roux ralluma la querelle, mais employa cette fois des moyens détournés pour atteindre le but qu'il n'avait cessé de poursuivre : le déguerpissement de son rentier.

Dans ses requêtes au Parlement, il fit ressortir qu'Auphan crée des chemins partout, commet des abus dans la coupe des bois du domaine, en demande en conséquence : 1° Que l'exploitant, ses ouvriers et ses muletiers soient obligés de passer par les chemins les plus commodes, désignés par les experts, au lieu d'en créer partout et de traverser les sapines sous prétexte de chercher du charbon ; 2° Que pour les clavaux (placages) et pilotis nécessaires à la mine ils ne pourront se servir que du bois de pin et non de chêne ; les branches devront servir pour le chauffage sur place des ouvriers ; en cas d'insuffisance, le bois bas (sous bois, broussailles) seront aussi utilisés, sans pouvoir le consommer en dehors du lieu où l'on travaillera ; le tout sous peine de dommage et intérêts à dire d'expert.

Les motifs invoqués ci-dessus ne paraissent pas dépourvus de valeur et pouvaient être justifiés. Cependant Honoré Roux ne dut pas les juger suffisants et nous le voyons au cours de ce procès chercher un moyen nouveau pour se défaire de son exploitant, et lancer une requête incidente tendant à faire condamner Alphant à payer les arrérages des 92 livres dont la rente avait été diminuée par l'accord de 1643 à la suite de la mise en exploitation des mines concurrentes et voisines. Roux faisait valoir que ces entreprises ayant disparus depuis longtemps, il n'était pas logique que son exploitant bénéficiat de cette réduction de 92 l. qui lui avait été accordée pour une cause qui n'existait plus. A cela Auphan répliqua que si les mines voisines n'étaient pas exploitées depuis quelques temps, elles étaient encore en état de l'être. Sur ces entrefaites, le commissaire (le conseiller

de Sainte-Croix) déposa son rapport et le procès était prêt à être jugé, lorsque les parties à qui la solution paraissait très incertaine eurent recours à une transaction « pour éviter, » dit l'acte, de plus grands frais, vivre en paix et se mettre » en repos. »

Ce compromis, qui fut signé le 17 mai 1672 (1), porte à 155 livres, à partir du 1er mars suivant, la rente (primitivement fixée à 192 l. puis réduite à 100 l.) que l'exploitant devait servir au propriétaire. Cette redevance fixe ne devant plus être augmentée ou diminuée du fait de l'exploitation ou de l'abandon des charbonnières existantes ou qui pourront se créer dans les environs. On stipula qu'Auphan pourrait résilier et déguerpir lorsque bon lui semblerait. Ce contrat qui occupe 10 pages contient plusieurs autres clauses relatives à l'exploitation, aux chemins, à la fabrication de la chaux, etc.. Toutes choses dont je parlerai à leur tour. Quant aux frais du procès pendant, auquel les parties renoncent *lites et causa* et à ceux de l'acte de transaction, ils furent supportés par moitié.

En 1682 on trouve (2) François Roux, fils d'Honoré, négociant de Marseille, achetant pour 275 livres, plus 23 livres 15 sols pour droits de lods et d'investiture au seigneur de Peypin, une terre et les mines de « charbon de pierre, tant apparentes qu'occultes qu'elle renferme » le tout situé dans le voisinage de la propriété de son père. Puis en 1696, il achète encore à Henry Alphant, marchand de Marseille, fils d'Alexandre, les mines de charbon qui se trouvent dans les propriétés que son père Honoré Roux, encore vivant, possède à Peypin. (Ce sont les mêmes mines amodiées par le sieur de Sotournou à Alexandre Alphant *alias* Auphan en 1639).

---

(1) Not. J. André d'Aix. L'acte porte qu'Honoré Roux, étant aveugle, n'a pu signer.

(2) 26 mai (not. Saussin de Marseille).

Par suite de cette vente les surfaces furent possédées par Honoré Roux et le tréfonds par son fils François lequel dut s'engager à payer à son père, puisqu'il prenait les lieu et place d'Alphant, la rente de 155 livres dont nous avons parlé (1).

Cette cession fut consentie moyennant 5.400 livres payées à Henry Alphant, plus le lods ou tierzain pour Louise de Cassin, dame de Peypin, qui se monta à 300 livres (2).

De 1682 à 1726, François Roux poursuit ses achats de terres dans la localité et achète quelquefois le sous-sol seulement. C'est ainsi qu'on voit divers seigneurs fonciers, des gentilshommes, des cultivateurs, des marchands, des parents lui céder par des actes, dont on trouvera la nomenclature plus loin, tantôt leurs fonds, tantôt le tréfonds, quelquefois les deux. Où il ne put acheter, il prit à bail l'extraction du charbon et s'assura ainsi un monopole de fait qui défia pendant longtemps toute concurrence dans la région.

Tandis que Roux opérait cet englobement dans les parties ouest avoisinant à ses terres de Valdonne à Peypin et à Saint-Savourain, son beau-frère, Jean-Fr. Coste (3) poursuivait un but analogue au nord et à l'est, c'est-à-dire dans les territoires de Belcodène, La Bouilladisse et Gréasque et s'assura ainsi, entre 1697 et 1714, la possession d'une zône assez importante qu'il céda en bloc, à la suite d'embarras financiers, à son beau-frère François Roux lequel se trouva ainsi à la tête de gisements dont l'étendue totale égalait à

(1) A la mort d'Honoré Roux la pension de 155 livres et les surfaces revinrent à son fils Jean-Baptiste qui reçut à partir de ce moment la pension de 155 l. de son frère François, jusqu'au jour où ce dernier en obtint l'extinction moyennant un versement en capital de 3.100 livres. (Transaction du 18 avril 1704, not. Urtin).

(2) Quittances du 3 novembre 1696 (not. Barthélemy, d'Auriol).

(3) Fils d'Honoré Coste, avocat au Parlement en 1672.

très peu près la surface de la concession actuelle, dite de Peypin et de Saint-Savournin-Nord.

Il mit environ quarante-cinq ans et déboursa plus de 50.000 livres, somme assez considérable pour l'époque, pour arriver à ce résultat.

Françoix Roux donna une extension assez grande à l'exploitation de ce domaine souterrain formé de pièces et de morceaux auquel il consacra non seulement une portion notable de sa fortune, mais aussi presque toute son existence. Les relations qu'il avait à Marseille, où il dirigeait une importante maison de commerce qui possédait des comptoirs jusque dans le Levant, lui rendirent facile l'écoulement de ses charbons, mais il semble ressortir des documents que nous avons sous les yeux que si François Roux fut habile cemme acquéreur, il ne donna pas à l'industrie minière tout le développement qu'elle reçut lorsque son fils Jean-Baptiste-Ignace lui eut succédé.

L'œuvre du père fut une œuvre d'expansion domaniale conduite avec suite et intelligence, celle du fils marque une évolution véritable dans cette industrie, tant au point de vue technique que commercial. Il introduit de nouvelles méthodes dans l'exploitation qui en était restée à des moyens tout à fait primitifs et sut faire adopter l'emploi de son charbon par nombre d'industries marseillaises, anciennes et nouvelles, qui jusque là s'étaient servies du bois comme combustible.

Ignace Roux et après lui sa veuve firent bien encore quelques achats de terres et de mines de 1736 à 1771 mais ce sont les derniers et les actes qui nous les font connaître ne présentent rien de particulièrement intéressant sauf cependant celui du 24 novembre 1739 (not. Laget, d'Auriol), par lequel Ignace Roux achète de ses cousines Coste des terres et les mines qu'elles renferment et aussi la faculté qu'elles avaient d'extraire le charbon dans le fonds de divers voisins, le tout

situé au terroir de Saint-Savournin. Le seigneur du lieu, François-Bienvenu de Peyssonel, intervient à cette vente pour donner l'investiture au sieur Roux et lui accorder une réduction sur la cense de un panal et demi de blé (1) à laquelle ces biens étaient soumis, contre paiement immédiat de 120 livres et « *un verre d'eau* de redevance annuelle et » perpétuelle porté par Roux ou les siens au château princi- » pal manoir dudit seigneur à chaque jour et feste de N.-D. » de la mi-aoust ».

Cette obligation entre dans la catégorie des fameux *droits bizarres du seigneur* dont les exemples sont si rares en Provence, surtout à cette époque, car nous sommes déjà loin du Moyen-Age où l'on rencontre le cas d'un roitelet conduit sur une charrette traînée par quatre bœufs, image symbolique indiquant que la protection et le dévouement avaient leurs bases dans les cœurs et non dans le poids des redevances. Michelet a dit, il est vrai, que le Moyen-Age fut un temps de matérialisme, tandis que le nôtre où l'argent est maître serait celui de l'idée.

Bizarre aussi est la formule de mise en possession d'une terre où le vendeur fait arracher des herbes, jeter des pierres, etc., à l'acheteur (2).

Voici un exemple, le seul que j'ai rencontré, de cas de prise de possession par le seigneur d'une terre et des mines qu'elle renferme :

Par acte du 11 mars 1715 (not. Rancurel, de Roquevaire), J.-B. Roux avait échangé avec Antoine Bœuf une maison avec enclos à Saint-Savournin contre le droit de creuser du

---

(1) Panal mesure de capacité pour les grains contenant 16 litres. —10 panaux formaient la charge.

(2) *Nous officier général des places de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Marseille, avons mis le sieur Raymond en possession de la terre en lui faisant arracher des herbes, jeter des pierres,* etc. (Collocation d'une pièce de terre à Raymond, notaire. Terrier de Valdonne. Classeur. Année 1723)

charbon dans les terres dudit Bœuf (1) à Saint-Savournin ; puis par droit de déguerpissement et par suite d'arrérages de censes le seigneur du lieu, Fr. Bienvenu de Peyssonnel, se fit mettre en possession des biens d'Antoine Bœuf et contesta au sieur Roux ses droits sur le charbon. Un procès était sur le point d'éclater lorsque les parties se rangèrent à la transaction suivante qui fut reçue par Mᵉ Rancurel, notaire à Roquevaire, le 19 avril 1736.

Roux paya comptant 300 livres avec faculté de remboursement contre Bœuf et ceux qui avaient enlevé du charbon dans cette propriété, moyennant quoi le sieur Roux pouvait ouvrir des trous, exploiter le charbon et passer dans les terres avec dispense du droit de lods, le seigneur se réservant néanmoins la majeure directe, domaine et seigneurie, droit de prélation et de lods en cas d'aliénation. Ainsi convenu sous serment des parties.



(1) Ce Bœuf appartenait à une famille de brigands de grands chemins, qui fut arrêtée en 1721. J'ai esquissé l'histoire de cette curieuse association de bandits-propriétaires. Cf. *Monogr. de Belcodène*. p. 54. — 1900.

ARCHÉOLOGUES

&

Archéographes Français

AU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE

Rapport lu à l'Académie dans sa Séance du 23 mars 1905

Un des membres les plus méritants de l'Académie d'Aix, un érudit actif et des mieux cotés dans le monde de l'érudition contemporaine, M. Léon G. Pélissier, a découvert dans cette mine surabondamment riche qu'est le Fonds Français, au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, une correspondance restée inédite entre un Premier Président à la Cour des Aides de Montpellier et l'illustre Montfaucon.

J'ai eu la pensée, à l'occasion de cette découverte, — précieuse pour tous ceux qui s'occupent d'antiquités, — de montrer, en un personnage sincèrement adonné au culte de l'archéologie, le type accompli des très nombreux *curieux* de la vieille France. (Je n'ose dire *savants,* en face de notre science infaillible et rogue, qui ne pactise pas plus avec la légende ou l'à peu près, qu'avec l'élégance.)

Archéologie et Archéographie, archéologues et archéographes au début du XVIIIe Siècle, ce sont

choses et gens défuntes, qui ont été découronnées de leur gloire. Mais cette gloire d'une heure, elle avait été véritable ; elle était pour la plupart de ceux qui en ont joui, le fruit d'un prodigieux labeur. Car, la remarque en doit être faite, presque tous les hommes dont je vais parler ont associé à leur passion pour la recherche et la connaissance des monuments de l'histoire, les obligations de lourdes et assujettissantes fonctions.

Nous verrons tout cela dans le haut magistrat qui a inspiré la présente étude. Mais je dois prévenir de ceci : ni cette étude, ni la publication de M. Pélissier ne renferment de ces vétilleuses trouvailles dans *l'inédit,* si fort à la mode, de ces révélations plus ou moins piquantes, venant dévoiler chez les grands hommes des tares propres à empêcher qu'on les maintienne demi-dieux. J'avoue n'avoir aucun goût pour cet inédit, dont, le plus souvent, on pourrait dire : « Nous nous en doutions bien un peu !... »

D'autre part, ce n'est pas, ici, un appoint de nouveauté dans un sujet rebattu : non, tout est neuf. M. Pélissier ramène à la lumière un de ces parfaits inconnus, un de ces morts, bien morts, qui ne sont rappelés à la vie que par des miracles de patience sans éclat. C'est pourquoi de tels ressuscités sont si rares. Le nôtre est, en somme, un simple comparse, en un temps où les coryphées, après s'être appelés le Président Fauchet ou Peiresc, étaient encore le Président Bouhier ou dom Montfaucon.

Il s'agit précisément, en notre personnage, d'un correspondant de Montfaucon,—très capable de faire bonne figure en face de ces Correspondants de

Peiresc, dont nous a si abondamment régalés le cher et regretté Tamisey de Larroque.

Arrêtons-nous un instant, devant ce maître disparu : son souvenir est en train de se perdre au milieu de nos hâtes.

Philippe Tamisey de Larroque, par la sûreté de son érudition, pleine, en même temps, d'agrément et de saveur, a mis en évidence tout l'intérêt des recherches qui s'attachent même à des personnages de second ordre dont la mémoire est abolie. Notre paresse, de complicité avec l'oubli, les range parmi les inutiles. C'est une injustice ; c'est une erreur. Les restes épars de leurs œuvres, les moindres fagments de ces dédaignés, une fois retrouvés et rapprochés, permettent de reconstituer les vieux âges dans une réalité plus exacte, et, par suite, de mieux voir, de mieux comprendre l'enchaînement des faits et des idées par lesquels ont été amenés nos progrès, aussi bien que nos déchéances.

Or, c'est à ce but qu'on doit toujours en venir ; car l'histoire et ses annexes: érudition, documentation de toutgenre,—seraient choses vaines, je dirais volontiers ridicules, si elles n'allaient aux information que pour la curiosité. Il ne s'agit pas pour le chercheur de découvrir un *inouï* quelconque ; son but doit être surtout de donner une satisfaction *certaine* à ce besoin qu'on a si exactement appelé : « La divine soif de connaître ».

C'est bien cela qui avait sollicité l'ambition de Tamisey de Larroque.

Ai-je à dire que M. Léon G. Pélissier a marché, et marche avec toujours plus de succès, sur les traces

de son admirable devancier ? Il nous donne aujourd'hui la primeur d'un travail de vif intérêt ; il nous ramène à cette école d'archéographie française, depuis longtemps délaissée, moins précise, basée sur des méthodes assurément moins scientifiques que celles qui lui ont succédé, mais digne encore d'attention. On aurait tort d'en faire fi. Elle a des satisfactions, elle a des profits pour ceux qui, sans nier la valeur des œuvres du présent, aiment à chercher dans le passé « CE QUE NOUS EN AVONS LAISSÉ PERDRE », ce qui en peut devenir une source d'enseignement, un moyen d'établir la filiation de nos découvertes, ou les causes de nos changements. N'y trouverait-on qu'un simple motif d'admiration, ce serait beaucoup. Certes, la tour Eiffel est d'un ingénieur émérite. J'ose penser que la tour Saint-Jacques est d'un génie qui n'était pas tout-à-fait barbare : sa restauration a eu des applaudisseurs jusque parmi nous. Que serait-ce, si nous pouvions la contempler, non avec notre visualité de gens du XXe siécle, mais sous l'optique où la regardaient ses contemporains de la fin du XVe. Au reste, nous n'allons voir ici ni tour Eiffel, ni tour Saint-Jacques: notre édicule est moins près et moins loin de nous, et, si son intérêt est peu comparable, il n'en a pas moins une valeur propre, parfaitement caractérisée.

Voilà beaucoup de « longueries d'apprêts » : c'est que, de prime abord, j'ai voulu former une ambiance au centre de laquelle pourraient apparaître plus vivants l'homme et l'œuvre que cette étude a pour objet de présenter comme des

prototypes, en leur temps, dans un petit monde trés spécial.

En la préface de son *Supplément* à l'ouvrage si connu, *l'Antiquité expliquée* (1) Bernard de Montfaucon écrit ceci : « Les pièces que Monsieur Bon m'a envoyées, excellemment dessinées, et la plupart de sa propre main, montent à près de cent, dont quelques-unes sont de grand prix. Son bon goût paroît dans la qualité des antiques dont il m'a fait les dessins, et cela de la manière la plus généreuse ». (P. viij).

Le « Monsieur Bon » nommé dans ce passage, — si élogieux quand on songe à la plume, plutôt dure, d'où il s'est échappé,—c'est notre François-Xavier Bon, marquis de Saint-Hilaire, né, à Montpellier, le 15 octobre 1678, Premier Président à la Cour des Comptes, Aides et Finances du Languedoc (2). Il n'est pas à confondre avec son presque contemporain, numismate aussi, Nicolas Bon, qui mourut à Venise, en mai 1713.

Magistrat un peu à la façon du Président Bouhier, sinon avec la même acuité d'esprit et la même verve bourguignonne, il avait adopté curieusement le goût de l'érudition générale, et spécialisé ses recherches dans l'archéologie et les médailles. Il

---

(1) *L'Antiquité expliquée et présentée en figures*, etc. ; 1re édition 1719, 10 vol. in-fol. ; traduit en anglais en 1721 ; réimprimé en 1722. Le *Supplément* de 1724, 5 vol. in-fol., a été également réimprimé en 1757.

(2) Sur l'importance et la nature de ces fonctions, voir l'excellent mémoire de M. Alphonse Callery : *Histoire des attributions du Parlement, de la Cour des Aides et de la Chambre des Comptes*. (Paris, E. Thorin, 1880. - in-8°, 86 pp. publication fort rare). Ce travail avait été lu à l'Institut, Acad. des Sciences morales et politiques, en 1879.

était de ces nombreux magistrats de l'ancienne France qui associaient aux devoirs de leur charge, scrupuleusement remplis, le labeur d'une haute culture intellectuelle, et dont la lignée, il semble, s'est arrêtée, au siècle dernier, à Berriat de Saint-Prix, à Auguste Nicolas et à Monmerqué. Je le dis sans intention de me faire le panégyriste des temps révolus (qui avaient bien aussi leurs misères) : car les successeurs actuels de ces étonnantes gens « de cumul », sont dévorés par d'autres minotaures.

Bref, notre Bon de Saint-Hilaire est un ardent pourchasseur d'antiques ; et, chose qui ajoute un lustre peu banal à ses vertus d'archéologue, il ne dédaigne pas de porter ses recherches et ses discussions savantes même sur des objets de « gothique origine » : or, on n'a pas oublié (au besoin les *Lettres familières* du Président de Brosses en feraient foi) à quel point ce mot *gothique* était alors l'expression souveraine et dernière du mépris en matière d'art et d'archéographie. Aussi, ce Bon de Saint-Hilaire, si consciencieux, si dépouillé de préjugés par la sincérité de sa passion, a-t-il énergi quement rétroagi et levé toutes les barrières qui pouvaient limiter le champ de ses explorations. Si j'osais dire toute ma pensée, j'attesterais qu'il s'est porté à cet acte de courage, sans aucune préméditation. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que son désir de tout savoir et de tout rendre à la lumière pour le plus grand profit de la science, l'a dégagé d'abord de tout parti pris et, comme conséquence, l'a mis, de proche en proche, en relations suivies avec la plupart des collectionneurs et des érudits ses contemporains.

C'est une partie de la Correspondance née de ces

relations, que M. Pélissier a exhumée des papiers des Bénédictins, conservés à la Bibliotèque Nationale. Il y a là 44 lettres à Bernard de Montfaucon, presque toutes inédites ; 1 letttre au Président Bouhier ; 2 au médailliste Duvau, ce capitoul de Toulouse dont la collection est en partie décrite dans un catalogue encore plus rare que curieux (1). Ces lettres font regretter la perte de celles, plus nombreuses, qui ne sont point venues jusqu'à nous.

Je ne veux rien dire de Montfaucon, ni des deux autres correspondants de Bon. Je serais trop heureux si mon mutisme engageait quelques-uns de mes lecteurs à feuilleter les deux ouvrages de M. Emmanuel de Broglie : *Bernard de Montfaucon* (1891) ; *Les Portefeuilles du Président Bouhier* (1896). Quoiqu'il y ait un peu de farrago dans ces livres, on est émerveillé de ce que l'on y rencontre.

Je ne veux pas, non plus, faire ici la biographie de F.-X. Bon de Saint-Hilaire, son éditeur s'étant acquitté de ce soin avec autant de conscience que d'agrément. Je ne tenterai pas davantage l'analyse des 47 lettres recueillies par M. Pélissier : ce serait déflorer le plaisir qu'il y a à les lire, si bien éditées et commentées. Mais je vais emprunter à cet ensemble, travail d'éditeur et épîtres originales, — quelques témoignages propres à mon but. Pour toucher le moins possible à l'inédit, j'emprunterai mes principales citations aux rares fragments des lettres à Montfaucon déjà imprimés par M. de Broglie.

Deux particularités frappent le lecteur de la Correspondance de Bon de Saint-Hilaire ; il faut

(1) *Catalogue abrégé des médailles de M. Du Vau*; Troyes, S. d. (1758) p. in-8° de 32 pp.

s'empresser d'ajouter que ces deux traits se rencontrent dans la plupart des correspondances scientifiques ou érudites d'un temps où l'on ne parlait guère de solidarité, mais où, en un sens, elle existait, et même quelque chose de mieux :

La première, c'est que cette correspondance de Bon évoque, devant nous, presque tous les hommes d'érudition, presque tous les collectionneurs renommés du commencement du XVIII[e] siècle, depuis Montfaucon jusqu'au Président Bouhier, — le Grand Président, — en passant par :

Les illustres chercheurs, les dissertateurs minutieux et infatigables : L.-Antoine Lancelot ; Gros de Boze, (1) ; Mahudel, le médecin médailliste ;

Les gens de goût, d'une culture si fine et si variée : Nicolas de Foucault ; de Rothelin (2) ; Le Bret ; Baudelot ; Jérôme Bignon ; l'abbé Anselme ; « l'aimable » abbé Fraguier ; (3)

Les méridionaux : Thomassin de Mazaugues ; les marquis d'Aubais et de Caumont ; les d'Aigrefeuille, père et fils ...

Et d'autres encore !

Le groupe est considérable ; il est des plus curieux. Pas un nom un peu célèbre ne manque

(1) Je note volontiers qu'à l'Académie Française, il succéda à *Fénelon*.

(2) Charles d'Orléans de Rothelin, écrivain, numismate et bibliophile ; né à Paris le 5 août 1691, il mourut le 17 juillet 1744 ; il avait succédé à l'Académie, où il fut reçu le 28 juin 1728, à l'abbé Fraguier, nommé ci-après.

(3) Il apparait, à l'Académie Française, entre *Colbert*, à qui il succède, et *de Rothelin*, qui devait lui succéder. La remarque ici me parait piquante. C'est ce Claude François Fraguier, si grand admirateur d'Homère que, soulignant dans ses relectures successives, les passages qui l'avaient le plus frappé, il finit par l'avoir souligné tout entier.

parmi ces amis de Bon, qui se contente, le plus souvent, d'une brève mention à leur endroit. Mais ses indications s'accompagnènt d'expressions ou d'incidences, qui laissent clairement soupçonner l'activité, l'intimité parfois, du commerce entretenu, d'une manière ininterrompue, — en raison inverse de ce que la facilité des communications nous montre aujourd'hui, — par tous ces hommes d'étude, incessamment préoccupés de se transmettre, avec une émulation et une réciprocité qui enchantent, les moindres résultats de leurs recherches.

Il y a bien, par ci, par là, des traces d'engouement, des admirations puériles, des interprétations hasardées avec beaucoup plus de candeur que de sagacité ou de hardiesse ; mais, leur bonhomie, c'est le charme des études rétrospectives où ces passionnés nous ramènent ; c'est la garantie aussi qu'ils étaient rigoureusement sincères et désintéressés, — en toute manière de désintéressement.

La seconde chose que je veux retenir, c'est qu'il sort de ces petits papiers (car, autre mérite assez rare en ce temps-là, les lettres de Bon sont généralement courtes) — il sort de ces petits papiers, l'effigie toute vivante de notre Bon de Saint-Hilaire et de ses Correspondants. Comme l'a dit, avec autant de justesse que de bonheur, un des modernes familiers du Grand Président, ce n'est pas une « immobile statue » qui, le plus souvent, surgit de l'amas des documents épistolaires de la vieille érudition, mais un être agissant, donnant une libre expansion à son activité, comme à tous les éléments de sa vie propre.

Notre personnage est, lui, d'autant plus inté-

on les visées que notre positivisme, sous prétexte de méthode scientifique, a introduit partout, — un peu puérilement. Bien entendu, il n'y a trace, alors, de ce que nous avons appelé, dans un sens nouveau, — mi-amphigourique, mi-ampoulé : — l'Esthétique ! Toute la savantasserie dont nous sommes si fiers (non sans raison en quelques domaines), mais qui marque le temps présent d'un ridicule pour lequel il viendra, sans nul doute, un Rabelais justicier et railleur, — est absolument étrangère à Bon de Saint-Hilaire et à ses co-fureteurs. A les voir, avec leur gravité souriante, sans appareil, si fermement « convaincus », « citoyens » (c'est l'expression même de Bon) si préoccupés de l'intérêt DU PUBLIC, — par ailleurs, si inconscients des futures ambitions de la critique érudite, — on ne songe point qu'ils sont, déjà, les contemporains des *Petites Nuits de Sceaux* (1712) et des *Lettres Persanes* (1721). (1) Bien curieuse coïncidence, avec une disparité si tranchée dans l'opposition ! En cette confrérie de nos archéographes, on n'affiche ni la légèreté des esprits futiles ou téméraires, ni la lourdeur des « impeccables », que fanatisera, plus tard, la prétention d'avoir découvert l'*unique vrai*. On est tout réjouit de la lumière d'aube qui s'est levée sur une association où, pour longtemps encore, le seul lien d'unité est la sincérité du culte que l'on professe autant pour les autres que pour soi. Il y en a presque pour un siècle, avant que l'esprit individualiste passant de la doctrine à la pratique,

(1) Voir une excellente et très curieuse étude de A. Landrin sur la véritable édition originale des *Lettres persanes*, dans le *Conseiller du bibliophile*, 1876, 8°, p. 73-77.

ait amené dans notre France le déplacement des forces évolutives. C'est toujours « la foi du charbonnier » qu'on a, en ce temps-là, pour la science : ce n'est nullement, suivant l'expression d'un maître de la critique moderne, « la superstition de la science. » On se contente de creuser, chacun devant soi, avec émotion, avec émulation et de « passer ensuite la lampe », modestement, aux travailleurs subséquents. Encore une fois, on associe, incontestablement, au travail du chercheur la passion du beau. Mais en rendant à la lumière, en refaisant compréhensibles et vivants, les monuments de l'art antique, ou de l'art médiéval, on pense, avant tout, à faire œuvre bonne, œuvre honorable,—surtout œuvre utile !

Il faut ajouter, pour achever de peindre Bon de Saint-Hilaire et ses pareils en toute vérité, pour les montrer tels, du moins, qu'ils apparaissent dans leurs correspondances, — il faut ajouter que, chez ces hommes de travail, en qui la *manie,* ou mieux la sujétion passionnelle, s'unit bien un peu au labeur, on voit, au clair, non sans joie, dominer les plus aimables, les plus belles vertus. En particulier, à travers la vie de Bon de Saint-Hilaire, d'où l'égoïsme est absent, coulent, avec douceur, la bonhomie mêlée à l'urbanité la plus courtoise, la bienveillance sans apprêt, cachée parfois sous les dehors d'une austérité digne, sévère pour soi, mais affranchie de tout rigorisme pour autrui, — ne laissant rien soupçonner des perversions de l'esprit et des mœurs qui règnent ailleurs.

Comment pourrions-nous supposer qu'il en fût autrement chez ce grave Président, qui borna ses écarts dans le frivole, — en un temps où « la

Frivolité » inaugurait son léger et long règne, — à inventer l'art de tisser la soie que file l'araignée, et à le dire dans une *Dissertation* promptement célèbre, qui fut lue avec admiration « jusque dans le palais de l'Empereur de la Chine ?.. » L'Impératrice d'Allemagne voulut, — et eût, paraît-il, — une paire de gants faite de ce prodigieux tissage !... Ce trait de la renommée de Bon (éphémère, hélas !) est trop « Régence », pour que j'y insiste. (1)

Mais, je le répète : ce Bon de Saint-Hilaire, d'une physionomie si curieuse à sa date, ce n'est pas une unité, un exemplaire pris dans un groupe d'unités ; non, c'est le type de toute une classe d'hommes, la plupart peu bruyants , peu brillants aussi (Bouhier ici est tout à fait hors rang) : ils ont marqué d'autant moins, que leur existence était plus modeste et austère. Ils sont nombreux, — si nombreux, que c'est, eux, une part notable de l'élite française ; et, pour cette période de notre histoire, comme pour beaucoup d'autres, voilà ce qui est, en dehors ou à côté de ce que l'on nous a appris ; voilà ce qu'il y a, associé au mouvement le plus actif de la vie nationale, derrière cette façade de la Régence, qui nous a donné de la France d'alors une conception si différente de la totale réalité !

Ceci dit, ma mission devient facile ; il va être agréable même, d'entendre parler, en toute sa véridique simplicité, notre Bon de Saint-Hilaire.

---

(1) L'œuvre de Bon de Saint-Hilaire a été publiée, dans un volume devenu fort rare, sous ce titre : *Dissertation sur l'utilité de la soie des araignées, en latin et en françois, à laquelle on a joint l'analyse chimiqne de cette soie.* Avignon, 1748, petit in-8°

Interrogeons l'archéologue d'abord, — l'homme ensuite.

Le 16 novembre 1721, il écrit à Montfaucon : « Que vous êtes heureux, mon Révérend Père, de jouir du plaisir d'être si souvent dans le magnifique cabinet de M. le Maréchal d'Estrées. Ce que vous m'en dites passe toute imagination, surtout en médailles grecques. Je croyois que le médailler de M. de Boze était l'unique pour l'abondance des villes et des rois, puisqu'il y en avoit près de 2.000 ; mais 4.000 m'étonnent, — sans qu'il y en ait aucune de double ! »

Dix ans après, l'enthousiasme du numismate baisse : Bon parait tout près de faire sa « conversion », — non sans laisser pressentir un retour offensif du « vieil homme »,—dans ce mot amusant à Duvau : « La mort du Président de Maison (1), m'a frappé et m'a dégoûté [de mon médailler], puisque je vois qu'on vend en détail et bien moins que cela n'a coûté... Les hommes vivent si peu qu'ils ne doivent s'attacher qu'à Dieu ; tout le reste est périssable et périra. — Après de pareilles réflexions, je ne cherche qu'à me défaire de mes médailles..... Etant donc dans ce sentiment, je troquerois volontiers mon médaillon d'or avec des médailles de Grand Bronze ; il m'en manque quelques unes..... Voici ce que je souhaiterois : un beau *Pertinax,* car ceux que j'ai sont mal conservés ou douteux ; une *Julia Paula.* Je ne vous parle pas de *Litumia Faustina,* car elle est trop rare ; cependant, si elle se trouvoit nous verrions de nous accommoder. »

(1) Grand collectionneur de médailles.

Ce trait d'impénitence finale nous a éloignés de Montfaucon ; revenons-y : « Voici le temps, mon très révérend Père, où notre commerce littéraire doit recommencer. (1) Les Académies se rassemblent, et les savants font ordinairement leurs études les plus sérieuses en hiver..... Je vous envoie quatre dessins des déités romaines de mon cabinet, qui sont d'une très grande beauté. M. le Marquis de Calvière, exempt des gardes, très connoisseur, vous assurera que mes originaux méritent l'approbation des véritables curieux..... Si MM. Baudelot et de Montour voyoient mon cabinet, ils se récrieroient encore davantage, car j'ai, certainement, des antiquités d'une singularité et d'une beauté peu communes. »

Mais où la fanfare de sa satisfaction et de son orgueil d'archéologue, éclate, c'est quand paraissent les deux grandes publications : l'*Antiquité expliquée* et son *Supplément :* « Je viens de recevoir votre grand et magnifique ouvrage. M. le Président d'Aigrefeuille et moi en avons été charmés, aussi bien que tous ceux qui le viennent voir chez nous. *C'est une espèce de procession,* et je suis obligé de laisser mon cabinet ouvert au public..... — Vos décisions sont toujours réglées par la prudence et la vérité ; et, lorsque vous êtes d'un avis contraire à quelqu'un, vous vous le ménagez avec tant de politesse, qu'il ne peut éviter de se rendre à vos bonnes raisons. Ce sont là deux biens que vous faites tout à la fois, puisque vous corrigez les fautes et vous évitez les disputes littéraires qui dégénèrent souvent en personnelles... Quelles obligations ne vous aura-t-on pas d'avoir mis dans un si bel

(1) Cette lettre est datée du *17 novembre 1720.*

ordre tout ce qui regarde la respectable et admirable Antiquité ; surtout d'avoir mis un si savant et si grand ouvrage à la portée de tout le monde... Que diroi-je ? les dames même et les écoliers, tous sont charmés. — Vous faites mention de moi dans votre ouvrage ; je ne méritois pas un pareil honneur. J'ai été bien heureux de pouvoir vous communiquer ce que j'avois dans mon cabinet ; j'étois trop récompensé puisque je vous faisois plaisir. Mon but n'a jamais été que cela, et de *servir le public*..... C'est de cette manière que tous les antiquaires du royaume doivent penser, puisqu'il n'y a rien de plus grand et de plus consolant pour eux,... que de voir en un seul corps d'ouvrage toutes les Antiquités qui sont présentement en Europe. C'est voyager pour ainsi dire dans tous les cabinets des curieux et des savants, que de lire votre ouvrage. Votre nom sera immortel comme les beautés de l'Antique dont vous donnez des dissertations si claires. » (10 septembre 1723).

Bon de Saint-Hilaire n'applaudit pas moins fort dès l'annonce des *Monumens de la Monarchie françoise :* « J'ai reçu (10 novembre 1725) la lettre..... à laquelle vous avez joint le plan de votre nouvel ouvrage. Rien n'est plus digne d'un bon citoyen et d'un habile homme ; cet ouvrage nous manquoit. Notre nation y est intéressée, et nous devons tous ensemble vous en marquer notre reconnoissance. »

Mais Bon ne se borne pas à ces félicitations, qui ne seraient que des compliments platoniques : un jour, il énumère à Montfaucon ses « antiquités gauloises » : dyptiques, sceaux, cornets de chasse, anneaux d'évêques ; un autre jour, il l'entretient

de sa trouvaille « dans la sacristie de notre église cathédrale de Saint-Pierre, d'un calice orné d'émaux et daté 1387. » Il en fait la description, et ajoute : « Messieurs nos chanoines n'avoient jamais pris garde à la beauté et à la singularité d'un calice qui fait honneur à leur chapitre. »

Et puis, quelques temps après, c'est bien autre chose encore : « Mon révérend Père, comme les petits présens entretiennent l'amitié, j'ai l'honneur de vous envoyer un dessin d'une crosse de cuivre dorée et émaillée, que j'ai trouvée depuis peu chez un fondeur, par hasard. J'ai cru que cette pièce n'étoit pas indigne de mon cabinet, et qu'elle pourroit même être inserée dans le recueil de vos antiquités gauloises. Vous verrez par les deux figures qui sont dans le haut de cette crosse, que l'une représente la Vierge et l'autre l'ange Gabriel. Cette crosse me paroit être d'un évêque dont l'église métropole étoit dédiée à la Sainte Vierge, ou dont le tableau du maître-autel représentoit le mystère de l'Annonciation..... » Suivent d'autres conjectures d'une iconologie non moins primitive et contre lesquelles Du Cange, consulté, aurait pu le prémunir ; mais ce sont de tels tâtonnements qui ont provoqué les solutions, si lumineuses et irréfragables, des *Mélanges d'Archéologie,* du P. Arthur Martin, et des *Arts Industriels au moyen Age,* de Labarthe, où notre Bon de Saint-Hilaire trouverait aujourd'hui la vraie clef de son énigme.

Enfin, je veux citer un dernier trait du zèle fécond de notre archéologue : « Je vous envoie, par ce même courrier, mon très Révérend Père, un gros paquet à l'adresse de M. le Premier Président Le Camus. C'est le fameux clocher de Rodez, que

vous trouverez bien dessiné. Je vais dessiner le profil et le plan, que j'envoie à Rodez pour qu'ils y mettent le toisé. Ainsi, vous aurez... le profil, le plan et la coupe de ce clocher si célèbre. C'est, en vérité, tirer du sang d'une pierre, car vous ne sauriez comprendre quelle peine le tout m'a donné et me donnera. Je la prends avec grand plaisir, trop heureux de vous être utile, et *au public* que vous servez si bien. »

J'ai promis de montrer l'homme en Bon de Saint-Hilaire : il n'y a que l'embarras du choix dans les témoignages que renferment à cet égard les textes produits par M. Léon-G. Pélissier.

Chaque ligne de ces lettres est imprégnée de la personnalité du correspondant de Montfaucon, tant il se livre avec spontanéité.

Voici quelques endroits un peu plus en relief que les autres :

« Je suis trop heureux, mon Révérend Père, que mes lettres ne vous fatiguent pas ; je vous écris avec liberté et comme si nous étions ensemble; c'est une consolation pour moi, et qui m'indemnise un peu de votre éloignement, puisque vos lettres servent à mon instruction et à mon plaisir.

« Enfin, mon très cher et très Révérend Père, il faut que je vous reproche votre silence, en vous souhaitant une bonne et heureuse année de tout mon cœur ; jugez vous-même si je ne méritois pas une réponse depuis quatre mois, ou environ..... Si vous ne m'écrivez pas, vos occupations sont des excuses valables ; mais pour vos sentiments, ils doivent répondre aux miens. » (5 janvier 1724).

Ces objurgations nous touchent, et je ne sais comment le Révérend Père s'est innocenté. Mais voici une plainte plus discrète, qui nous touchera encore davantage, — sans compter qu'elle évoque une figure provençale de grand intérêt :

« Vous avez été plus heureux que moi,—écrit-il le 17 novembre 1738, au Président Bouhier — de voir M. le Président de Mazaugues, qui est un savant digne d'être aimé et recherché de tous les gens de lettres. Nous étions autrefois fort en commerce, l'ayant vu beaucoup à Aix et ici. Mais, depuis que l'illustre M. Maffeï l'a choisi pour son compagnon de voyage, il m'a totalement oublié. J'ai su néanmions, par un de mes amis de Paris, qu'il y étoit, et qu'il passoit toutes ses journées dans les bibliothèques ou avec des savans de premier ordre. Quand il sera de retour en province, je lui ferai des reproches de son long silence ; mais, quant à présent, il faut le laisser aller en Angleterre, car c'est un voyage qu'il ne peut éviter de faire, après avoir vu l'Italie. »

Je ne veux pas abuser des citations. Pourtant je tiens à ajouter ici une petite pièce inédite, extraite de ma collection d'autographes. Elle est, vers la fin de la vie de Bon de Saint-Hilaire, un trait de persévérance de son aménité ; elle montre, aussi, que non seulement l'urbanité du haut magistrat n'avait point décliné, mais que, pas davantage, ne s'était atténué chez lui, cet accent plein de douceur et de bonhomie mêlée de candeur, que nous croyons entendre encore tant il semble s'être phonographié dans cette prose sans recherche. Le 1er janvier 1752, il écrit au Chancelier :

« Monseigneur,

« C'est avec beaucoup d'empressement que j'ay l'honneur de renouveller au commencement de cette année les souhaits hureux *(sic)* que je fais pour vous. Ils sont aussy etendus que sincères, et je me flatte que vous me rendrés la justice d'en estre persuadé. Quoyque ma viellesse et ma retraitte ne me mettent pas à même de m'adresser à vous pour les affaires de la Compagnie dont j'ay eu l'honneur d'estre le Chef, je me flatte que vous voudrés bien m'honorer toujours de votre protection en recompance de mes longs services et de l'attachement que j'auray toujours pour le service du Roy.

« J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obeissant serviteur.

« BON le pére, P. P. hon[re]. »

Les qualités de cœur et d'âme que vient de nous montrer Bon de Saint-Hilaire ne mettent-elles pas sur les lèvres ce bel éloge qu'il avait fait lui même au capitoul Duvau, de son contemporain et « ami » le bibliophile Gros de Boze, « si célèbre et *si respectable,* dit-il, par son érudition et *par son bon cœur ?* »

A côté de ces belles et grandes qualités, j'ai le devoir, ce me semble, de montrer en notre Bon de Saint-Hilaire, une petite vertu qui n'est enseignée que dans le catéchisme des bibliomanes et où se délecte leur raffinée et précieuse dévotion. Le 19 mars 1722, quand Montfaucon lui a fait passer quelques pièces complétant l'*Antiquité expliquée :* « Je ne puis que vous remercier, lui écrit-il, de

votre attention obligeante à m'envoyer les *grands papiers* qui me manquoient » ; et, un peu plus tard, à propos du *Supplément :* « J'ose vous prier de faire *enluminer* l'exemplaire que vous me réservez, et qu'il soit de *grand papier » ;* enfin, à une autre date : « Je compte que mon exemplaire sera toujours *des meilleures épreuves.....»*

Mais les temps sont devenus mauvais ; après la peste de 1720, il y a une éclipse des coûteuses convoitises : « Je vous apporterai moi-même, mande-t-il à Montfaucon, l'argent de ma souscription (1). J'aurois souhaité que plusieurs eussent suivi mon exemple ; mais la misère est si grande que *personne n'est occupé que de vivre.* Je fais un effort pour mener mes enfans à Paris ; cette dépense me mettra à l'étroit, mais *je sacrifie tout* pour l'éducation de mes enfans ; c'est le plus grand bien que je puisse leur laisser. »

Il avait, en effet, deux garçons, qui surent profiter de ce noble patrimoine ; l'aîné, Louis Guillaume, succéda à son père dans sa charge, en 1744 (2). Je voudrais bien que ce fût lui qui eût inspiré un des « cantiques joyeux » des *Heures nouvelles à l'usage des magistrats (S. L.*, 1776, in-18), cette jolie et curieuse rareté de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Je ne puis me résigner à n'en pas citer deux couplets, — deux petits couplets, — les moins salés, bien sûr !

(1) A la publication des *Monumens de la Monarchie Françoise.*

(2) Paul Eudel *(Collections et Collectionneurs,* Paris 1886, in-16, p. 279), mentionne parmi les conchyologistes de marque (et certes il est là en brillante compagnie) « Monsieur Bon, premier président de Montpellier » ; il oublie de nous dire s'il s'agit du père ou du fils : évidemment il ne s'agit que de ce dernier

Un digne magistrat de France,
Doué d'esprit, d'intelligence,
Et de raison,
En réformant notre finance,
Répandra partout l'abondance :
C'est *bon !* C'est *Bon ! !....*

Du luxe on va faire défense,
Et l'on va borner la dépense,
Nous promet-on !
Partout où régnoit la licence,
On verra régner la décence :
C'est bon ! C'est Bon !!...

Bon de Saint-Hilaire avait pu écrire avec simplicité les nobles paroles que je rapportais tout à l'heure : en pleine crise, il avait su s'élever au dessus même de ce qui captivait le plus son âme, et il avait dit avec une fermeté, sans raideur, comme sans forfanterie,—sans inutile gémissement non plus : « Je vous écris très différemment des autres fois, parce que notre situation est malheureuse : on ne peut guère penser aux belles-lettres ni à l'histoire, lorsqu'on ne pense qu'à se préparer à la mort. Il n'y a que l'espérance en la miséricorde divine qui nous rassure. — Je loue Dieu de tout et me soumets à sa Providence. Je le prie, de tout mon cœur, DE FRAPPER PLUTÔT SUR MOI QUE SUR MA FAMILLE... »

Maintenant, vous connaissez Bon de Saint-Hilaire. N'est-ce pas, la figure est bien telle que je vous la promettais, une figure typique et de réel intérêt ? Il me semble qu'il y a lieu de compli-

cette gloire, que nous sommes bien près de dédaigner dès qu'elle s'est enfoncée dans l'oubli. Pourtant, il fallait des sauveteurs à ces monuments, témoins du passé, que notre critique utilise si fièrement ; et, maintenant, grâce aux conquêtes des habiles collectionneurs, des fervents amateurs que l'anonymat a presque couverts de son ombre, nous nous instruisons plus à fond, nous mettons souvent dans l'histoire le vrai à la place du préjugé, du mal vu ou de l'inconnu....

Ivre de joie et d'orgueil, le bibliomane pose en évidence sur ses tablettes, le *Pastissier François* ou les *Roueries de Trialph ;* il y met aussi quelque tome disparu des poètes de *la Pléiade,* un *César* annoté par Montaigne, un *Voiture* commenté de la main médisante de Tallemant des Réaux. Mais mieux que tout cela, il y place encore, la série complète des éditions originales de *Pierre Corneille,* de *La Rochefoucault*, d'*Alfred de Musset ;* — au moyen de quoi, ont pu ou pourront être édifiées ces « éditions critiques » dont la perfection et le profit sont vraiment inestimables.... Il est charmant l'esprit qu'on a dépensé contre les fureteurs, les désenfouisseurs de tout ordre ; rions-en avec avec bonne humeur ; mais attachons-nous d'autant plus à l'étude des vieux textes, — aussi bien ceux *imprimés* que ceux *manuscrits,* comme les lettres que nous offre aujourd'hui M. Pélissier. Nous pouvons nous fier à lui : notre confrère a apporté dans sa publication un soin non moins scrupuleux que s'il s'agissait là d'une reproduction paléographique. Notre curiosité s'y réjouira en mille détails, — ainsi, la singularité de l'ortographe où se sent, parfois, toute vivante et avec une pénétrante saveur, la

prononciation méridionale de notre « correspondant de Montfaucon ».

Dans ses brefs commentaires, dans la conformité photographique de son texte, (pauvre Bon de Saint-Hilaire, prends garde à toi !) — M. Pélissier montre ouvertement qu'il sait le prix de l'exactitude et qu'il a conquis le rare et difficile talent, — si méritoire et si méconnu, — de nous donner son auteur tel qu'il l'a trouvé sous ses bandelettes.

Sans doute, il n'y a pas ici de restauration, de résurrection « sensationnelle », comme nous aimons à dire. Mais le chercheur ne travaillle ni pour le bruit, ni pour la gloire : il aime, en silence et fidèlement, la vérité. C'est un peu plus de cette chère vérité, un peu plus de jour juste, un peu plus de couleur rétrospective qu'il lui faut, et qu'on prend plaisir à recevoir de sa main, si cette main est experte.

Je finis par un vœu et par une citation (on peut se permettre, dans un mémoire tel que celui-ci, une citation classique). Puissé-je avoir nettement montré tout l'intérêt de la découverte de M. Pélissier ; puissé-je, aussi, n'avoir point mérité le reproche du satirique : *Tu, disticha longa fecis,* c'est-à-dire, je crois : « Ta petite prose est bien longue ».

GUSTAVE MOURAVIT

21 Mai 1905



Un Collaborateur de Montfaucon

Lettres du président Bon Saint-Hilaire

à Bernard de Montfaucon



Né en 1678, mort en 1761, premier président de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, ayant hérité de son père en 1711 cette charge qu'il résigna en 1744 en faveur de son fils ; correspondant, puis membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; correspondant de la Société Royale de Londres ; fondateur, avec Colbert de Croissy, Magnol, Plantade, La Peyronie, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, créé en 1712 par Louis XIV marquis de Saint-Hilaire, — ce n'est point à cette accumulation de charges et de titres,—quelque grande qu'ait été sa place, durant la première moitié du XVIIIe siècle, dans la vie sociale, administrative et scientifique de Montpellier et de la province de Languedoc,—que le nom de Bon doit de survivre : c'est à ces quelques lignes que Bernard de Montfaucon lui a consacrées dans les préfaces au *Supplément de l'Antiquité Expliquée* et aux *Monuments de la Monarchie Française :*

« On ne peut rien ajouter à l'attention qu'a eue M. Bon, président en la Cour des Comptes de Montpellier, à me fournir de son riche cabinet d'antiques, tout ce qui pouvoit entrer dans ce supplément. Les pièces qu'il m'a envoyées excellement

dessinées et la plupart de sa propre main, montent à près de cent, dont quelques unes sont de grand prix. Son bon goût paraît dans la qualité des antiques dont il m'a fait des desseins, et cela de la manière la plus généreuse et la plus obligeante. » (*Suppl.* p. VIII.)

« M. Bon...., n'a épargné ni soin ni dépense pour m'envoier tout ce qui pouvoit entrer dans mes recueils. Comme il a un goût excellent, ce qu'il ramasse pour moi avec tant de générosité est toujours utile. » (*Mon. Mon.* p. VIII)

Le *cabinet* de M. le président Bon a donc été une source importante des deux grands ouvrages de Montfaucon ; et à la façon dont l'illustre père de l'archéologie française parle du président, on peut conclure que celui-ci a été pour lui plus qu'un fournisseur de pièces rares, mais en quelque façon un véritable collaborateur. Sur la valeur de ces compliments de Montfaucon,—que l'on peut croire qu'il exagérait par reconnaissance, bienveillance naturelle ou diplomatique finesse, — sur les mérites de Bon, sur l'importance de son cabinet, où trouver des renseignements ? Il importerait, pour la connaissance exacte de ces grands monuments de l'archéologie française, qui, tout périmés qu'ils sont, restent toutefois des dates dans l'histoire de la science,— de préciser la part qu'y ont eue les divers amis du bénédictin.

Il est assez difficile aujourd'hui d'atteindre Bon Saint-Hilaire. Non moins connu de son temps comme savant que comme magistrat, il se montra curieux de toutes sciences, d'une érudition, ou plutôt d'une bonne volonté polymathique par où il rappelle, sans l'égaler, Peiresc ; il mit une persévérante passion à former ce cabinet de médailles et d'antiques dont la célébrité dépassa, on le voit, les murs de la

« *Commune Clôture* ». Mais moins heureux que plusieurs de ses émules, il ne s'est pas survécu. Son cabinet a été dispersé, lors de sa ruine ou après sa mort, sans qu'il en reste même un catalogue. Il a peu écrit : bien qu'il passât sans effort des médailles aux araignées et des monuments gaulois aux marrons d'Inde, les dissertations *Sur l'utilité de la soie des araignées* et *Sur les moyens de rendre utiles les marrons d'Inde en leur ôtant leur amertume*, si elles sont des preuves de son savoir en histoire naturelle et de son ingéniosité d'esprit, ne suffisent pas à manifester l'étendue de ses connaissances et la supériorité de son intelligence. Sa correspondance avec les hommes de science et de lettres de son temps nous en donnerait une juste idée ; mais elle aussi a été dispersée et paraît irrémédiablement, pour sa plus grosse part, perdue. Et l'on n'a pu en publier jusqu'à présent que de rares fragments.

Il en subsiste cependant quelques morceaux, encore inédits, et que la perte de l'ensemble rend d'autant plus précieux. Parmi ces séries subsistantes figure précisément, par une heureuse chance, les lettres du président Bon à Montfaucon, entre les années 1720 à 1744, c'est-à-dire pendant la préparation du *Supplément de l'Antiquité* et des *Monuments de la Monarchie*. Cette correspondance est aujourd'hui conservée dans les papiers des Bénédictins, à Paris, Bibliothèque nationale, fonds Français, cod. 17.703 : elle paraît former une série complète et continue, cependant peut-être acéphale ; elle débute en effet un peu brusquement par une allusion du président à une lettre de Montfaucon vue par lui chez un ami commun (d'Aigrefeuille). On peut en induire qu'il nous manque au moins la lettre d'introduction qui est d'étiquette dans les commerces épistolaires de ce temps, et que Bon, présenté à Montfaucon par d'Aigrefeuille, n'a pas dû cependant

se dispenser d'écrire. La correspondance se poursuit dès lors, sans lacunes apparentes, coupée d'interruptions dûes aux voyages du président Bon à Paris, à ses retraites estivales aux champs, à ses fréquents séjours en sa belle résidence de Châteaubon. Assez active de 1720 à 1730, elle se raréfie alors, et se réduit finalement, de 1734 à 1740, à une lettre annuelle assez banale, au renouvellement de l'année. Encore les dernières de ces missives, plus protocolaires qu'amicales, sont-elles de la main d'un scribe. Les occupations grandissantes, les soucis croissants et peut être déjà la pesanteur de l'âge expliquent probablement cette détente dans les relations précédemment si suivies des deux archéologues. Leur cordialité cependant n'en fut pas altérée : une de ces dernières lettres mentionne l'envoi au président d'un exemplaire de la *Bibliotheca Bibliothecarum*. Telle qu'elle est, cette série de lettres, auxquelles il est regrettable qu'on ne puisse joindre les réponses du bénédictin, est un précieux document sur l'intelligence et l'activité scientifique de Bon, sur la richesse de ses collections, et sur l'intérêt de ses rapports d'érudit avec Montfaucon. Elles méritent à ce titre d'être sauvées de l'oubli.

Au portrait de Bon lui-même elles ajoutent des détails nouveaux et des traits caractéristiques. Il se donne, par une raisonnable modestie, pour un simple amateur. Il ne se compte que parmi les « *amateurs de la belle antiquité* ». L'archéologie n'est pour lui ni une étude ni une profession ; c'est un simple passe-temps, un divertissement à ses soucis financiers et judiciaires. Mais ce divertissement ne procède ni d'une mode ni d'une ostentation : il traduit un goût très vif et très sincère pour la « *respectable et admirable antiquité* ». Ce goût est assez enraciné chez lui pour avoir résisté et survécu aux difficultés qu'y opposa l'autorité paternelle ; il fut assez durable pour se manifester même pendant les pires angoisses, par exemple en 1722, alors que « le

fléau terrible de la contagion (la peste de Marseille) menace de tous côtés la région ». Les souffrances et les privations matérielles, le manque de récoltes, conséquence de l'épidémie, les pertes d'argent qui en résultaient, lui laissaient cependant l'esprit assez libre pour qu'il s'occupât encore des temples des anciens Gaulois et d'autres questions aussi peu contemporaines. Il avait nourri ce goût de l'antiquité dès sa jeunesse, par son éducation terminée à Paris, par des voyages en Hollande et en Angleterre (1). Il était en état de prendre lui-même, à l'occasion, un croquis d'un monument ou d'un objet curieux : c'est d'après ses dessins qu'ont été gravées plusieurs des figures de *l'Antiquité expliquée*.

Tel homme, tel milieu. Le groupe où il vit à Montpellier, le salon idéal que lui crée sa correspondance, lui ressemblent fort, à en juger d'après ces lettres. Le goût de l'érudition allait déjà diminuant de son temps, s'il faut l'en croire : « C'est le seul avec moi qui aime la belle antiquité », disait-il pour recommander le fils de M. d'Aigrefeuille. Il cite fréquemment dans ses lettres ses archéologues familiers ; il ne sont qu'un très petit nombre : les d'Aigrefeuille, en relations directes eux aussi avec Montfaucon ; le fantasque Mahudel qui visite son cabinet ; le marquis de Calvières, exempt des gardes du roi ; un certain abbé Dumatz ; un autre abbé Roman, collectionneur, chez lequel il achète un « *trophée* », qu'il qualifie, l'un de « *très connoisseur*, » l'autre de « *curieux versé dans l'histoire et l'archéologie* ». Il les nomme parfois « ses bons amis. » A Nimes, il connait le marquis d'Aubais, l'illustre bibliophile, « dont le mérite égale la naissance » ; à Marseille, le commissaire de la marine Rigord, archéologue et orientaliste. A Paris,

(1) Il rappelle certain marbre antique qu'il a vu à Amsterdam dans le cabinet d'un curieux, les cornes d'ivoire qu'il a vues en Angleterre. — Il ne paraît pas d'après ses lettres qu'il ait voyagé en Italie.

au premier rang de ses relations il place « l'illustre M. Foucault », en qui la mort lui a fait « perdre un bon ami et à tous les savants un protecteur », le bibliothécaire Bignon, l'abbé Fraguier, l'abbé Anselme, M. de Boze, Baudelot. Par malheur tous ces savants n'apparaissent ici qu'en foule indistincte, cités pêle-mêle dans les post-scriptums, pour être l'objet des politesses attentives, mais banales, de leur confrère de Montpellier. Et l'on ne saurait voir dans ces lettres par quel mérite, par quel contraste de caractère, ou quelle similitude spéciale de goûts ils avaient pénétré dans l'amitié de M. Bon. On ignore aussi quel fut le degré de leur amitié, s'ils étaient en correspondance suivie, si leurs lettres suppléaient fréquemment à ce manque de conversations savantes dont se plaint notre écrivain. Peut-être cette société n'était-elle que de second ordre, quant à sa valeur scientifique. Pour un Montfaucon, il semble qu'on y comptât beaucoup de simples curieux.

A défaut de salon ou de cercle scientifique, Bon avait son cabinet, plein d'amis sûrs et silencieux. Nous le connaissons assez bien par les lettres du président, qui permettraient de suppléer l'absence de catalogue et de l'inventorier presque complètement. Sa collection lui était chère, car il l'avait formée à force de peines et à longueur de temps. C'est avec une amertume encore à fleur de lèvres qu'il remâche toutes les difficultés qu'en a rencontrées la formation. Ses plaintes sont respectueuses à l'égard de son père, plus vives à l'égard de son beau-père. Son père, moins archéologue qu'il ne l'était lui-même, « n'a jamais connu le plaisir qu'il y a de s'amuser avec la belle antiquité » ; il lui interdit d'acheter « dans certaines occasions » qui eussent été profitables ; Bon avait peu de liberté et peu d'argent pour ses acquisitions, et il dit d'une façon touchante : « J'ai gémi en secret des trésors que je laissois échaper, mais il a fallu se résoudre à souffrir ». Ces trésors qui lui ont

échappé, il nous les énumère dans ses lettres : le cabinet de M. Gravcrol de Nîmes, ceux de divers amateurs Montpelliérains et celui surtout qui méritait par-dessus tous les autres ce nom de trésor : la cabinet de Peiresc. Il manqua aussi le cabinet de Foucault. Son propriétaire voulait le lui céder moyennant une rente viagère. Bon craignit de mécontenter son beau-père, « un viel arpagon, un homme extraordinaire », dont il attendait cent mille écus, et qui le détournait de cet achat. Il n'acheta donc pas, et il perdit à la fois le cabinet et les écus, car « le viel arpagon », décidément défiant de son gendre, les légua à son petit-fils, sous la garde d'administrateurs étrangers. Fils respectueux ou gendre trop prudent. Bon ne put donc se former d'un coup un beau cabinet. Il dut se le constituer de pièces et de morceaux, de débris de collections, de fragments isolés, trouvés dans des fouilles ou chez des marchands, à Arles, à Nîmes, à Marseille, à Narbonne. Après la mort de son père, il put acheter quelques statues, qu'il appelle *des idoles* ; il parle des « déités égyptiennes » acquises à Arles de l'héritier de M. Terrain, de bronzes provenant du cabinet de M. Feillard ou de l'abbé Roman. » Cependant, peu à peu, ce pauvre « *magistrat de village* » à qui manquaient les occasions et les commodités que ses intendances avaient assurées à Foucault, réussit à se constituer une fort belle collection. Il n'était pas sans en tirer quelque vanité. Amateur actif et toujours curieux de s'enrichir, son cabinet devint d'année en année de plus en plus nombreux « en tous les différents genres de curiosités ». Il en cite de fort disparates : des statues égyptiennes, grecques ou romaines, une anse de vase en figure de chouette, un « préféricule » au sujet duquel il engage une controverse avec Montfaucon, un éperon de cavalier romain, des « antiquités gauloises » et « gothiques, » un diptyque d'ivoire représentant Jésus crucifié, un diptyque en bois de Sainte-Marguerite,

des sceaux, des émaux, des anneaux épiscopaux, un cornet de chasse « creusé dans une même défensedéléphant » ; il serait trop long d'énumérer ici une à une toutes ces « bagatelles » qu'il a décrites complaisamment dans ses lettres et dont plusieurs sont gravées dans les planches de Montfaucon. Il songea même quelque temps à « donner au public » son cabinet, c'est-à-dire à en faire imprimer et graver la description ; mais le loisir lui manquait pour dessiner, commenter et « illustrer » toutes ses richesses. Et il semble sincère en manifestant son plaisir de voir les meilleurs morceaux de sa collection figurer en belle place dans les livres de son ami ; c'est là, en même temps que dans ces lettres, qu'il nous faut aujourd'hui rechercher les éléments es plus intéresssants du cabinet de Bon Saint-Hilaire.

Ce sont les relations de Bon Saint-Hilaire et de Montfaucon qu'éclaire le plus leur correspondance. Elles avaient débuté par la souscription du président à *l'Antiquité Expliquée*. Le système de publication de ce beau livre d'images semble avoir excité quelque inquiétude parmi les premiers souscripteurs : une seconde édition refondue et augmentée fut mise en train avant même l'achèvement et la distribution de la première. Mais Montfaucon publia simultanément ces additions à part, sous forme de suppléments réservés aux souscripteurs du premier tirage : procédé dont le loue fort Bon de Saint-Hilaire. L'ouvrage arriva en Languedoc en mars 1720 : Bon et d'Aigrefeuille, les deux seuls souscripteurs montpelliérains, furent l'un et l'autre charmés de ce « *grand et magnifique ouvrage* » en dix volumes in-folio « *bien conditionnés* ». On vit défiler chez Bon, et sans doute aussi chez son collègue, tout ce que Montpellier comptait de curieux ; ce fut « *une espèce de procession* » ; il vint jusqu'à des *dames* et des *écoliers*. Le contenu de l'ouvrage ne plut pas moins à Bon que son extérieur :

il en jugea les planches bien gravées, les textes judicieux, exacts, de juste longueur ; puis après l'avoir parcouru « *de gros en gros* », il entreprit la lecture et l'examen détaillé. Cette épreuve fut loin d'être défavorable au savant bénédictin ; toutefois le président lui fit quelques observations non dénuées de valeur : toutes les estampes n'étaient pas d'égal mérite : les figures de Vénus semblaient les plus maltraitées ; dans les planches représentant des édifices, il manquait des échelles, pourtant nécessaires ; les vues du Pont du Gard et de la Maison Carrée étaient franchement médiocres.

Il est probable qu'en répondant à ces critiques, Montfaucon défendit son graveur. Bon riposta et maintint que les Vénus étaient insuffisantes, et auraient pu être « beaucoup mieux gravées, sans toucher aux attitudes modestes qui conviennent ». Il semble même qu'il ait eu la hardiesse de risquer une offre assez enveloppée d'exécuter lui même ces gravures, ou qu'il exprime du moins le regret de ne pouvoir la risquer. En somme le président Bon applaudissait à la valeur d'ensemble de cette grande entreprise si heureusement menée à bien. Dès l'année suivante Montfaucon annonçait le *Supplément* : Bon se prépara à souscrire. Pour le remercier de ses communications de documents, de dessins, d'originaux mêmes, et de ses avis, Montfaucon refusa la souscription et prétendit faire hommage de son exemplaire au président qui, après une résistance polie, se laissa faire une douce violence. L'idée du *Supplément* était depuis longtemps très appréciée de Bon : il jugeait qu'il serait plus intéressant encore que la première série, bien des amateurs ayant ouvert leurs cabinets et communiqué leurs curiosités seulement après la composition de celle-ci. Aussi suivit-il avec intérêt le travail du bénédictin. Le prospectus, le fronstipice en papier ordinaire firent éclater sa joie : il les accueillit d'autant plus volontiers que l'établissement récent des

lignes sanitaires commençait à barrer les routes aux postes et au roulage. Il note les progrès de l'œuvre avec un zèle fiévreux ; l'achèvement de la gravure des planches (nov. 1722), les étapes de l'impression, qui dura deux années de plus. Informé directement par Montfaucon, Bon le pria aussitôt de remettre son exemplaire à un sien ami, Dumas de Mirabeau, qui le lui enverrait sans retard, et il le combla de remerciements, tant pour la mention faite de lui dans son œuvre, que pour la beauté du cadeau. Dans les lettres écrites à ce moment, Bon se montre vraiment digne de l'estime de son ami et de tous les savants. Il y atteste son désintéressement en affirmant que le service du public a seul dicté ses communications ; il y atteste son intelligence en disant que rien n'est plus « *consolant* » pour qui aime la belle antiquité que « de voir réunies en un seul corps d'ouvrage toutes celles qui ont paru ou qui sont présentement en Europe. C'est voyager dans tous les cabinets des curieux et des savants ». Il reparle fréquemment ensuite de cet ouvrage, fondamental pour le temps. A peine l'*Antiquité expliquée* était-elle finie que Montfaucon mettait en chantier les *Monuments de la Monarchie Française*. Il en envoya aussitôt le plan ou prospectus à Bon. Celui-ci lui répondit en lui déclarant que rien n'était « plus digne d'un bon citoyen et d'un habile homme » ; que « la nation était intéressée toute entière au succès de l'entreprise », et il s'extasia sur le plan, cependant si imparfait et si grossier, de cet ouvrage. Il offrit de nouveaux des communications , l'envoi de diverses antiquités locales, des pièces de son propre cabinet, et notamment les fameux diptyques auxquels il attribuait un si grand prix. Il en suivit la publication volume par volume avec un intérêt soutenu jusqu'en 1732. — Ensuite on le voit encore manifester sa sympathie, mais purement désintéressée

cette fois, à la dernière grande œuvre de Montfaucon, une de celles auxquelles celui-ci tenait le plus et qu'il jugeait le plus utiles et le plus honorables, la *Bibliotheca Bibliothecarum*.—Ces lettres nous montrent donc avec quelle vraie intelligence Bon Saint-Hilaire a suivi les travaux de son illustre ami. Il en a compris l'importance, l'idée générale, l'utilité scientifique ; il les a étudiés dans le détail. Il a été pour Montfaucon un lecteur réconfortant, un critique et un admirateur dont les éloges raisonnés l'ont toujours accompagné.

Il a été mieux que cela, nous le savons par les préfaces de Montfaucon. Ces lettres nous administrent les preuves détaillées que les remerciements du bénédictin sont mérités. Tous les morceaux, ou presque tous, qui sont gravés et étudiés dans les planches de l'*Antiquité* et des *Monuments* avec la mention « du cabinet de M. Bon », nous les voyons annoncés ici, et nous retrouvons dans les lettres du président des explications et des éclaircissements que souvent les notices de Montfaucon ne font que résumer et que parfois elles citent presque textuellement. Ses lettres sont pleines d'offres de croquis, de figures, de relevés architectoniques. Dès la première il lui propose des reproductions en plâtre de ces deux bronzes qu'il estime fort: le préféricule et la chouette : c'est à son intention qu'il les avait fait mouler. Il lui envoya son diptyque de Sainte-Marguerite ; après avoir longtemps cherché un dessinateur, il expédia l'original lui-même,—qui étant en bois était au reste peu fragile,—en ajoutant cette naïve recommandation: « *Je vous prieray de me le renvoyer, car je n'ai que celui-là.* » Il lui envoyait en même temps une sorte de boucle antique en bronze, représentant les sept planètes. Le diptyque, dont Montfaucon discuta vivement l'origine romaine, sinon l'authenticité, ne resta à Paris que quatre mois, et lui revint « *très bien*



conditionné : » cette politesse d'emprunteur charma Bon. (*Les antiquaires*, écrivait-il, *ne se piquent pas ordinairement d'une si grande exactitude*) et le disposa à de nouveaux prêts.—On peut relever en effet par la suite dans ses lettres et retrouver dans les planches de *l'Antiquité* une figure d'Apollon, des divinités égyptiaques, un portrait du dieu Crépitus, diverses antiquités romaines, un tuyau de plomb trouvé dans le Rhône près de Fourques.—Pour les *Monuments de la monarchie* il ne se montra pas moins empressé : milliaires de Nîmes, épitaphes de l'église de Maguelone, clocher de Rodez, portail de Conques, cloche de Mende, sceaux de bronze de Mauguio, de Villeneuve l'Argentière, de Vallongue, de Saint-Hilaire du Puy, de tout cela il communiquait généreusement dessins, notes et reproductions. Sans doute il n'avait pas à aller loin pour trouver d'intéressantes curiosités archéologiques. Dans la sacristie de Saint-Pierre, cathédrale de Montpellier, le chapitre réléguait un beau calice qui « *lui faisait honneur* », et comme « MM. nos chanoines n'avoient jamais pris garde à sa beauté et à sa singularité », il put sans peine le faire dessiner. Il y découvrit aussi une crosse en ivoire d'un ancien évêque de Maguelone. Il retrouva chez un fondeur une vieille crosse en cuivre doré et émaillé, portant les figures de la Vierge et de l'ange Gabriel, qu'il attribua à un « évêque du temps des croisades », car il y trouvait « une simplicité respectable et la marque d'une grande piété » : ses appréciations et leurs fondements manquent parfois de précision. —Bon Saint-Hilaire allait même jusqu'à se dessaisir des originaux en faveur de son ami.

L'amitié toute littéraire du président et du bénédictin se manifestait de bien d'autres façons, dont les lettres ci-dessous imprimées nous ont conservé les traces. Bon Saint-Hilaire racola des souscripteurs et des acheteurs

pour les ouvrages de Montfaucon; c'est lui, assure-t-il, qui décida Flaugergues, d'Aigrefeuille et le marquis d'Aubais à souscrire aux *Monuments*, mais sa propagande n'avait pas tout le succès qu'il eût souhaité : « *La misère est si grande*, écrivait-il en 1727, *que personne n'est occupé que de vivre* ». —.Cette amitié s'étendit de Montfaucon à ses confrères Vaissète et De Vic qui, sur l'appel des Etats de Languedoc, vinrent commencer à Montpellier en 1723 les travaux préparatoires à l'histoire de la province. Montfaucon les avait munis d'une lettre d'introduction pour son ami M. le premier. Bon était pour lors malade : aussitôt guéri, il fit grand accueil aux révérends, à ces « *dignes enfants de Saint-Benoît, pleins de mérite et d'esprit* »; quelques semaines plus tard, il les jugeait « *aussi aimables dans leur comerce que respectables par leur savoir* », s'applaudissait du choix des Etats et déclarant que « l'histoire de Languedoc ne pouvoit être en de meilleures mains », multipliait les offres de service aux deux historiens. — Ces grandes liaisons de Bon Saint-Hilaire étaient d'ailleurs dues à ses sentiments religieux autant qu'à son respect pour la science. Il dit que, comme son grand-père et son père, il est affilié à l'ordre de saint Benoît, et qu'il est par suite fort naturel qu'il honore « très-parfaitement » la congrégation de Saint-Maur. C'est sans doute comme affilié qu'il prit chaleureusement la défense du prieur d'Aniane, Dom Salomé, contre le curé de ce bourg, M. Villebrun : Salomé était incriminé de propos malséants contre les abus de pouvoir des curés, propos dont Bon Saint Hilaire se déclarait hautement responsable. Sans entrer dans le fond de cette querelle que nos lettres ne nous font pas connaître en détail, et sans prendre parti, il faut noter que cette intervention de Bon tira d'affaire le malheureux Salomé, que détestait, pour raison de jansénisme, l'évêque de Montpellier.

En échange de tous ces menus services, la part effective de l'amitié de Montfaucon paraît plus mince. Elle se borne à des compliments et à des remerciements qui transportent d'aise l'honnête provincial, ravi de l'estime que lui marquent les compagnies savantes de la capitale : à quelque lecture à l'Académie des Inscriptions d'une lettre de Bon, à la mention de son nom ou de son opinion au bas de quelque planche : l'excellent magistrat se confond alors en remerciements, développe les plus touchantes pensées sur la bonne grâce si nécessaire entre érudits. Le bénédictin le flatte naïvement en comparant son empressement généreux à l'égoïsme de Baudelot : celui-ci s'obstine à refuser toute communication à Montfaucon, sous le vain prétexte de réserver l'ensemble de son cabinet pour une publication ultérieure. Il le flatte en parlant de lui à la duchesse d'Orléans, au prieur de Saint-Germain. En somme, malgré le cadeau du *Supplément*, on peut dire que dans ce commerce d'amitié c'est Montfaucon qui reçoit, et Bon qui donne ; et l'on dirait presque que Montfaucon exploite Bon, si en échange de ses communications positives, il ne lui donnait la satisfaction d'esprit et le plaisir d'amour-propre auquel le président paraît sensible,—d'être l'ami d'un érudit authentique et patenté, et de s'entendre traiter par lui de savant confrère.

La collaboration de Bon aux œuvres de Montfaucon et l'histoire de ces œuvres ne remplissent qu'une partie,—la plus grande, il est vrai,—de ces lettres. Il y reste encore un peu de place pour des conversations archéologiques d'un intérêt moins personnel. Ainsi le 4 mai 1721, Bon parle à Montfaucon du temple gaulois octogone qu'on vient de découvrir à Matignon en Bretagne. Il aborde à ce propos la question de la conservation des monuments et il demande qu'il soit interdit aux Augustins de toucher à l'extérieur

de ce temple antique à eux abandonné pour y installer une église. Il gémit de la destruction du Temple de Diane à Nîmes. Il annonce la découverte de statues romaines, — Statue virile, groupe d'une femme et d'une jeune fille —, trouvées près d'Apt, et envoyées au Régent par l'intendant Le Bret; il annonce la découverte à Saint-Thibéry d'une urne en marbre blanc, avec son couvercle intact, destinée au duc d'Orléans par l'évêque d'Agde, et dont on s'occupe beaucoup parmi ceux qu'avec quelque dédain il appelle des « demi-savants. » Les antiquités de Nîmes étaient souvent l'objet de ses études, de ses comparaisons; il doute de l'authenticité du Temple de Diane, en tant que temple; il se demande si la Tour Magne a réellement été un phare romain. La survivance des usages et des traditions latines en Provence l'intéresse, et il n'hésite pas à identifier au *princeps juventutis* le *cadèt juven*, « celuy à qui tous les jeunes gens du village obéissent dans les danses et les petites fêtes, qui porte un drapeau et une écharpe en insigne de sa dignité, et choisit une reine. » De même il rapproche du port des bulles par les enfants romains, l'usage provençal de suspendre des « *évangiles de saint Jean* » sur la poitrine des nourrissons. Il rapporte un cas assez intéressant de la protection des monuments antiques en France: en 1724, un anglais ayant acheté à Narbonne deux inscriptions récemment trouvées par un particulier et dont l'une au moins était fort importante, l'archevêque refusa absolument d'autoriser leur sortie de la ville. Enfin il s'extasie, non sans quelque jalousie, et avec une pointe d'incrédulité, sur le cabinet de médailles du maréchal d'Estrées, riche de plus de quatre mille médailles grecques, alors qu'il croyait incomparable le cabinet de Boze avec ses deux mille pièces.

De graves soucis d'affaires venaient souvent distraire

Bon de ses préoccupations savantes. On ne voit que l'érudit dans les préfaces et les planches de Montfaucon; ses lettres le replacent dans son temps et dans son milieu réel. Dès le mois d'août 1720, le bruit se répand en Languedoc que la peste est à Marseille. La cour commence dès ce moment à s'en préoccuper : Bon doit renoncer à dessiner son diptyque de Sainte-Marguerite. Bientôt, en décroissance à Marseille et à Aix, l'épidémie s'est étendue d'une part à Toulon, de l'autre,—fait plus grave ! —, à Tarascon ; elle menace le Languedoc, elle inquiète Montpellier. Fidèle à l'usage de l'époque, — qui dispensait les magistrats et chefs de service de donner l'exemple du sang froid et du courage civique—, Bon ne pense qu'à se barricader à la campagne. La peste envahit la Camargue, revient à Aix; une invasion de sauterelles a moissonné les blés : la misère est profonde, la famine menaçante ; l'émeute gronde à Arles, la terreur règne à Montpellier. Bon retiré dans son château de Celleneuve, bien logé, bien muni de bonnes eaux, y passe tout l'été de 1721 ; mais c'est la ruine qu'il redoute ; sa terre de Fourques, qui lui rapportait à l'ordinaire 2500 setiers de blé, ne lui donne pas cette année « la semence ». Il est contraint à la plus étroite économie. Voici Alais infesté en novembre ; Montpellier paraît si menacé que c'est à Narbonne que, pour le 8 janvier 1722, sont convoqués les Etats. Bon se ravitaille pour continuer sa résidence à la campagne avec tous les siens. Il ne peut même plus *s'amuser* à ses études de *belle antiquité* : tout son temps est occupé par les mesures à prendre contre la peste. Enfin en janvier 1722 on enferme Montpellier dans « les lignes », — cordon sanitaire destiné à sauvegarder le Rouergue et l'Auvergne encore indemnes, mais dont le président conteste l'efficacité. Ce ne fut qu'en mars 1722 que l'épidémie commença à céder et à rétrograder, et que la peur cessa d'obséder le

malheureux président. Un autre malheur avait accompagné la peste : l'interruption des communications avait eu pour conséquence d'empêcher la circulation des vins. Il avait fallu les vendre sur place, à vil prix, à 17 et 18 livres le muid. Le Languedoc connaissait dès ce temps la « *mévente* ». — Dans leur sincérité sans bravoure, ces lettres de 1721 et 1722 forment un tableau très vivant et sans aucun doute très exact des inquiétudes et des souffrances de Montpellier pendant cette épidémie.

Malgré qu'elle ne nous montre qu'une part de l'activité scientifique de Bon, sa correspondance avec Montfaucon est donc un précieux document, tant pour l'histoire des ouvrages du bénédictin que pour la connaissance de l'archéologue Montpelliérain. Elle fournit les preuves et les sources d'une part de ceux-là, les éléments du portait de celui-ci : véritable ami de l'antiquité, archéologue non dépourvu de sens critique, collaborateur obligeant. Ces lettres au surplus ne sont pas dénuées de mérite littéraire : le style en est mesuré, simple, précis ; l'écrivain a parfois des mots pittoresques et des boutades caractéristiques. C'est un lettré de la bonne roche, sinon un littérateur. Il mérite de n'être pas oublié, et de garder sa place dans le groupe des magistrats érudits du XVIIIe siècle, lointains imitateurs de Peiresc. Aux noms des provençaux Thomassin-Mazaugues, des bourguignons Bouhier et De Brosses, du dauphinois Rimard de la Bastie, il n'est que juste d'associer celui du languedocien F. X. Bon, marquis de Saint-Hilaire, qui fut en son vivant chargé de dignités et d'honneurs, et qui pour la postérité reste un collaborateur de Montfaucon.

L. G. PÉLISSIER

LETTRES A BERNARD DE MONTFAUCON

I

(12 avril 1720.—*Bibl. Nat.* F. Fr. 17703. fol. 49)

Je viens de voir, mon très révérend Père, une de vos lettres entre les mains de M. le Président d'Aigrefeuille, (1) qui ma rassuré sur la nouvelle édition de vostre ouvrage, etc. Il auroit esté fort triste pour nous de voir une nouvelle édition augmentée, avant d'avoir receu la premiere, mais ce que vous faittes est digne de vous et d'un honnette homme, et quoy qu'on me peut dire icy, j'assurai que vous feriès imprimer à part des suplémens pour les premiers soubscripteurs. Comme j'avois oublié de vous envoyer plusieurs antiquités de mon cabinet, voyés si je suis encore à tems de le faire. Je puis vous offrir les desseins de plusieurs déités Egiptiennes, qui font presque une mithologie complette de ces Dieux. J'ay ensuitte deux préféricullcs très particuliers, et une chouette, simbole de Pallas, grande comme nature. J'ay fait jeter en platre le préfériculle et la chouette, je vous les enverray par la première comodité ; toutes ses pièces sont assés nouvelles, et méritent d'avoir place dans votre ouvrage. Mes grandes occupations, après mon retour de Paris, m'ont empêché d'exécuter ce que je vous ay promis ; en atendant j'ay

(1) Jean Pierre d'Aigrefeuille, président à la Cour des Comptes Aides et Finances, magistrat de mérite, bibliophile et antiquaire, dont le fils devait succéder en 1755 au fils de F. X. Bon. Il fut un des fournisseurs de Montfaucon pour son ouvrage. Montfaucon dit dans la préface, p. VIII : « Il m'en a procuré (de certains monuments), des desseins que je ne pouvois guère avoir que par son moyen. Il m'en auroit envoyé d'avantage si la peste ne l'eût empêché. — »

j'ay l'honneur de vous envoyer un dessein d'un petit trophée de Bronze antique, que j'ay acquis chès feu l'abbé Roman, qui estoit un currieux très versé dans l'histoyre et dans l'antique. J'attens vostre réponce sur l'envoy des desseins ; affin que cella ne vous coutte aucun port, je pourrois adresser le paquet à quelqu'un des Messieurs du Conseil ou à M. de Lavrillière, trop heureux de vous estre bon à quelque chose et de contribuer à grossir un ouvrage qui fait tant d'honneur à son auteur, et si utille au public. Adieu, mon très Révérend Père, *vive diu et nos ama*, et croyès moy, avec toutte l'estime possible, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Bon.

A Montpellier, ce 12 avril 1720 (1).

II

(24 avril, 1720. *Ibid.* fol. 51.)

J'ay l'honneur de vous envoyer, mon très Révérend Père, le dessein d'une figure égiptiène avec touts les atributs d'Apollon, excepté la lire. Comme je l'ay trouvée singulière et que je n'en ay point veu dans aucun cabinet d'au[s]si parfaitte, je l'ay dessinnée, il y a quelque [temps] (2) dans le dessein de vous l'envoyer ; mais des occupations extraordinaires m'on fait oublier l'antiquité ; je répare, comme vous voyés, le plus que je puis ma fautte puisque je vous ay désia envoyé le dessein du Trophée (2) de Bronse que j'ay, qui est très joli ; j'atens touts les jours une comodité pour vous envoyer mon préféricullo moulé ; en tous cas je le

(1) Cette lettre est adressée « à Bernard de Montfaucon » et porte le cachet du président. La souscription des suivantes est soit la même, soit « au R. P. Bernard de M. » La plupart ont été cachetées.

(2) Le manuscrit porte : il y a quelque dans le......

(3) Ce trophée, comprenant le casque, la cuirasse, les grèves et les genouillères, a été publié par Montfaucon au tome IV du *Supplément*. pl. XXV.

dessineray, et vous le recevrès au premier jour. La figure pantée qui représent[e] le soleil est de marbre blanc, haute de quatre pieds et quelque chose ; elle est très bien dessinée et la sculpture en est exellante ; vous le verrès par le dessein que j'en ay fait. Je n'ose vous envoyer mes conjectures et ce que je pense sur cet idolle, Je m'en raporte à vous. Je joins à cet idolle une suitte des Déités égiptiènes qui m'ont paru le plus singulières ; vous choisirès celles que vous trouveres dignes d'estre incerées dans vostre ouvrage, vous y verrès parmi le *Dieu crepitus*, qui est fort beau et fort rare ; il est à Marseille chès un curieux. M. Baudelot prétent que ce n'est pas ce Dieu la et qu'il l'a dans son cabinet ; il est vray que je l'ay veu et que c'est aussi ce Dieu du pet, mais l'un n'exclut pas l'autre. Voyla une matière à vous exercer. Vous y verrès le Dieu de la gourmandise et et le Dieu du pissé, avec un dieu priape l'un sur l'autre fort particullier. Je vous demande pardon au reste de n'avoir pas payé le port de l'autre lettre : je le répare présentement et souhaitte que mon petit présent vous fasse plaisir. Je suis avec un estime respectueuse, mon très Révérend Père, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Bon

A Montpellier, le 24e avril 1720.

Il y a trante et cinq figures dessinées touttes de ma main,(1)

---

(1) Presque toutes ces figures de divinités égyptiennes ont été gravées dans *l'Antiquitée Expliquée,* supplément t. II, pl XLI, (Osiris en épervier, Osiris en forme humaine) XLII. (Séraps) XLIV, le dieu chat. XLV, une déesse lionne, un dieu loup, XLVI une tête de bouc, XLVII « six magots » XLIX. un grand canope et deux petits, LII, quatre prestres egyptiens et LII *bis*. figure d'homme à museau de grenouille. LIII trois autres figures de prêtres ou de dieux. Montfaucon n'attribua pas d'ailleurs semble-t-il, une grande importance à ces antiquités égyptiennes de Bon. Il dit des *six magots*, ainsi dedaigneusement désignés, « qu'il serait inutile d'en tenter une explication ».

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci
Lectorem delectando pariterque monendo

Voyla, mon trés Révérend Père, le mot de *pariterque* qui vous convient à merveille. Vous avés trouvé l'art d'instruire vostre lecteur en le divertissant, et vous mérités les éloges que donnoit Horace à Pindare et *centum potiore munera donat.* Je doits finir cette lettre après avoir cité d'ausi grands hommes, mais je ne puis la finir sans vous parler de mon pretendu préféricule, que j'ay trouvé dans la première partie du tom. 3ᵉ, page 142 (1). Pour moy je croyray toujours ce vase un préféricule ; j'en ay envoyé le dessein, il y a plus de huit ans, à Mʳ Rigord de Marseille. Il faut qu'il vous l'ait communiqué (2). Je ne me rends pas encore, et je le crois un véritable prœféricule destiné pour le temple de Bacchus. Tout le prouve : les cornes de bellier, la cuirasse, le corps de ce vase qui est une panthère, le cordon qui est autour du col, composé de pampres de vignes et terminé par le masque du vieux Silène ; les deux cornes de la chèvre ou du bouq, qui servent d'anse à ce vase ; touts ces atributs sont trop marqués, pour que ce vase soit destiné au simple usage ordinaire. Il est d'ailleurs trop pesant et trop petit pour s'en servir dans les repas. Si je n'apréhendois d'estre trop long dans cette lettre, je vous communiquerois touttes

---

(1) *Antiquité Expliquée*, III, partie I, p 142. fig. 70 Montfaucon n'en indique pas la provenance et ne donne aucune explication à son sujet : « Une partie des vases de la planche suivante (pl. LXX) paroît avoir servi au même usage. Nous y en ajoutons plusieurs autres de différente forme sans pouvoir dire à quoi ils ont servi. » C'est ce qui explique les observations de Bon.

(2) Dans le *Supplément*, t. II. p. 59 planches 13 et 14. Montfaucon donne un 2e dessin du préféricule en expliquant, d'une facon d'ailleurs assez vague, qu'il a été publié deja : « Le préféricule suivant avoit été mis je ne sais comment parmi les vases domestiques et les pots qui servaient pour les vins et les liquides Mais il a tout l'air d'un prefericule... » et Montfaucon adopte sur ce point les raisons de Bon et les reproduit presque mot à mot.

mes raisons: ce sera dans une autre. En attendant recevés ce que j'ay l'honneur de vous envoyer, sans préjudice de ce que je vous destine en tout genre de curiosité. Mr Mahudel, qui connoît à peu près mon cabinet, vous dira qu'il est assés curieux. Parlés luy de mon distique *(sic)* de Ste Margueritte, je crois qu'il vous assurera de sa beauté. Je n'ay pas eu le tems de le dessiner, mais je le feray au premier jour. Permetés moy en finissant d'assurer vos illustre[s] académitiens de mes respects surtout Mr Foucault et Mr l'abbé Bignon (1), et d'embrasser tendrement de ma part Mr l'abbé Fraguier, et Mr de Boze (2) et Baudelot. Je n'ay pas vu dans vostre livre son Dieu Crepitus, il n'y a que celuy de Mr Gravier de Marseille qui est comme le mien; dittes m'en, s'il vous plaît, la raison. Je ne puis oublier Mr l'abbé Anselme, mon compatriotte quoyqu'il m'oublie. Pour Mr Mahudel (3), nous sommes toujours en commerce, et il seroit très surpris de voir mon cabinet présentement, il est bien plus nombreux en tout genre de curiosités. J'espère que dans peu vous en serés certain, par le nombre des choses curieuses que je vous enverray encore; trop heureux de pouvoir vous aider à grossir un si beau receuil et à vous marquer l'estime respectueuse et sincère avec laquelle je suis, mon très Révérend Père vostre très humble et très obéissans serviteur.

BON.

---

(1) L'abbé Bignon, devenu en 1718 garde de la bibliothèque du roi à la mort de l'abbé de Louvois, le grand patron à Paris des savants étrangers qu'on lui adressait de toute l'Europe (Broglie, *op. laud.* I. 82)

(2) L'abbé Fraguier, mort en 1728, philosophe platonicien. Cf. son éloge par Fréret, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*. VII, 399. Broglie, *op. laud.* I. 124.

Claude Gros de Boze, lyonnais, de l'Académie des Inscriptions, secretaire perpétuel, garde des antiquités du Roi.

(3) Mahudel, novice aux Jésuites de Lyon, apprenti trapiste, médecin, collectionneur et numismate, éditeur des lettres de Guy Patin, conspirateur et bigame. Cf. Maury, *L'ancienne Académie des Inscriptions* p. 140 ; de Broglie, *op. laud.* I. 125.

sont beaux, mais le mien ne leur cède en rien et vous en jugerés.

Au reste un de mes amis voudroit acheter votre ouvrage. Je vous prie de me mander s'il peut estre receu à soubscrire, ou s'il peut acheter, le prix du grand et du petit papier. Aimés moy toujours, mon très Révérend Père, et croyés moy, avec un atachement sincère et respectueux, vostre très humble et très obéissant serviteur.

BON.

Mille respects et mille complimens à vos Messieurs.

V

(26 juillet 1720. *Ibid.* f. 57)

A Montpellier, ce 26ᵉ juillet, 1720.

Il faut louer vostre mérite, mon très Révérend Pere, et l'utilité dont vous estes aux gens de lettres, et passer sous silence les petits présens que j'ay l'honneur de vous faire. Je suis trop heureux d'avoir quelque chose dans mon cabinet à vous offrir. Je vous offre donc les deux haches ou coygnées de bronze de tres bon cœur : j'en ay quatre, il est donc juste de partager avec vous. Je l'aurois fait avec plaisir si j'avois eu deux autres bronzes semblables aux plâtres que je vous ay envoyés. Vous pouvés estre sûr que la chouette dont je vous ay envoyé le platre est la plus belle chose en bronze que j'aye jamais veu. C'est un hiéroglife de Pallas, car la pate levée qui tient un espèce de manche rond, est une ance de bouclier et je l'ay veuë plus grande qu'elle n'est lorsque ce bronze estoit dans le cabinet de Mʳ de Feillan(1).

Au reste je vous remercie de m'avoir mis dans le souvenir de S. A. R Madame et d'avoir fait mes complimens à M. l'abbé Anselme et à nos autres amis : je vous prie de continuer, et soyés sûr de ma reconnoissance et de ma parfaite estime. Si le hasard m'avoit fait demeurer à Paris deux ou

(1) La lecture de ce nom n'est pas très certaine. L'initiale pourrait être S ou T.

trois ans, je suis sûr que vos Vénus auroint esté mieux gravées sans toucher aux atitudes modestes qui conviennent. Il faut avouer que dans un si grand nombre de figures l'on n'en a guières veu d'ausi bien gravées, et lorsque j'ay eu l'honneur de vous marquer mon sentiment sur les Vénus, c'estoit par le désir que j'avois de voir ces graveures parfaittes.

J'atens toujours un dessinateur pour le distique de S[te] Margueritte; sans quoy je vous l'enverray pour le faire graver, et dans ce cas je vous prieray de me le renvoyer, car je n'ay que celuy là. Je vous manderay encore si l'ami qui m'a prié de luy procurer un exemplaire de votre livre est toujours dans le meme dessein, auquel cas je vous enverray les billets de banque et l'argent par le courrier.

Honnorés-moi toujours de vostre chère amitié et soyez persuadé que je n'ay pas de plus grand plaisir que celuy de vous donner des marques de l'atachement respectueux et sincère avec lequel j'ay l'honneur d'estre, mon très Révérend Père, vostre trés humble et très obéissant serviteur, Bon.

VI

(4 août 1720. *Ibid.* fol. 59.)

Je vous envoye, mon très Révérend Père, mon Diptique, n'ayant jamais peu trouver personne pour le dessiner. Si j'avois eu le loisir, je l'aurois fait, mais des affaires infinies (1), jointes au bruits de la peste de Marseille (2), nous occupent entièrement. Je vous prie de m'accouser la réception de ce diptique, et de me le renvoyer lorsque vous l'aurés

(1) A cause des difficultés financières que soulevait la liquidation en Languedoc du système de Law et de la misère qui en était la conséquence. (cf. Roschach., op. laud., 944.)

(2) C'est précisément le 4 août 1720 que le duc de Roquelaure et l'intendant de Languedoc écrivaient à toutes les villes de la province pour ordonner des mesures préventives et envoyer des instructions détaillées (cf. Roschach., op. laud., p. 947.)

fait dessiner : cette petite curiosité me plait. Vous ressevrès incessament les autres desseins que je travaille à mes heures perduës. Aimés moy toujours et croyés que je suis, avec toutte l'estime possible, mon très Révérend Pere, vostre très humble et très obéissant serviteur, Bon.

A Montpellier, ce 4e Aoust 1720.

VII

(28 août 1720. *Ibid.* fol. 60)

A Montpellier, ce 28 août 1720.

J'ay l'honneur de vous envoyer, mon très Révérend Père, un dessein d'une figure égiptiène que j'avois oublié parmi ceux que j'ay guardé icy et que je croyois que vous eussiés. [J'ay] (1) dessiné, il y a longtems cette figure à Arles et je l'acquis d'une femme qui avoit hérité du cabinet de Mr Terrain, tres habille antiquaire (2). Je vous mets en gros ce qu'il en pensoit, c'est à vous de voir s'il pense juste. Il est certain que c'est une des plus singulières figures que j'aye jamais veu, et très difficile à expliquer. Je vous envoye encore une espèce de boucle de bronze antique, qui représente les sept planettes ; elle a esté trouvée dans ma terre de Fourques avec un lacrimatoire très singulier par son inscription AMOR. (3) et par un espèce de mastic dont il est revêtu jus-

(1) *Manuscrit* : Jé

(2) *Supplément à l'Antiquité*, V. p. 142, planche LXI. fig. 1. C'est une figure de femme assise, tenant son enfant sur ses geno x. Montfaucon la donne pour une figure sépulcrale gauloise et dit : « Elle m'a été envoyée par M. Bon. Elle avait été trouvée auprès d'Arles M. Terrin, fameux antiquaire de cette ville, croyait qu'elle étoit égyptienne. l'inscription urait dû le désabuser. » Il la compare à un autre monument communiqué par le P. Spiridiou Piquepuce.

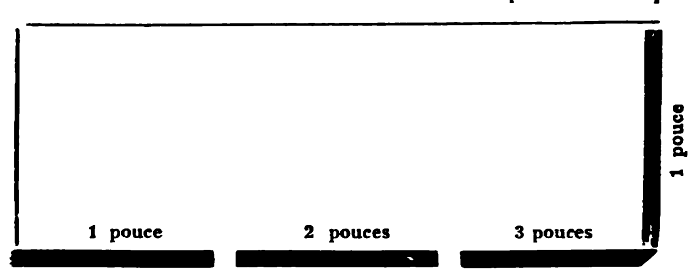
(3) *Supplémnet* à *l'Antiquité*, tome V, p. 116. pl. XLVII : « L'urne lacrimatoire suivante est au cab net de M. le premier président Bon ; elle est de verre, revêtue d'un mastic antique aussi dur que le marbre, dit ce digne magistrat. L'inscription *amor* marque que les larmes versées dans l'urne venaient de l'amour pour la personne défunte ».

ques au plus haut, où l'on voit qu'il est de verre. Touttes ces curiosités furent trouvées dans une très belle urne de marbre blanc dans un champ près de mon chateau de Fourques et mes gens me firent se présent. Comme la figure de l'urne n'a rien de singulier, je ne vous l'envoye pas, mais j'ay cru devoir vous dessiner un espèce d'urne que j'ay acquise du cabinet de feu Mr de Graverol de Nismes, si connu par son sçavoir et par son amour pour la belle antiquité. Elle est d'une espèce de pierre grize aussi dure que le marbre [elle a](1) deux pieds et demie de hauteur, y compris le couvercle. M. Graverol croyoit que c'estoit un *scrutinium* des anciens, dans lesquels on metoit les billets d'*absolvo* ou *condemno*, ce qui est marqué par la médaille consulaire de la famille Cassia. Il y en a trois: dans les deux premières on voit le Temple de Vesta, qui est rond avec les sièges curulles au milieu, une urne d'un costé et de l'autre un espèce de billet ou de tablette qui contient les deux lettres A. C. Je n'ose vous répéter ce qu'en raporte M. Patin dans son livre des fouilles romaines: vous le sçavés mieux que moy. Il y a trois sortes de billets ; l'un A, pour absoudre ; l'autre C, [pour] condamner, et l'autre NL, *non liquet*, etc. En voyla assés pour vous faire conjecturer si ce vaze de pierre dont je vous envoie le dessein est ce *scrutinium* ou non. Il me paroît que dans les urnes sepulcralles on n'a jamais mis au haut du couvercle un trou quarré long. En voyci la forme de la même grandeur(2). Cette ouverture a près de deux pouces de longueur et trois pouces de largeur, et d'épaisseur plus d'un pouce et demi. Je me suis manqué dans la figure, mais je le répareray, ou pour mieux dire la voyci dans sa proportion exacte. Cette espèce d'urne ou de *scrutinium* est très singulier et je n'en n'ay jamais veu de semblable. Le couvercle se lève et

(1) *Manuscrit*: ella deux.

(2) Il y a ici une figure que Bon déclare manquée et qu'il est inutile de reproduire. Il la corrige immédiatement après. Cf, p. 204.

s'enchâsse très exactement, ce qui augmente la preuve que c'estoit un *scrutinium*. Vous estes mille fois plus habile que



moy, ainsi j'atems vostre décision et celle de Mrs vos confrères accadémitiens, auxquelles je me soumets entièrement.

Au reste je vous ay envoyé par une comodité mon Distique de Ste Margueritte ; vous le recevrès bien tost. Je vous envoyeray bientost d'autres desseins très curieux dont vous serez content. En atendant, croyes moy au dela de toultes exprétions avec une estime très sincère, mon très Révérend Père, vostre très humble et très obeissant serviteur, Bon.

Mille très humbles complimens aux Messieurs qui veulent bien se ressouvenir de moy, s'il vous plait.

VIII

(17 novembre 1720. *Ibid*· fol. 62.)

A Montpellier, ce 17 9bre 1720.

Voyci le tems, mon très Révérend Père, où vostre commerce litteraire doit recommencer. Les académies se rassemblent et les sçavans font ordinairement leurs études les plus sérieuses en hiver. Pour moy, qui ai fini mes vacations, je m'acquitte de la parolle que je vous avois donnée et, je vous envoye quatre desseins des déités romaines de mon cabinet, qui sont d'une très grande beauté. M. le marquis de Calvière, exemt des guardes du Roy, très connoisseur, vous assurera que mes originaux méritent l'aprobation des véritables

curieux. Je ne vous en faits pas la description, parce qu'il est inutille de la faire, mais je crois nécessaire de justifier mon diptique, que vous débatizés sans miséricorde. Pour moy, je ne suis pas, s'il vous plaît, de votre avis, et je le baptize diptique de Ste Margueritte. Je l'ay receu très bien conditioné, et je vous offre ce que j'auray de bon cœur, puisque vous estes si exact à rendre ce que l'on vous prête. Les antiquaires ne se piquent pas ordinairement d'une si grande exactitude, et parmi un nombre infini de vertus vous avès celle de la fidélité et de la reconnoissance. Je puis vous dire ce que vous me dittes dans vostre lettre, que je n'ay pas éprouvé dans un compatriote plus d'atention à marquer sa reconnoissance et une humeur plus obligente. Il est certain que vous y faittes beaucoup d'honneur, et que je suis un de ceux qui m'y intèresse le plus véritablement. Je vous félicite du succés qu'a eu vostre dissertation sur les anciens phares et en particulier sur celuy de Boulogne sur mer, détruit depuis longtems. Il est heureux que vous en ayés trouvé un dessein exact du temps qu'il subsistoit (1). Vous me fairès plaisir de m'envoyer vostre dissertation; je la communiqueray à des personnes qui sont capables d'en goûter les beautés.

Je ne puis finir cette lettre sans vous reparler de mon diptique : je conviens avec vous que cet ouvrage n'est pas Romain, et je le crois grec ou gaulois et d'une antiquité assès moderne ; mais si cette pièce n'est pas un diptique, permetés moy de vous dire que le vostre, que vous qualifiés diptique de Bourges, dans vostre ouvrage, Tom. 3. partie 1re p. 89, ne l'est pas aussi, et qu'ils sont touts deux d'une semblable antiquité. A raisonner même suivant l'idée des diptiques, il faudroit que nos prétendus diptiques ne le fussent point,

---

(1) *Antiquité*. t IV. p. 132. Le phare de Boulogne s'écroula le 29 juillet 1644, la mer ayant achevé d'en miner les fondements : « Un boulonais plus curieux que les autres, dit M., nous a conservé la figure de ce phare. »

car du tems de nos François dans la première Race, etc., les diptiques estoint des registres publics, sur lesquels on escrivoit les noms des magistrats, et, parmi les chrétiens, des évèques et des particulliers distingués qui estoint morts. Dupin raporte que l'empereur Justinien fut irrité contre le pape Vigille, par ce qu'il avoit reffusé de souscrire la condamnation de quelques chapitres, etc, et il ordonna que le nom de ce pape fût rayé des diptiques. Il faut conclure que nos ouvrages en bois travaillés de deux costés ne peuvent s'appeler diptiques que par là, et c'est de cette manière que je le prens. Ce qui m'authorise, c'est que, du tems des Consuls romains, on faisoit graver ou sculpter des deux cotés les principalles actions ou victoyres qu'ils avoint fait, surtout leurs victoyres, et l'on pendoit ces sortes d'ouvrages au bout d'une pique ; on en faisoit de plus petits qu'ils envoyoint à leurs amis. Depuis ce tems là, les diptiques sont comme des catalogues, comme je l'ay déjà dit. Saint Ambroise et Saint Augustin nous laprenent : « *Altera vivorum, altera mortuorum, ea nomina continebant quæ in missa recitabantur ; translato vocabulo ab ostreorum Liptico, etc.* Malgré tout cella je crois que nous pouvons qualifier Diptiques nos petits ouvrages en bois. Pour le mien il représente la vie de Sainte Margueritte très clairement; et comme il faut tout dire entre amis, vous n'avés pas bien veu la figure que vous prétendés ataché à une colonne : ce n'est nullement un Saint Sébastien, mais un homme armé de touttes pièces, avec un bouclier quarré à la manière des anciens Gaulois. Pour les figures qui sont dans les petits ronds, chacun représente une action de la vie de la Sainte. La première représente Margueritte guardant les troupeaux, qu'Olibrius arrette : le segond rond représente la Sainte devant Olibrius, qui luy propose de changer de religion et de sacrifier aux idoles comme son père Edesius. Le troisième représente la Sainte dans la prison et le Diable qui la tente. Le quatrième, la

S[te] qui chasse le demon sous la figure d'un dragon énorme, ce qui caractérise précisement la Sainte. Le 5[e] représente la S[te] flagellée et le tiran, touché de voir ce beau corps meurtri et déchiré, se cache le visage du bout de son manteau. Le dernier enfin représente le martire de la Sainte, a laquelle on tranche la tête. Les deux petits ronds ou sont les deux MM, sexpliquent par Margaritta Martir, etc., et la S[te] est representée partout avec un Dragon a ses pieds, et aux prises dembas on voit la S[te] au milieu de deux Dragons. Voyla des preuves tres claires pour se déterminer a croyre que quelque Reine a fait faire ce dibtique, a lhonneur de S[t] Margueritte, ou bien que quelque solitaire Grœc, a fait cet ouvrage. Dixi. Je suis avec toute lestime possible, mon très Révérend Père, vostre très humble et très obeissant serviteur.

IX

(20 mars 1721. *Ibid.* fol. 65.)

a Montpellier, ce 20[e] Mars 1721.

Comme j'atendois de jour en jour, mon très Révérend Père, vostre dissertation sur le Phare d'Alexandrie et sur celuy de Boulogne, j'ay différé ma reponce jusques a ce que j'aye eu le plasir de lire vostre sçavante dissertation. Elle est très insructive, fort claire, remplie de bonne preuves, enfin elle est digne de vous, c'est tout dire, et je vous en remercie de tout mon cœur.

Je suis ravi que vous soyés content des quatre desseins que je vous ay envoyés par M[r] de Calviere. Il sont beaux et les originaux très antiques. Si M[rs] Baudelot de Montours voyoint mon cabinét ils se recrieroint encore d'avantage, car j'ay certenement des antiquités dune singularité et dune beauté peu commune. Si feu mon père mavoit permis dacheter dans de certaines occasions, j'aurois tout le cabinèt de feu M. de Graverol de Nisme, de la feuille et des Porchiers

de Montpellier et du fameus Peirec Daix, mais il naimoit pas ces curiosités, ny les livres, neantmoins malgré lui j'ay acheté des débris de cabinets à Arles et à Marseille et à Nismes, cest ce qui ma procuré les belles idolles que jay. Aureste ne parlons plus de mon pretendu Diptique, nostre dispute na que trop duré, cest estre trop temeraire que de vouloir disputer avec ses maitres, je vous cède, et je vous cède avec raison.

Le dessein de la Tour Magne que vous a envoyé M. p' Daigr feuille est très beau et très exact (1), je suis de vostre avis pour ne pas croyre cette tour un ancien Phare, neantmoins je vous promets de fouiller un peu dans mes portefeuilles, où je crois avoir remarqué quelque chose daprochant, parceque lorsque je fits une dissertation a vostre académie sur les pétrifications de Montpellier, je prouvay que la mer avoit esté autrefois dans nos campaignes, mais en verité du costé de Nismes, je n'en crois rien.

Aimés moy toujours et donnés moy quelquefois de vos nouvelles, et mandes moy si vostre suplément s'avance, il me tarde fort de le voir, estant persuadé quil sera pour le moins aussi curieux que vostre grand ouvrage. Je suis avec estime, mon très Révérend Père, vostre très humble et très obeissant serviteur.

Bon.

Je vous faits mon compliment sur la mort de l'illustre Mr Foucault. Je perds un bon ami et touts les sçavans un protecteur. Je vous prie de faire un million de compli-

---

(1) Dans la préface au *Supplément* t. I. p. VIII Montfaucon dit à ce sujet » C'est de lui que j'ay reçu le profil et le plan de la Tour magne de Nîmes. Son propre fils M. d'Aigrefeuille alla sur les lieux et les fit dessiner avec toute l'exactitude possible » Les desseins sont publiés au tome IV p. 139 avec un essai de restitution tenté par M Gautier très-habile architecte qui a donné les monuments de Nîmes.

mens à tous vos amis. La peste nous talone d'asses près (1), et Tarascon est toujours ataqué, pour Marseille et Aix, elles en sont quittes ou du moins en voye de l'être, pour Toulon, le mal y ravage les habitans. Dieu veuille nous garantir de ce fléau. Le manque dargent et la misère totalle décourage tout le monde, pour moy je ne pense qua me baricader dans ma campaigne en cas de malheur, car un rien nous le peut causer, quoyquen dise M. Chirac. Les exemples sont si contraires a son sentiment, quen verité, il ny a pas icy un seul medecin, ny un phisicien, qui ne soint contre leur esculape, pour moy jay dabord adopté les sentimens de nos anciens auteurs et je m'en trouve bien.

X

(4 mai 1721. *Ibid.* fol. 67)

A Montpellier, ce 4e may 1721.

Jay receu, mon très Révérend Père, vostre obligente lettre ici du mois dernier, et je puis vous assurer quelle ma fait un véritable plaisir. Je suis trop hureux que les miences ne vous fatiguent pas et que vous les receviez favorablement, dans cette assurance, je vous escrits avec liberté et comme si nous estions ensemble ; cest une consolation pour moy, et qui m'indemnise un peu de votre Eloignement, puisque vos lettres servent à mon instruction et à mon plaisir ; je vous prie de continuer de me donner de vos nouvelles, elles me sont chères par bien d'endroits.

Je vous felicitte des nouvelles découvertes que vous faittes des Temples Gaulois, on ne scauroit trop s'atacher

(1) Cf. Rochach *op. laud.* p. 960 on commenca par interrompre la circulation sur le Rhône entre Tarascon et Beaucaire, par faire garder la rive droite du fleuve par des troupes, et par supprimer la foire de Beaucaire (qui devait s'ouvrir le 22 juillet 1721).

aux monumens antiques, ce sont des histoyres muettes comme vous le dittes très bien, qui nous aprenent beauconp de choses que les historiens n'ont point raporté. Cet ancien temple octogone trouvé près de Matignon en Bretaigne (1) est encore une preuve très sure de ce que vous avancés. Je voudrois que l'on prouvat aussi clairement que la maison quarrée de Nismes estoit un Capitole ou une Basilique dedié[e] a Plotine par Adrien. Il est sur que cet Edifice est magnifique et quon a très bien fait de le conserver. Il faudra quon deffende au[x] RR. PP. Augustins de toucher aux dehors de celuy quon va leur donner (2), pour en faire une Eglise. M. Li.itendant de Poitou est trop poli et trop-amateur de la belle antiquité, et surtout de nostre na tion, pour ne pas suivre ce que l'on a fait icy en Languedoc. Malgré tout les soins de M. de Baville on a pas conservé le pretendu temple de Diane. Je lay veu avec douleur presque tout ruiné, mais à travers touttes ses ruines jay esté charmé de la beauté de son architecture. Pour moy je pencherois à croire que ce pretendu temple estoit un Bain. 1° par les caves souteraines avec des tuieaux de cheminée qui marquent que ces fournaux servoint à chauffer l'eau des Bains. 2° par le canal qui conduisoit leau du grand Lac qui est tout auprès, dans le milieu de cet Ediffice. 3° parceque lon apelle ce temple le temple de la fontaine. 4° parcequil nest pas possible qune ville aussi belle et aussi grande que Nisme de ce temps la, où plusieurs grands hommes estoint nés et où Agrippa demeura quelque tems, quelle apparence que cette ville fust sans aucuns bains? 5° La situation de ce batiment qui estoit presque dehors

---

(1) Supplément à l'antiquité, tome IV, p. 145. C'est la tour de Montbran près Matignon à trois quart de lieue de Matignon, dans le diocèse de Saint-Brieuc

(1) A Montmorillon, Cf. *Supplément a l'antiquité*, t. II. p. 221. pl. 57. « Temple de Montmorillon converti en église ».

la ville, la singularité de sa structure : les niches où Pol Dalberos croyoit quon metoit les statues, pouvoint servir a metre ces cheses de marbre on lon s'asseioit pour se faire essuier apres sestre beigné. 6° le peu de fenetres quil a est encore une raison pour apuier ma conjecture, enfin la raison de la nessessité quil y eut un Bain, peut favoriser ma pensée, je la hazarde pour vous rejouir, et je la soumets volontiers a vostre critique. Pour la Tour Magne, elle na jamais esté un Phare. Apres avoir bien examiné mes petits manuscrits et la situation de cette Tour, elle m'a paru un débris de lancien Capitolle de Nismes (autre pensée hazardée) ce quil y a de certain, cest que la mer na jamais passé au de la du Nistre, qui est une petite rivière pres de labbaye de Psalmodi, que les hauteurs qui sont de la a Nisme sont des preuves certaines que la mer ny pouvoit pas estre. Daillieurs quelle aparence que cette tour Maigne fut un Phare, puisque jamais on n'a trouvé dans aucun géographe, que la mer eust esté avant les Romains pres du lieu ou est situé Nismes, tout ce que je puis croyre, cest que les eaux du deluge ont couvert toutte la surface de la Terre et par concequent le terroir de Nismes, mais en verité de ce temps la les phares n'estoint pas a la mode, ainsi tenon nous en a croyre que cette grosse tour estoit comme la citadelle des Romains, dans laquelle les Commandans des légions se logoint avec quelques troupes, pour contenir la Colonie nouvelle quon avoit establi dans la ville de Nisme. Ces grosses tours baties sur des hauteurs ne sont pas nouvelles aux Romains, vous le scavés mieux que moy, et je ne ferois que vous repéter dans cette lettre ce que vous mavés apris.

Au reste (1) je vous felicitte par avance des cinq volumes

(1) Ce qui suit jusqu'à « M. Mahudel en sait quelque chose » a été imprimé par M. de Broglie. *Bernard de Montfaucon*, t II pp. 22-24

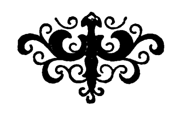
de suplément que vous alles donner au public. Toutte la République des Lettres doit vous en faire des remerciemens. Pour moy, je me prépare par avance à ce plaisir, et je veut estre des premiers à souscrire. Vostre politesse et vôtre générosité m'engage à vous témoigner ma reconnaissance dans cette occasion, en vous assurant que je ne consentiray à l'offre qne vous me faittes, qu'en payant le prix des autres qui ont souscrit, et je vous assure que je vous en ai la même obliguation, je vous demande seulement d'estre averti des premiers, pour marquer par mon empressement le cas que je faits de vos ouvrages. Si feu mon Père avoit esté aussi amateur des Antiquités que je le suis, vous auriés esté plus surpris encore de la Magnificence de mon cabinét. L'illustre Mr Foucault a dépencé des sommes immances à ramasser des belles choses, et ses intandances luy ont segondé sa curiosité mais pour nous pauvres magistrats de Village, relegués dans une ville bornés aux libéralités dun père qui ne connoissoit point du tout le plaisir quil y a de s'amuser avec la belle antiquité, je nay pu former mon cabinet quavec grande peine, et eu tramblant, pour ainsi dire. Jay jémy en secret des Trésors que je laissois eschapper, mais il fallu se résoudre à souffir. Lorsque mon père a esté mort, jay acquis plusieurs idolles, mais ce dont je ne me consoleray jamais, c'est d'avoir manqué le cabinet de nostre cher et illustre ami M, Foucault. Il voulut me le donner à crédit, à payer tant par année, mais mon heau-père qui estoit un homme extraordinaire, me retint et je n'ozay jamais conclure ce marché parceque j'atendois cent mille écus de ce vieux Arpagon, qu'il a donné à mon fils ainé sans que j'en jouisse, ayant nommé des administrateurs et privé mes filles de la substitution. Mr Mahudel en sçait quelque chsse.

Comme il est juste de vous envoyer quelque chose de tems en tems, je vous envoye le dessin d'un gros tuiau de plomb qui a esté trouvé, il y a quelques années, dans le

Rhosne, près de ma terre de Fourques. J'ay remarqué que dans ceux que vous aviés donné, l'inscription qui est au mien n'estoit pas aux vostres; daillieurs le sossa mariana où il a esté trouvé, peut esclaircir que C. Cantius Pohinus estoit quelque grand entrepreneur des ouvrages des Romains, surtout pour les acqueducs. Pour l'éperon, il est monstrueux. J'ay veu un petit traité *dere calearia,* mais je ne crois pas que jamais les romains se soint avisés de donner des pareils éperons a leur cavalerie légère. Vous avés la de quoy vous exercer, car jy renonce. Il me sufflra de vous assurer que cet éperons a esté trouvé a ma terre de Fourques, qu'il est de fer, et desligné précisément de sa longueur; pour le tuieau, je l'ay fait dessiner plus petit mais avec une eschelle.

La peste nous persécutte toujours, elle recommence à Aix, à Arles et dans la Camargue mesme. Pour Tarascon et ses environs il est toujours de mesme et Toulon ausi, pour Marseille, il y meurt de tems en tems quelqun de ce terrible mal. Dieu veuille nous en préserver. Ne moubliés pas dans vos prières ny ma famille, et croyès moy avec toutte l'amitié et l'estime possible, mon très Révérend Père, vostre très humble et très obéissant serviteur. BON

Mille tendres complimens à Mrs de Boze, de Baudelot et Mahudel, sans oublier lillustre abbé Fraguier et M. Lancelot.



SUR L'ÉVOLUTION DE LA MATIÈRE

Par M. le Vicomte de SELLE



Dans une communication que j'ai eu l'honneur de faire, il y a trois ans, à l'Académie, à propos des propriétés radio-actives des métaux du groupe de l'uranium, j'avais insisté sur les conséquences qui se dégagent des expériences auxquelles se prêtent ces singulières substances. Il n'est plus possible, avions nous dit, de considérer l'atome matériel comme une entité indestructible. La Chimie l'avait cependant enseigné jusqu'à ces dernières années. Elle nous apprenait que l'atome est si stable qu'il est apte à opposer une résistance invincible à tous les agents physiques ou chimiques qui entrent en conflit avec lui Ces agents ont sans doute le pouvoir de le déplacer, de l'arracher des combinaisons où il figure à côté d'atomes d'une autre nature pour l'isoler ou le transporter dans une autre combinaison où d'autres atomes différents des premiers vont devenir ses associés, mais dans cette migration, ajou-

tait-on, il demeure immuable, identique à lui-même, il n'a souffert ni retranchement, ni dommage, la balance en fait foi. Cette doctrine qui résume tout l'enseignement de Lavoisier a aujourd'hui vécu et il convient de la répudier.

Il est en effet démontré par un ensemble de faits, parfaitement liés en une chaîne continue, que soit spontanément, soit soumis à certaines influences qui avaient passé jusqu'à ce jour pour les moins redoutables, l'atome, cette forteresse réputée inexpugnable, est peu à peu démantelée et que les lambeaux qui s'en détachent ont perdu la faculté que possédait le groupe dont ils sont issus d'accuser un poids particulier. J'insiste sur cette observation qu'il importera d'avoir toujours présente à l'esprit au cours de cette lecture.

Le caractère essentiel de la matière est de céder à l'attraction qu'exerce sur elle les corps célestes, y compris celui dont fait partie l'objet que l'on considère. Ce caractère est accusé par la balance—il se traduit dans le poids. Nous allons reconnaître bientôt que cette propriété qui appartient à chacun de ces éléments que nous appelons les atomes ne se retrouve plus dans les sous-éléments qui constituent ces derniers, de telle sorte, que le tout possède un attribut qui fait défaut dans les parties. Singulière constatation qui ne pourra manquer d'exercer longtemps, et peut-être toujours, la sagacité des physiciens, des géomètres et des philosophes.

Nous est-il permis au moins de nous prononcer sur la nature des produits qui résultent de la dislocation de l'atome ? Sans doute, et nous pouvons affirmer sans hésitation

que ces produits, soit dès l'instant où ils se séparent de l'atome, soit plus tard, après avoir été de nouveau modifiés, se confondent avec l'éther.

Je vous rappelle, Messieurs, que Frennel, notre immortel géomètre, a mis hors de doute l'existence, dans tout l'Univers créé, d'une substance, très subtile, incoercible, invisible, impondérable à laquelle a été donné le nom d'éther. Les corps lumineux ont la propriété de mettre en mouvement les particules de ce milieu (particules impondérables) situées à leur contact et de leur imprimer des vibrations très rapides. Comptées à la seconde la lumière rouge en donne 480 trillions, la lumière jaune 541 trillions, la lumière violette 704 trillions. Ces vibrations se propagent dans le milieu ambiant, suivant toutes les directions à la manière des ondes dans les liquides, avec une incroyable vitesse, 300,000 kilomètres à la seconde. Cette propagation s'opère en vertu des liens qui unissent entre eux les éléments de cette substance.

Dans cette théorie les expériences sont si concluantes que l'on ne peut se refuser à admettre avec tous les physiciens que l'existence de l'éther, dans toutes les parties de l'espace accessibles à ces observations est humainement certaine. Ce milieu, subtil entre tous, contourne les arcs-boutans de tous les corps solubles, liquides et gazeux ; il ne peut dès lors être arrêté par les parois d'un vase clos ; aucune enceinte ne peut le retenir prisonnier. Comment alors douter qu'il ne soit antérieur à la matière pondérable et déja l'on est amené à soupçonner que cette dernière en a

été formée et que la résolution de la matière, quand elle vient à se produire, n'est qu'un retour à son état primitil.

L'éther diffère donc de la matière. Les Anglais qui dans tous les phénomènes naturels où entrent un peu des agents physiques, chaleur, lumière, électricité......, cherchent à donner à leurs concepts une forme sensible, les Anglais, disons-nous, s'étaient efforcés de combiner nu éther impondérable dont les éléments auraient été pondérables. Sir W. Thomson, aujourd'hui lord Kelwens, en particulier, s'y était essayé et avait imaginé un éther qu'il avait appelé gyrostatique.

C'était un système d'une rare complication formé de groupes d'atomes matériels et pondérables assemblés à la manière des boulets formant ces piles régulières que l'on voit dans les parcs d'artillerie, rangés de façon à reproduire la figure d'une pyramide dont la base et les trois autres faces étaient des triangles équilatéraux. Chaque atome était réuni à son voisin par des liens assimilables à des tiges rigides aux extrémités desquelles auraient fonctionné deux gyroscopes de Foucaut, jouet bien connu, formé d'un tore massif traversé par un axe de révolution que nous pouvons supposer horizontal et dont les extrémités reposent sur des paliers dont l'un suspendu à la Cardan, peut prendre dans l'espace toutes les orientations possibles, tandis que le second est supporté par un fil. Par un moyen quelconque imprimons au tore un mouvement de rotation autour de son axe, puis brulons le fil qui soutient le second pilier. Aussi longtemps que dure la rotation l'axe situé actuellement en porte à faux demeure sensiblement horizontal.

Mais depuis lors l'auteur reconnut lui-même que l'éther de sa création n'était qu'une fiction mathématique, incompatible avec la réalité, et dès, 1899, il écrivait à M. Wilfrid de Fonvielle : « Je n'ai pas réussi en y » travaillant pendant 50 ans à comprendre quelque chose » de plus à l'éther luminifère. »

Ce même savant a néanmoins repris cette étude en 1902 et, de l'analyse à laquelle il s'est livré, il conclut que l'éther entièrement soustrait à la gravitation, ne saurait dès lors être pondérable, mais ajoute-t-il, il n'y a aucune raison de le considérer comme incompressible.

Avant d'aller plus loin je dois appeler votre attention sur le sens exact d'un terme qui définit un attribut essentiel de la matière, je veux parler de la masse.

Soit un objet matériel dont le volume, le poids.... sont bien déterminés, c'est l'objet A distinct de tous les autres objets de l'Univers. Supposons le donc suspendu à un cordon dont le poids est négligeable par rapport au sien propre. Ce cordon s'enroule sur une poulie dont l'axe de rotation est horizontal. Cet axe a été tourné avec grand soin, la cavité du moyeu où il est logé a été alésée avec tant d'art que pendant la rotation le frottement, entre ces deux organes en contact, peut être considéré comme nul. (Vous reconnaissez un mouvement entièrement semblable à celui de la machine d'Atwood). A l'autre extrémité le cordon est attaché un corps A' de figure quelconque, mais dont le poids est égal à celui du corps A. Au moyen de cette disposition nous avons soustrait le corps A à l'influence de la pesanteur, —il est devenu assimilable à un impondérable.

Appliqnons maintenant au corps A un poids de 7 kilogrammes, agissant de haut en bas et sans discontinuité pendant une seconde, accompagnant pour ainsi dire le corps A pendant son déplacement au cours de cet intervalle de temps. Au bout de la seconde supprimons la force des 7 kilogrammes. Le corps A, au moment où la force a cessé d'agir sur lui, possède une certaine vitesse de 9 mètres. Dans le langage de la mécanique rationnelle on donne le nom d'accélération à la vitesse acquise par un mobile soumis à l'action constante d'une force au bout de l'unité de temps, on la désigne par la lettre g. Aprés la suppression de la force le mobile, supposé situé dans un milieu qui ne lui opposerait aucune résistance, continuerait à se mouvoir en parcourant indéfiniment un chemin de 9 mètres par seconde.

Divisons maintenent le nombre 7 par le nombre 9, 7 exprimant des kilogrammes, 9 exprimant des mètres, le quotient est ce que l'on appelle la masse du corps A. Ce quotient, ce nombre, car ce n'est pas autre chose, est la caractéristique mécanique du corps A et, si j'osais risquer une expression un peu osée, je dirais : ce nombre est au point de vue mécanique le numéro matricule du corps A, car quelles que soient les forces 7', 7'', 7'''.... kilogrammes dont ont fasse usage pour l'entraîner, au bout de l'unité de temps les accélérations seront 9', 9'', 9'''.... Telles que les quotiens 7' : 9' ; 7'' : 9'' ; 7''' : 9''' seront toujours égaux au premier obtenu. Cette expression de masse vise donc au nombre et n'a pas d'autre sens. La constance de la masse dans un corps donné est la caractéristique de sa matérialité. Si donc dans un phénomène de

transport, nous sommes amenés à reconnaître que la masse du mobile subit des variations, nous devrons donc conclure sans hésitations à l'immatérialité du mobile.

La matière, avons nous laissé pressentir, subit une destruction lente mais continue. C'est là un fait d'expérience et il convient d'ajouter un fait général. Sous des influences encore inconnues, cette destruction est relativement rapide dans l'uranium, le thorium, le polarium et le radium, d'où il suit qu'elle a pu être aisément reconnue ; mais il n'est aucune autre matière dont les atomes n'aient à subir pour ainsi dire sans cesse des ablations provoquées par la dissociation de leurs éléments, une résolution en particules d'une extrême ténuité. M. Gustave Lebon, dont les expériences m'ont fourni presque toutes les données de l'étude que j ai l'honneur de vous apporter, a fait voir, il y a bien des années déja, que sous l'influence de la lumière, ou d'agents chimiques appropriés, ou de l'aigrette électrique, tous les corps émettent des radiations identiques à celles qui ont été observés dans l'ampoule de Crookes.

Je rappelle l'expérience fondamentale dans une ampoule de verre terminée à ses extrémités par deux calottes hémisphériques, on a fait pénétrer deux fils de cuivre reliés aux deux poles de la bobine de Ruhmkorff : le pôle positif est celui qui lors de la rupture du circuit de la pile excitatrice est à l'origine du courant de la bobine ; le pôle négatif est à son opposé. L'extrémité du fil logé dans l'ampoule mis en communication avec le pôle positif de la bobine de Ruhmkorff sera aussi le pôle positif de l'ampoule : l'anode ; l'autre extrémité qui fait face à la première dans

cette même enceinte sera le pôle négatif : la cathode. Dans l'ampoule on a fait le vide aussi complètement qu'il a été possible au moyen d'une pompe à mercure. Quand fonctionne la bobine on voit la cathode s'illuminer brillamment, c'est-à-dire émettre des rayons d'un très vif éclat : ce sont les rayons dits cathodiques. Ces rayons viennent heurter la paroi intime et opposée de l'ampoule. La paroi externe devient alors elle même l'origine d'un rayonnement invisible qui se propage dans l'air ambiant. Ces rayons sont ceux qui ont été découverts par Rentgen, on les a appelés X ... Les rayons cathodiques sont électrisés négativement ; mais dans la partie médiane de l'ampoule existent aussi des rayons obscurs chargés d'électricité positive.

Ces effluves de particules brillantes ou obscures que l'on observe en faisant usage de l'ampoule de Crookes, rayons cathodiques, rayons positifs internes, rayons X externes, on les retrouve identiquement dans le voisinage des matières très radio-actives : uranium, thorium, radium ; mais jusqu'au jour où par des expériences décisives M. Gustave Lebon a fait voir que ces flux de débris d'atomes sont émis par tous les corps de la nature, la pierre, la brique, les métaux, l'eau, le gaz, personne n'avait soupçonné la généralité du phénomène. C'est là une découverte d'une immense importance que ce grand novateur dont la postérité gardera certainement la mémoire, a mis en pleine lumière, en l'appuyant, je ne saurais assez le répéter, sur des expériences dont la rigoureuse exactitude ne laisse aucune prise à une interprétation contradictoire.

Ce ne sont donc pas seulement les métaux de la famille

de l'uranium et du radium qui nous montrent les produits de la dissociation de l'atome matériel. Tous les corps terrestres sont soumis à la même loi et il est admis que tous les produits de la désagrégation sont de même nature quelque soit la source dont ils émanent. Tous les corps avec lesquels nous sommes en relations sont donc formés des mêmes éléments.

Nous arrêterons tout d'abord exclusivement notre attention sur les corps très radio-actifs chez lesquels les phénomènes qui amènent et accompagnent la destruction de l'atome, s'accomplissent plus rapidement que partout ailleurs, sont plus facilement et plus nettement observables. Nous voulons parler de l'uranium, du thalium et du radium.

Les rayons que nous assimilons aux rayons cathodiques de l'ampoule de Crookes, sont ceux dont il est le plus aisé de découvrir la présence. Nous les désignerons, avec Rutherfud, sous le nom d'électrons B.

Ils se diffusent très peu dans l'air ou autrement, ils le traversent sans que leur vitesse soit sensiblement ralentie. Si on place dans le voisinage du corps émissif un électroscope chargé d'une électricité de signe quelconque, l'instrument est promptement déchargé. Ces rayons ont donc la propriété de rendre l'air ambiant conducteur de l'électricité, comme s'il avait reçu de l'effluve les qualités d'un métal. Au point de vue électrique rien n'est plus surprenant.

Pour donner au phénomène une interprétation ration-

nelle on est conduit à admettre que l'effluve, en traversant l'air, se comporte à son égard comme le courant de la pile à l'égard d'une dissolution soumise à l'électrolyse. La dissolution est scindée en ions positifs et en ions négatifs.— Ici le gaz atmosphérique est ionisé. — Les ions porteurs d'une électricité contraire à celle des telestroscopes neutralisent sa charge, les autres sont repoussés. Il en est de même quand il y a écoulement d'électricité statique par les pointes. Le flux ionise le gaz atmosphérique qu'il pénètre ; les ions de signe opposé au sien sont attirés et le neutralise partiellement, les autres sont repoussés et produisent ce courant d'air que l'on distingue sous le nom de vent électrique. Dire, avec certains auteurs, que le flux électrise la masse d'air qu'il rencontre en lui donnant son signe, d'où répulsion de toutes les molécules et tourbillonnement général autour de la source, c'est afficher une rare ignorance des choses de l'électricité. Il n'est pas d'artifice connu dont on puisse utilement user pour communiquer à un gaz une élec ricité d'un signe unique et, en effet, s'il pouvait en être ainsi, il deviendrait impossible de maintenir l'électricité à la surface des conducteurs. Les phénomènes électriques passeraient inaperçus et la cause même de cette partie si intéressante de la physique nous serait demeurée inconnue.

Le faisceau des électrons B est attirable à l'aimant. Si sur une paroi de l'ampoule de Crookes on applique un aimant dans une position telle que des lignes de force soient perpendiculaires à l'axe du faisceau on voit la tache phosphorescente qui fait face à la cathode se déplacer pour se rapprocher de l'aimant.

Si on place, sur le trajet des électrons B issus d'un corps très radio-actif, un écran revêtu d'une substance phosphorescente, on observe de même cette attraction.

Nous voici en mesure d'évaluer la vitesse de translation des électrons issus d'un corps franchement radio-actif.

Si un mobile qui parcourt une trajectoire (rectiligne en l'espèce) est soumis à l'action perturbatrice d'une force de grandeur donnée et dirigée transversalement au chemin parcouru par le mobile, la figure de la trajectoire primitive est modifiée et devient curviligne. S'il nous est donné de mesurer la déviation produite par la force perturbatrice, il suffira de développer des équations très simples dont il est fait journellement usage dans les applications de la mécanique rationnelle, pour déterminer la vitesse dont est animé le mobile sur sa trajectoire. Ici la force introduite est celle d'un champ magnétique d'intensité connue. Le déplacement accusé par la déviation est visible et mesurable. Les conditions requises pour évoluer, la vitesse des électrons emprunté aux atomes dans l'acte de leur dissociation sont donc réalisées. Or il est tout d'abord constaté que dans le faisceau, il est des filets inégalement déviés,— la tache phosphorescente qui apparait sur l'écran s'allonge du côté de l'aimant. Les veines les moins déviées sont celles dont les mobiles sont animés des plus grandes vitesses, puisque si cette vitesse était infinie toute déviation serait impossible. On peut alors reconnaître que les filets les moins déviés sont formés d'électrons dont la vitesse est de 270.000 kilomètres à la seconde. Pour atteindre à la lune 1 seconde, 42 centièmes leur suffirait. Les portions de

l'effluve qui ont cédé le plus aisément à l'attraction du champ magnétique sont constitués par des corpuscules électriques dont la vitesse de locomotion est de 100 000 kilomètres. A celles-là il faudrait 3 secondes, et 84 centièmes pour aller frapper notre satellite.

La puissance de pénétration de ces rayons est en rapport avec la prodigieuse vitesse des éléments qui entrent dans leur constitution. Ils impressionnent des préparations au gelatino-bromure à travers de nombreuses feuilles de carton. Ils passent à travers des plaques d'aluminium mises en communication avec le sol dont l'épaisseur diffère fort peu d'un centimètre. Singulier état électrique! Singulier phénomène dont l'exploration nous échappe puisque l'expérience nous avait jusqu'à présent enseigné que, tout appel électrique qui vient heurter une paroi métallique reliée avec le sol y rencontrait une barrière infranchissable. Il n'est pas un électricien connaissant vraiment son métier, qui n'accepterait sans difficulté de prendre place dans un nuage orageux et d'y essuyer des centaines de coup de foudre à la condition d'être logé dans une enveloppe métallique ; que dis-je, à la condition de porter un vêtement, le couvrant des pieds à la tête, en treillis de métal. Vous en trouverez la preuve dans vos souvenirs, en cherchant à vous rappeler les si curieuses expériences que l'on pratiqua sur l'électricité directe et celle que nait par influence dans le cylindre métallique de Faraday.

Cherchons maintenant à évaluer la charge électrique de chacun des corpuscules dont la trainée forme le rayon.

C'est chose délicate, mais en y mettant un peu de dexté-



rité l'opération peut être menée à bonne fin. Prenons un volume défini de gaz traversé par le faisceau et mesurons sa charge électrique totale. Rien de plus simple jusqu'ici. Il suffit maintenant de compter le nombre de corpuscules qui se partagent cette charge pour connaitre celle qui appartient à chacun d'eux. On obtiendra ce résultat en faisant passer le volume sur lequel on opère dans une enceinte où l'on a fait affluer de la vapeur d'eau ; chaque corpuscule déterminera la condensation de la vapeur en une goutelette distincte. Ces goutelettes se précipitent, mais lentement, en raison de la viscosité de l'air qui remplit l'enceinte. On déduit leur nombre de la vitesse de chûte. Par une simple division est déterminée la charge électrique d'un électron pris isolément. Elle est environ de 10^8 coulombs (cent millions de coulombs). Un coulomb est la quantité d'électricité apte à libérer dans l'analyse voltaïque de l'eau un poids de mille et trente-cinq millionnièmes de gramme d'hydrogène.

La déviation d'un filet du faisceau provoqué par l'aimant est en raison inverse de la masse de chacun des corpuscules constitutifs du filet, puisque chacun d'eux obéit isolément à l'attraction qu'il subit. La masse de l'un de ces corpuscules est, avons nous dit, égale au quotient de la force développée par l'aiman divisée par l'accélération qui lui est imprimé par cette force. La longueur du chemin parcouru au cours d'une seconde parallèlement à la déviation est proportionnelle à l'accélération, (formule connue :) Le chemin parcouru par un mobile soumis à l'action d'une force constante en intensisé et en direction pendant t secondes est égal à la moitié du produit de l'accélération par

le carré de t), donc la masse est d'autant plus grande que la déviation est plus petite. Mais nous avons appris déja à reconnaître que la vitesse de translation dans l'espace de l'électrou est d'autant plus grande que la déviation qui lui a été imprimée par l'aimant est plus petite : d'où nous devons conclure qu'à la plus grande vitesse correspond la plus grande masse. Or la théorie actuelle de l'électricité et j'ajoute, celle de la lumière que l'on y a attaché, deux théories qui aujourd'hui s'imposent invinciblement à nos convictions, reposent sur un postulat fondamental, à savoir : l'électron est une charge électrique distribuée sous un volume entièrement petit; mais toujours et partout identique à lui-même, en ce qui touche la valeur de la charge et les dimensions de son volume. Nous venons de reconnaître que ces corpuscules offrant ces caractères d'invariabilité, provenant de la démolition d'un même atome, possèdent des masses qui s'affirment différentes quand diffèrent les vitesses dont ces mobiles sont animés. Le caractère de la constance de la masse, fondement sur lequel avait été bâtie la mécanique des corps pondérables, est ici absent ; le criterium le plus sensible, le plus expressif de la matérialité y fait totalement défaut. Les électrons dépouillés de l'atome matériel sont des substances immatérielles.

On a cherché encore à évaluer le volume des électrons négatifs. Les physiciens estiment qu'il est la millième partie de celle de l'atome d'hydrogène, le plus petit des atomes connus. Mais la validité des arguments qu'ils invoquent pour justifier cette détermination m'a toujours parue suspecte et je n'y insiste pas.

Le faisceau des électrons négatifs B des corps très radio-actifs ne représente pas, tant s'en faut, la totalité du flux d'émission, mais au contraire la moindre partie. La plus grande est constituée par ce que l'on appelle, avec Rutherford, les ions L.

Par cette expression *ion*, dont il est fait aujourd'hui constamment usage dans la nouvelle langue de l'électricité, il faut entendre un électron porteur d'un signe déterminé, (le signe positif dans l'espèce) se déplaçant dans l'espace avec une vitesse bien moindre que celle des électrons B et logé dans une coque de gaz atmosphérique, enveloppe formée en vertu de l'attraction électrostatique des molécules neutres du gaz qui l'entoure.

Les électrons négatifs B sont au contraire libres de tout revêtement gazeux. Les ions L dont le noyau est un électron positif sont des particules non absolument dématérialisées comme les électrons B, mais seulement d'une substance demi-matérielle.

Le faisceau est aussi dévié par l'aimant mais en sens inverse de celui suivant lesquels sont entrainés les électrons B, la déviation est aussi incomparablement moindre. Nous en verrons plus tard la raison quand il nous sera démontré que l'ion L est beaucoup plus volumineux que l'électron B, puisque l'ion est tout ce qui subsiste de l'atome quand il a été privé d'une certaine quantité d'électrons négatifs. La vitesse du courant de particules serait, d'aprés Rutherford, de 30.000 kilomètres par seconde ; mais nous estimons que le calcul qui a fourni ce nombre doit être révisé, avec

la persuasion que s'il est utilement amandé ce sera pour aboutir à un résultat bien moindre.

Cette grande différence dans les vitesses entre les deux jets B et L se traduit au dehors par une inégalité énorme dans les facultés de passer à travers les corps. Tandis que les électrons B franchissent aisément des plaques d'aluminium d'un demi centimètre d'épaisseur, les ions L sont arrêtés par une feuille de papier. On trouve là un moyen de séparer les deux groupes de radiation. Des plaques sensibles protégées par des épaisseurs insignifiantes de corps étrangers ne sont pas impressionnéss. En revanche la faculté d'éclairer vivement les écrans revêtus d'une couche de substance phosphorescente est vraiment prodigieuse. On voit la lumière comme sautiller d'un grain à l'autre sur toute la surface de la préparation. D'ailleurs nous n'énonçons ici que les caractères généraux de ces radiations. L'inégalité des déviations des divers filets du courant produites par l'aimant montre bien qu'il en est de plusieurs sortes.

Il est un troisième groupe de rayons, dits V, différent encore des deux premiers. L'aimant n'exerce sur leur marche aucune action. Leur route est et demeure rectiligne. Pas de réfraction, pas de polarisation. La vitesse des particules dont ils sont formés n'a pu être mesurée, mais il y a lieu, pour bien des raisons, de croire qu'elle est égale à celle de la lumière, 300.000 kilomètres.

S'il en était ainsi, la masse des particules constituant les veines du flux serait presque infinie et qu'elles soient ou non électrisées, n'obéissant pas aux attractions de l'aimant leur marche ne pourrait manquer d'être et de demeurer

rectiligne. Au point de vue de la pratique de l'observation leur caractère le plus frappant réside dans un pouvoir de pénétration qui passe toute vraissemblance. Ce ne sont plus des planches de quelques lignes, des plaques d'aluminium épaisses de quelques millimètres que franchissent ces rayons, mais des lames d'acier de plusieurs centimètres d'épaisseur. On ne sait quel obstacle leur opposer pour en arrêter la marche. Des plaques photographiques enveloppées dans des séries de doubles de linge et de papier renfermés eux-mêmes dans des caisses les plus robustes sont nettement impressionnés, montrant ainsi clairement que toutes ces barrières ont été aisément franchies.

On reconnait dans l'ensemble de ces cas énoncés les propriétés qui définissent les rayons Rœntgen ou rayon X. Il est certain, en tout cas, que s'il faut distinguer deux espèces de rayonnement. elles témoignent d'nne étroite parenté.

Je n'en ai pas fini avec les divers groupes de rayonnements émis par les corps très radio-actifs, soumis à la désagrégation atomique. Il est encore un produit qui s'en dégage, le plus singulier de tous assurément:

Si dans le voisinage du corps émissif on place un tube de verre dont la paroi interne a été revêtue d'un enduit phosphorescent une substance invisible vient s'y loger qui, à l'état naissant, se comporte comme un gaz. On peut en le pressant le chasser dans le tube, l'obliger à s'y déplacer. Si le conduit est contourné et qu'on réunisse certains coudes par des branchements munis de robinets, on voit cette substance se mouvoir dans les espaces devenus accessibles

grâce à la phosphorescence qui accuse l'arrivée du fluide dans les portions du circuit où il n'avait pas encore circulé. Après toutes ces constatations qui démontrent la matérialité formelle du produit, scellons à la lampe d'émailleur les extrémités libres du tube. Le fluide est là encore, présent et emprisonné. Mais voila qu'au bout de quelques jours il subit la désagrégation atomique. Il n'était pas électrisé, il l'est devenu et tous les corpuscules qui résultent de cette dissociation complète, générale, à laquelle aucune de ses parties n'a pu échapper, tous ces corpuscules, qui ne sont autres que des électrons, franchissent les parois du tube à l'intérieur duquel tout s'est évanoui. Ce produit qui a été étudié per Rutherford a été désigné par lui sous le nom d'émanation.

Il n'est pas de meilleur argument en faveur de l'énoncé du sujet que nous nous sommes proposé de soumettre à vos réflexions. La matière, en vertu de la dissociation de ses atomes perd, soit dès le premier instant, soit à la suite de plusieurs transformations consécutives, ses propriétés essentielles et passe à une substance à laquelle le nom de matière ne peut plus et ne doit plus être attribué

Nous avons retracé les phénomènes émissifs que l'on observe dans une famille de corps dont les atomes se dissocient spontanément et avec une grande rapidité, de telle sorte, qu'il est facile de suivre les phases diverses de cette évolution dont le terme ultime est une substance immatérielle.

La première pensée que suggère cette étude est une interrogation. Il y a lieu évidemment de se demander si les

corps de la famille de l'uranium, ceux que nous avons appelé les corps très radio-actifs, sont les seuls dont l'équ libre atomique est assez instable pour être aisément détruits.

Les patientes et ingénieuses recherches de M. Gustave Lebon lui ont montré que le phénomène est général, universel, qu'il n'est aucun corps de la nature où il ne soit facile de le faire apparaître à la condition de la mettre en présence de certains agents, mais du nombre de ceux que l'on rencontre partout, que l'on a pour ainsi dire sous la main en tout temps et en tout lieu, agents qui se laissent d'ailleurs diriger avec une parfaite docilité vers le but que l'on s'est proposé d'atteindre.

Il faut mettre en première ligne la lumière et tout d'abord la lumière solaire.

Au début M. G. Lebon laissait tomber sur le corps à éprouver, un rayon amené à la figure carrée, ou renfermé dans un cadre de même figure s'il s'agissait d'un liquide ou faisceau du rayon solaire dont la direction était rendue immuable au moyen d'un héliostat. On donne ce nom à un système d'articulation entrainé par un mouvement d'horlogerie actionnant un miroir La surface speculaire, commandée par les organes articulés, se meut au fur et à mesure que le soleil se déplace et modifie sa position dans l'espace de manière à toujours refléchir, sous le même angle, le faisceau émané de l'astre.

Mais il fut promptement reconnu que le procédé était défectueux et en voici la raison : Un rayon de lumière solaire est le résultat de la superposition d'une infinité de rayons élémentaires diversement colorés et inégalement

réfrangibles, susceptibles dès lors d'être séparés les uns des autres par le prisme. Observons le rayon après son passage à travers le coin de cristal et tenons nous en aux groupes principaux de rayons qualifiés par leur couleur. On les voit, quand ils ont subi la dispersion, se ranger dans l'ordre suivant, en commençant par les moins réfrangibles, ceux que le prisme a le moins déviés :

Rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet.

Or l'expérience montre que la puissance de démolition à l'égard de l'atome d'un groupe donné est d'autant plus grand que ce groupe est plus éloigné du rouge, plus proche du violet. D'autre part le miroir de l'héliostat réfléchit une proportion d'un groupe donné d'autant plus petite qu'il se rapproche du violet. User de l'héliostat c'est écarter volontairement les forces les plus puissantes pour ne conserver que les moins efficaces. Il convient donc de laisser le faisceau solaire frapper directement le corps mis en expérience sans lui faire subir aucune réflexion. Dans le voisinage de l'objet ainsi éclairé plaçons un élestrocope chargé positivement. Le corps à éprouver est de nature quelconque, de l'eau, du métal, de la pierre, du sable. Nous pourrons nous assurer que l'électrocope se décharge sous son influence et nous suivrons aisément des yeux les progrès plus ou moins rapides de la décharge en observant les feuilles d'or suspendues dans la cage de l'instrument. D'abord très écartées l'une de l'autre nous les verrons se rapprocher graduellement pour arriver au contact.

Cet effluve issu de la matière soumise à l'expérience est déviable par un champ magnétique et, si l'on opère

comme il a été précédemment expliqué, il est possible d'évaluer la charge électrique de chacun des corpuscules dont elle est formée. Bref nous reconnaissons dans ce jet d'émission tous les caractères physiques déjà observés dans le faisceau des électrons B soustraits aux substances très radio-actives. Il y a identité de nature entre les deux rayonnements.

Mais M. Gustave Lebon est un physicien trop avisé pour que cet ensemble de faits ne lui ait pas suggéré un moyen d'action d'une plus grande puissance.

La lumière est un agent de démolition de l'atome matériel, d'autant plus actif que dans l'échelle des couleurs celle que l'on met en œuvre se rapproche le plus du violet. Or à bien des indices nous apprenons à conjecturer que dans la lumière solaire il est des rayons ultra-violets plus efficaces encore que les violets, mais qui ne peuvent se montrer parcequ'ils sont entièrements absorbés par les couches supérieures de l'atmosphère. Comment alors ne feraient-ils pas défaut à la surface du sol ? Et voyez comme la nature, il est plus exact et plus loyal de dire la divine Providence, voyez comme la divine Providence a bien réglé chaque chose. Si cette portion si redoutablement active du faisceau solaire pouvait accéder jusqu'à la surface du globe, elle ne manquerait pas d'y entrer en conflit avec la matière laquelle subirait des altérations si rapides que les œuvres de l'homme seraient sans cesse déformées. On devine aisément qu'en raison d'un apport inconsidéré, la vie serait singulièrement entravée aux basses altitudes.

Mais si nous faisons jaillir près du sol une source lumineuse d'un éclat dont la vivacité puisse être comparée à celui du soleil, l'absorption par le gaz atmosphérique ne pourra plus se produire et nous pourrons mettre en travail le rayonnement ultra-violet. Il est en effet un luminaire qui fournit ces radiations, je veux parler de l'étincelle électrique. La machine de Ruhmkorff nous en procurera à volonté, se succédant si promptement les unes aux autres que l'éclairage demeurera ininterrompu. Nous obtiendrons par ce moyen un faisceau ultra-violet. Aussi bien, si en masquant le surplus on dirige exclusivement ces radiations particulières vers l'objet où l'on se propose de produire la dissociation atomique, on la voit s'affirmer avec une telle promptitude que les feuilles d'or de l'élestroscope se rapprochent, presque instantanément, l'une de l'autre aussitôt que l'instrument a été amené dans le champ où circule l'effluve.

De nombreuses réactions chimiques, et il est à se demander s'il ne conviendrait pas de dire toutes les réactions chimiques, donnent naissance à des ruptures d'équilibre qui se traduisent par un travail destructeur des atomes. Une simple hydratation y suffit parfois, et le sulfate de quinine en donne un exemple très remarquable et tout à fait singulier.

Il en est de même de la combustion qui, à vrai dire, n'est qu'une réaction chimique intense. Depuis combien d'années déjà n'a-t-il pas été reconnu que les flammes déchargent les corps électrisés.

Nous devons faire aussi mention du calorique, et il faut

entendre, par cette expression générale, un développement très modéré de chaleur, inférieur à 500° par exemple. Les métaux sont tout particulièrement impressionnables. Si, exceptionnellement, deux d'entre eux témoignent d'une certaine indolence leur alliage accusera une grande sensibilité. Le calorique agit sur eux d'une manière très particulière. Il semble que ces corps soient, comme imprégnés à l'avance de cette substance matérielle au début, immatérielle en dernier lieu, que fournit le radium et que nous avons appelé l'émanation. La chaleur en provoque l'expulsion, mais la source tarit promptement comme si la provision acquise était épuisée. Chose singulière ! par le repos le métal en recupère une nouvelle dose qu'une nouvelle application de la chaleur pourra de nouveau libérer.

Quelle que soit la méthode dont on ait fait usage pour s'attaquer à l'atome matériel, l'effluve constitué par ces trainées de débris minuscules qui en ont été arrachés, est de même nature, disons pour fixer les idées, de la nature de l'hydrogène. Chez tous les corpuscules le rapport de la charge électrique à la masse est exprimé par le même nombre. La trainée communique à l'air qu'elle traverse, la propriété de décharger les corps électrisés, est déviable par l'aimant et se meut dans l'espace avec une vitesse de l'ordre de celle de la lumière.

Si l'on se rapporte à ce qui a été antérieurement exposé à l'égard des électrons B, on ne saurait méconnaitre l'identité de nature qui se manifeste entre les produits de la dissociation de l'atome dans tous les corps, y compris ceux que l'on a qualifiés de radio-actifs.

Il est donc bien acquis que toute matière est constituée par une même substance qui n'offre pas le caractère primordial de la matérialité, à savoir : la pondérabilité. Comment expliquer cette unité de composition. Il est un moyen bien simple, celui d'exprimer exactement et très nettement en les mettant en pleine lumière les faits que nous a successivement révélés l'observation. Si l'on se conforme à cette méthode, on parvient même à entrevoir l'origine de la matière, non sans quelque obscurité sans doute, mais assez distinctement cependant pour être en droit d'affirmer que si l'on a pu dégager la solution définitive, au moins a-t-on touché à une solution approchée.

Que l'éther ait précédé la matière pondérable, on ne saurait en douter, et si je ne craignais pas de lasser votre attention dont j'ai déjà singulièrement abusé, je pourrais vous apporter des démonstrations qui, à mon sens, laissent toute contradiction sans réplique. Je prie au moins ceux d'entre vous qui ont quelques raisons de douter, de m'accorder ce principe au titre de postulat. Ils seront les premiers à reconnaître que tout ce que nous avons observé en découle si naturellement, qu'ils seront tenus à le reconnaître à posteriori. Les grands faits de l'histoire de la création sont, à notre gré, les suivants :

L'éther remplit tout l'espace. A une heure donnée une force d'une extraordinaire puissance est appliquée à certaines grandes régions, et y produit un phénomène général de condensation. L'éther subit des refoulements, non sur des étendues continues, mais sur des points isolés très rapprochés les uns des autres. Dans un millimètre cube,

30 millions de millards de points sont soumis, simultanément, à la compression dans une mesure qui passe tou e celle à laquelle peuvent atteindre nos machines de l'industrie moderne, dont quelques-unes cependant sont assez vigoureuses pour obliger la pierre à s'écouler pas un orifice à la manière d'un liquide. Dans un espace si étroit, viennent de prendre naissance 30 millions de milliards de petites sphères formées d'éther condensé. Nous voilà déjà éclairés sur un phénomène dont nous n'osons pas encore démêler le secret. L'énergie immense emmagasinée dans l'atome défiant la comparaison avec celles que l'homme a pu jusqu'à présent tirer des sources où il a puisé. Rien en effet n'est moins surprenant que de voir l'atome donner lieu à des phénomènes mécaniques dont la puissance surpasse tous ceux qu'il nous est donné de produire. Quand le monde qui retenait l'éther vient à le laisser échapper.

Mais regardons les choses de plus près et il nous faut reconnaître que la compression a été apposée suivant aux processus en vertu duquel les particules de l'éther, en même temps qu'elles se rapprochaient d'un centre, prenaient autour de lui un mouvement de rotation d'une vélocité que nous pouvons qualifier d'extra-terrestre, voulant dire par là que nous ne disposons d'aucun engin, d'aucun explosif, d'aucun propulseur capable d'imprimer à un mobile une vitesse aussi grande, une vitesse qui approche de celle de la lumière 300 mille kilomètres à la seconde.

Un agrégat d'éther condensé, animé d'un mouvement

giratoire extrêmement rapide, telle est la définition de l'atome et veuillez bien remarquer que jusqu'ici nous sommes restés dans la réalité des faits en demandant fort peu à l'hypothèse.

Certains agrégats peuvent être plus riches que d'autres en éléments — de là diversité dans les natures de l'atome en dépit de l'homogénéité absolue de l'ensemble.

Chaque agrégat, chaque atome, est un système de corpuscules tournant au tour d'un centre, entièrement semblable aux systèmes stellaires formés de planètes tournant autour d'un astre central leur soleil.

On conçoit aisément que dans l'atome les éléments les plus voisins de la surface éprouvent avec les effets de la force centrifuge une tendance à échapper tangentiellement.

Nous voici de nouveau amenés à faire une observation qui nous apporte une nouvelle lumière. Nous venons de reconnaî re que l'enveloppe externe de l'atome livre parfois passage à des particules très tenus.

Nous avons établi que cet abandon est spontané dans certains corps dit radio-actifs. Qu'il est provoqué par des influences particulières dans toutes les autres. Les particules qui s'échappent sont animées d'une vitesse de plusieurs centaines de kilomètres à la seconde ; leur volume est beaucoup plus petit que l'atome dont elles sont issues, mais il est la même pour tous, elles sont toutes de même nature, elle possède la même charge électrique de signe négatif — ce sont des électrons B.

Tous ces faits nous montrent que l'électricité est une

substance formée de particules impondérables, immatérielles, dites électrons ; identiques entre elles en ce qui touche la nature, le volume et la charge ; mais la particule, avons-nous dit, n'est-elle même que l'éther condensé ; d'où nous concluons que l'électricité est une substance immatérielle de texture granulaire, douée de mouvement, d'essence éthérée. Les physiciens l'avaient toujours soupçonné. Nous ne sommes pas encore arrivés à la pleine lumière, mais nous sommes en droit d'affirmer que les faits que nous avons énumérés, paraissent devoir nous permettre tôt ou tard, de pénétrer plus avant dans le mystère de l'origine de l'électricité, un mystère qui a torturé jusqu'à présent les cerveaux des chercheurs.

L'atome vient de perdre une partie de sa charge initiale, dont un flux négigeable l'a privé. Au bout de quelques temps le débit de corpuscules vient à cesser. S'il a pris fin c'est assurément que les électrons négatifs, qui n'ont pas échappé, sont retenus par l'attraction d'une charge positive interne devenue prépondérante. Nous connaissons déjà ces atomes dont la charge initiale a été amoindrie d'une part d'électrons négatifs conservant dans son intégrité un moyen d'électrons positifs. Nous les avons vu figurer parmi les produits des corps très radio-actifs. Ce sont les ions L.

Mais cette force d'une incomparable puissance qui a condensé l'éther et lui a imprimé dans l'atome son vertigineux mouvement de gyration, quelle en est donc la nature ? C'est là une question que laissent sans réponse, non sans quelque amertume, certains auteurs qui ont

écrit sur notre sujet. En ce qui nous touche nous partageons l'opinion émise par Aristote. A son sens, la condensation de la matière cosmique doit être attribué à la Divinité agissant comme premier auteur. On a quelque droit d'être suspect quand on voit des hommes, fort intelligents par ailleurs, et possédant des connaissances très étendues répugner à accepter cet enseignement. Si cette doctrine était méconnue il faudrait admettre qu'un Etre intelligent, souverainement puissant, a façonné et animé l'éther une substance qu'il aurait rencontrée toute formée ou restée antérieurement en dehors de sa sphère d'activité. La disparité de ces deux êtres seuls en présence, dont l'on peut avoir si aisément son origine dans la volonté de l'autre, tandis que la réciproque est à rejeter, me parait devoir imposer la première solution à quiconque pense et raisonne. Notre thèse, nous semble-t-il, est surabondamment démontrée. Toute matière est formée d'éléments immatériels, dont la substance est une et ne saurait différer de celle de ce milieu immatériel dont l'existence ne saurait être contestée à l'éther.

Il faut nous déshabituer de cette grossière conception des choses qui nous incline à penser qu'en dehors du monde de la pensée, il n'existe que ce qui est tangible et pondérable. Il faut s'essayer à abstraire et bien persuader que l'être peut revêtir des formes très différentes de celles que les sens nous ont appris à distinguer. La lumière considérée en elle-même en dehors des causes qui la produisent, n'a rien de matériel. Où est son volume? Où est son poids? Qu'elle est sa figure? Elle

n'en existe pas moins. Un aveugle de naissance n'en a aucune notion, même approchée ; d'où nous devons conclure que bien des êtres nous demeurent très probablement inconnus faute de sens aptes à nous en révéler l'existence.

Et que dire à l'égard de nos appréciations du grand et du petit ? Il est certain que s'il plaisait à Dieu d'amener la dimension actuelle du globe terrestre à celle d'une orange, ou réduisant dans la même proportion la taille des êtres animés qui vivent à sa surface et dans les eaux, cette modification apportée au volume absolue nous demeurerait entièrement inconnue. Nous porterions l'unité de mesure devenue plus petite le même nombre de fois sur les mêmes objets et nous leur attribuerions les mêmes dimensions définies par les mêmes chiffres qu'auparavant.

Il nous reste encore à déduire de cette étude les conséquences pratiques qui en découlent. Elles sont d'une très grande importance. Si l'homme réussissait plus tard à capter ces sources nouvelles d'énergie que nous ont permis de découvrir le phénomène de la dissociation lente sans doute mais continue des corps ; le monde serait entièrement renouvelé en ce sens que les conditions de la vie des peuples seraient totalement modifiées.

En effet à la suite de la dépense d'un travail insignifiant il semble qu'il sera un jour possible de faire jaillir deux corps matériels, arbitrairement choisis, et en un instant une somme de travaux que les machines les plus robustes de l'industrie d'une grande nation, machines attelées toutes

ensemble à un même arbre de transmission seraient impuissants à produire.

J'admets avec M. Gustave Lebon que nous avons trouvé le moyen de détruire la totalité des atomes qui entrent dans une pièce de monnaie de billon dont la valeur est d'un centime — son poids est exactement d'un gramme. L'opération a été promptement exécutée, c'est là une condition essentielle, car le succès est à ce prix. Quelle somme d'énergie avons-nous libérée ? L'énergie qui réside dans un corps en mouvement est égal à la moitié du produit de sa masse par le carré de sa vitesse.

Ecrivons : énergie cherchée égale moitié de la masse de la pièce de billon — soit moitié de 0 k 007 divisé par 9,81 — cette moitié vaut 0,05 cinq centièmes. En ce qui touche la vitesse adoptons la moindre outre toutes celles que nous avons observées dans les particules émises par des corps en voie de dissociation : 100.000 kilomètres par seconde ; 10^{5} kilomètres ; 10^{8} mètres. Le carré de 10^{8} est 10^{16}, le produit de 10^{16} par 5|100 est 10^{14} et ce nombre exprime des kilogrammètres (le kilogrammètre est le travail accompli à la suite du déplacement d'un poids d'un kilogramme soulevé à un mètre de hauteur). Le produit cherché est de 5 milliards de kilogrammètres. Un cheval à vapeur est estimé produire 75 kilogrammètres pendant une seconde. Si la dissociation a été terminée au cours de cette intervalle de temps, la puissance de 6 milliards et 600 millions de chevaux vapeur a été mise à notre disposition. Il est facile de calculer, en partant de ces données, qu'un train normal de marchandise remor-

quant 500 tonnes à la vitesse de 30 kilomètres à l'heure, actionné par les forces dérivées de l'énergie fournie par cette petite pièce de monnaie, pourrait accomplir un trajet dont la longueur serait 4 fois et demi celle de la circonférence d'un méridien terrestre.

Nous avons fait observer que l'électricité nous est constamment apparue comme le résultat de la désagrégation de l'atome et du transport dans l'espace des éléments qui en ont été arrachés. En usant de la pile de Daniel qui développe à peine un volt, c'est-à-dire grâce à une dépense plus que modique d'énergie électrique on peut dans l'acte de l'électrolyse de l'eau libérer un gramme d'hydrogène en fort peu de temps, en quelques secondes seulement. La charge électrique de ce poids insignifiant de gaz est énorme 96.000 coulomb. (Un coulomb est une quantité d'électricité apte dans l'analyse de l'eau par la pile à mettre en liberté un poids d'hydrogène de mille et trente cinq cent millionnièmes de grammes). Admettons que nous ayons découvert le moyen de réunir la charge d'un coulomb à une très petite sphère et de l'amener à un centimètre de distance d'une autre sphère égale à la première et portant même charge de même signe. La force qui résulterait de la répulsion de ces deux quantités d'électricité serait de 9 trillions de kilogrammes. Imaginez donc si vous êtes en état de le faire, la force dont il pourrait être fait application s'il était donné de pouvoir opposer l'un à l'autre les coulombs résidant en deux grammes d'hydrogène recueillis dans une analyse d'eau par la pile de force précédemment évaluée déjà formidable devrait

être multipliée par le carré de 96.000, par le carré de 10^5 environ soit 10^{10} soit par 10 milliards. Je ne poursuis pas le calcul qui nous donnerait un résultat dont la grandeur est telle qu'elle ne correspond à rien de connu et dont la véritable estimation nous échappe.

Il importe de retenir que ces forces immenses que nous n'avons pas encore appris à diriger naissent à la suite d'efforts insignifiants qui la font pour ainsi dire jaillir de l'atome en voie de désagrégation. Reste à apprendre à les capter et les combiner de manière à les faire travailler utilement. Enoncé en ces termes le problème semble devoir admettre une solution. Nous n'avons pas cependant foi en cet avenir. Nous nous refusons au moins à croire que l'humanité réussisse jamais à tirer de la matière une si grande somme d'énergie pour que tous effet, toute fatigue, lui soit épargnée. Dieu a condamné l'homme à subir la loi du travail. Cet arrêt est sans appel. La matière ne lui sera pas substituée dans l'accomplissement de son labeur quotidien. Mais sans atteindre les résultats par trop séduisants que nous avons laissé entrevoir il se pourra que le genre humain réussisse un jour à mettre en œuvre une partie de l'énergie déposée dans les profondeurs de l'atome et s'en faire un précieux auxiliaire qui le deviendra toujours davantage quand les autres sources d'énergie où il a puisé jusqu'à ce jour commenceront à tarir.

Les faits que j'ai eu l'honneur de vous exposer nous obligent à modifier toutes nos vues à l'égard de la constitution de la matière et à rattacher l'origine de toutes les

forces aux mouvements des éléments de l'atome désagrégé, c'est-à-dire à l'électricité.

La matière est une, mais l'atome loin d'être un et indivisible est un système très complexe de corps dont le type est celui des systèmes stellaires, ou si l'on veut est assimilables à ces soleils qui avec leur cortège de planètes et de satellites peuplent la voute céleste. La force est une.

Tout dans la science est remis en question. C'est le monument tout entier qui s'écroule et il nous faut tourner les yeux vers de nouveaux horizons.

N'en soyons pas autrement surpris. Ne savons-nous pas qu'ici-bas tout passe ? Ne le regrettons pas davantage, car si nous sommes ramenés en arrière nous voyons ouverte devant nous une voie triomphale à l'extrémité de laquelle apparait une véritable merveille, l'épanouissement d'une doctrine qui nous apporte la preuve que c'est dans *le principe de l'unité* qu'il faut aller chercher la clé des mystères de la science ; qu'il n'existe qu'une matière, que le plus humbles des atomes et le système stellaire le plus brillant, sont façonnés sur le même modèle, que l'électricité est l'universel moteur ou autrement que la création toute entière se résume dans cette admirable trilogie qui reflète la sublime intelligence de son divin Auteur, unité de substance, unité de force, unité de plan.



LE CINQUANTENAIRE

DE

M. FÉRAUD-GIRAUD



Le Dimanche 10 février 1907 l'Académie a célébré le cinquantième anniversaire de l'élection de M. Féraud-Giraud, Président de Chambre honoraire à la Cour de Cassation, élu membre de la Compagnie le 10 février 1857.

A cette occasion MM. les Académiciens se sont rendus chez leur Doyen que M. le Marquis d'Ille, président, a harangué en ces termes :

Monsieur le Président,

L'Académie d'Aix, dont je suis le trop modeste interprète, est heureuse d'apporter à son cher et vénéré Doyen ses félicitations et ses souhaits à l'occasion du cinquantenaire de son élection dans notre Compagnie.

Voilà un demi-siècle, M. le Président, que vous en êtes l'honneur et la gloire, car, dans le monde entier l'on s'incline devant l'illustre jurisconsulte dont le nom fait autorité sur les questions diplomatiques et de droit international. Devenu notre Doyen depuis vingt ans, vous avez tenu à rester membre actif de l'Académie et à lui témoigner, soit par vos savantes communications, soit par vos dons généreux (1) un attachement que chacun de ses membres vous rend en affection et en respect. Combien justement avait apprécié vos mérites et prévu votre brillant avenir, MM. de Fortis, Tavernier et le Président Castellan, quand ils vous proposèrent, jeune encore, aux suffrages de leurs collègues, dont nous évoquons le souvenir avec reconnaissance : les historiens patriotes provençaux Roux-Alphéran et Rouchon-Guigues ; les bibliophiles Rouard et Mouan ; Monseigneur Rey et les abbés Maurin et Guiet ; les docteurs Payan, Pons, d'Astros et Icard ; les avocats Tavernier et Frégier ; les professeurs Bouteuil, Lafaye, Bonafous, Méry et Zeller ; les ingénieurs de Tournadre et Agard ; le conservateur du Musée Gibert ; les naturalistes Adolphe de Saporta et Castagne ; les magistrats Chambaud, Rouchon-Guigues, Vallet, Castellan, de Fortis, le généreux fondateur du premier prix de vertu, le capitaine Rambot ; M. de Garidel qui fut aussi notre doyen et dont on célébra, comme aujourd'hui, le cinquantenaire académique. A cette époque les membres d'honneur s'appelaient le Comte Portalis, ancien ministre, Mgr de Pozada, mort Patriarche des Indes ; Poulle-Emmanuel, Premier Président à la Cour Impériale ; Roustan, ancien Recteur, votre prédécesseur, et Aude, ancien Maire d'Aix, le père et l'aïeul de nos distingués confrères actuels. Vous avez vu ainsi les fils ou les neveux de plusieurs de vos premiers collègues prendre rang dans notre

---

(1) M. Féraud-Giraud a fait don à l'Académie de divers ouvrages et d'une magnifique collection de portraits provençaux.

Compagnie et aujourd'hui encore vous en retrouvez parmi ceux qui vous apportent l'assurance de leur respectueux attachement.

L'Académie est une famille ; les traditions s'y transmettent de générations en générations et le souvenir des anciens s'y conserve religieusement.

Au nom de tous nos Collègues, je vous réitère, M. le Doyen, nos compliments et exprime l'espoir que Dieu vous conserve encore de nombreuses années en tête de notre Académie.

M. le Secrétaire perpétuel, retenu chez lui par une indisposition, avait envoyé la poésie suivante qui a été lue par M. Edouard Aude, secrétaire annuel.

La Fête demi-séculaire
De notre vénéré Doyen
Réjouit, rajeunit, éclaire
Le temps présent par l'âge ancien.

Et cette bien vive allégresse,
Remplit d'autant plus notre cœur,
Qu'une persistante jeunesse
Des ans, Maître, vous fait vainqueur.

Votre nom, que rendent illustre
Vos savants et nombreux écrits,
A prêté de son brillant lustre
Aux travaux de nos érudits.

Et de vous voir défier l'âge,
Vos confrères, vraiment heureux,
S'en viennent vous offrir l'hommage,
De leurs respects et de leurs vœux.

M. Féraud-Giraud, profondément touché par ces marques de sympathie et de respect, exprima en quelques paroles émues sa reconnaissance à ses collègues et leur réitéra l'assurance de son vieil attachement à l'Académie.



Esquisse de la Tectonique

DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

Communication faite à l'Académie d'Aix
Le 7 Janvier 1907

Par le Colonel JULLIEN

MESSIEURS,

Plusieurs d'entre vous m'ont demandé de vous exposer le résultat des promenades géologiques que j'ai faites dans les environs depuis trois ans. Elles n'ont pu être aussi fréquentes et aussi longues que je l'aurais désiré. Mes occupations ne me permettaient d'y consacrer qu'un certain nombre d'après-midi de dimanches. Au moyen d'une voiture légère j'ai pu circuler autour d'Aix dans un rayon d'environ 15 kilomètres. Les cartes topographiques et géologiques étalées devant moi me permettaient de me rendre compte du pays. De nombreuses stations aux points intéressants, des

pointes à pied dans les endroits inaccessibles à la voiture complétaient ces reconnaissances. Des manœuvres à l'extérieur (régions du Leberon, d'Apt, de Lambesc, de Rognes, de Rognac, de Brignoles, de Saint-Maximin, de Roquevaire, Carpiagne, Cassis et la Bédoule, m'ont permis d'augmenter mes observations sur les abords de la région.

J'ai pensé qu'un exposé rapide des diverses modifications qu'a subi le relief du sol d'Aix et de ses environs immédiats pourrait vous offrir plus d'intérêt, malgré l'aridité de la matière, qu'une étude de stratigraphie et de paléontologie pures. L'exposé du sujet que j'aborde ne correspondra pas à sa grandeur. Je n'ai eu que peu de temps pour le préparer. J'ai dû le condenser beaucoup pour ne pas le rendre fastidieux ; je vous prie donc de ne le considérer que comme une causerie.

De nombreux et éminents géologues ont étudié le pays. Ils ont fixé d'une façon pour ainsi dire définitive la succession des différentes formations sédimentaires. Ils ont décrit d'une façon magistrale les restes des corps organisés qui ont été déjà trouvés. Ce n'est que par de patientes recherches et études de détail qu'il est possible d'augmenter le bagage des connaissances stratigraphiques et paléontologiques sur la région.

Le savant professeur Collot, dans sa remarquable thèse de doctorat *(Descriptions géologiques des environs d'Aix-en-Provence. — Montpellier, 1880)* et le Marquis de Saporta *(Aperçus géologique du terroir d'Aix-en-Provence. — Librairie Makaire, Aix 1881)*, ont développé les péripéties auxquelles a été soumise la région. Il est audacieux pour moi

d'aborder le sujet, aussi j'invoque toute votre indulgence pour l'esquisse que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Avant d'aborder la tectonique du pays d'Aix, permettez-moi de vous exposer très succinctement quelques principes sur lesquels je me suis basé.

J'admets que la terre émet dans l'espace plus de chaleur qu'elle n'en reçoit. Par suite elle subit un refroidissement, d'ailleurs très lent, qui lui a permis de passer successivement par les états de nébuleuse, de globe en incandescence et enfin à l'état actuel où la croûte extérieure est solidifiée et où le noyau intérieur est encore en fusion. Par l'effet du refroidissement, la terre passe progressivement d'un état dilaté à un état de contraction. La croûte solide ne possède pas un état de compressibilité complet ; elle est obligée pour passer d'une surface plus grande à une plus petite de se rider, de se plisser. L'élasticité des roches et sédiments divers a une limite ; les plis des rides finissent souvent par se rompre.

Le plissement général produit généralement pour une surface étendue des rides principales parrallèles entr'elles (les reliefs de ces plis portent le nom d'anticlinaux, les bas fonds sont les synclinaux).

La surface que l'on observe, dans le retrécissement général, doit diminuer aussi bien en longueur qu'en largeur. Par suite les anticlinicaux primitifs sont obligés soit de se bomber, soit de se froncer dans le sens de leur longueur. Dans le premier cas ils se rompent souvent perpendiculairement à leur direction. Dans le second cas le froncement produit des anticlinicaux et des synclinaux secondaires perpendiculaires aux premiers.

Parfois le quadrilatère formé par deux anticlinaux primitifs et deux anticlinaux secondaires se bombe ou se rompt suivant les diagonales formant de nouveaux anticlinaux ou des défilés obliques par rapport aux anticlinaux primitifs.

Lorsqu'une surface déterminée a été couverte par une sédimentation puissante offrant des bancs de matériaux solides, elle présente par la rigidité et le poids de l'ensemble une résistance considérable aux pressions latérales. Elle a une tendance à rester en arrière, tandis que les bords non touchés par la sédimentation s'enfonçent. Il en résulte un plateau élevé à l'emplacement d'une ancienne dépression ; et souvent le plateau prend un plissement qui lui est particulier.

Des théories nouvelles tendent à attribuer à l'érosion, soit par les eaux, soit par le vent, une action principale sur la forme générale du terrain. Pour moi les érosions ne se produisent que dans des terrains très meublés, où très ameublés par des pressions considérables ayant produit des dislocations et des fractures. Les effets du plissement me semblent avoir toujours la prépondérance dans la configuration générale du sol.

Tectonique du Pays d'Aix

Anticlinal d'Aix. — Toute la région provençale a été soumise dès les temps géologiques les plus reculés à un plissement général dont la direction des anticlinaux est dirigée est-ouest avec une très légère inclinaison vers le sud-ouest.

Nous voyons en partant de la Méditerranée les anticlinaux suivants :

1° Massif d'Ollioules et de Toulon ;

2° Massif de Carpiagne et du Cap-Gros prolongé à l'E. par le massif de la Sainte-Baume ;

3° Massif de l'Etoile prolongé à l'O. par la chaine de l'Estaque et à l'E. par les montagnes de Regagnas et de l'Olympe ;

4° Massif d'Aix et de Vauvenargues ;

5° Le Léberon ;

6° Montagnes de Vaucluse.

Je ne m'occuperai que de l'anticlinal Aix-Vauvenargues, me limitant au nord et au sud aux synclinaux le séparant des anticlinaux du Léberon et de l'Etoile.

Cet anticlinal passe par Puits-de-Rians, Claps, Vauvenargues, les plateaux de Saint-Marc et du Peyriguiou, Aix et se dirige à l'ouest par les hauteurs de Galice sur Ventabren.

Temps antérieurs au Jurassique. — Les plis primitifs de la région ont dû s'esquisser au fond des mers dès le début des temps géologiques, mais nulle part sur l'anticlinal d'Aix nous ne trouvons de trace de terrains archéen ou sédimentaires antérieurs au Jurassique inférieur. Ils sont restés masqués par des dépôts plus récents. La physionomie du pays ne peut être étudiée qu'à partir de l'époque Jurassique.

Période Jurassique. — La colline de Peyriguiou est la partie de l'anticlinal qui sortit des ondes la première après le lias moyen. Tout le massif de Vauvenargues et du Pain-de-Munition émergea ensuite. A la fin de la période jurassique cet ensemble formait une île allongée de l'Ouest à l'Est longue d'environ 35 kilomètres et large de 5 à 6 kilomètres. Les terres les plus rapprochées étaient : au Sud les petites îles de l'Etoile, de Regagnas, de l'Olympe, de la Sainte-Baume ; à l'Est : les îles de Toulon, des Maures et de Digne ; au Nord : le Dauphiné ; à l'Ouest : l'Ardèche et les Cévennes reliées au plateau central.

Période Crétacée et Eocène. — Pendant la période du crétacé inférieur, la mer continua à occuper les synclinaux Nord et Sud. Elle se retira progressivement par suite d'un exaussement général. A l'époque du crétacé supérieur la mer avait abandonné totalement le synclinal Nord, mais elle occupait probablement encore une partie de l'Est du synclinal Sud. Au milieu de l'époque sénonienne elle disparait et donne place dans ce dernier synclinal à un grand lac couvrant de ses

eaux tout le synclinal compris entre Saint-Maximin à l'Est et Rognac à l'Ouest. Ce lac principal devait déverser ses eaux vers le Nord-Ouest probablement du côté de La Fare. Il devait recevoir par une dépression existant entre le massif de Vauvenargues et le Pain-de-Munition les eaux d'un lac supérieur plus petit occupant dans le synclinal Nord la région de Rians. Ce lac supérieur existera pendant la fin de la période crétacée et le commencement de la période eocène ; il semble avoir disparu avant l'époque lutétienne. Son déversement dans le grand lac Sud devait produire de puissants courants cause de dépôts de galets et des brèches du flanc Sud du massif de Vauvenargues à Saint-Antonin et au Tholonet. Le grand lac Sud se combla progressivement, par suite d'une sédimentation puissante, refoulant progressivement les eaux vers l'Ouest. Pendant la période crétacée supérieure, une végétation puissante forma les dépôts de lignite de Trets, Fuveau et Gardanne dont l'importance trompa au début les géologues les plus distingués qui les prirent pour du carbonifère réel.

Au début de l'éocène les sédiments du lac n'échappèrent pas aux épanchements de silice et de sels ferrugineux qui se manifestèrent un peu partout dans les couches de cette période. Des silex et des marnes ocreuses d'un rouge très foncé en sont les témoins. Ces épanchements ferrugineux cessèrent au début du Lutétien. Les puissants bancs calcaires qui se formèrent alors sont blancs ou à peine rosés.

Période Oligocène. — La sédimentation calcaire puissante, qui s'était formée dans le lac,

donna à tout le synclinal Sud une résistance considérable aux pressions ultérieures et lorsqu'entre l'Eocène et l'Oligocène des poussées séismiques importantes se produisirent, l'emplacement du lac prit un relief assez considérable par rapport aux régions voisines. Le terrain occupé par le lac se bomba et donna une altitude assez sérieuse à ses anciens bords : Cuques, Cengle, collines de Fuveau, de Simiane, de Vitrolles, de Rognac, de Roquefavour et de Ventabren. Au centre un plissement suivant la diagonale du quadrilatère occupé par le lac produisit les collines du Montaiguet et de Bouc et une brisure suivant l'autre diagonale forma le défilé de Valabre.

Les eaux du lac Sud furent rejetées sur le synclinal Nord et formèrent un nouveau lac couvrant le terrain entre les collines de la rive droite de l'Arc et la Durance. Il s'étendait à l'Est jusqu'à une ligne passant par Aix et Meyrargues et déversait probablement ses eaux au Nord-Ouest du côté de Lambesc. Les dépôts de galets que l'on observe depuis les Pinchinats jusqu'aux Milles ont dû y être déposés par les courants lors du déversement des eaux du synclinal Sud dans le synclinal Nord.

Pendant la première partie de l'existence du lac oligocène, des sources thermales et très minéralisées (sulfate de chaux, silice et peut-être chlorure de sodium) jaillirent dans le lac à proximité du rivage Sud. Elles ont laissé comme témoins de la silice intercalée dans tous les bancs calcaires et de puissants dépôts de gypse. L'émission de ces eaux thermo-minérales a dû être accompagnée par moments des dégagements de gaz délétères qui occasionnèrent la mort de nombreux poissons

et insectes dont nous retrouvons dans plusieurs couches les restes admirablement conservés. Il est très possible que les convulsions séismiques qui produisirent la réversion des eaux d'un synclinal dans l'autre produisirent sur l'anticlinal des crevasses, où les eaux s'infiltrèrent. Ces dernières se minéralisèrent probablement au contact des couches du trias enfouies dans les profondeurs du sol et se firent ensuite jour près du rivage. Si en plus des couches de gypse les eaux d'infiltration rencontrèrent dans le sol des dépôts de sel gemme fréquents dans le trias elles purent donner aux eaux du lac la saumure que semble indiquer certains poissons, tels que mulets, soles et anguiles, que l'on y trouve, ainsi que les potamides et les cyrènes, coquilles essentiellement d'eau saumâtre. A la fin du stampien, ou bien les sources s'étaient taries, ou bien leurs eaux avait dissout tout le gypse et le sel triasiques qu'elles avaient rencontré car les dépôts de sulfate de chaux et la saumure disparaissent à la fin de la période oligocène, ce qui est indiqué dans les dernières couches par la disparition des potamides et des cyrènes d'eau saumâtre qui font place à des coquilles franchement d'eau douce, lymnées et planorbes.

Période Miocène. — Avec le miocène une transgression générale de la mer se produit sur toutes les côtes de la Provence et du Languedoc. A l'époque helvétienne la mer envahit toute la région de Rognes et de Lambesc, pénétra dans le bassin du lac oligocène, en franchit même les rivages, couvrit les plateaux de Saint-Marc, le Peyriguiou, Aix, et poussa même ses dernières anses sur les pentes Ouest actuelles du Montai-

guet jusqu'à Luynes. De nombreuses coquilles terrestres mélangées à des coquilles marines indique la proximité des rivages. Les fonds devaient être peu considérables ; ils furent comblés bientôt par quelques mètres de sédimentation.

Après la période helvétienne la mer disparut de la région faisant place à des lagunes, marécageuses, ou l'on ne trouve plus que des coquilles terrestres et quelques ossements de mamifères.

Pendant la période miocène un petit volcan était entré en activité à Beaulieu dans le promontoire qui existait entre les territoires actuels de Rognes et de Puyricard. Il n'atteste plus actuellement sa présence que par des tufs basaltiques. Son influence ne me semble pas avoir eu une grande importance sur le relief de la contrée.

Période Pliocène. — Avec le miocène le régime de la sédimentation est terminé. Tous les bassins lacustres et marins cessent d'exister. Les puissants mouvements seismiques pliocènes donneront à la région d'Aix sa physionomie actuelle. Le plissement général a continué son œuvre, le bombement du grand anticlinal s'est accentué. Sous l'effort d'une puissante compression, le faîte formé par les épais dépôts du jurassique supérieur finit par se fendre dans sa longueur. La résistance des sédiments de l'ancien lac crétacé — éocène — force les masses jurassiques du flanc Sud à se redresser même plus que la verticale, formant ainsi la crête élevée de Sainte-Victoire. A leur contact les couches crétaires et eocènes de la région de Saint-Antonin et du Tholonet se redressent également leur servant de contrefort. Vers le nord la rupture

produit les crêtes de la Keyrié, du gros Baou, de la citadelle de Claps. Entre les deux crêtes désunies s'ouvre une large et profonde plaie laissant voir toute la succession des terrains jurassiques. La vallée de Vauvenargues succède à l'ancienne ligne de faîte primitive. Cette grande boutonnière s'étend de la partie Est d'Aix jusqu'au col des Portes entre le hameau abandonné de Claps et la ferme du Puits-d'Auzon. Une petite chaîne de hauteurs prolongeant le Peyriguiou et passant par le plateau de Saint-Marc et le Délubre reste comme vestige de la ligne de faîte primitive. Des étranglements à Saint-Marc, aux Bonfillons, à Vauvenargues, à Guerre sont des traces d'anticlinaux secondaires perpendiculaires à la chaîne principale. Quelques failles longitudinales sont signalées dans la vallée. Une rupture transversale se produit à l'emplacement actuel du barrage Zola. Par cette coupure le ruissellement torrentiel fait disparaître les débris des sédiments rompus et ameublis et les déverse par le Tholonet dans le grand synclinal Sud.

Probablement à cette même époque, la barre formée par les bords Ouest surélevées de l'ancien lac crétacé-éocène se rompit, formant le défilé de Roquefavour. L'Arc prend alors son cours actuel : de Pourcieux à la Barque il suit l'ancien synclinal Sud ; il contourne ensuite par le Nord le bombement du massif du Montaiguet et de Bouc formé au centre de l'ancien lac. Il rejoint à Saint-Pons le Grand Vallat qui contourne les flancs Sud du massif et gagne la brisure de Roquefavour.

Au Nord de l'anticlinal, l'emplacement de l'ancien lac, par suite de la puissante sédimentation des périodes oligocène et miocène, résiste aux

pressions ; il s'exauce et prend une altitude de plus de 100 mètres au-dessus du faîte de l'anticlinal qu'il bordait au Sud. Il forme les plateaux élevés entre l'Arc et la Durance. Les bords du lac deviennent : au Sud, les hauteurs des Platanes, d'Entremont, des Plâtrières et d'Aiguille ; au Nord, les hauteurs de Saint-Canadet et de Sainte-Réparade, l'ancien fond du lac se bombe et donne la chaîne de la Trévaresse. Entre cette chaîne et les bords Sud de l'ancien lac se forme le petit synclinal secondaire de la Touloubre. La Trevaresse se soude par Venelles aux hauteurs néocomiennes de Concors, qui font partie du flanc Nord de l'anticlinal général. Des plissements secondaires en tous sens parallèles, perpendiculaires et diagonaux donnent à ce massif du Concors, pris entre les sédiments du lac oligocène de l'Est et de l'ancien lac supérieur crétacé de l'Ouest, sa physionomie si heurtée et si inextricable.

La Durance prend son cours actuel. Elle suit de Peyrolles à Pertuis l'ancien synclinal puis est refoulée vers le Nord par les massifs de la Trévaresse, de Saint-Canadet et de Sainte-Réparade.

Période Pléistocène. — Les sources thermales qui ont donné à la ville son nom, sont probablement une conséquence des derniers mouvements pliocènes. Je ne puis donner à leur égard que des suppositions. Elles ont dû se faire jour dans le début de la période pléistocène ou contemporaine. J'ai admis que des sources thermo-minérales avaient contribué à la formation des bancs de gypse de l'oligocène en amenant des eaux du voisinage de l'anticlinal sur les bords du lac, c'est-à-

dire du Sud vers le Nord, que ces eaux avaient dû se minéraliser et s'échauffer au contact des couches profondes du trias. Ne se produirait-il pas actuellement un phénomène inverse ? Les eaux de pluie s'infiltrant dans les bas fonds de la plaine de la Touloubre peuvent fort bien s'accumuler dans les réservoirs souterrains formés par le transfert du gypse triasique à la surface pendant la période oligocène et revenir ensuite au jour sur l'anticlinal après s'être échauffées. La différence d'une vingtaine de degrés entre la chaleur des eaux thermales et la température moyenne annuelle de la région me font supposer que les réservoirs souterrains ne doivent pas être à une profondeur dépassant 1.000 mètres. (1) Vers la Touloubre la sédimentation au-dessus du trias comprend tout le jurassique, un peu de crétacé inférieur et tout l'oligocène, l'épaisseur doit être voisine d'un millier de mètres, il y aurait là une certaine coïncidence. Les grandes pluies de la fin du dernier automne ont agi sérieusement sur les sources thermales ; leur débit a considérablement augmenté tandis que la température parait avoir un peu diminué. Ceci semblerait indiquer que l'origine des eaux n'est pas très éloignée.

En dehors des travaux de l'homme, de quelques éboulements et de quelques alluvions sans grande importance générale, le pays a dû conserver depuis les temps les plus reculés de l'histoire sa physionomie actuelle.

---

(1) La température moyenne de la région est de 15°, les eaux en pénétrant à 1.000 mètres de profondeur seront portées à une température voisine de 45°. Les eaux thermales ont à la source 35°. Différence 10° qui peuvent se perdre dans le cheminement souterrain d'ascension.

Pour terminer il me reste à signaler les principales modifications qui sont à prévoir lors des cataclysmes qui mettront fin à notre ère. Le plissement général continuera. Le terrain occupé par la ville d'Aix, le Peyriguiou, le fond de la vallée de Vauvenargues se rehaussera. La grande crevasse s'agrandissant mettra peut-être à nu les couches du trias. Les rochers de Sainte-Victoire se coucheront sur le Cengle ; offrant aux géologues de l'avenir, s'il en existe encore, une stratification inverse de celle qui a présidé à la sédimentation primitive. Des plis couchés analogues se sont déjà produits, aux périodes antérieures, dans les massifs du Var. La chaîne du Gros-Baou prendra probablement une altitude prépondérante sur celle de Sainte-Victoire.



Nos Primitifs à Paris

Par M. C. ANINARD, Avocat a la Cour

Notre entraîneur perpétuel
M'a dit d'un ton tout maternel :
« Nous dressons le menu de notre Grand'Séance ;
Ni le savoir ni l'éloquence
Assurément n'y font défaut ;
Mais il nous faut
Un peu de poésie autour de notre prose,
Un peu de rose
Pour tempérer notre fond d'habit noir
L'égayer le faire valoir ;

« Sinon c'est un brasier sans flamme,
Des chants sur une unique gamme
Un casque sans plumet,
Un salon sans caquet,
Au bal un cavalier sans dame,
C'est un bel escalier
Sans palier.
Or, par un contre temps qui ruine mon rêve
Nos poètes sont morts ou, c'est bien pis, en grève.

Mais nous comptons sur vous, vous les remplacerez.
— Je ne suis pas poète ! — Eh ! vous le deviendrez !
Ne soyez pas retardataire ;
Sous un régime égalitaire,
Rimer n'est plus un don de naissance, un état
De privilège, un majorat ;
C'est un droit moderne, un droit de conquête ;
Et de nos jours tout le monde est poète
Comme tout le monde est soldat !
Ne riez pas ! tout se socialise :
Le capital argent
Le capital talent ;
Profitez de la crise.
Pour moi qui ne le sait ? Quand il le faut je rime
Des vers qu'on applaudit et même qu'on imprime.
Vous ferez comme moi. C'est réglé, c'est compris,
Marche au succès qui l'ose ;
Vous nous tournerez quelque chose
Sur... « *Nos Primitifs à Paris* ».

Il dit ; et, m'accrochant au flanc cette torpille,
Me plante là *nikelé,* mais rétif,
Moi qui n'ai jamais fait que des vers de famille
Et qui ne savais pas ce qu'est un *primitif !*

Il faut s'incliner cependant.
Impossible de se soustraire
A ce terrible secrétaire
Qui parle comme un commandant. (1)

Hachette m'a vendu la science avec prime ;
Un manuel *ad hoc* m'a prodigué la rime ;
Et, comme maint savant docteur du haut en bas,
J'enseigne, *ex professo,* ce que je ne sais pas.

---

(1) M. le Baron Guillibert, secrétaire perpétuel de l'Académie, est commandant dans l'armée territoriale.

Pour bien des gens, longtemps le moyen âge
Est resté couvert d'un épais nuage,
Un temps d'ignorance, un affreux cahos
De Huns et de Saxons, de Vandales, de Goths ;
Temps d'inquisition, de buchers, de sorcières.
Il y grouillait de pauvres hères,
Un peuple abêti par la foi
Sous le joug du seigneur et du moine et du Roi.
Ce n'étaient qu'abus effrayants
De tout sabre et de toute robe ;
Bref toute tyrannie, hors celle des microbes,
Réservée aux peuples savants.
Mais à mesure qu'on y fouille
Le noir nuage fond, le cahos se débrouille
Et tout un monde en sort de paladins,
D'artistes, de savants, de héros et de saints.

On y découvrit même un jour nos cathédrales
Et de la flèche jusqu'aux dalles,
On les admira puis les restaura.
Le gothique en vint à la mode ;
Plus d'un barde les célébra
En plus d'une ode ;
Et tel qui rougirait de se dire chrétien,
Dans l'église ogivale entre en pieux maintien,
Non pour l'amour de Dieu, loin de lui cette audace !
Mais pour l'amour de l'Art, ce qui sauve la face.

Dans toute antique cathédrale
Se trouvent de très vieux tableaux.
On les examine et il s'en exhale
Qu'ils sont si beaux,
Qu'on leur passe aussi d'être cléricaux.

Eveillé, le flair de l'artiste,
Avec ardeur suit cette piste
Et déniche de toutes parts
De nos grands ymaigiers des chef-d'œuvres épars.
Il en sort des combles, des caves,
Des plus poussiéreux recoins,
Des greniers à pailles et greniers à foin.

Qui nous dira, nobles épaves,
En quel déliquescent état!
Interviewons l'aragne, interviewons le rat.

On les brosse, on les lave, on les rafistole
On en radote, on en raffole;
On ne rêve plus que de primitifs!
Tel rapin en oublie un bon bourgeois qui pose
Tel autre, un ardent, son apéritif.
Un enthousiaste propose,
On vote d'acclamation,
Une vaste exposition;
Des quatre vents on la rassemble;
Et Paris étonné contemple
Un grand art, dédaigneux du grec et du romain,
Sans mensonge fade et mythologique,
Sans rien d'Apollon, Vénus ou Jupin.
Et ce qui ravit en cet étalage,
C'est, sous un pinceau génial,
Le très assorti mariage
Du réel et de l'idéal:
Attraction plus haute et plus noble assemblage,
Dussè-je être moqué, sifflé, je le maintiens,
Qu'un concours de bébés, de beautés ou de chiens.

Aix autrefois souveraine,
Riche en bijoux de tout art
Ne se tint pas à l'écart,
Si bien qu'elle fut la reine

De ce bel entraînement,
Ayant exposé le *Buisson Ardent*
L'*Annonciation* de la Madeleine
Et de notre Musée un curieux panneau
Troisième et très rare joyau. (1)

Ah ! ce ne fut pas sans bataille,
Sans qu'entre Aixois on se chamaille.
Les timorés disaient aux confiants :
« C'est trahison ou c'est folie,
Sans compter risque d'incendie,
Dangers incessants
Et heurts du voyage,
D'envoyer à Paris ou plutôt à Carthage
Des trésors aussi séduisants.
Contre les Marseillais, ces loups,
Nous savons encor nous défendre
Et leur rendre
Coups pour coups ;
Mais par les Parisiens, ces renards en gants blancs
Provençaux bons enfants,
Vous vous laisserez prendre,
Si vous livrez à ces intrus
Nos plus belles étoiles,
Adieu nos rarissimes toiles !
Embrassons-les, nous ne les verrons plus !

Sur cette alarmante thèse
La sagesse l'emporta ;
Notre trio remporta
Les honneurs de la cimaise.

---

(1) Le tableau connu sous le nom de *Buisson Ardent* appartient à la Basilique Saint-Sauveur. C'est un tryptique représentant dans le panneau central Moïse devant le buisson ardent et sur les cotés le Roi René et sa femme. On a discuté longtemps sur l'auteur de cette peinture renommée. Notre savant collègue M. l'abbé Requin a établi par un document irréfutable qu'elle est de Nicolas Froment.

L'*Annonciation* appartient à la paroisse de la Madeleine. L'auteur n'est pas connu. On a attribué longtemps ce tableau à Albert Durer. Cette opinion ne repose sur aucune donnée certaine, mais tout le monde convient, qu'il est d'un grand maitre.

On proclama l'*ardent buisson*
Le clou de l'exposition ;
Contre Nicolas nul qui tienne :
Française, Anglaise, Welche, Hollandaise, Italienne
L'opinion n'eut qu'une voix,
Pour René tout Paris eut les yeux d'un aixois.

Contenant notre exhubérance,
Nous étions là, nous les enfants
Du Mistral et de la Durance,
Feignant modeste contenance
Sous l'averse des compliments
Et les absorbant en silence ;
Mais notre épanouissement,
Verbe par bonheur sans accent,
Disait : « C'est nous Provençaux de Provence
Nous les modernes Athéniens,
C'est nous, en ce moment en France,
Nous qui sommes les Parisiens ».

Sauvés des hautes convoitises,
Vainqueurs des plus fameux pinceaux,
Ils sont revenus nos tableaux,
Sans regret des royales frises,
Reprendre leur place humblement
Dans la pénombre des églises ;
Y redire discrètement,
Au moment ou notre art décline,
Que par une adorable loi
Naturelle autant que divine
Tout génie est né de la Foi.
Ecoutons la leçon que donne
Ce Moïse, cette madone

Aux artistes aux savants :
Nos ancêtres
Sont nos maitres
Parce qu'ils furent croyants..
De leur naïveté parlons avec mesure
Et de tous nos progrès jouissons sans enflure.
Ce n'est pas eux, c'est nous qui sommes déversifs,
Naïfs.
Nous qui mettons le fond au-dessous de la forme,
Par une sotte erreur,
Et le pinceau du peintre au-dessus de son cœur.
Que notre jugement s'élève et se réforme.
Devenons des intellectifs
De plus large envergure,
Pour l'inspiration plus que pour la facture
Soyons fiers de nos primitifs.
Nous y viendrons, la pente entraîne ;

Si la Foi mène à l'art, l'art à la Foi ramène.



A Sa Majesta 'N Anfos XIII

RÈI DIS ESPAGNO

En ounour de soun Maridage

O Rei! pèr lou bonur de toun pople e lou tiéu,
Vuei dou trone espagnòu partejes lou reinaje,
E tout plen d'estrambord, n'en porges l'òumenage
A la bello flour d'or, que toun cor n'es catiéu.

Verai, dins toun draiou, leno la man de Diéu.
La coundugué pèr tu, ié baiant l'apanage
Di rèino bèn-astrugo, amour, joio, parage :
Ansin li rèire-grand van revièure en si fiéu.

Tourna-mai van flouri la bèuta, la jouvènço,
En raço grandiran li vertu, la valènço ;
E, se pèr celebra toun radious imen

Dins cado nacioun es fèsto universalo,
Que lou crid lou mai fort e lou mai calourent
Sieque lou que claman en terro prouvençalo.

Lou felibre majourau,

BAROUN GUILLIBERT

AIS-DE-PROUVÈNÇO
30 de mai 1906

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de l'Académie d'Aix

COMPLÉMENT ET MODIFICATIONS

Depuis le 15 Juin 1902



Les noms des membres titulaires sont suivis d'un.. T
Ceux des membres d'honneur ou honoraires d'un... H
» associés régionaux d'un........ R
» correspondants d'un C

Date de Réception		
1900	AUDE Edouard	T
1907	BOUGON Georges, docteur à Paris	C
1905	DE LA CALADE (DE DURANTI) Jérôme	T
1906	CABASSOL Joseph, maire d'Aix	H
1905	DE CLOSMADEUC (Urvoy)	R
1906	COTTE Charles, à Pertuis	R
1907	GAFFAREL Paul, à Marseille	R
1903	GAVANESCUL J., à Jassi (Roumanie)	C
1906	JAUFFRET Alfred, avocat	T
1907	JULLIAN Camille, à Paris	C
1906	JULLIEN Jules-André, colonel	T
1907	LACOUR-GAYET, à Paris	C
1906	LIEUTAUD Auguste, à Arles	R
1906	LONG Félix, à Nice	C
1905	MICHEL Tranquille	T

1904	De MONTIGNY (Lucas) Gabriel	T
1860	MOTTET, recteur	H
1905	PADULA Antoine, à Naples	C
1903	PERRIER Emile, à Marseille	R
1904	PLANTÉ Adrien, à Orthez	Ç
1906	De POITEVIN de MAUREILLAN, colonel	C
1906	REYNAUD Gustave	T
1883	ROUX Jules-Charles, ancien député	H
1903	SATTA Salvatore, à Rome	Ç
1903	TASSET Jacques	C
1903	VERNEY de la VALETTA (Comte) Franchi	Ç
1904	De VILLENEUVE (le Marquis) Christian	R
1903	VILLEVIEILLE Joseph, artiste peintre	H
1903	VILLEVIEILLE Urbain, chanoine curé	T
1907	VINÇENS Charles, à Marseille	R



TABLEAU

des

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en mars 1908)

—

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

CLÉMENT-SIMON ✻ C. ✻, Gustave, ancien Procureur général près la Cour d'appel d'Aix, au château de Bach, près Tulle. 19 février 1878.

BELIN O. ✻ I. P. ✿, recteur honoraire de l'Université d'Aix. 21 janvier 1890. *Cours Gambetta, 40, à Aix.*

ARBAUD ✿ Paul, bibliophile à Aix. Associé régional le 5 janvier 1883, membre d'honneur le 30 janvier 1894. *Rue du 4 Septembre, 2.*

MISTRAL O. ✻ C. ✻ ✠ Frédéric, à Maillane (B.-du-R.). Correspondant 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899.

CABASSOL Joseph, Maire d'Aix, conseiller général, avocat à la Cour, ancien bâtonnier. 23 janvier 1906. *Place Jeanne d'Arc.*

PÉCOUL Auguste, G. C. ✻, ancien diplomate. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907, à *Draveil (Seine-et-Oise).*

CHARLES-ROUX Jules, O. ✻, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL ✻ Evariste, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Cherrier (l'abbé) Auguste, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 15.*

Guillibert (baron) ✵ O. ✠ Hippolyte, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

Vidal ✿ ✵ François, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes. 21 janvier 1879. *Avenue Victor-Hugo, 15.*

Mouravit ✠ Gustave, président de la Chambre des notaires, 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 8.*

Marbot (l'abbé) Edmond, chanoine, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*.

Gantelmi d'Ille (marquis de) ✵ ✠ O. ✵ Charles. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

Pontier I. P. ✿ Henry, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

Selle (vicomte de) ✵ C. ✵ ✠ ✿ Albert, ingénieur, professeur honoraire à l'Ecole Centrale. 16 mai 1893. *Cours Mirabeau, 46.*

Sigaud de Bresc (de) Louis, ancien conseiller général. Associé régional le 12 janvier 1885, membre titulaire le 23 janvier 1894. *Rue Sallier, 7.*

Fassin Emile, I. P. ✠, conseiller à la Cour. 24 avril 1894. *Boulevard du Roi-René, 46.*

Bec (de) Albert. 1er mai 1894. *Rue Emeric-David, 34.*

Tourtoulon (baron de) I. P. ✠ G. O. ✠ C. ✠ Charles, ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

Saporta (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 26,* et *rue Philippy, 3, à Montpellier (Hérault).*

Aude O. ✠ ✠ ✠ Philippe, médecin en chef de la marine, en retraite. 6 avril 1897. *Rue du Lycée, 1.*

Bonnecorse Lubières (comte de) Charles, avocat à la Cour, Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

Bonafous I. P. ✠ Raymond, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 2.*

Rolland I. P. ✠ Henri, chanoine titulaire de la métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre. 29.*

Bourguet Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901. Au *Pont de l'Arc.*

Aninard ✠ Casimir, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du 4-Septembre, 34.*

Villevieille Urbain, chanoine, curé de Saint-Jean-Baptiste. 13 janvier 1903. *Cours Sextius.*

AUDE ✿ Edouard, conservateur de la Bibliothèque Méjanes, associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LUCAS DE MONTIGNY ✻ Gabriel, vice-président de la Société des Amis des Arts. 12 janvier 1904. *Villa Désirée, cours Gambetta.*

LACOSTE ✿ Ernest, ingénieur. Associé régional le 20 février 1900, membre titulaire le 20 décembre 1904. *Place des Quatre-Dauphins.*

DE DURANTI LA CALADE ✿ Jérôme, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Place d'Albertas.*

MICHEL ✻ Tranquille, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du 4 Septembre.*

JAUFFRET Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

JULLIEN O. ✻ Jules-André, colonel du 55e régiment d'infanterie. 11 décembre 1906. *Avenue Victor-Hugo.*

REYNAUD Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Régional 30 janvier 1906. Titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Pison ✻ I. P. ✿ ✠ Alexandre, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

Granier ✻ Désiré, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

Borel ✻ Gilles-Jacques, officier en retraite, compositeur de musique. Associé régional le 12 mai 1896, membre honoraire le 10 juin 1902. *Rue Lice des Cordeliers, 15.*

Villevieille I. P. ✿ Joseph, artiste peintre. 22 décembre 1903. *Boulevard Notre-Dame, 36.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

Plauchud I. P. ✿ Eugène, président de l'Athénée, à Forcalquier. 19 décembre 1882.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

Terris (de) G. O. ✠ ✽ Jules, membre de l'Académie de Vaucluse, à Avignon. 5 janvier 1883.

Isnard I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

Mireur ✽, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

Bernard ✽ Charles, président à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

Magallon, d'Argens (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, à Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

Mougins-Roquefort (Comte de) Charles, docteur en Droit, 11 mars 1891, à Aix, rue Cardinale, 17.

Gamber (l'abbé) ✿ Stanislas, chanoine, ancien aumônier du Lycée, à Marseille. 7 avril 1891.

Pélissier ✿ Léon-G., professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier (Hérault), Villa Leyris. 4 juin 1891.

Collot ✿ Louis; professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

Collongue (d'Avon baron de), ✱ ✠ O. ✱, ministre plénipotentiaire, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

Chaillan (l'abbé), lauréat de l'Institut, curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône). 12 janvier 1894.

Ferrier Raymond, amateur d'art, 16 juin 1896. Rue des Arts-et-Métiers, 2, Aix.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en droit. 12 janvier 1897. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes).

Teil (baron du) ✠ Joseph. 4 mai 1897. Quai du Bolly, 2, Paris.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, curé de Valernes (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

Regnier Antony, artiste peintre, I. P. ✿. 15 février 1888. Rue d'Anvers, 25, Marseille. Quartier du Pey-Blanc, Aix.

Autheman, ancien maire de Martigues. 15 février 1898.

Prou-Gaillard ✿ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. 3 mai 1898. Boulevard Montricher, 5.

Manteyer (de) Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

Lieutaud ✱ Victor, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

Mulsant ✠ Sébastien, avocat, ancien bâtonnier, 19 mars 1901. Rue Belay, 2, Saint-Etienne.

Muterse Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) ✠ Henri, avocat, ancien magistrat, 14 mai 1901. Rue Palermo, 2, Nice.

GÉRIN-RICARD (comte de), président de la Société d'archéologie. 4 mars 1902. Rue Grignan, 60, Marseille.

RIPERT DE MONCLAR (marquis de), C. ✵, François, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

PERRIER O. ✠ ✵ ✵ Emile, président de la Société de Statistique de Marseille. 6 janvier 1903. Villa du Bocage, à Mazargues.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, ancien député, 7 juin 1904. Rue de Prony, 75, Paris.

CLOSMADEUC (de Urvoy) Jules, 19 décembre 1905. Rue des Arts-et-Métiers, 29, Aix.

LIEUTAUD Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

COTTE Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse) 24 avril 1906,

GAFFAREL Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. 19 mars 1907. Rue Paradis, 295, Marseille.

VINCENS Charles, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. 11 juin 1907. Rue Nicolas, 9, Marseille.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Aube Frédéric, au Luc, membre de la Société Française d'Archéologie. Associé régional 12 janvier 1883. Correspondant 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, président honoraire du Tribunal civil, à Reims. 2 mai 1884.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Lomber. Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. 11 juin 1888. Rue Miroménil, 81, Paris.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère). 27 janvier 1891.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896. Villa Molitor, 26, XVIe.

Joret Charles, membre de l'Institut à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899. Rue Madame, 64.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut, à Paris. 19 janvier 1897. Rue du Vieux Colombier, 8.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat et Paris. 4 mai 1897. Rue Laffitte, 3.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie, à Paris. 11 mai 1897. Rue de Grenelle, 80.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'école polytechnique, à Grenoble. 24 avril 1900. Rue Descartes, 21.

Villeneuve-Trans (marquis de), président de l'Union des Syndicats Agricoles des Alpes et de Provence, au château de Roquefort, près Aubagne (Bouches-du-Rhône). Associé régional 5 février 1901, correspondant le 12 décembre 1905.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes, à Nice. 19 mars 1901. Villa Moris, boulevard Dubouchage.

Tasset Jaçques. 9 juin 1903.

Planté Adrien, ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées), président de la Société des Sciences et Lettres de Pau. 14 juin 1904.

Poitevin de Maureillan (de), colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Long Félix, receveur de l'enregistrement à Nice (Alpes-Maritimes). 15 mai 1906.

Jullian Camille, professeur au Collège de France. 30, rue de Luxembourg, à Paris. 28 mai 1907.

Bougon Georges, docteur en médecine, 45, faubourg Montmartre, à Paris. 11 juin 1907.

Lacour-Gayet, professeur à l'école polytechnique, à Paris. 10 décembre 1907. Rue Jacob, 46, Paris,

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 26, à Paris. 21 janvier 1908.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

(A L'ÉTRANGER)

MM.

Adriani J.-B., membre du comité royal d'histoire nationale et de l'Académie des sciences, à Turin. 26 janvier 1858.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Gubernatis (comte de) Angelo, professeur à l'Université de Rome. 3 janvier 1893. Via S. Martino, al Macao, 11.

Typaldo-Bassia, député, professeur agrégé à l'Université d'Athènes. 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, à New-York. 5 juin 1894,

Portal (le commandeur Emmanuel), à Palerme. 12 février 1895.

Morozzo della Rocca (comte) Emmanuel, général, à Turin 21 mars 1899. Via della Rocca, 29.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque royale à Lisbonne. 11 décembre 1900. Rue S. Bartholomeo, 12.

Zùccaro Louis, professeur à l'Institut royal technique d'Alexandrie (Italie). 2 avril 1901. Piazza V. E.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Verney de la Valetta (comte) Franchi. 9 juin 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie) 9 juin 1903.

Padula (le commandeur Antoine), secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns à Naples. 17 janvier 1905. Via dei Fiorentini, 67.

Le présent Tableau a été arrêté en Mars 1908, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président :
Docteur AUDE.

Le Secrétaire Perpétuel :
Baron GUILLIBERT.

LISTE

DES

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Abbeville (Somme)	Société d'émulation.
Agen	Académie Jasmin.
(Lot-et-Garonne)	Société d'agriculture, sciences et arts.
Aix	Annales de la société d'études provençales.
(B.-du-R.)	Société historique de Provence.
—	Université d'Aix-Marseille.
Alais (Gard)	Société scientifique et littéraire.
Alençon (Orne)	Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens (Somme)	Société des antiquaires de Picardie.
—	Académie des sciences, lettres et arts.
Angers.	Académie des sciences et belles-lettres.
(Maine-et-Loire)	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
Arras (Pas-de-Calais)	Académie des sciences, lettres et arts.
Avignon (Vaucluse)	Académie de Vaucluse.
Bar-le-Duc (Meuse)	Société des lettres, sciences et arts.
Bayonne (B.-Pyrénées)	Société des sciences et arts.
Besançon (Doubs)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Béziers (Hérault)	Société archéologique, scientifique et littér.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Bordeaux (Gironde)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. (Pas-de-Calais)	Société académique.
Bourg (Ain)	Société historique et littéraire de l'Ain.
Brest (Finistère)	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.
Caen (Calvados)	Académie des sciences, arts et belles-lettres

Caen (Calvados)	Congrès archéologique de France.
—	Société linnéenne de Normandie.
—	Société des beaux-arts.
—	Société d'agriculture et de commerce.
Cahors (Lot)	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai (Nord)	Société d'émulation.
Carpentras (Vaucluse)	Commission de la bibliothèque.
Châlons-sur-Marne (Marne)	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry (Savoie)	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéo-[logie.
Chartres (Eure-et-Loir)	Comice agricole.
Cherbourg (Manche)	Société nationale académique.
Constantine (Algérie)	Société archéologique du département.
Digne. (Basses-Alpes)	Société scientifique, littéraire et artistique des Basses-Alpes.
Dijon (Côte-d'Or)	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Commission archéologique.
Douai (Nord)	Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan (Var)	Société d'études scientifiques et archéologiq.
Dunkerque (Nord)	Société dunkerquoise pour l'encouragement sciences, des lettres et des arts.
Forcalquier.	Athénée littéraire, scientifique et artistique.
(Basses-Alpes)	Bibliothèque de Berluc-Perussis.
Gap (Hautes-Alpes)	Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble (Isère)	Académie delphinale.
—	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
Hippone (Bône) Algérie	Académie.
Le Hâvre (Seine-Inf.)	Société nationale hâvraise d'études diverses.
—	Société des sciences et arts, agricole et horticole.
Limoges (Hte-Vienne)	Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier, Jura	Société d'émulation du Jura.
Lyon (Rhône)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.

Lyon (*Rhône*)	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
—	Société botanique.
Le Mans (*Sarthe*)	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
(*Bouches-du-Rhône*)	Société de statistique.
—	Société de géographie.
—	Société de médecine.
—	Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
—	Société d'horticulture.
—	Société botanique et horticole de Provence.
Mende (*Lozère*)	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
Montauban (*Tarn-et-Garonne*)	Société d'agriculture du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard (*Doubs*)	Société d'émulation.
Montbrison (*Loire*)	La Diana.
Montpellier (*Hérault*)	Académie des sciences et lettres.
—	Société pour l'étude des langues romanes.
—	Société archéologique.
Nancy (*Meurthe-et-Moselle*)	Académie de Stanislas.
Nantes. (*Seine-Inférieure*)	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
—	Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nice (*Alpes-Maritimes*)	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
—	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
Nîmes (*Gard*)	Académie.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Niort (*Deux-Sèvres*)	Société centrale d'agricult. des Deux-Sèvres.
Paris (*Seine*)	Faculté des sciences.
—	Association philotechnique.
—	Société philotechnique.
—	Société nationale d'encouragement au bien.
—	Société française de numismatique et d'archéologie.
—	Société philomatique.

Paris (*Seine*)	Société ethnographique.
—	Société de secours des amis des sciences.
—	Société de biologie.
—	Société de médecine légale.
—	Société des antiquaires de France.
—	Société des études historiques.
—	Société centrale d'agriculture de France.
—	Société zoologique de France.
—	Société protectrice des animaux.
—	Musée Guimet.
Pau (*Basses-Pyrénées*)	Société des sciences, lettres et arts.
Perpignan (*Pyrénées-Orientales*)	Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers (*Vienne*)	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
—	Société des antiquaires de l'Ouest
Quimper (*Finistère*)	Société archéologique du Finistère.
Reims (*Marne*)	Académie nationale.
Rennes (*Ile-et-Vilaine*)	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
La Rochelle (*Charente-Inférieure*)	Académie des lettres, sciences et arts.
Rodez (*Aveyron*)	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron
Rouen, (*Seine-Inf*.)	Académie des sciences, belles-lettres et arts
—	Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
Saint-Étienne (*Loire*)	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
Saint-Lô (*Manche*)	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.
Saint-Malo. (*Côtes-du-Nord*)	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Saint-Omer (*Pas-de-Calais*)	Société des antiquaires de la Morinie.
Saintes. (*Charente-Inférieure*)	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Toulon (*Var*)	Académie du Var.
Toulouse	Académie des jeux floraux.
(*Haute-Garonne*)	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
—	Société hispano-portugaise.
Troyes (*Aube*)	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Valence (Drôme)	Société départementale d'archéologie et de statistique.
Versailles.	Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
(Seine-et-Oise)	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François. *(Marne)*	Société des sciences et arts.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Anvers (*Belgique*)	Académie royale d'archéologie de Belgique.
Boston (*U-S.Amérique*)	American academy of arts and sciences.
—	Society of natural history.
Bruxelles (*Belgique*)	Académie d'archéologie.
—	Société belge de géologie et de paléontologie.
Bucarest (*Roumanie*)	Académie roumaine.
Buenos-Aires (*République Argentine*)	L'Université.
Chicago (*U.-S. Amérique*)	Académie des sciences.
Christiania (*Norvège*)	Université royale frédéricienne de Norwège.
Claudiopoli (*Hongrie*)	Société royale universitaire hongro-claudiopolitaine François-Joseph.
Colmar (*Alsace-Lorraine*)	Société d'histoire naturelle.
Colombus (*U.-S. Amérique*)	Ohio state agricultural society.
Florence (*Italie*)	Société dantesque italienne.
Genève (*Suisse*)	Institut national genevois.
Goteborgs (*Suède*)	Kungl Vetenskaps, oon Vittertrets Samhüller handlingar.
Metz, Alsace-Lorraine	Académie des lettres, sciences, arts et agriculture.
Mexico (*Mexique*)	Société scientifique Antonio Alzate.
Milan (*Itatie*)	Institut lombard.
—	Société italienne des sciences naturelles.
Montevideo. Amérique du Sud	Musée national.
Moscou (*Russie*)	Société impériale des naturalistes de Moscou.
—	Société impériale d'agriculture.
Munich (*Bavière*)	Société d'histoire naturelle.
Naples (*Italie*)	Institut royal d'encouragement.
Neufchâtel (Suisse).	Société neuchâteloise de géographie.
Ottawa. (*Canada A. N.*)	Institut canadien.
Rio de Janeiro. (*Brésil*)	Commission géologique des États-Unis du [Brésil.
	Musée national.
—	Observatoire national.

Santiago *Chili (Am. du Sud)*	Société scientifique du Chili.
Stockholm (Suède)	Académie royale d'histoire et d'antiquités.
Turin (Italie)	Université royale des études.
Washington	Smithsonian institution.
(U.-S. Amérique Nord)	United states geological and geographical Survey of the territories.
—	Académie américaine.
Vienne (Autriche)	Musée d'histoire naturelle.
Upsala (Suède)	The géological institution of the university.

Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

—

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.

Répertoire des travaux historiques.

Revue des travaux scientifiques.

Réunion des sociétés savantes des départements, section des beaux-arts.

Archives des missions scientifiques.

Dictionnaire topographique de la France.

Répertoire archéologique de France.

Journal des savants.

Romania.

Rapports sur les archives nationales.

—

Annales de l'Institut national agronomique.

Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce.

Bulletin consulaire français.

TABLE DES MATIÈRES

DU XIX[e] VOLUME



ACADÉMIE D'AIX



L'impression du présent volume de MÉMOIRES, *commencée en 1908, a été arrêtée pendant cinq ans par la fermeture de l'Imprimerie, le Directeur et le personnel ayant été mobilisés.*

*Dans sa séance du 3 juin 1919, l'*ACADÉMIE *a décidé d'achever et de mettre ce volume en distribution le plus rapidement possible et d'adopter pour ses* MÉMOIRES, *à l'avenir, un mode de publication périodique.*



MIGNET (1797 † 1884)

D'APRÈS LE TABLEAU OFFERT PAR SON NEVEU LE DOCTEUR EVARISTE MICHEL

(Salle des séances de l'Académie d'Aix)

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

(Centenaire de sa Reconstitution)

88me SÉANCE PUBLIQUE

Le Jeudi, 9 Avril 1908, la quatre-vingt-huitième Séance Publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures et demie, dans la Salle des États, à la Mairie.



L'Académie avait spécialement invité à cette solennité ses membres d'honneur, les associés régionaux et correspondants français et étrangers, les Académies et Sociétés correspondantes et celles avec lesquelles elle est en relation d'échanges internationaux.

Étaient présents les *Membres d'honneur :*

MM. Belin, recteur honoraire de l'Université d'Aix ; Paul Arbaud, bibliophile ; Cabassol, maire d'Aix, avocat, conseiller général ; J. Charles Roux, ancien député.

S'étaient excusés :

MM. Clément-Simon, ancien procureur général près la Cour d'appel d'Aix ; F. Mistral ; Pécoul, ancien diplomate ; docteur Evariste Michel, fondateur du Prix Mignet ; Paul Revoil, ambassadeur de France, en Espagne.

Parmi les *Membres titulaires* étaient présents :

MM. Mouravit, président de la Chambre des notaires, trésorier de l'Académie ; Soubrat, ancien conseiller à la Cour d'appel, président du Comice agricole ; marquis de Gantelmi d'Ille, archiviste de l'Académie ; Pontier, conservateur du Musée, directeur de l'Ecole de Dessin ; de Bresc, ancien conseiller général, bibliothécaire de l'Académie ; comte A. de Saporta ; docteur Ph. Aude, médecin en chef de la Marine, en retraite, président de l'Académie ; comte de Bonnecorse-Lubières, vice-président de l'Académie ; Bonafous, professeur à la Faculté des lettres d'Aix ; Rolland, chanoine titulaire ; Bourguet, avocat à la Cour d'appel ; Villevieille, chanoine, curé de Saint-Jean-Baptiste ; Edouard Aude, conservateur de la bibliothèque Méjanes, secrétaire de l'Académie ; Lucas de Montigny, délégué régional de la Croix-Rouge ; Lacoste, ingénieur ; de Duranti La Calade, licencié es-lettres ; Michel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; Jauffret, avocat à la Cour d'appel ; Jullien, colonel, en retraite ; Reynaud, directeur des Contributions directes, en retraite, secrétaire de l'Académie.

Excusés pour cause de santé, de deuil ou d'absence :

MM. Cherrier, doyen du Chapitre métropolitain, doyen de l'Académie ; baron Guillibert, secrétaire perpétuel de l'Académie ; Vidal, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes ; Marbot, chanoine, ancien vicaire général ; vicomte de Selle, ingénieur, professeur honoraire à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures; Fassin, conseiller à la Cour d'appel ; de Bec ; baron de Tourtoulon, ancien président de la Société des langues Romanes ; Aninard, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Membres Honoraires. Étaient présents :

MM. Borel, officier en retraite, compositeur de musique ; Villevieille, artiste peintre.

Excusés : MM. Pison, doyen honoraire de la Faculté de droit ; Granier, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

Associés Régionaux : Étaient présents :

MM. marquis de Magallon d'Argens, ancien conseiller général des Hautes-Alpes ; comte de Mougins-Roquefort, docteur en droit ; l'abbé Chaillan, lauréat de l'Institut ; Ferrier, amateur d'Art ; Prou-Gaillard, ancien directeur de l'Académie de Marseille ; Perrier, président de la Société de statistique de Marseille ; Lieutaud, président de la Société des amis du vieil Arles ; Charles Vincens, ancien directeur de l'Académie de Marseille.

Excusés : MM. Eysséric Saint-Marcel, ancien magistrat, inspecteur départemental de la Société d'archéologie, à Sisteron ; Bernard, président à la Cour d'appel de Dijon ; Mireur, archiviste du département du Var ; de Terris, membre de l'Académie de Vaucluse ; Collot, professeur de géologie à la Faculté des lettres de Dijon ; baron de Collongue, ministre plénipotentiaire de France ; comte Bernard d'Attanoux, ancien magistrat ; le marquis de Ripert-Monclar, ministre plénipotentiaire de France, en retraite ; Gamber, chanoine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille ; de Closmadeuc ; Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres.

Associés Correspondants : Excusés :

MM. comte de Jessé-Charleval, ancien maire de Marseille ; Jullien, président honoraire du tribunal civil de Reims ; Zeiller, membre de l'Institut ; baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie, à Paris ; marquis de Villeneuve-Trans, président de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de la Provence ; Planté, ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) ; Lacour-Gayet, professeur à l'Ecole polytechnique, à Paris.

Associés Correspondants à l'Etranger : Excusés :

MM. Amari Carnazza, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie ; comte de Gubernatis, professeur à l'Université de Rome ; comte Morozzo della

Rocca, général, à Turin ; Commandeur Padula, secrétaire général de la Société Luigi Camoëns, à Naples.

Les Académies et les Sociétés correspondantes qui ont désigné des délégués au Centenaire sont les suivantes :

Société Historique de Provence : marquis de Gantelmi d'Ille.

Annales de la Société d'Etudes Provençales : M. Nicollet, secrétaire général, professeur au lycée Mignet.

Académie de Vaucluse : MM. baron de Vissac, président ; Girard, secrétaire général ; Duprat, bibliothécaire ; chanoine Requin ; Bonnecaze.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Marseille : MM. de Montricher, directeur ; Ch. Vincens, ancien directeur ; Prou-Gaillard, ancien directeur ; E. Perrier ; chanoine Gamber ; Masson, professeur à la Faculté des sciences.

Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône : MM. F. Caire, président ; Falque.

Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône : MM. Falque ; Bellon, agronome ; Bouat.

Comité médical de Marseille : MM. docteurs d'Astros ; Pluyette ; Bois-Teissier.

Société des amis du vieil Arles : M. Lieutaud, président.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan : MM. de Bresc ; Mireur.

Athénée littéraire, scientifique et artistique de Forcalquier : MM. de Gantelmi d'Ille ; de Bresc.

Académie de Toulon : MM. docteur Hagen, président ; Drageon, secrétaire.

Académie des sciences et lettres de Montpellier : comte A. de Saporta.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : M. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer : M. docteur Dutertre, président.

Société zoologique de France, à Paris : MM. Chevallet ; E. Jourdan, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : M. Duret.

Société d'histoire naturelle de Colmar : M. Bouat.

Académie Américaine des arts et des sciences de Boston (Massachussets) : Professeur Herbert Stall.

Les Académies et les Sociétés correspondantes suivantes ont exprimé le regret de ne pouvoir désigner des délégués, à cause de la distance :

Société de biologie de Paris ;
Société des antiquaires de Picardie et d'Amiens ;
Académie nationale de Reims ;
Académie des sciences et belles-lettres d'Angers ;
Société industrielle et agricole d'Angers ;
Société des lettres et des arts de Pau ;
Société archéologique et historique du Limousin ;
Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Savoie ;
Académie royale d'archéologie de Belgique ;
Société Belge de géologie et de paléontologie ;
Académie royale de Bucarest ;
Musée national de Montévidéo ;
Musée national de Rio-Janeiro ;
Institut Canadien d'Otawa ;
United States géological and géographical survey, de l'Amérique du Nord ;
The géological Institution ofthe University d'Upsala, Suède.
Smithsonian Institution de Washington ;
Académie nationale de Washington ;
Faculté des sciences de Kolorsvari, Hongrie.

*
* *

A 9 heures, M. le chanoine Rolland, membre titulaire, ayant pour desservant le comte A. de Saporta, également titulaire, a célébré la messe à l'église de la Madeleine, dans la chapelle où sont déposés les restes de Peiresc et qui a été, ces dernières années, restaurée par les soins de la Compagnie. Les Académiciens d'Aix y assistaient. L'officiant a prononcé une allocution très touchante et a dit la messe à l'intention des membres de l'Académie décédés.

A 10 heures a eu lieu, à la Mairie, dans la salle des séances de l'Académie, la réception des délégués. M. le docteur Aude, président de l'Académie, entouré du bureau et de ses confrères d'Aix, leur a souhaité la bienvenue, en ces termes :

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix vous souhaite la bienvenue et vous remercie de lui faire l'honneur et le plaisir de répondre à son appel.

Elle fête aujourd'hui le Centenaire de sa Reconstitution. C'est, en effet, en 1808, que les hommes les plus éminents du clergé, de la magistrature, de l'université, les lettrés et les artistes de tous rang, qui ont toujours abondé dans la ville d'Aix, se réunirent, au nombre de 119, et décidèrent de continuer, par une Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, un Bureau

d'agriculture fondé en 1765. Cette Société prit dans la suite le nom que nous portons aujourd'hui : Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Le Bureau d'agriculture de 1765 était lui-même la suite de ces salons littéraires qui se succédèrent à Aix pendant les XVI[e], XVII[e], XVIII[e] siècles, où défilèrent Nostradamus, Peyresc, Gassendi, Lacépède, Malherbe, Duperrier et tant d'autres illustrations.

La ville d'Aix, vous le savez, a eu de tout temps le goût des lettres. Elle a donné, en 1860, ce rare exemple d'une ville de 25.000 âmes comptant jusqu'à dix membres de l'Institut, originaires d'Aix ou sortis de ses Ecoles, qui tous firent partie de notre Compagnie ; c'étaient : Siméon père, Siméon fils, Portalis, Thiers, Mignet, Emeric-David, Granet, de Forbin, Charles Giraud, Jaubert.

En délivrant, en 1419, la bulle d'investiture de l'Université d'Aix, fondée en 1100 par Ildefonse, le pape Alexandre V caractérisait ainsi la ville d'Aix : *Urbs eminens, abundans in virtutibus, aptaque pro studio generali.*

Mais, Messieurs, nous n'avons pas le temps de nous occuper du passé. Il vous suffit de savoir que, depuis sa fondation, il n'est pas une des grandes questions intéressant la Provence qui n'ait été l'objet des études de l'Académie : irrigation, reboisement, cultures nouvelles, amélioration des anciennes, pour l'agriculture ; sciences historiques ou exactes, philosophie, littérature, beaux-arts, archéologie locale, pour les autres attributs de l'Académie.

Je ne saurais entrer dans les détails de cette existence active et laborieuse. La ville des magistratures antiques, la Capitale des Comtes de Provence, siège de l'Université et des Cours souveraines est consacrée de temps immémorial aux arts, aux belles lettres et son Académie a puissamment aidé à son illustration.

C'est avec un soin jaloux que notre Compagnie a créé des relations avec les Académies et les Sociétés savantes de la France, de l'Europe et de l'Amérique, qu'elle a établi avec elles des échanges lui permettant de connaître leurs travaux et d'en profiter. Cette sorte de fédération nous a autorisés à faire appel à votre esprit de confraternité et à solliciter l'honneur que vous nous faites aujourd'hui.

Nous saluons donc avec reconnaissance les délégués des Académies de Marseille, du Var, de Vaucluse, de l'Hérault, des sociétés d'horticulture de botanique et d'agriculture des Bouches-du-Rhône, du Comité médical de Marseille, de la Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge, de celle des sciences, des lettres et des arts de l'Aveyron, de la Société académique de Boulogne-sur-Mer de la Société zoologique de France, de la Société d'Histoire naturelle de Colmar. Nous envoyons notre confraternel salut aux Compagnies que la distance éloigne de nous et qui ont bien voulu nous en exprimer le regret.

Dans les quelques heures que nous vous posséderons nous voudrions pouvoir vous montrer toutes les richesses d'Aix au point de vue littéraire et artistique ; nous ferons de notre mieux, afin que

vous disiez à vos confrères que l'Académie d'Aix est digne d'être en relation avec eux.

L'Académie et la ville d'Aix ont toujours été intimément unies. De tout temps la municipalité a été remplie de bienveillance à notre égard et je suis heureux de dire à son chef, notre membre d'honneur, combien nous le remercions de s'associer si gracieusement à notre fête d'aujourd'hui.

Le Président a ensuite invité les délégués à visiter la bibliothèque Méjanes où ils ont été guidés par le conservateur M. Edouard Aude, membre de l'Académie. Les belles reliures, les manuscrits rares, les incunables précieux, les magnifiques armoires de Toro ont fait l'admiration des étrangers.

On s'est ensuite rendu à la Cathédrale de Saint-Sauveur pour y voir les portes sculptées du XVI[e] siècle, le célèbre primitif, *le Buisson ardent,* de Nicolas Froment, le tableau de Saint-Mitre, les tapisseries du chœur. L'Archevêché est aussi visité en détail ; tous les objets d'art qu'il contient, tapisseries de Beauvais, tableaux, sculptures, etc... sont fort admirés.

Au sortir de l'Archevêché des voitures ont transporté les Académiciens et leurs invités au musée de peinture où le directeur, M. Pontier, membre de l'Académie, leur a signalé les principales toiles, le pastel de Latour, les portraits peints par Rigaud, Largillière, Arnulphi, la Thétis, d'Ingres, les collections de Bourguignon-Fabregoules, de Gueydan, Rostan d'Abancourt, celles du peintre aixois Granet, le portrait du docteur Rostan par Hippolyte Flandrin, le tableau d'Annibal Carrache offert par M. Pécoul à la Ville et celui de Pierre Revoil, de l'Institut, attribué au Musée par le Ministre des beaux-arts, sur la demande de M. Paul Revoil, son petit-fils, ambassadeur de France, en Espagne.

A midi, un banquet de soixante couverts a été offert par l'Académie à ses invités, à l'Hôtel des Bains Sextius, dont l'avenue avait été ornée d'écussons aux armes de la Ville et de faisceaux de drapeaux tricolores.

La salle du banquet garnie de fleurs et de plantes vertes offrait le plus riant aspect. Madame Dutertre, de Boulogne, qui accompagnait son mari, et Madame Jeanne de Flandreysy, auteur de différents ouvrages sur la Provence, avaient bien voulu accepter de se mêler aux invités, elles ont été placées à côté du Président, à la table d'honneur où se trouvaient aussi le Maire d'Aix, M. Belin, M. Ch. Vincens, M. J. Charles-Roux, M. Prou-Gaillard.

Le menu du banquet était orné d'une phototypie représentant l'Hôtel-de-Ville d'Aix, siège de l'Académie et l'antique beffroi de la grande horloge classé comme monument historique sur les démarches de l'Académie, et ainsi préservé d'une destruction qui le menaçait.

BANQUET
DU CENTENAIRE DE L'ACADÉMIE D'AIX-EN-PROVENCE

9 avril 1908

MENU

Aspic de Foie Gras Lucullus
Darnes de Loup de Roche, Joinville
Gigot d'Agneau glacé Démidoff au Xérès
Galantine de Pintadons aux Fleurons de Gelée
Chapon de Houdan Truffés
Primeurs de Provence, Moscovite
Pièce Glacée Mireille
Dessert

VINS

Entremont en Carafes, Haut Sauterne, Saint-Julien
Champagne de Veslud Frappé
Café-Liqueurs

Pendant le repas une notice et un sonnet du Secrétaire perpétuel ont été distribués aux assistants. Ils portaient en tête une phototypie représentant la statue du roi René, sur la fontaine du Cours d'Aix.

NOTICE

Notre compagnie académique, approuvée par l'Assemblée générale des Communes de Provence de 1764, confirmée par arrêt du Conseil du roi du 20 janvier 1765, a été constituée définitivement en 1777, sous le titre de *Société d'Agriculture de Provence*. Supprimée par la Révolution, elle fut reconstituée en 1808 avec le nom de *Société des Amis des Sciences, des Lettres, de l'Agriculture et des Arts, d'Aix*.

Par ordonnance royale du 5 avril 1829, le Conseil d'Etat entendu, elle a été reconnue et autorisée à prendre le titre d'*Académie*. Ses statuts et règlements modifiés depuis, ont été soumis au Conseil d'Etat et approuvés par décret présidentiel du 19 août 1882.

Sous son titre d'*Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix*, elle a reçu d'importantes fondations de Prix de vertu et de Prix littéraire légalement reconnus et sanctionnés par l'autorité supérieure.

Les Prix de vertu sont annuels :

1° Le prix *Rambot* de 545 fr. ;

2° Le prix *Reynier*, fractionné, de 1,000 fr. ;

3° Les prix *Irma Moreau*, 21 pensions ouvrières de 200 fr. chacune ;

En outre, plusieurs legs soumis à des usufruits et non encore liquidés, de Mesdemoiselles *Irma Moreau, Rostan d'Abancourt* et *Rayon*, constituent un capital d'environ 75.000 francs, dont les intérêts seront distribués également en prix de vertu annuels.

Les Prix littéraires sont attribués, les deux premiers tous les cinq ans :

1° Prix *Thiers*, fondé par Mademoiselle Dosne, 3,000 francs, indivisibles ;

2° Prix *Mignet*, fondé par M. le Docteur Evariste Michel, 3.000 francs, indivisibles ;

Le 3° Prix, fondé par les héritiers du poète Fortuné Pin, est bisannuel ; il consiste en une *Violette d'Or*.

L'Académie ouvre aussi des concours sur des sujets divers, dont les prix consistent en diverses médailles dues, les principales, à la générosité de la Ville et du Conseil Général.

Elle a organisé dans sa bibliothèque et ses archives un *Fonds de Malte* destiné à recueillir tous documents relatifs à l'illustre Ordre de Malte, qui fut institué par un provençal.

De 1809 à ce jour, l'Académie a publié :

Quatre-vingt-sept Bulletins de Séance publique ;

Et dix-neuf volumes de Mémoires.

SONNET

L'amour de la terre natale
Vibre au cœur de ses fils bien nés.
Rendons hommage à nos aînés
De fière race provençale.

Aix demeure la capitale
Des esprits délicats, ornés
Qui, sous nos princes couronnés,
Illustraient la ville comtale.

Des lettres, du droit et des arts
Flottent au ciel les étendards ;
L'Académie en a la garde.

Depuis un siècle, avec faveur
Le monde savant la regarde,
Debout, à ce poste d'honneur.

Bon GUILLIBERT
Sec. ppel

Au champagne, le docteur Aude, président, a porté le toast suivant :

MESSIEURS,

Il y a plus de 2000 ans un illustre Romain, perclus de rhumatisme sans doute, chauve assurément, Sextius Calvinus, s'arrêta en ces lieux même où nous sommes, trouva des eaux thermales, se baigna, guérit et, par reconnaissance, fonda la ville d'Aquæ-Sextiæ.

En vous recevant dans le berceau, aux sources de la ville d'Aix, c'est le cas de le dire, nous ne

voulons pas vous soumettre à un traitement hydrothérapique, mais vider avec vous une coupe de Champagne, en l'honneur de votre bienvenue parmi nous.

Je voudrais pouvoir, dès à présent, vous donner rendez-vous pour le Bicentenaire de l'Académie, mais il est certain que, malgré les progrès de la longévité humaine, nous manquerions tous à l'appel, aussi dois-je me borner à souhaiter d'y être remplacés par nos arrière petits-fils.

Le grand-père de l'un de nous a été l'un des rénovateurs de l'Académie en 1808 ; son père fut membre d'honneur ; il siège aujourd'hui avec son fils. Voilà donc quatre générations pour un siècle et, puisque les Académies sont une famille, espérons que les mêmes noms résonneront ici en l'an de grâce 2008.

Merci, Messieurs, encore une fois d'être venus à nous. Je lève mon verre à votre santé à tous, à la prospérité des Académies et des Sociétés que vous représentez. Je bois aussi à la santé de notre cher maire d'Aix, toujours à côté de nous dans nos fêtes, à celle de la presse Aixoise, toujours sympathique et dévouée à notre Compagnie.

A votre santé, Messieurs.

M. Cabassol, maire d'Aix, a pris ensuite la parole et a dit :

MESSIEURS,

Le très estimé et affectionné Président de l'Académie vient de rendre à nos hôtes, un hommage reconnaissant. Je vous demande la permission de

leur souhaiter à mon tour, au nom de la municipalité et de la population aixoise, la plus cordiale bienvenue, dans la vieille capitale de la Provence. Nul, ici, ne méconnait l'intérêt, non seulement scientifique et littéraire, mais moral aussi, et local, qui s'attache à une pareille réunion ; et, pour ma part, j'éprouve un sentiment de profonde et flatteuse satisfaction de pouvoir, pendant quelques heures, goûter le charme d'une compagnie telle que la vôtre.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi porter mes regards à nos côtés, et chercher ceux qui sont les actuels et généreux ouvriers de l'œuvre que nous célébrons, dont chaque jour, je vois et et apprécie les inlassables efforts ; je veux dire les membres de l'Académie d'Aix. Ils m'ont fait, Messieurs, le très grand honneur immérité, de m'accueillir il y a quelques mois, dans leurs rangs. Je suis tout heureux d'avoir l'occasion solennelle de leur dire ma gratitude et de proclamer publiquement le dévouement et l'intelligence qu'ils prodiguent pour conserver à leur grande et féconde Institution, ses traditions de science, de distinction, d'amour des arts, et ses principes de haute moralité sociale.

Messieurs, aux membres de l'Académie d'Aix.

M. de Bonnecorse, vice-président, a porté le toast suivant aux membres d'honneur de l'Académie :

Messieurs,

J'ai à m'acquitter au nom de l'Académie d'un très agréable devoir. Notre règlement prévoit la nomination de dix membres d'honneur pris « parmi les

personnages éminents, soit par les places qu'ils occupent, soit par leurs qualités ou leur situation.»

Je vous propose Messieurs, de porter la santé des membres d'honneur de notre Académie.

Je porterai d'abord la santé de M. Clément Simon, leur doyen. M. Clément Simon, qui a quitté depuis longtemps la Provence, mais qui n'en garde pas moins, ainsi qu'il voulait bien nous l'écrire, un souvenir très cher de la ville d'Aix et de notre Société à laquelle il ne manque jamais de faire tenir ses remarquables travaux historiques.

C'est ensuite M. le recteur Belin dont il convient de porter la santé : M. le recteur Belin bien connu de vous tous qui, non content de diriger avec maitrise l'antique Université de Provence s'en est fait l'historien consciencieux et érudit, M. le recteur Belin que nous avons tant de plaisir à voir suivre nos séances hebdomadaires où sa parole aimable et diserte est écoutée avec empressement.

M. Paul Arbaud, dont le nom rappelle si bien les grands collectionneurs et les grands savants qui illustrèrent notre ville aux siècles passés, que c'est presque une banalité d'évoquer leur souvenir en parlant de lui.

Frédéric Mistral, dont je ne pourrais bien parler qu'en provençal dans cette capitale de la Provence, aux bords des sources chaudes de Sextius, le consul, qui nous rattache aux lettres latines, au milieu de vous, messieurs de Marseille, fils de la Grèce harmonieuse, Frédéric Mistral, âme vivante et chantante de la Provence.

Levons maintenant notre verre en l'honneur du magistrat municipal qui nous reçoit avec tant

d'exquise bonne grâce et qui est si jaloux de ce qui peut rehausser le prestige de la cité.

M. Pécoul, grand collectionneur et auteur d'art, toujours prêt à encourager de ses largesses les œuvres de l'esprit et du beau, surtout lorsqu'elles se rattachent à la Provence et au passé glorieux de l'Ordre de Malte.

M. Jules-Charles Roux, qui se repose de l'absorbant souci des grandes affaires par l'étude des problèmes économiques et par l'étude plus attrayante de l'art Provençal qu'il sait glorifier partout où il en retrouve les traces.

M. le docteur Evariste Michel, qui honore de façon si magnifique le grand nom de son oncle Mignet, et à l'influence duquel nous devons pour une bonne part la fondation du prix Thiers qu'il a si généreusement accompagné d'un prix Mignet.

M. Paul Révoil enfin, fils et petit-fils de membres de notre Compagnie, qui met au service de la France ses rares aptitudes, son intelligence et son cœur et trouve le temps de se souvenir de nous et de sa chère Provence.

Cette rapide énumération de ceux qui, pour employer la formule de notre règlement, sont éminents par « les places qu'ils occupent ou leurs qualités personnelles » nous remet en mémoire la fière devise d'une famille Provençale, les Gautier d'Aiguines ;

Mai d'Ounour que d'Ounour
Plus d'honneur que d'honneurs

Permettez, Messieurs, que je l'applique à nos membres d'honneur et qu'en votre nom je leur

dise : si justifiées que soient les hautes fonctions que vous avez occupées, les distinctions dont vous êtes revêtus, l'Académie pense avec raison que vous lui apportez plus d'honneur au singulier que d'honneurs au pluriel et elle vous en remercie,

M. Belin, membre d'honneur, a répondu :

MESSIEURS,

Notre très distingué et très aimable vice-président a tenu, dans le discours que nous venons tous d'applaudir, à porter la santé des membres d'honneur de notre Académie ; la louange est toujours douce au cœur de l'homme ; et, au nom de mes confrères, j'adresse à M. de Bonnecorse mes remerciements les plus chaleureux et les plus sincères ; mais, qu'il me permette de le lui dire en toute sincérité, il nous a presque accablés sous l'éloge, et nous ne méritons pas pareil excès.

Ce n'est pas nous qui honorons l'Académie, c'est l'Académie qui nous honore. Nous n'ajoutons point un nouveau lustre à sa gloire, comme disaient nos pères, et nous ne rehaussons point son renom ; mais c'est elle qui donne de l'éclat à la situation que nous occupons et qui met en pleine lumière les services que nous pouvons rendre ailleurs. Il y a plus ; à ceux à qui il est donné d'habiter Aix le titre qu'elle leur confère apporte un avantage singulièrement précieux ; il leur permet de prendre part à ses travaux, de vivre de sa vie et de s'instruire encore, en écoutant les communications si intéressantes et si variées qui emplissent ses séances.

Je veux donc à mon tour, car je suis son obligé, lever mon verre en son honneur et former pour elle un simple souhait : Qu'elle continue, comme elle l'a toujours fait, à remplir sans se lasser la haute mission qu'elle s'est depuis sa fondation assignée ; qu'elle apprenne aux jeunes, qui demain nous remplaceront, à mieux connaître, à mieux chérir cette antique, illustre et merveilleuse terre de Provence ; cette noble cité d'Aix si captivante, qui a été durant tant d'années la luxueuse capitale de la Province, et qui est restée un de ses plus purs joyaux ; et qu'elle enseigne à nos fils, par son exemple, à ne jamais séparer, dans leurs recherches et dans leurs travaux, l'amour de la petite patrie de l'amour de la grande, de l'amour de notre glorieux pays de France ! A notre vénérable et toujours jeune Académie d'Aix.

M. J. Charles-Roux, a ensuite la parole et, dans une éloquente et chaude improvisation, il a fait ressortir l'avantage, pour les Académies de province à se fédérer, à se réunir souvent, à vivre enfin d'une vie commune.

M. Ch. Vincens, de l'Académie de Marseille, appuie la thèse de M. J. Ch. Roux, avec de nouveaux arguments pleins de justesse.

Le marquis de Gantelme d'Ille porte en ces termes, un toast en l'honneur des Académies et Sociétés correspondantes de l'Académie d'Aix que l'éloignement n'a pas permis d'assister au Centenaire :

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix est une grande famille dont les membres et les correspondants sont répandus sur tous les points du globe. Ils maintiennent ainsi le renom de l'antique capitale de la Provence. Leurs travaux font honneur à notre Compagnie et nous retirons grand profit des échanges que nous faisons avec les plus importantes sociétés savantes du monde.

C'est grâce à nos correspondants que de cordiales relations s'entretiennent avec les Académies dont nous recevons de superbes publications comme celles de la Smithsonian Institution et de la Geological Survey de Washington, de l'Agricultural Society de l'Ohio, de l'Académie de Chicago, de celle de Boston, qui a bien voulu déléguer un de ses membres à la cérémonie de ce jour ; de l'Institut Canadien d'Ottawa, de la Société Scientifique Antonio Alzate, de Mexico, de l'Université de Buenos-Ayres ; de l'Observatoire National et du Musée national de Rio-de-Janeiro et de celui de Montevideo, de la Société Scientifique de Santiago de Chili, des Académies, Universités ou Sociétés savantes de Moscou, de Christiania, de Stockholm, de Gostborgs et d'Uppsala en Suéde, de Claudiopoli en Hongrie, de Bucarest, de Vienne, de Munich, de Neufchâtel et de Genève, des Académies de notre Alsace-Lorraine : de Metz et de Colmar dont nous saluons ici le délégué, des Académies

d'Anvers, de Bruxelles, de Turin, de Milan, de Florence et de Naples, de toutes ces brillantes cités d'Italie, berceau du bon goût et des arts avec les représentants desquelles nous entretenons de si cordiaux et fréquents rapports.

Qui n'a gardé le souvenir du passage à Aix et des belles réceptions que ménagea à nos délégués à Florence et à Rome le comte de Gubernatis, le fondateurde la société Helleno-Latine? C'est là que nous pûmes fraterniser avec le professeur Gavanescùl, de l'Université de Jassy. Saluons aussi le général Morrozzo della Rocca, l'historien consciencieux et précis des fastes communs aux provençaux et aux italiens du XIIIe siècle ; le Commandeur Portal, le Sénateur Carnazza-Amari, le Commandeur Padula qui représenta l'an dernier notre Compagnie au cinquantenaire de l'Institut royal d'encouragement de Naples et qui a tenu à se faire, à son tour, représenter à notre commémoration ; le professeur Zùccaro qui releva les traces des Colonies provençales de la Basilicate, et le savant académicien Adriani aujourd'hui le Doyen de notre Compagnie.

Trop de nos correspondants ont dû nous exprimer leurs regrets de ne pouvoir assister à la fête de notre Centenaire. Si nous sommes particulièrement reconnaissants à ceux qui ont eu l'amabilité de répondre à notre appel, notre pensée et notre souvenir doivent se porter, en ce moment, vers nos collègues qu'une trop grande distance a tenus éloignés du foyer familial.

Je leur adresse un salut fraternel au nom de l'Académie d'Aix.

Le docteur Dutertre, président de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, dit ensuite :

MESSIEURS,

La société Académique de Boulogne-sur-Mer qui a bien voulu me désigner pour transmettre à votre Société ses vœux de prospérité, à l'occasion des fêtes du centenaire de sa reconstitution, est une Société relativement encore jeune. Elle a 48 ans d'existence. Elle a atteint l'âge canonique qui lui permettrait d'être au service d'un ministre du culte. Elle ne peut donc plus décemment se livrer à la coquetterie et si elle a bien voulu accepter aujourd'hui votre aimable invitation c'est uniquement pour montrer à sa vénérable aïeule tout l'intérêt qu'elle lui porte, au moment où elle atteint l'âge toujours respectable de 100 ans.

Nous autres Boulonnais qui descendons de ces gaulois que César appelait *extremi hominum Morini* et qui habitons en effet à l'autre extrémité de notre belle France, nous poursuivons, malgré la distance qui nous sépare, le même but que vous. Comme vous, nous cherchons en étudiant notre histoire locale, histoire pour ainsi dire de notre clocher et de notre comté, en faisant connaître notre patois, les particularités de nos mœurs, nous cherchons dis-je à spécifier le caractéristique de notre région.

Nous apportons ainsi chacun notre pierre à l'édifice national. Nous travaillons tous deux

Mit hem und Hand
per vaterland

avec le cœur, avec la main pour notre patrie, la France.

Depuis longtemps nous avons échangé nos publications avec les publications de votre Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres et c'est toujours avec intérêt que nous lisons les travaux qui nous font connaître la métropole fondée par Sextius Calvinus auprès de ces sources que chanta plus tard Sidoine Appollinaire.

Aussi est-ce de tout cœur que je suis venu au nom de la société Académique de Boulogne-sur-Mer, vous souhaiter comme on le dit chez nous à la mode anglaise : *May happy return of this day*, un grand nombre d'heureux retours de ce jour, j'y ajouterai ce vœu des arabes :

Allah iatik koull kheir
Que Dieu vous comble de tous ses biens.

M. Bouat, Secrétaire de l'Académie universitaire d'Aix, délégué de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, s'exprime après en ces termes :

MESSIEURS,

La Société d'histoire naturelle de Colmar m'a fait le grand honneur de me charger de la représenter à la célébration du Centenaire de votre Académie. Bien que très ému à la pensée de ne pas remplir comme il convient la mission qui m'est confiée, d'être auprès de vous l'interprête fidèle des sentiments de mes compatriotes, j'ai accepté, certain de trouver ici l'accueil sympathique et bienveillant

que vous réservez à vos confrères de France et que méritent, je crois, d'autant plus ceux, qui persistent à montrer en toute occasion, depuis près de 40 ans, qu'ils restent toujours attachés à leur ancienne patrie. Il est vrai que l'un des plus illustres parmi vous, Mignet, a dit : « Les sciences ne sont d'aucun pays, elles appartiennent au monde entier, ceux qui les cultivent ne sont pas séparés entre eux par les frontières des Etats. » Mais ce n'est pas seulement, vous le savez, pour des motifs d'ordre scientifique que mes compatriotes ont tenu à répondre à votre gracieuse invitation ; une fois de plus, ils ont voulu, par leur adhésion à cette solennité, donner une preuve de la fidélité de leur souvenir au passé. En 1808, au moment de votre reconstitution, ils étaient, pour vous, des confrères français.

La valeur de vos travaux est connue et je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'on s'intéresse, à Colmar, à vos études ; qu'on en suit même avec un réel profit les résultats consignés dans vos *Mémoires*. Il m'a été donné d'en avoir la preuve en quelque sorte évidente, palpable en feuilletant moi-même, au mois d'août dernier, dans la bibliothèque du Museum de Colmar, la collection des *Mémoires de l'Académie* d'Aix, les pages du plus grand nombre de ces volumes étaient coupées : elles avaient donc été lues. Nous espérons, de notre côté, qu'un même intérêt continuera à s'attacher à nos *Bulletins*, bien que les exigences protocolaires actuelles en aient fait hélas, partiellement bannir le français depuis quelques années. Est-il besoin de rappeler ce qu'ils contiennent, entre autre travaux remarquables, ceux de [illegible] A. Hirn, l'auteur de la théorie mécanique de la chaleur ? Si les adeptes

de la sciences s'entendent malgré la différence des langues, comme l'a dit encore Mignet, ne doivent-ils pas bien mieux se comprendre quand le cœur et la raison, mus chez eux par un même sentiment, vont à un même but ?

Aussi suis-je heureux, Messieurs, de vous apporter l'assurance que des liens étroits, nous voulons les croire indissolubles, attachent notre Compagnie à la vôtre et, au nom de la société *alsacienne* que je représente ici, je fais des vœux pour la prospérité de la vaillante et toujours jeune centenaire *provençale* dont vous fêtez aujourd'hui la renaissance.

Puis, tour à tour, le baron de Vissac, pour l'Académie de Vaucluse, M. Caire, pour la Société d'agriculture de Marseille, M. Prou-Gaillard, au nom des Associés régionaux, M. Falque, pour la Société d'horticulture de Marseille, M. Chatelet, pour la Société zoologique de France, M. Constans, pour l'Académie de Rodez, M. Drajeon, pour celle de Toulon, ont remercié l'Académie d'Aix de son invitation et bu à sa prospérité.

Enfin le Comte de Mougins-Roquefort donne la note gaie et rallie tous les suffrages en proposant de célébrer le Centenaire de l'Académie, non pas tous les cent ans, ce qui, dit-il, est banal, mais, comme celui de Jean Althen, dans la cantate Vauclusienne, au moins tous les vingt ans.

Pendant les toasts, ainsi clotûrés, des tambourinaires, venus sur l'inspiration de M. de Bresc, ont souligné par de joyeuses aubades et des airs Provençaux, les paroles des divers orateurs.

Séance Publique

A 3 h. 1[2 la Séance publique était ouverte, à la Mairie, dans la salle des Etats, devant plus de 400 assistants, aux premiers rangs desquels S. G. Mgr l'Archevêque d'Aix et son vicaire général, M. le Recteur de l'Académie Universitaire, et plusieurs Officiers supérieurs de la garnison. Puis on remarquait des personnalités de la magistrature, du barreau, du haut enseignement, un grand nombre de dames et de jeunes filles, les lauréats des prix de vertu et des pensions ouvrières Irma Moreau, accompagnés de leurs enfants, de leursparents et de leurs amis.

S'étaient excusés : MM. le Premier Président de la Cour d'Appel, le député Baron, le Général Commandant d'Armes, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Président du Tribunal de Commerce, et M. Delpech, professeur à l'Ecole de droit.

La famille de Mignet était représentée par Mesdames François Michel et Jauffret, M. Jauffret, avocat à la Cour d'appel, ses nièces et neveu.

M. le Proviseur du lycée Mignet et une délégation d'élèves étaient présents.

Voici le programme des lectures :

Programme des Lectures

1° Discours d'ouverture : **Mignet**, par M. le docteur AUDE, président ;

2° **La Provence chez elle, dans les musées en France et à l'Etranger**, par M. J. Charles ROUX ;

3° **Sonnet Provençal à F. Mistral**, par le baron GUILLIBERT ;

4° Rapport sur les **Prix de vertu Rambot et Reynier, et les Pensions ouvrières Irma Moreau**, par M. E. LACOSTE.

M. le docteur Aude, président, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

MIGNET

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix, depuis sa Reconstitution que nous fêtons aujourd'hui, a compté dans ses rangs des hommes éminents dans toutes les branches de l'esprit humain.

L'un des plus illustres, l'historien Mignet, mérite à tous égards, l'honneur de cette Séance publique.

Presque nés ensemble, l'Académie et Mignet ont parcouru, de l'aurore au déclin, ce XIXe siècle où Mignet traçaït dans l'Histoire un si profond sillon, tandis que l'Académie, par ses travaux d'archéologie locale, sa contribution à l'avancement des sciences, au progrès de l'agriculture, son culte éclairé des arts et des belles-lettres, justifiait son titre, méritant une place distinguée parmi les Sociétés Savantes.

Dans les deux classes de l'Institut, qui se l'étaient attaché, Mignet vivait au milieu de ses égaux par le talent et la célébrité : Talleyrand, Lamartine, Berryer, Victor Hugo, Cousin, Augustin et Amédée Thierry. Il était de cet aréopage d'hommes d'Etat, de philosophes, de poëtes, d'orateurs, d'historiens, qui ont la grande mission de gouverner nos affaires, de diriger nos esprits, en les charmant, de servir de modèle aux générations futures.

La légitime satisfaction d'être mêlé à ses pairs ne lui faisait pas oublier les compagnons de ses premières études, les amis d'enfance qu'il retrouvait parmi nous. Les noms étaient moins sonores, mais plus près de son cœur. C'étaient Manuel, Alphonse Rabbe, Peisse, Borély, Aude, Mottet, Defougères, Rouchon-Guigues, Tavernier.

A l'Institut, comme à Aix, Mignet avait encore des compatriotes : Siméon père et fils, Portalis, Jaubert, Emeric-David, Granet, de Forbin, Charles Giraud, Thiers, enfin, son plus intime ami.

L'éloge de Mignet a été officiellement prononcé, à l'Académie Française par Victor Duruy, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, par Jules Simon. D'éminents écrivains ont rappelé ses travaux, son rôle passager dans la politique, la grande autorité acquise par le talent, le caractère, la vie pure, désintéressée d'un homme qui n'eut que des panégyristes, pas un seul détracteur.

Il semble qu'après eux toute voix doit se taire. Mais l'Académie d'Aix serait oublieuse et ingrate si elle n'apportait à Mignet son tribut de reconnaissance pour le lustre qu'elle en a reçu, si elle ne rappelait à ses concitoyens la place conquise dans

les lettres, dans la société d'élite, où il a vécu, par cet historien philosophe, ce patriote, ce sage qui fut une gloire de son temps, et conserva toujours pour sa ville natale le plus fidèle attachement.

L'Académie a pensé que les liens d'amitié inaltérée de mon Père et de Mignet, ceux qui m'unissent pour toujours à sa famille, et le souvenir de la bienveillance constante, qu'il me fit l'honneur de m'accorder, me désignaient pour vous parler de notre confrère.

Sans scruter, d'après la méthode moderne, les moindres détails de la vie de Mignet, le cadre Aixois est surtout celui dans lequel il nous plaira de le voir, où il nous apparaît dans une lumière plus douce, se reposant de ses labeurs, tout à la joie de vivre au milieu de sa famille, de ses amis, de respirer les senteurs du pays natal, d'y reprendre de nouvelles forces pour accroitre l'héritage dont nous sommes si fiers.

Il nous plaira aussi de rappeler, fût ce brièvement, les beaux travaux qui lui valurent sa grande notoriété.

Le père de Mignet, Vendéen d'origine, dixième enfant d'un notaire peu fortuné de la Chapelle-Saint-Laurent. dût embrasser une profession manuelle. Il choisit celle de serrurier, fit le tour de France avec les Compagnons, se fixa à Aix où il s'allia avec la famille Nègre, d'ancienne et bonne bourgeoisie. Il acquit l'immeuble n° 44 de la rue Bellegarde et s'y établit. La rue a pris le nom de Mignet, la maison a reçu une plaque de marbre

indiquant la date de la naissance, le 8 mai 1796, d'Alexis-François-Auguste Mignet.

Ses premières années s'écoulèrent dans ce quartier populeux et dans une bastide située au point culminant de la montée Saint-Eutrope, où sa famille possédait une terre plantée d'oliviers et d'amandiers, là où s'élève aujourd'hui la villa Mignet, pieusement bâtie, à la mémoire de son oncle, par le Docteur Evariste Michel, membre d'honneur de l'Académie.

Le Collège Bourbon était alors le seul établissement Universitaire d'Aix. Mignet entra de bonne heure dans cette maison, devenue le lycée Mignet ; il y reçut les premiers principes dans l'art de bien dire, où il devait exceller.

A cette époque des inspecteurs généraux parcouraient la France avec la mission de rechercher les jeunes gens heureusement doués, aptes à devenir, par une instruction plus solide, des hommes utiles au Pays. Ils furent frappés, à Aix, de la précocité de Mignet, de la maturité de son esprit déjà pondéré, réfléchi, du jugement droit, de l'application à l'étude de cet enfant à la physionomie intelligente, ouverte et douce. Les inspecteurs le désignèrent pour l'obtention d'une bourse au lycée d'Avignon ou Mignet, admis en 1810, termina ses études avec éclat, cueillit toutes les couronnes et demeura une année encore, chargé de donner des leçons d'histoire dans ce même établissement où il était écolier la veille. Mignet avait conquis, au lycée, le grade de sergent-major, il pouvait entrer dans l'armée avec ses galons, mais il céda aux sollicitations de sa mère

et revint à Aix, en 1815, pour suivre les cours de l'Ecole de droit.

La ville d'Aix a subi bien des transformations depuis son origine, mais elle a toujours conservé, avec un soin jaloux, les goûts et les traditions reçus de ses fondateurs. Premier Etat des Gaules, Métropole de la Province, Aix, a dit M. Charles Brun, était un centre intellectuel, déjà florissant, à l'époque de l'Empire Romain. Sous les Comtes de Provence, les Cours d'Amour, plus tard l'Université, le Parlement, la Cour d'Appel, les Facultés de l'enseignement supérieur incrustèrent à Aix une sorte d'atmosphère artistique, littéraire, scientifique, qui imprégnait la population entière et la consolait de n'être pas une ville commerçante et industrielle. Mignet subit cette influence. Il entra à l'Ecole de droit, non pour le droit lui-même, qui conduit à tout ou à rien, ainsi qu'on l'a dit, mais avec la volonté de s'instruire, de poursuivre surtout les études historiques qui le captivaient.

Au despotisme de la Révolution, à celui du Césarisme, avait succédé, en France, la passion du libéralisme. La jeunesse de 1815, découragée par nos revers militaires, ne révait plus la gloire des armes. « Les enfants sortis du collège, dit A. de Musset, ne voyant plus ni sabres, ni cuirasses, ni fantassins, ni cavaliers, demandèrent où étaient leurs pères ; on leur répondit que la guerre était finie et que César était mort ».

Il fallait cependant un aliment à leur ardeur, un objectif à leurs espérances, un but à leur ambition, et le nouveau régime semblait, à son origine, autoriser la discussion de ses actes. Il ouvrait, avec Decazes et Richelieu, une ère de

liberté limitée, mais inconnue jusque là ; il effaçait enfin cette parole de Napoléon à Portalis : « Il faut être tout à moi et tout faire pour moi. »

Mignet était de son temps ; il le devint plus encore au milieu de ses camarades et entra dans une sorte de cénacle, formé par l'élite de l'Ecole de droit, et qui avait à sa tête Adolphe Thiers, récemment sorti du lycée de Marseille.

Thiers et Mignet furent dès lors inséparables. Le nom de Thiers appelle celui de Mignet, celui de Mignet fait penser à Thiers. Ces deux étudiants, frères, par le talent et les opinions, le devinrent pour toujours par le cœur. Leur amitié est devenue légendaire, comme celle d'Euryale et de Nisus, celle de la Boëtie et de Montaigne. Ils eussent pu dire, comme l'auteur des *Essais :*

Nos âmes ont charrié si uniement ensemble !
Nous estions à moytié de tout !

S'il y avait entre Thiers et Mignet une concordance complète de goût pour l'étude, des vues semblables sur les questions politiques, sociales, économiques, les appréciations littéraires, il existait dans leur caractère, leurs aspirations, leur ambition, et même dans leur constitution physique, des différences qui ne les séparèrent jamais. Thiers était vif, ardent, débordant d'esprit et de feu. Mignet réfléchi, concentré, grave ; Thiers rêvait déjà d'être ministre et disait : « Nous le serons » ; Mignet songeait à devenir écrivain, historien, à goûter les pures jouissances des lettres, sans songer aux profits et aux honneurs. Ils ont franchi tous deux la limite entrevue : Thiers a été chef

d'Etat, il a libéré le territoire de sa Patrie ; Mignet a illustré pendant plus d'un demi-siècle l'Académie Française, l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

A Aix, leurs délassements et leurs travaux étaient communs. La Bibliothèque Méjanes a marqué par une inscription la place où Mignet et Thiers venaient tous les jours consacrer de longues heures à l'étude. Tandis qu'en 1818 et 1821 Thiers était couronné par l'Académie d'Aix, Mignet concourait à celle de Nîmes. Son éloge de Charles VII emportait les suffrages « par son style correct, vif, brillant, toujours à la hauteur de son sujet », disait le rapporteur qui ajoutait : « l'auteur s'y distingue par beaucoup d'érudition, des réflexions philosophiques dans lesquelles on remarque autant de justesse que d'énergie. Cet ouvrage décèle un talent très distingué, propre à honorer la carrière que l'auteur doit parcourir. »

Mignet adressa, en 1822, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un Mémoire sur la Féodalité, les Institutions de saint Louis et l'influence de la législation de ce prince. Le prix fut partagé entre Mignet et Beugnot.

Ces succès affirmaient sa vocation. Après avoir subi la thèse de licencié en droit, abordé le barreau, Mignet partit pour Paris, en 1821, emportant pour tout viatique quelques lettres de recommandation et la volonté de réussir. Thiers le rejoignit peu après. Mignet laissait derrière lui sa mère et ses sœurs qu'il aimait tendrement, mais il partait avec l'intention de revenir chaque année auprès d'elles. Il n'y manqua jamais.

Le 23 décembre 1821, peu après son arrivée à Paris, Thiers écrivait à l'un de ses amis d'Aix : « Je n'ai pas trop à me plaindre de mon voyage ; les choses n'ont point été mal du tout. Cependant il ne faut pas se figurer que ce soit ici le pays de Cocagne. Il faut courir, s'agiter, avoir beaucoup d'assurance et surtout faire espérer d'être utile, car on ne vous accueille qu'à ce prix. »

Mignet eût pu contresigner ces lignes ; elles étaient écrites sur « la petite table noire, mal affermie sur ses pieds » qui, avec deux chaises, composait l'ameublement du cabinet où travaillaient les deux frères provençaux, ainsi qu'on les appelait, dans leur logement du quatrième étage, au fond du passage Montesquieu. Pauvreté, rêves, espérances, tout était en commun.

Mignet, avec l'appui de Manuel, ne tarda pas à entrer à la rédaction du *Courrier Français*. Ses articles sur la politique étrangère furent très appréciés par Talleyrand qui l'attira chez lui. Admis aussi dans les salons des libéraux, il plut par sa distinction native, l'élégance de sa personne, par son visage régulier, un peu sévère et pensif, fait pour le buste et la médaille. Henri Heine, qui l'admirait beaucoup, l'appelait le beau et bon Mignet. Il plut surtout par sa parole réservée, la sureté de son jugement, la sincérité de ses convictions.

Au *Courrier Français*, où il demeura pendant dix ans, chez Talleyrand, Royer-Collard, La Fayette, Jacques Laffite, Mignet rencontrait les célébrités politiques opposées au Gouvernement :

le Duc de la Rochefoucault-Liancourt, le Général Foy, Armand Carrel, Casimir-Périer, Daunou, le Comte de Flahaut, Benjamin Constant. Il y trouvait les illustrations littéraires : Villemain, Edgard Quinet, Michelet, Cousin, Vitet, Augustin Thierry, le chansonnier Béranger, son meilleur ami, après Thiers.

Mignet s'engagea résolument dans le courant libéral du siècle, tout en préférant encore l'histoire à la politique. Il conçut la pensée d'écrire l'Histoire de la France, depuis la réunion des Etats Généraux de 1789 jusqu'à la chute de Napoléon. Il vivait au milieu des principaux acteurs de la Révolution, se documenta auprès de Talleyrand, La Fayette, Exelmans, Daunou, Rœderer, Lakanal, le Général Miollis son voisin de campagne, à Aix.

Après deux années de préparation il vint s'enfermer pendant quatre mois de l'été de 1823, à Romégas, propriété de famille, distante d'Aix de quelques kilomètres et, dans cet asile qu'il affectionnait, il écrivit l'*Histoire de la Révolution Française depuis 1789 jusqu'à 1814*. Elle parut en 1824.

En quelques centaines de pages Mignet a tracé un tableau saisissant des différentes phases de la Révolution, la présentant, non comme une convulsion anarchique, mais comme la conséquence logique de l'Histoire.

La maturité de l'esprit, la hauteur du jugement, la généralisation si claire dans laquelle Mignet a toujours excellé, la précision et la beauté du langage fixèrent pour toujours la réputation de ce jeune écrivain de 27 ans. L'Histoire de la Révo-

lution a été souvent réimprimée, une nouvelle édition est en ce moment sous presse ; elle a été traduite dans toutes les langues.

Pendant les hivers de 1823 et de 1824, Mignet donna des conférences à l'Athénée, une Sorbonne indépendante, illustrée par les leçons de La Harpe, de Chénier, Garat, Lavoisier, Magendie. Sous la Restauration, l'Athénée était devenue, avec Benjamin Constant, le centre de l'opposition libérale. Le théâtre était très en vue, l'enseignement brillant ; les savants et les gens du monde s'y donnaient rendez-vous. Mignet débuta comme professeur. « J'ai encore présentes à l'esprit, dit Sainte-Beuve, les premières leçons de l'Athénée dans lesquelles Mignet aborda le XVI[e] siècle et la Réforme..... Le jeune historien parlait de la journée de la Saint-Barthélemy et des causes qui l'avaient préparée. Dès les premiers mots de la lecture l'auditoire tout entier était conquis ; chacun se sentait saisi d'un intérêt sérieux et sous l'impression de cette parole qui grave, de cet accent qui creuse. La prononciation, quelque peu hautaine, et ce début, empreint d'autorité, redoublaient encore leur effet, en sortant d'une jeunesse si pleine d'éclat et presque souriante de grâce. Ce jeune homme, à la physionomie aimable et à l'élégante chevelure, offrait à la fois quelque chose d'austère et de cultivé, un mélange de réflexion et de candeur. Chaque trait de talent et de pensée était vivement saisi au passage. Cette leçon sur la Saint-Barthélemy fut si goûtée des assistants que les absents supplièrent M. Mignet de la répéter en leur faveur ; il la recommença la semaine suivante devant une assemblée deux fois plus nombreuse. »

Mignet avait eu comme protecteur, dès son arrivée à Paris, notre compatriote, le député Manuel, qui, jusqu'en 1812, avait occupé la première place au barreau d'Aix. Manuel, libéral ardent, ennemi de l'absolutisme, avait été expulsé de la Chambre des Députés. Il mourut à Maisons, chez M. Laffite, le 20 août 1827. Ses obsèques furent l'occasion d'une importante manifestation, conduite par Laffite, Thiers, Mignet, Béranger qui avait dit de Manuel :

Bras, tête, cœur, tout est peuple en lui!

L'autorité voulut empêcher les étudiants de porter à bras le cercueil ; on faillit en venir aux mains. Les journaux du pouvoir, dénaturant la dignité des funérailles, disaient que les tombeaux étaient devenus des tribunes aux harangues. Mignet, de concert avec ses amis, écrivit : *La relation historique des obsèques de M. Manuel, député de la Vendée.* Il raconta fidèlement les faits, mais se permit certains commentaires, employa quelques expressions vives et dit enfin que l'expulsion de Manuel avait été la plus criante injustice qui ait jamais frappé de nullité une Assemblée délibérante. Mignet fut déféré aux Tribunaux. Lafayette, Laffite et de Schonen voulurent partager la responsabité de l'écrit incriminé. Ce procès fameux, qui passionna tout Paris, fut jugé le 19 septembre 1827. Le Ministère public requit contre Mignet une condamnation à deux mois de prison et 2.000 francs d'amende. Dans un discours remarquable par l'élévation de la pensée, la fermeté du langage, l'accusé ne rétracta rien, ne regretta rien, il se défendit en attaquant. Ce discours produisit

sur l'auditoire une profonde impression. Le Ministère public voulut écarter des débats Laffite, Lafayette et de Schonen, entrés au procès, disait-il, pour protéger Mignet de leur présence ; « M. Mignet ne cherche aucune protection, s'écria Me Mauguin, son défenseur, il se protège lui-même par son haut talent et par une réputation déjà faite à l'heure où les autres la commencent ».

Mignet, son libraire et son imprimeur furent acquittés.

Après son procès, Mignet ne désarma pas. A l'arrivée de Polignac aux affaires, en 1829, il fonda avec Thiers et Armand Carrel *Le National*, organe de combat, dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

C'est de l'Histoire, et non de la politique, proscrite à juste titre de cette enceinte, que de constater la prépondérante influence du *National* sur les évènements de Juillet 1830. Ce journal publia la célèbre protestation contre les Ordonnances, rédigée par Mignet et Thiers, signée par eux, Armand Carrel, Charles de Rémusat, Pierre Leroux, Barthélemy Saint-Hilaire, Nestor Roqueplan. Tous risquaient leur vie. Un mandat d'amener fut lancé contre eux mais, le lendemain, un nouveau Gouvernement prenait la direction des affaires.

Après la victoire, Mignet pouvait aspirer aux plus hautes fonctions de l'Etat. Résolument il ne voulut rien être. Il avait fait de la politique de conviction, celle que la générosité et l'ardeur de la jeunesse expliquent et excusent, alors même qu'elle ne répondrait pas aux vrais intérêts de la Nation. Lorsque, par sa collaboration, ses idées

prévalurent il se retira de l'arène et ne voulut pas transformer en carrière l'exploitation de ses idées. Mignet n'avait pas reçu ce don de souplesse si utile à certains hommes politiques, leur permettant d'évoluer avec les évènements, de les aider dans le sens où ils se dessinent. Ils les servent tant qu'ils durent et offrent ensuite le même zèle à ceux qui leur succèdent. C'est là la vraie carrière. Elle fait monter un échelon à chaque Révolution et finit par transformer en un imposant fonctionnaire l'adepte qui eût été impropre à toute autre profession.

La mort de M. d'Hauterive, le 28 juillet, laissait vacante la direction des Archives au Ministère des Affaires Étrangères. Le Comte Molé l'offrit à Mignet. C'était pour lui un inespéré cabinet de travail, mettant à sa disposition les documents historiques les plus précieux. Il accepta et demeura aux Archives de 1830 à 1848.

Tandis que Thiers, poursuivant sa carrière politique, écrivait son immortelle Histoire du Consulat et de l'Empire, Mignet, sans se désintéresser des affaires de son Pays, qu'il aimait ardemment, se donna tout entier à ses travaux favoris.

Il ne saurait entrer dans le cadre d'une lecture Académique de citer toute l'œuvre historique de Mignet, et de l'analyser. M. de Rosière, de l'Institut, a publié : *La bibliographie de M. François Mignet*. Elle comprend 108 numéros depuis la thèse de licence, en 1818, jusqu'au dernier rapport verbal fait, en 1881, à l'Académie des Sciences

Morales et Politiques, sur la correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII, lors du Congrès de Vienne.

Pendant une période de soixante-trois années Mignet a donc été sur la brèche littéraire.

L'Histoire seule fut l'objet de ses travaux ; celle du XVIe siècle le séduisit. La Révolution y régnait dans l'Eglise et les croyances, la rivalité, dans les maisons de France et d'Autriche. Mignet résolut d'écrire l'Histoire de la Réforme et celle des dissentiments de Charles-Quint et de François Ier.

Il les étudia d'abord en des tableaux séparés dont il voulait ensuite faire un vaste ensemble. Mignet n'a réalisé qu'en partie ce plan, qui fut une des plus vives préoccupations de sa vie. Le Mémoire sur la *Conversion de la Germanie* est une préparation à l'Histoire de la Réforme, *Luther et la Diète de Worms ; Antonio Perez et Philippe II ; le Connétable de Bourbon, sa conjuration avec Charles-Quint et Henri VIII contre François Ier ; Charles-Quint, son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère Hiéronymite de Yuste ;* l'*Histoire de l'infortunée Marie Stuart ;* un grand nombre d'études insérées dans les Mémoires de l'Académie, dans le Journal des Savants, la Revue des Deux-Mondes, sont de beaux chapitres de cette longue épopée. Il faut y ajouter les études sur la *Formation politique de l'Angleterre du XIe au XVe siècle,* et celle de l'*Allemagne du Xe au XVe siècle,* demeurées inédites.

L'Histoire de la Réformation n'a pas été achevée, elle est presque complètement écrite mais n'a pas subi ce polissage auquel Mignet soumettait toutes

ses œuvres avec un soin si jaloux. L'introduction, en huit chapitres, formerait seule deux volumes in-8°. Mignet a recommandé verbalement à ses neveux de ne rien publier, après sa mort, qui ne fût entièrement terminé. Ses neveux, respectueux de sa volonté, obéissent littéralement à ses intentions.

Mignet s'est aussi occupé du règne de Louis XIV, à propos de la succession d'Espagne.

Cette Histoire diplomatique est précédée d'une Introduction « où l'on trouve, dit M. Georges Picot, de l'Institut, plus peut-être qu'en aucun des écrits de Mignet, ses qualités littéraires, la vigueur de sa pensée et sa puissance de concentration. Elle est un des morceaux les plus parfaits de notre littérature historique. Mignet montre en raccourci l'histoire de l'Espagne et la décadence de l'Empire de Charles-Quint ; puis il reprend le rôle de la France, les raisons secrètes de sa force, les causes de son génie. Chaque paragraphe est un jugement, chaque ligne contient une pensée ».

Cette appréciation peut s'appliquer à toutes les Introductions écrites par Mignet en tête de ses principaux ouvrages. Celle qui précède l'Histoire de la Révolution et l'Introduction à l'Histoire de la Réforme, qui n'a jamais paru mais dont des fragments furent lus par leur auteur à l'Académie, dénotent, chez Mignet, un grand talent de généralisation, des vues philosophiques d'où semblent découler, sans effort, les faits puisés aux sources les plus pures, racontés avec une impartiale fidélité.

Mignet ne tarda pas à recueillir les honneurs réservés aux illustrations littéraires de la France.

L'ancienne Académie Philosophique, créée par la Convention, supprimée par l'Empire, fut rétablie par Guizot, en 1832, sous le nom d'Académie des Sciences Morales et Politiques. Mignet entra, dès la fondation, dans la section d'Histoire générale et philosophique qui a compté, parmi ses membres, Thiers, Michelet, Amédée Thierry, Naudet, Henri Martin. Le secrétaire perpétuel Auguste Comte, mourut en 1837, mais depuis trois ans, Mignet le suppléait ; il lui succéda.

Dans une Académie le secrétaire perpétuel est l'âme de la Compagnie. Il administre les biens, connait les règlements, les traditions, les précédents, les usages ; il veille à leur intégrale observation. Le secrétaire perpétuel fixe l'ordre des séances, rappelle au travail les Commissions retardataires et suscite la lecture de Mémoires. Le dévouement à l'Académie, le tact, la bienveillance, la courtoisie envers les confrères et les correspondants étrangers sont les qualités qui doivent le distinguer.

L'Académie d'Aix a depuis longtemps l'heureuse fortune de posséder ce secrétaire perpétuel modèle et le grand bonheur de voir le baron Guillibert sorti d'une crise qui eut, dans le cœur de tous, un si sympathique retentissement.

Mignet fut pendant quarante-cinq années secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il en dirigea les travaux avec une autorité pleine de condescendance. « L'Académie, a dit encore M. Georges Picot, a dû certainement à la longue influence de son secrétaire perpétuel, la douceur de ses mœurs, l'affectueuse gravité de ses relations et ce prodigieux phénomène d'une

Société toujours unie entre des hommes séparés par la diversité des opinions politiques ».

Dans une récente et fort belle publication, *L'Institut de France,* M. Georges Picot, aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, rend un dernier hommage à son prédécesseur : « Ce n'était pas l'historien de la Révolution, ce n'était pas le brillant auteur des négociations relatives à la succession d'Espagne que les Membres de l'Académie avaient été chercher. Leur suffrage s'adressait à l'homme lui même. Sur la profondeur de son esprit, sur l'éclat de son talent ses œuvres ne nous laissent rien à ignorer. Il faut avoir vu Mignet et avoir recueilli l'impression de ses contemporains pour mesurer le charme qu'il exerçait..... Au portrait de Sainte-Beuve, qui le peint vers 1829, ajoutez tout ce qu'il avait fait depuis quelques années : la campagne du *National* qui l'avait mis avec M. Thiers, au premier rang des polémistes, la Révolution de Juillet qu'il avait prévue de loin, qu'il avait désirée et qu'il avait su contenir, le refus de toute charge publique au lendemain de la victoire, sa fidélité aux études historiques, tout ce mélange de hardiesse et de réserve, de courage et d'oubli de soi-même exerçait autour de lui un prestige que le temps ne devait pas affaiblir. Il devait mériter, aux yeux de ses contemporains, d'être tenu pour le véritable fondateur de l'Académie. ».

Dans les séances publiques Mignet lisait chaque année une notice sur la vie et les travaux de l'un des Membres disparus. L'Académie était ce jour-là le rendez-vous du monde lettré. Mignet, écrivain, historien, lecteur, captivait l'auditoire par sa voix

pure, nette, sympathique, par le soin extrême de la forme dans ces magnifiques éloges historiques. Il appréciait à leur réelle valeur les personnalités qu'il faisait comparaître devant leurs successeurs ; il les louait avec une élévation d'esprit, une délicatesse de touche, une indépendance qui ne sacrifiait rien à ses sentiments, ne dissimulait ni les faiblesses, ni les fautes commises, tout en les atténuant sous les plis d'un beau langage.

Mignet lut ainsi trente-deux notices sur la vie et les travaux des hommes les plus divers. Il jugea des célébrités politiques : Sieyès, Talleyrand, Lakanal, Rœderer ; des jurisconsultes : Merlin, Rossi, Siméon, Portalis ; des historiens : Daunou, Sismondi, Amédée Thierry ; des philosophes : Cousin, Jouffroy, Laromiguière, Cabanis ; des hommes d'Etat : de Broglie, de Tocqueville ; des physiologistes : Broussais, Flourens. L'orateur s'identifiait avec les idées, les systèmes de chacun d'eux, parlant avec une compétence acquise par une rigoureuse étude, de législation, de philosophie, d'économie politique et sociale, de physiologie et de médecine, exposant avec un égal savoir les œuvres et les actes des Associés étrangers, les Anglais Lord Brougham, Hallam, Lord Macaulay ; les Américains Franklin et Livingstone ; les Allemands de Schelling, Ancillon et Savigny. Mignet faisait comprendre ce qu'il n'indiquait qu'à demi mot, et deviner ce qu'il passait volontairement sous silence. Il laissait parfois percer ses opinions libérales et, bien que la politique n'eût pas cours à l'Institut, les allusions frondeuses y étaient fort goûtées par le public spécial des séances solennelles.

En 1863, Mignet lut sa notice sur Jouffroy. Prévost-Paradol écrivait à son ami Gréard : « Hier j'ai entendu M. Mignet, à l'Institut, sur Jouffroy. Belle séance et des applaudissements à tout rompre, et des allusions et des traits à tout percer, et une peinture de la liberté constitutionnelle à émouvoir un paysan, s'il savait le français ! Bref un admirable discours et un succès de haute opposition. M. Mignet a dit, des leçons de Jouffroy, cette belle phrase que, dans mon compte-rendu, j'applique à son discours même : « La pensée se traduisait « avec grandeur et, dans l'auditoire, couraient des « frissons, comme autrefois dans les assemblées « où s'entretenait l'intelligence et où battait le cœur « du Pays.

« N'est-ce pas que c'est beau ? Plus d'un passage était aussi majestueusement séditieux que celui-là ! Et comme on applaudissait de tout cœur et à consoler de tout ! »

En dédiant à Mignet son livre sur les Moralistes Français, Prévost-Paradol écrivait : « Si l'accomplissement tranquille et régulier du devoir, l'attachement sans ostentation à la justice, le goût de l'étude, l'amour du bien et du beau, éclairé et tempéré par la raison, si le dévouement à l'amitié, aux lettres, au Pays, peuvent mériter à quelqu'un le nom de sage, ce nom vous appartient, et votre empressement à vous y dérober vous le confirme. »

Dans sa notice sur Portalis, Mignet évoque un souvenir particulièrement cher à notre Académie : « Pendant son exil, dit-il, à la suite de l'affaire de la bulle de Pie VII, Portalis se livra aux doux travaux des lettres. Les mémoires de la docte

Académie d'Aix, dont il était Membre et dont, en 1813, il devint Président, contiennent de lui un fort beau. discours et des communications variées. M. Portalis, qui faisait très agréablement les vers, y lut même des fragments d'un poème de Chevalerie. ».

Enfin, dans la notice sur Siméon, assesseur de Provence, Mignet fait, en ces termes, l'éloge de son pays natal : « M. Siméon se distingua par sa sollicitude et son habileté dans l'administration de cette heureuse contrée où s'entretenaient l'amour de l'indépendance avec l'esprit d'ordre, une fierté naturelle qui n'excluait pas une juste obéissance et le plus constant patriotisme. »

L'Académie Française ouvrît tôt ses portes à Mignet, le 29 décembre 1836. Ses amis Cousin, Thiers, Salvandy, Guizot, l'avaient récemment précédé. Son concurrent était Victor Hugo, élu plus tard et pour qui Mignet ne cessa de voter.

Reçu à l'Académie Française, le 25 mars 1837, Mignet prononça l'éloge de son prédécesseur et compatriote Reynouard, auteur des *Templiers* et philologue de talent. Son discours est le modèle de ce beau langage introduit à l'Académie Française par Buffon, Villemain, Cousin, et que Mignet parlait si bien. Comme Directeur de l'Académie Française, en 1842, Mignet eut à répondre au discours du baron Pasquier remplaçant M. Frayssinous. Il rappela la grande figure du défenseur des libertés Gallicanes « qui pensait, dit-il, que l'homme se rapprochait d'autant plus de Dieu qu'il s'élevait vers lui avec tout l'esprit dont Dieu même l'avait doué ». Mignet était spiritualiste, non fataliste, comme avait pu le faire penser à quelques

critiques les causes qu'il assignait à la Révolution. Mgr Perraud, recevant M. Duruy, successeur de Mignet à l'Académie Française, rappela ces paroles de Mignet dans l'éloge de Sismondi : « Le véritable historien sait assigner, dans l'accomplissement des faits, la part des volontés particulières qui attestent la liberté morale de l'homme et l'action générale des lois de l'humanité vers des fins supérieures, sous l'action cachée de la Providence. ».

Ce langage, ajoutait Mgr Perraud, d'une exacte et haute philosophie, n'est-il pas l'écho direct des plus magnifiques enseignements de la Bible ?

Après vous avoir dit, en raccourci, ce que fut Mignet homme politique, écrivain, historien, Académicien et sa brillante carrière dans les lettres, je voudrais, en des termes dignes de lui et de sa mémoire, vous retracer sa vie intime, familiale, son attachement à ses amis et vous montrer cet Aixois devenu Parisien, toujours demeuré Aixois par le cœur, et fidèle aux souvenirs de son enfance.

La bonté était sa qualité dominante. Il était affable envers tous. La vraie politesse envers les hommes, a-t-il écrit dans sa notice sur Franklin, doit être la bienveillance ; il ne se départit jamais de cette maxime. L'élégance et la distinction de sa personne, la grande renommée qu'il avait acquise, intimidaient parfois ceux qui l'approchaient, mais Mignet tendait la main si cordialement, souriait avec tant de prévenance et de bonne grâce, parlait si simplement que toute contrainte était vite dissipée.

Son existence était uniforme et très ordonnée. Il se levait à quatre heures, travaillait jusqu'à dix.

Il recevait de onze heures à midi ses visiteurs toujours nombreux, souvent provençaux. Notre illustre confrère, Frédéric Mistral, vint un jour offrir sa *Mireille* à son compatriote, dont il connaissait tout l'attachement à la Provence ; Mistral avait signé le livre avec ces mots :

A chasque aucèù
Soun nis es bèù.

Mignet avait déjà lu Mireille ; il dit à Mistral toute son admiration, puis il ajouta : « Je ne vous « ferai qu'une objection : votre héroïne n'a que « quinze ans ; elle me parait bien jeune pour « penser ce qu'elle dit ». Mais, M. Mignet, répondit Mistral, vous savez bien que nos jeunes provençales sont fort précoces, et qu'à quinze ans elles en savent, en pensent et en disent plus long que les jeunes filles de vingt ans des autres pays !

Lorsque Mistral fut nommé Membre d'Honneur de l'Académie d'Aix, le Président, M. le doyen Cabantous, lui adressa quelques paroles de bienvenue. Mistral répondit en provençal. Thiers et Mignet l'apprirent. Mignet très Académicien, disait que Mistral aurait dû parler en Français. — Pas du tout, répondit Thiers, il a bien fait, la langue Provençale est la sienne, il l'a illustrée, il devait s'en servir. Comment Mistral a-t-il été mis au courant de cette conversation, je l'ignore ; j'en tiens le récit de l'auteur de *Mireille* lui-même.

L'après-midi, Mignet se rendait à l'Institut pour les séances ou les obligations du secrétaire perpétuel. Il reprenait ensuite ses travaux et passait la soirée auprès de Thiers, dont le salon était le sien.

Lorsqu'en 1848, il abandonna la direction des Archives. Mignet alla demeurer dans le quartier

Saint-Georges, pour se rapprocher de Thiers. Avec une clé ouvrant la porte du jardin il pouvait à toute heure voir son ami, comme dans les temps où ils étudiaient à Aix, où ils vivaient sous le même toit dans le passage Montesquieu. Aucune situation ne modifia leurs relations. Pendant les ministères de Thiers ou sa Présidence, à Versailles, le ministre, le Président de la République disparaissait devant le camarade de l'Ecole de Droit d'Aix, qui n'avait jamais rien à demander, si ce n'est comment se portait son ami. Thiers plaisantait souvent Mignet sur son manque d'ambition ; il eût désiré le porter aux honneurs, l'admettre au partage de sa fortune politique, mais Mignet refusait tout et Thiers lui disait : Allons, tu es un sage, c'est convenu.

Dans sa longue carrière, où son assentiment eût suffi pour lui valoir les fonctions et les honneurs les plus enviés, Mignet consentit une seule fois, sur la demande pressante de Thiers et du duc de Broglie, ministre des Affaires Etrangères, à accepter une mission temporaire en Espagne. Après la mort de Ferdinand VII, un envoyé sûr et plein de tact était nécessaire pour la reconnaissance du nouveau Gouvernement, sous la régence de Marie-Christine. Mignet se rendit à Madrid, remplit avec succès les instructions du Gouvernement et rentra à Paris, douze jours après son départ.

En 1870, la Défense Nationale délégua M. Auguste Vitet, de l'Institut, auprès de Mignet, pour lui offrir l'Ambassade d'Angleterre. Il refusa.

Les souvenirs d'Aix revenaient souvent dans les conversations intimes de Mignet et de Thiers ; ils évoquaient les noms de leurs anciens camarades,

ceux de leurs professeurs, se rappelaient les distractions et les travaux de cette époque. En 1876, un an avant sa mort, Thiers écrivait, de Genève, à Mignet : « Il me vient souvent l'idée de descendre en Provence, pour voir Aix encore une fois. Tu sais quel attrait puissant me ramène vers le temps de mon enfance. Il est possible que j'y cède ».

Mignet vivait avec une grande simplicité ; son appartement, au 4e étage, était fort modeste. Il se contentait de ses émoluments de secrétaire perpétuel, de l'indemnité de 1.500 francs attribuée aux membres de l'Institut, et des revenus provenant de ses ouvrages. Plus tard Victor Cousin lui laissa une partie de sa fortune, mais Mignet ne changea rien à ses habitudes. Les termes du testament de l'illustre philosophe, concernant Mignet, sont si élogieux qu'ils ne sauraient être oubliés : « Je supplie M. Mignet, membre de l'Académie Française, membre aussi et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, de me permettre, en dehors du legs général, de lui offrir et de lui léguer six mille francs de rente perpétuelle, en trois pour cent sur les fonds français, comme une faible récompense des peines que lui pourra donner l'exécution de mon troisième codicille, surtout comme un souvenir de notre longue amitié. Depuis 1821 j'ai eu beaucoup à me louer de lui, jamais à m'en plaindre. Je ne connais pas d'homme plus loyal et d'une délicatesse qui s'allie rarement à tant de droiture. J'espère que quand il connaitra l'état de mes affaires et verra que ce legs ne fait tort à rien ni à personne, il ne me fera pas le chagrin de le refuser. Je lui serre la

main une dernière fois. Cannes, le 20 novembre 1863 ».

Mignet repoussa toujours toute compromission avec les financiers. Dès 1836 il écrivait à son neveu Etienne Michel : « Je te prie de faire comprendre la gravité dangereuse de la proposition Guérard. Je te demande s'il me convient d'être dans des entreprises et si je ne dois pas éviter avec le plus grand soin qu'on puisse supposer que j'y suis. Cela n'est ni dans ma nature, ni dans mes devoirs, ni dans mes intentions. C'est quelquefois par une imprudente bienveillance que, sans le vouloir, un nom se trouve compromis. Il se répand alors que, pour avoir l'appui de M. un tel, on l'a admis dans telle entreprise et on lui a fait telle concession d'actions. Dieu me garde, je ne dis pas que cela soit jamais de ma part, mais qu'on puisse le penser avec la plus petite, quoique la plus fausse apparence. ».

A Paris, Mignet recevait le dimanche, à sa table, les jeunes Provençaux, fils de ses amis d'Aix, et camarades de son neveu Evariste Michel. C'était pour Mignet un grand plaisir que d'appeler ses convives des noms qui l'avaient entouré à l'Ecole de droit. Le provençal résonnait à tout propos, surtout à l'évocation de ces traits locaux rappelant l'esprit méridional si fin dans sa naïveté. Prévost-Paradol assistait à ces déjeuners du dimanche. Il avait occupé une chaire à la Faculté des lettres d'Aix, conquis ainsi le droit de cité et se retrouvait volontiers au milieu de jeunes gens qu'il avait jadis examinés au baccalauréat.

Il me souvient qu'en 1866, Prévost-Paradol, récemment élu à l'Académie Française, arriva un

dimanche chez Mignet en frac d'académicien. Il venait de rendre à l'Empereur la visite due au Chef de l'Etat. — Eh bien, que vous a dit notre Sire, demanda Mignet ? — Il a été très accueillant, m'a tendu la main, en me disant : Je regrette, Monsieur, qu'un homme de votre mérite ne soit pas de nos amis ! — Vous lui avez répondu ? — Je le regrette aussi, Sire !

Après le déjeuner on se rendait à Montmartre, dans un enclos transformé en jeu de boules. Mignet aimait passionnément cet exercice. Connaissant la valeur respective de ses partners, il organisait avec impartialité les deux camps, voulait que chacun s'appliquât, donnait l'exemple et jouait fort bien.

Il perdait sans humeur, mais gagnait volontiers. Ces promenades à Montmartre se continuèrent pendant le Siège et le bombardement de Paris. Et c'était un navrant spectacle que de voir à l'extrémité de la vaste plaine, ensevelie sous la neige, se détacher ces lueurs sinistres, portant la ruine et la mort dans la ville la plus civilisée du monde !

La saison d'été ramenait chaque année Mignet à Aix. Il éprouvait une grande joie à vivre pour un temps auprès de sa mère, de ses sœurs et de leurs enfants, de revoir la ville qui avait abrité son enfance, les sites qu'il avait parcourus avec Thiers et d'autres, à l'âge de vingt ans. « Quel tableau charmant, a dit Alfred Jourdan, que de voir Mignet à la campagne, entouré de sa famille ! On ne vit jamais un plus affectueux échange de paternelle et de filiale tendresse ».

Jusqu'en 1856 il eut le bonheur de conserver sa mère qui le quitta à l'âge de 84 ans. Depuis la mort de sa mère, le lendemain de son arrivée à

Romégas, et la veille de son retour à Paris, Mignet allait tous les ans, avec les siens, faire un pieux pélerinage au cimetière de Puyricard, où elle repose. Il lui semblait ainsi retrouver encore, à Aix, celle qu'il avait tant aimée. « Je savais, écrivait-il à Thiers, que la mort de ma pauvre et bonne mère t'affligerait aussi et que tu partagerais la peine qui m'a déchiré le cœur. Elle t'aimait beaucoup et comme un autre fils. Toutes les années, quand j'arrivais auprès d'elle, elle me demandait si tu ne viendrais pas. Elle aurait voulu te voir avant de mourir.... Oui, mon cher ami, c'est commencer à mourir que d'être séparé par la mort de ceux qu'on aime. Je l'éprouve douloureusement ce triste déclin de la vie. Je le passerais à Aix, où m'attachent de chers souvenirs, si tu n'étais à Paris pour m'y rappeler avec ta famille que j'aime comme la mienne. Le très peu que j'ai, sans le secrétariat perpétuel, me suffirait pour vivre et travailler tranquillement à la campagne. J'y serais avec des sœurs douces, sensées, excellentes, qui ont été admirables dans les soins tendres et dévoués que pendant six mois, elles n'ont pas cessé de donner à ma mère. ».

A la campagne, comme à Paris, Mignet consacrait au travail la matinée prolongée jusqu'à deux heures. L'après-midi il recevait ses amis d'Aix. De savantes et d'interminables parties de boules s'engagaient ; la nuit seule les arrêtait. Puis c'étaient des causeries sur le passé, sur les camarades éloignés d'Aix, sur ceux disparus. Et lorsque le dernier visiteur était parti, Mignet se remettait au travail et préparait la tâche du lendemain. Après le repas du soir il causait en famille, jouait au wisth, ou faisait une lecture de ses écrits de la journée. Dans

la semaine qui précédait son départ d'Aix, il rendait à ses amis les visites qu'il en avait reçues ; il revoyait ainsi, soit en ville, soit à la campagne, des demeures qui lui avaient été familières et hospitalières, pendant sa jeunesse.

De Romégas il écrivait à Thiers : « Le temps se passe ici sans que je m'en aperçoive, quoiqu'il n'y ait que la même chose d'un soleil à l'autre. Je travaille beaucoup, le matin, jusqu'à deux heures. L'après-midi je fais le plus d'exercice que je peux, afin d'entretenir les forces du corps qui sont si nécessaires au maintien de celle de l'esprit . . . Je m'éloignerai de la campagne dans quelques jours avec un regret qui serait plus vif si je n'y trouvais pas l'heureux dédommagement de retourner auprès de toi. »

Les lettres de Mignet à son neveu Etienne Michel, qu'il aimait avec une tendresse paternelle, sont d'admirables pages de cœur, de sentiment, de bonté et d'intérêt pour une santé débile.

Etienne Michel, mort à l'âge de 28 ans, en 1840, était comme le fils intellectuel de Mignet. Lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1836, pour un mémoire sur les colonies Françaises, en Asie Mineure, Etienne Michel avait obtenu une mention à la même Académie pour un travail sur les ruines d'Entremont et un écrit sur les Salyens. Il a laissé deux œuvres inédites, une histoire de Phénicie et une étude sur les Evangiles. Etienne Michel était membre de notre Académie. Nos mémoires contiennent plusieurs communications fort savantes de ce distingué confrère dont l'avenir, brisé à la fleur de l'âge, était si plein de promesses.

Mignet avait initié Etienne Michel à ses travaux ; il le tenait au courant des satisfactions qu'il éprouvait en avançant dans ses études sur la Réformation.

Avec quelle délicatesse, quelle tendresse Mignet compâtit aux souffrances morales de son neveu menacé de cécité. Il l'encourage à les supporter ; il fait luire l'espérance dans son esprit. Il l'appelle à Paris pour le soigner, le faire vivre auprès de lui, dans une douce émulation de travail et d'affectueuses causeries. « Ma position pécuniaire est devenue meilleure, lui écrit-il, il est juste que j'en fasse profiter les personnes que j'aime. Ton séjour, ici, n'imposerait pas de nouveaux sacrifices à ton père, qui en a déjà beaucoup fait pour toi et qui est obligé de songer à ses autres enfants..... Nous prendrons un petit logement à Saint-Cloud, ou à Meudon, et nous travaillerons, en jouissant du grand air et de la campagne. Viens ici sans regrets, avec l'intention de travailler et l'espoir de guérir... Il ne faut pas, mon ami, te laiser aller à des accès de découragement et il faut croire à ta guérison... Tu es jeune, ton esprit a de la force et de la maturité ; ton instruction est plus étendue que celle des jeunes gens de ton âge et de ta génération et quelques années d'inaction ne pourront pas nuire à tes travaux futurs et entraver ton avenir. » Un autre jour il lui disait : « Je ne t'ai pas encore répondu parce que je suis allé passer une semaine à Valancay, chez le prince de Talleyrand. Ta lettre m'a prouvé que ton esprit ne perdait pas et que ton caractère gagnait tous les jours... Tu t'améliores parceque tu souffres, et c'est le propre des bonnes natures. » Puis il l'entretient de ses tra-

vaux : « On a retrouvé, en Belgique, tous les papiers de la secrétairerie de Charles-Quint et on me les communique. Je pourrai retracer exactement les motifs, la politique et les actes du fameux Maurice de Saxe qui procura au protestantisme sa victoire définitive et qui arrêta la fortune de Charles-Quint ». Puis ce sont des recommandations concernant ses autres neveux : « Donne tous tes soins à l'instruction de tes frères. Je tiens extrêmement à ce que François ne perde pas de temps. Je sais qu'il est intelligent, mais si cette intelligence n'est pas cultivée, à quoi servira-t-elle ? Tu me diras, lorsque tu m'écriras, si tu es content de ses progrès. ».

Il faudrait citer en entier ces lettres de Mignet dont je dois la communication à notre distingué confrère le docteur Evariste Michel. On voit Mignet constamment préoccupé, à Paris, de la santé, de l'instruction des siens. Il est à Aix, au milieu d'eux, par le cœur et la pensée.

Les deux grandes douleurs de Mignet furent la mort de sa mère et celle de Thiers, survenue en 1877. Il rendit un dernier hommage à son ami, lors de l'inauguration de sa statue à Saint-Germain, et publia le testament politique du grand homme d'Etat, revendiquant les droits de la souveraineté Nationale.

Après la mort de Thiers, Mignet fut comme désemparé et demanda au travail l'apaisement de sa douleur. Il vécut encore pendant sept ans, puis, à l'âge de 88 ans, un coup de froid l'enleva en quelques jours. Il mourut, à Paris, le 24 mars 1884, sans avoir réalisé le rêve, longtemps caressé, de

fermer les yeux à Aix, dans cette villa Mignet qui s'élevait sur le terrain de la bastide familiale.

Mignet, a-t-on dit, a été le plus heureux des hommes du XIXe siècle, parce qu'il fut un sage, animé d'une seule ambition, celle de cultiver les belles-lettres. « S'il m'était donné de recommencer toute ma vie, a-t-il dit, lui même, je ne ne la souhaiterais pas autre que ce qu'elle a été. ».

Ses obsèques eurent lieu le 30 mars à Paris, avec une grande pompe et un déploiement considérable de troupes rendant les honneurs derniers au dignitaire de la Légion d'honneur, Grand Croix et Membre du Conseil de l'Ordre. Toutes les notabilités littéraires et politiques y assistaient. M. de Mazade, au nom de l'Académie Française, M. Martha, au nom de l'Académie des Siences Morales et Poliques, M. J. Simon, en qualité d'ami, M. Hauréau, représentant le *Journal des Savants,* prirent successivement la parole. « L'existence de M. Mignet, dit M. Martha, présente une belle harmonie que la Grèce antique aurait pris plaisir à célébrer, comme un idéal de sage félicité. Il avait reçu tous les dons. Il eut la beauté de la jeunesse, la grâce de tous les âges, l'éloquence exquise, une raison toujours souveraine, maîtresse de son art, comme de sa vie, la modération qui permet de jouir longtemps de tous les biens, d'illustres et fidèles amitiés, les honneurs venus d'eux mêmes à lui, une gloire paisible qui n'a jamais été effleurée même par la calomnie ; enfin, pour couronner une si rare fortune, une vieillesse sans défaillance jusqu'aux dernières limites d'une vie mortelle, et une mort aussi douce qu'un sommeil ; rien n'a manqué à ce bonheur, pas même ce qui manque aux grandeurs humaines, la durée. ».

Les restes mortels de Mignet reposent à Aix dans le tombeau de sa famille. Ils y furent pieusement déposés par ses neveux François et Evariste Michel, entourés des leurs, des anciens amis de Mignet et d'une foule attristée.

Le doyen Alfred Jourdan, au nom des amis de Mignet, M. de Séranon, Président de l'Académie d'Aix, pour notre Compagnie, se firent, en termes élevés, les interprètes des sentiments respectueux de la ville entière pour celui qui revenait à la terre natale après une aussi glorieuse existence.

« Quant à nous, dit M. de Séranon, qui avons vu, avec un légitime orgueil M. Mignet prendre place dans nos rangs, comme Membre d'Honneur, nous n'oublierons jamais sa mémoire ; elle nous sera particulièrement chère et nous aimerons à nous souvenir de l'inépuisable bienveillance de l'homme et des travaux considérables du savant. »

La mémoire de Mignet ne saurait en effet nous quitter. Elle sera rendue plus vivace dans nos cœurs chaque fois que l'Académie, à perpétuité, décernera le Prix Mignet, cette magnifique fondation établie par son neveu, notre éminent confrère, le docteur Evariste Michel.

Mademoiselle Dosne a voulu, par le Prix Thiers, consacrer pour toujours les liens de l'illustre homme d'Etat et de l'Académie d'Aix. Le docteur Evariste Michel, a voulu, par le Prix Mignet, que le nom de Mignet demeurât auprès de nous, à côté de celui de Thiers, pour rappeler que c'est

à Aix qu'ils s'unirent et fondèrent cette indissoluble amitié devenue historique.

Désormais l'Académie d'Aix, dépositaire et fidèle gardienne des volontés de Mademoiselle Dosne et du docteur Evariste Michel, couronnera les travaux relatifs à la Provence et à la Ville d'Aix, sous les grands portraits de Thiers et de Mignet.

Le public applaudit chaleureusement le passage de ce discours relatif au baron Guillibert, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le Président donne la parole à M. J. Charles-Roux qui s'exprime en ces termes :

LA PROVENCE CHEZ ELLE

Dans les musées de France et de l'Étranger

Messieurs,

Le passé de votre ville est grandiose ! Des Salyens à nos jours, quelle riche moisson de souvenirs ! Aux environs d'Aix eurent lieu les rencontres décisives entre la civilisation romaine et les barbares. Plus tard, l'Aquæ-Sextiæ de Sextius Calvinus et de Marius devient la capitale de la Provence, le centre d'un Etat indépendant, la résidence de Comtes Souverains. Lorsque est effectuée la réunion à la France, Aix demeure une ville privilégiée, gardant tous les principaux services de la nouvelle province. Dans ses rues, le brillant cortège du Gouverneur croise Messieurs du Parlement ou de la Cour des Comptes ; le passant y rencontre, en troupes joyeuses, les étudiants de l'Université ou les cortèges imposants des chanoines de la Métropole, accompagnant un Cardinal Archevêque pour une procession solennelle.

Captivé par les charmes d'une telle ville, j'avais caressé le projet de publier une édition très augmentée, infiniment plus vaste que celle de la bibliothèque régionaliste, que vous avez si gracieusement accueillie. Je me serais appliqué à étudier le cadre de l'histoire Aixoise, à présenter en détail les monuments restés debout et à reconstituer ceux qui ont été détruits. Les antiquités, telles qu'elles nous sont connues par quelques débris conservés au Musée d'Aix, au Musée Borelli, ou dans d'autres musées d'Europe, surtout par des témoignages de voyageurs et d'historiens, les Eglises du Moyen-Age, avec leurs Primitifs ; enfin, les édifices modernes, eurent fait l'objet de chapitres formant une suite de monographies historiques et artistiques.

L'importance des hôtels, où s'est déroulée une des parties les plus curieuses de l'histoire Aixoise, la vie parlementaire, aristocratique des XVIIe et XVIIIe siècles, nous avait engagé à leur consacrer une place distincte dans notre ouvrage. Nous voulions montrer l'origine et l'accroissement, l'embellissement des maisons Aixoises, en même temps que l'histoire de la famille ou des familles les ayants habitées. Les portraits des personnages les plus illustres, ceux des présidents au Parlement ou à la Cour des Comptes, des Archevêques et des grands érudits auraient voisiné avec les façades, les portes d'entrée de leur logis, avec les panneaux décoratifs et les tapisseries de leurs salons, avec les amours et les guirlandes de fleurs dominant le fronton des portes.

Ce qui nous avait séduit dans cette entreprise, c'est le caractère tout spécial de la vie Aixoise, qui a résisté à cette

uniformité à outrance, à ce nivellement de mœurs, véritables plaies de notre époque. De longs siècles de particularisme ont laissé sur votre ville une empreinte que la centralisation la plus tyrannique n'a pu effacer.

Bien plus, au moment même où la centralisation triomphait sous la monarchie de Louis XIII, de Louis XIV et de Louix XV, la ville d'Aix fidèle à sa tradition, aidée par son corps municipal, par son aristocratie et par son Parlement, maintenait jalousement les restes de ses libertés et s'efforçait de conserver une existence particulière. La capitale provençale, privée de son indépendance matérielle, mais fièrement attachée à son indépendance morale, fit, pour ne pas déchoir, un effort si tenace et si noble, que cette période, où semblait devoir commencer la décadence, fut au contraire l'âge d'or de la Cité. L'effort a même été si grand et si beau que la ville en est resté à ce supprême épanouissement. Ce que nous admirons de nos jours à Aix, c'est en réalité la ville des XVIIe et XVIIIe siècles ; d'un passé plus lointain, il ne nous a presque rien été conservé et les temps modernes n'ont pas ajouté grand' chose à ces splendeurs.

Mais votre ville est une de celles de France sur lesquelles il a été le plus écrit. J'ai constitué toute une bibliothéque avec les travaux d'histoire et d'archéologie aixoises, depuis Louis Galaup de Chasteuil, Pitton, Pierre Joseph de Haitze, Peiresc, les Fauris de Saint-Vincent, Roux-Alphéran, Rouard, jusqu'aux auteurs modernes.

Dès le XVIe siècle, les érudits entassent études sur études

d'adaptation et une dépense nerveuse qui expliquent la fatigue qu'elle nous cause. Le tableau n'a pas sa lumière, ou bien les chefs-d'œuvre qui l'entourent projettent sur lui une vibration de couleur... « Que dire quand l'œuvre d'art a été placée dans un milieu tout différent de celui pour lequel elle fut conçue et qu'elle est complètement détournée de sa destination première ! Pour donner toute leur signification à ces objets épars, qui firent autrefois l'ornement, par exemple, des hôtels Aixois, nous devons donc les réunir dans notre esprit à ces demeures.

« Le Tyran », avons nous lu récemment, qui restituerait au Parthénon tous les fragments que la stupide avidité des peuples lui a ravis, qui ramènerait Minerve dans son sanctuaire, affirmerait par cet acte sa puissance mieux que par des victoires ». Nous voudrions, nous aussi, ramener Minerve dans son sanctuaire. Le sanctuaire lui-même nous paraîtrait ainsi plus beau... Pour revivre la vie Provençale, il nous faut consentir à un essai complet de reconstitution.

Donc, rendre à la Provence ses anciennes richesses sera désormais tout notre effort, en évitant, bien entendu, de tomber dans l'aridité d'un catalogue illustré ou d'une série de sèches statistiques. Nous appliquerons ce programme non seulement à Aix, mais à Marseille, Toulon, Fréjus, Cimiez, Grasse et enfin aux principales villes romaines de la vallée du Rhône : Vienne, Apt, Nîmes, Arles, dont la plupart ont été outrageusement dépouillées. Le fait est tellement vrai que les archéologues, les artistes qui désirent étudier les villes de

Vaison et de Vienne, pour ne citer que ces exemples, sont obligés d'aller à Brünswick, Munich, au Vatican et au British Museum.

C'est en effet dans ce dernier musée que se trouve le morceau d'art si raffiné qu'est le *Diadumène de Vaison*, livré en 1868, sur place, pour le prix de 25.000 francs ! Le département des Antiques du Louvre l'avait refusé au propriétaire, qui le lui offrait pour une somme relativement minime.

Sous la conduite du docteur Barral, après avoir vu à Vaison, dans cette ville la plus importante du Vocomtium et que Pompinius Mela mettait à la tête des centres les plus opulents de la Narbonnaise, après avoir vu l'emplacement où cette statue fut découverte, en parfait état de conservation, j'ai eu le plaisir de la contempler tout récemment à Londres. Elle représente un jeune athlète de vingt-cinq ans environ, debout, complètement nu, les bras élevés en croix, et les mains infléchies sur la tête pour attacher sur son front la bandelette, signe de la Victoire.

Les auteurs ne mentionnent que trois statues de Diadumène, qui sont du reste perdues toutes trois, une par Phidias, l'autre par Polyclète et la dernière par Praxitèle. Le Diadumène de Vaison ne peut donc être que la réplique de l'œuvre d'un des trois plus grands sculpteurs Grecs.

Si, de Vaison nous passons à Vienne, par qui la Cité des Allobroges s'est-elle laissé enlever la *célèbre tête de déesse* en bronze argenté, un des chefs-d'œuvre de la statuaire antique ? où sont le *grand foculus portatif*, qui n'a son

pendant qu'au Musée de Naples ; le *Silène criophore*, de caractère archaïque, et les *trois bustes d'applique* de Jupiter, Neptune et Mars ? Au Musée des Antiques de Lyon.

Pour qui sourit *son célèbre Faune*, dont la gaieté folâtre a amusé ses questeurs, ses proconsuls, ses édiles, ses primipiles ? Pour les visiteurs du Musée du Louvre.

Chez quel collectionneur jaloux se cachent : *le beau buste de jeune homme* ? Au musée de Saint-Germain ; et les *tête d'Anes*, couronnées de fleurs, qui avaient trait aux fêtes des Lupercales ? Dans la collection de M. Thiers.

Où est le magnifique *vase d'argent* représentant les quatre saisons, assises sur des panthères ? en Angleterre.

Et les *Hercules romains et gallo-romains ?* au Vatican.

Et la *statue d'Hygie* ? dans la collection Jacquemin.

Et le *Silène portant un bélier sur ses épaules ?* à Lyon.

Et la *Poële à frire*, de forme si curieuse ? au musée de Reims.

Si nous abordions les mosaïques, nous verrions que la plupart de celles découvertes à Vienne, à Saint-Romain en Gal, au palais du Miroir de Sainte Colombe, ou à Saint-Paul-Trois-Châteaux, sont au Musée de Grenoble, au Musée Calvet, ou dans celui de Lyon.

En ce qui concerne les bronzes, les exils sont encore infiniment plus nombreux. Ils représentent une des rare-



tés du British Muséum, si bien que tout Français désireux d'entrer en contact direct avec la production artistique de nos bronzes anciens, doit traverser la Manche.

Pour ne pas quitter l'Angleterre, quelle a été notre surprise de voir à Chatsworth, dans la collection particulière du duc de Devonshire, qui vient de mourir, deux superbes statues, de la belle époque romaine représentant : l'une un homme debout, le corps à moitié vêtu, l'autre un groupe d'une mère et sa fille, découvertes à Apt, en 1721, dans un amas de pierres et de ronces, presque sous les murs de la Ville. Elles furent transportées à Paris en 1728 et placées dans les jardins de Versailles. Les savants en déploraient la disparition, lorsqu'un archéologue allemand, M. Furtwangler, les retrouva à Chatsworth. Comment y sont-elles parvenues ? That is the question...

Si je ne parle pas des Vénus de la vallée du Rhône, dont les principales ont émigré, telles la Vénus d'Arles et la Vénus accroupie de Vienne, qui regrettent amèrement le sol natal dans leur prison du Louvre, c'est que Madame Jeanne de Flandreysy leur a consacré une étude définitive. Qu'il nous soit cependant permis de regretter tout particulièrement que Lyon nous ait ravi la Vénus de Marseille, au sourire éginétique. Oh ! elle n'est point belle notre Vénus Massaliote, avec sa haute coiffure, ses formes épaisses, ses traits accentués, son cou puissant, ses yeux dont le globe forme bourrelet, enfin avec les cartillages grossiers de l'oreille, qui n'est même pas à sa place. Certains écrivains ont même pris pour une chouette la blanche et chaste colombe qu'elle tient dans la main. L'on a peine à

considérer en elle l'incarnation des grâces féminines, si on ne se souvenait, qu'au début, Aphrodite fut chez les Grecs, la déesse des forces génératrices et que c'est plus tard seulement, avec Phidias, qu'elle personnifia l'amour et la beauté.

Bien que la Vénus Massaliote n'ait pas la séduction de ses sœurs cadettes, elles n'en est pas moins digne d'occuper le premier rang parmi les échantillons qui nous restent de l'art archaïque grec oriental et dont ni le Louvre, ni le British Museum, ni la Pinacothèque n'en possèdent d'aussi remarquables dans le même genre.

Toutes ces richesses, rencontrées dans les Musées de France et de l'Etranger, prouvent à quel point notre vallée du Rhône était fertile en œuvres d'art ; et cela n'a rien pour surprendre lorsqu'on songe que le fleuve qui l'anime fut comme rayé, lui aussi, par le vaisseau d'Ulysse, que c'est par chez nous, par la vallée du Rhône, qu'ont pénétré les civilisations grecque, romaine, et que nos écoles étaient déjà les rivales de celles d'Athènes, alors que la plupart des régions, qui devaient constituer la France, étaient encore plongées dans la barbarie.

C'est aussi par cette voie que nous parvint la religion chrétienne : qui, chose intéressante à noter, s'implanta beaucoup plus rapidement sur le sol primitivement imprégné d'hellénisme que dans les centres purement romains. C'est un fait, en effet, que dans les pays grecs, la propagation du christianisme, l'évangélisation, a été plus aisée que dans les pays exclusivement romains. Il semble que la sagesse hellénique monte peu à peu vers le

christianisme et que l'aube de l'Evangile illumine déjà les dialogues platoniciens.

C'est de nos jours seulement qu'on a violemment opposé le paganisme grec à la religion chrétienne et ce fut l'œuvre de Louis Ménard, de Renan, de Taine, de Leconte de Lisle, d'Anatole France. L'un écrit les *Rêveries d'un païen mystique*, l'autre exalte les *jeunes gens de Platon* ; Renan fait sa *Prière sur l'Acropole*, aux pieds de la statue d'Athena ; France publie les *Noces Corinthiennes*, et le plus violent de tous s'écrie, en s'adressant à Hypathie :

Le vil Galiléen t'a frappée et maudite,
Mais tu tombas plus grande, et maintenant, hélas !
Le souffle de Platon et le corps d'Aphrodite
Sont partis à jamais vers les beaux cieux d'Hellas.

Quelle que soit la beauté plastique de ces vers, je ne crois pas, pour mon compte, que cette opposition soit parfaitement juste. Ne serait-ce pas d'une philosophie supérieure de considérer, comme on le faisait au XVII[e] siècle, où l'on ne reniait rien de l'antiquité, que la civilisation greco-latine a préparé les voies au christianisme. L'attitude d'un Racine, qui sait écrire à la fois *Phèdre* et *Athalie*, n'est-elle pas infiniment plus haute que la malédiction de Leconte de Lisle ?

Quand saint Paul prêcha à Athènes devant l'Aéropage, il fut reçu sans colère et écouté avec bienveillance. Les Athéniens n'avaient-ils pas élevé dans leur Panthéon un autel *au Dieu inconnu ?*

Les Provençaux semblent avoir retenu de leurs origines grecques une tolérance toute semblable. Le sens de la beauté et celui de la religion s'unissent en leurs âmes d'une façon indissoluble et leurs poëtes du XIXe siècle sont un exemple vivant de cette conciliation. Ce qui s'oppose dans la littérature française du XIXe siècle, s'unit au contraire étroitement dans la leur. La preuve la plus frappante de ce que nous avançons nous est fournie par Aubanel, qui chante avec le même élan la Vierge Marie et la Vénus d'Arles, également sincère dans ces deux enthousiasmes, qui ne lui paraissent pas contradictoires. C'est du reste, ce que j'ai essayé de faire ressortir dans *Souvenirs du Passé, le Cercle artistique de Marseille,* en étudiant le félibrige et ses grands chefs, Mistral et Aubanel.

Laissant à regret la période gréco-romaine, et abordant le Moyen-âge et les Primitifs, nous constaterons également de nombreux exils. Ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire au Congrès des Sociétés Savantes de Marseille de 1906, ce fut à l'exposition rétrospective d'art provençal, qui eut lieu dans cette ville en 1860, que les nombreux primitifs, ornant vos églises et qui étaient tous attribués à des maîtres flamands, furent rendus à leurs vrais auteurs.

L'erreur du reste n'était pas aussi grossière qu'on a bien voulu le dire. L'Ecole du roi René n'est-elle pas directement inspirée de la peinture flamande? Et, à ce sujet, comment expliquer qu'étant donné les relations constantes du roi René avec l'Italie, en raison de ses royaumes de Naples et de Sicile, et pendant que l'art

Italien fleurissait à Avignon, à la cour des Papes, comment expliquer que le roi René ait toujours fait appel à des artistes flamands ? On pourrait même ajouter que, non seulement le roi René et son école n'ont pas subi l'influence Italienne, mais que les artistes italiens furent impressionnés, à cette époque, par les peintres provençaux.

A propos des œuvres personnelles du Roi René, il nous parait presque impossible de rapatrier par l'image et la description, celles qui auraient pu émigrer. D'abord, parce qu'il est assez difficile de les identifier, et qu'ensuite le nombre doit en être minime, étant donné l'abondance de celles que nous trouvons encore dans notre pays. Mais, nous nous appliquerons à rendre à la Provence ce que le roi René lui-même, en a fait sortir.

La cathédrale de Saint-Maurice d'Angers possède une baignoire antique de marbre vert, que le roi René y avait envoyée. Elle fut placée dans le chœur de la cathédrale sur deux lions de marbre blanc, montés sur un soubassement orné de quatre feuilles sculptées et relevé de trois marches au-dessus du pavage. Le chapitre s'en servait comme de fonts-baptismaux pour les grands personnages et elle se trouvait ainsi rendue à sa destination première, puisqu'une légende, recueillie au XV[e] siècle, nous apprend que : le roi Marsille, converti par Marie-Magdeleine, aurait été fait chrétien dans ce font baptismal. Le 23 janvier 1699, on transporta cette cuve au bas de la nef, du côté de la chapelle de Sainte-Anne, et c'est là où je l'ai vue, il y a trois mois à peine, servant de bénitier pour les fidèles.

Le Musée d'Angers possède également une urne très fameuse dite *Urne de Cana*, provenant de Provence, et la bibliothèque de cette même ville conserve quatre feuillets, fragments d'heures latines, à capitales dorées et marges ornées de rinceaux élégants, donnés par M. Hawke, dessinateur, et provenant d'un missel qui, après avoir appartenu au roi René, devint la propriété de la famille Alfandéry de Tarascon.

Quant aux primitifs, nous n'aurons pas à rapatrier les toiles qui se trouvent dans vos églises ou celles d'Avignon et de Villeneuve, mais toute autre sera notre tâche pour celles hors de Provence, comme par exemple, de Nicolas Froment : la *résurrection de Lazare* appartenant à M. le Docteur Reboul de Lyon ; le tableau de M. Richard von Kaufmann, de Berlin, dont nous avons donné une reproduction dans notre ouvrage sur le *costume ;* celui de la collection Lipmann, à Berlin également ; enfin, un des plus célèbres de Nicolas Froment : la *Résurrection de Lazare* du musée des Offices, à Florence.

A l'égard des Primitifs, nous ne saurions avoir la prétention d'apporter grand chose de nouveau après l'exposition du pavillon de Marsan, en 1904, et les travaux de MM. Georges Lafenestre, Richard Kœchlin, Bouchot, le Comte Durrieu et de M. l'abbé Requin. Nous croyons cependant avoir fait une découverte curieuse au Musée de Lille. Il s'agit d'un triptyque, représentant saint Paul, saint Mathieu et saint Jude. Les trois volets le composant sont en forme d'ogive et portent un texte en exergue. Ce

texte intriguait fort les Conservateurs du Musée, car ce n'était ni du latin, ni du flamand. L'un d'eux eut l'excellente pensée d'en envoyer la copie à l'Ecole des Chartes et il lui fut répondu que cette langue était bel et bien du provençal du XIV[e] siècle. Le triptyque se trouva ainsi identifié. Voici le texte en question :

Set Paul vax élu virginal
Convertit après grand mal

Set meteu dis en Judà
Fos escapsat ab lespesa

Just al temple posat
Fos ab destral truescat.

Comme cette langue n'a pas grand rapport avec celle de Mistral, je ne crois pas inutile d'en donner la traduction de l'Ecole des Chartes :

Saint Paul vase d'élection et virginal
Converti après grand mal

Saint Mathieu en Judée
Fut décaloté par l'épée

Jude au temple s'arrêtant
Fut par la destrale tué.

Voici, enfin la description du triptyque :

Saint Paul, vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge porte le glaive d'une main et de l'autre le livre des épitres.

Couvert de la chape des officiants, saint Mathieu tient un glaive et une banderolle avec inscription.

Quant à Saint Jude, il est revêtu d'un riche manteau bleu, doublé de rouge, et tient la hâche de la main droite.

Comment ce très intéressant primitif de l'Ecole provençale est-il arrivé à Lille ?

Ce fut M. Rigaux, membre de la commission du musée, qui l'acheta en 1885, à un numismate habitant Bruxelles, du nom de Serrure. Ce dernier le tenait d'un marchand de Saint-Omer, auquel il avait été vendu par un antiquaire italien, qui, chaque année, quittait son pays pour se rendre en Flandre. Faisant l'école buissonnière, il ramassait tout le long du chemin et particulièrement en Provence, les objets d'art qui lui plaisaient. Il arrivait dans les Flandres chargé de son butin, dans lequel venaient puiser les différents musées et amateurs de la région. C'est ainsi que le musée de Lille s'enrichit du triptyque dont nous venons de parler, et d'un autre tableau représentant un saint, et qui suivant toutes les probabilités, a été encore glané en Provence.

Pour les XVIIe et XVIIIe siècles nous ne nous étendrons pas sur des artistes tels que : Puget, les Parrocel, Mignard, les van Loo, Fragonard ou Joseph Vernet, aux quels des livres entiers ont été consacrés. Mais, ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire il y a un instant, de même que l'exposition de Marseille de 1860 a révélé l'Ecole des primitifs provençaux, celle de 1906 a mis en lumière toute une série de peintres du crû, presque ignorés du public. Les grands ouvrages sur les maîtres français sont muets à leur sujet et seuls, MM. Pointel et de Chenevières en mentionnent certains dans leurs « *recherches sur la vie et les*

ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France. »

J'en citerai quelques-uns : *Henri Guigo*, ou Guigonis, fixé à Avignon avant 1526, décédé dans la même ville à la fin de 1532, et qui eut pour principaux élèves, Simon de Mailhy, dit Simon de Châlons, et Laurent Rotterdam, *Just de Haas*, qui travaillait à Avignon au XVIe siècle ; *Pacsal de la Rose* né à Toulon en 1665 ; *Ephren Leconte,* né à Marseille maître peintre à l'arsenal des galères au XVIIe siècle ; *René-Louis Vialy*, né à Aix à la même époque ; *Joseph Boze*, né à Martigues ; *Joseph-André Cillony et Marguerite Gérard*, née à Grasse, la belle-sœur et l'élève de Fragonard.

J'en passe Messieurs. Quoique plus connus, nous jugeons que *Françoise Duparc*, dont de nombreux tableaux doivent certainement se trouver en Angleterre, que *Barras*, *Fauchier*, *Arnulphy*, *Duplessis* et *Raspal* ne sont pas appréciés à leur valeur. Mais je voudrais rendre un hommage particulier à Sigalon, l'Ingres provençal, dont la *Jeune Courtisane* et la *Vision de Saint Jérôme*, du musée du Louvre, sont des chefs-d'œuvres, et à *J.-Baptiste Laurent*, que l'on ne connait que très imparfaitement, si l'on s'attache seulement à ses études du Costume, et dont il faut consulter avec soin les études anatomiques, si l'on veut apprécier dans toute sa beauté le nu provençal.

Quant aux principales collections qui, au XVIIe et XVIIIe siècles faisaient la gloire de votre villle ; celles de Boyer d'Eguilles, de Fons-Colombe, de Valbelle, de Montvallon, de la marquise de Brégançon, du président de

Saint-Paul, etc... nous ne voyons pas, au point de vue auquel nous nous plaçons, le grand intérêt que nous aurions à les reconstituer. Et cela, parce qu'elles se composaient principalement de toiles des écoles étrangères. C'est ainsi que, dans la collection Boyer d'Eguilles, dont le détail nous est entièrement révélé par les gravures de Coelmans, nous ne relevons que deux Puget, huit Sébastien Bourdon, un Finsonius, et enfin un Sébastien Barras. La collection de Fons-Colombe, parmi des van Dyck, des Holbein, des Ténier, etc., ne nous donne qu'un Puget et un Joseph Vernet.

C'est donc seulement au rapatriement de ces œuvres provençales que nous nous appliquerons. En ce qui concerne les Puget de la collection Boyer d'Eguilles, le musée de Marseille possède, vous le savez sans doute, Messieurs, la *Sainte Vierge montrant à lire à l'Enfant Jésus*, offerte par M. Emile Ricard, le frère de notre grand portraitiste. Les deux statues de Veyrier, l'élève préféré de Puget, que le maître avait tout particulièrement recommandé à Boyer d'Eguilles, *le Faune* et *la Muse*, sont également au musée de Marseille,

Permettez-moi maintenant de vous poser une question : Quel était le nom de ce parent de van Loo qui possédait, à Aix, une si belle collection de Carle van Loo ? Ne serait-ce point, par hasard, un certain Bazaly, associé de l'Académie de peinture de Marseille ?

Une partie de la collection de Valbelle se trouve au musée de Draguignan et nous pourrions présenter à son sujet les mêmes observations que pour celles de Boyer d'Eguilles et de Fons-Colombe.

Quant au fameux tombeau du comte Omer de Valbelle, marquis de Tourves, élevé dans la chapelle de Montrieux, la presse marseillaise s'en est occupé récemment, et vous en connaissez aussi bien que moi les péripéties. Si les quatre statues décorant les angles avaient été réellement de Houdon, nous n'en parlerions pas, mais cette attribution a été reconnue fausse et le buste de Valbelle seul, est de cet artiste. Le véritable auteur de ces statues s'appelait Christophe Fossaty et travaillait à Marseille vers 1730. Il paraîtrait que Fossaty, sur le désir même du comte Omer, avait prêté à ces statues une allure assez profane qui troubla quelque peu les bons moines de Montrieux. Aussi, le père supérieur pria-t-il Fossaty, de leur donner, un aspect plus religieux. Il est à croire que Fossatty s'acquitta de son nouveau mandat avec un véritable éclectisme, car, après la Révolution, une des statues fut convertie en Sainte Madeleine et envoyée à la Sainte-Baume, où on peut encore la voir dans la grotte ; on a prétendu à tort que c'était le portrait de la « Clairon ». La seconde, en qualité de pleureuse, figure sur une fontaine de la grande place de Fréjus ; la troisième représente Thémis au palais de justice de Draguignan ; la quatrième enfin symbolise la Provence sous le péristile du musée de Toulon. *Et nunc erudimini...*

Le musée de Saint-Lô contient les portraits de deux évêques de Valbelle, que nous nous proposons de faire reproduire.

Ainsi que je viens de l'indiquer, Messieurs, Laurent Fauchier a brillé d'un éclat tout particulier à la dernière exposition de Marseille. Aussi, l'avons-nous recherché dans

les musées de France et avons-nous trouvé trois portraits de lui à Nantes, dont deux d'hommes et un de femme, qui furent attribués longtemps à Philippe de Champaigne. Je ne mentionne pas celui du musée de Toulon parce qu'il est trop près de nous, mais il existe à la bibliothèque nationale un superbe dessin, rehaussé de couleurs, signé en toutes lettres : Laurent Fauchier et daté de 1701. On lit, dans le bas de la marge ces notes : *Natt, Bourgeois d'Aix-en-Provence*, écrits à la main. La figure est très expressive, mais le costume orné d'un rabat, la calotte recouvrant le sommet de la tête et les cheveux tombant en boucles sur les épaules, donnent à ce bourgeois l'allure d'un membre du clergé. Ce n'est pas surprenant, car d'après des documents qui se trouvent à la Méjanes, Natt dirigeait la maîtrise de Saint-Sauveur. Il composait même des Noëls en concurrence avec Saboly et les rapports de ces deux *Noëlistes* étaient loin d'être cordiaux. Il parait qu'ils s'exécraient et se livraient mutuellement aux plus violentes diatribes.

Nous avouons nous intéresser tout particulièrement à Fauchier : si nous ne parlons pas de ses portraits de la Belle du Canet, c'est qu'on les a tous retrouvés. L'un est au château de Saint-Marcel, chez M. le marquis de Forbin. L'autre a été légué au musée de Marseille par Madame Alfred de Surian, comme représentant Madame de Grignan ; mais l'erreur a été réparée.

Il existe trois autres portraits de la Belle du Canet, dont deux par Daret et le troisième par un inconnu. Les deux premiers sont à Aix, l'un chez M. Vermont, professeur à

la faculté de droit, et a figuré à l'exposition rétrospective de Marseille, en 1906. Quant au second, M. de Mougins-Roquefort, qui a fait don à l'Hôtel-de-Ville des boiseries et peintures du boudoir ayant abrité les amours du duc de Vendôme et de la Belle du Canet, vient de m'apprendre que le portrait de la dame, en Diane chasseresse, orne le plafond d'un des salons de l'hôtel de la comtesse de Vogüé.

Enfin, notre honorable confrère M. de Bresc, qui possède un superbe tableau de Fauchier, a fait don au musée de Draguignan d'un portrait de la Belle du Canet. La dame, cette fois, est complètement dévêtue. L'opulence et la rondeur des formes, que l'on devine sous les draperies des tableaux précédents, s'affirment ici au grand jour et sans aucun mystère.

Nous ne multiplierons pas davantage les exemples et négligerons à dessein le XIXme siècle, dans la crainte de donner à cette communication une étendue indiscrète.

Je ne voudrais pas cependant que vous puissiez penser qu'un homme, qui s'est toujours piqué de libéralisme en matière économique, est un protectionniste intransigeant en matière artistique. Bien que je ne considère pas les œuvres d'art comme marchandises d'exportation, je ne dénie en aucune façon à nos artistes modernes le droit de vendre leurs œuvres à l'étranger et de concourir ainsi au bon renom de la France. J'avoue même avoir ressenti un véritable orgueil patriotique en voyant que le Musée de New-York est en grande partie composé de superbes échantillons de nos maitres de 1830 ; Delacroix, Diaz, Corot, Daubigny, Rousseau, Courbet, Fromentin, Meissonnier, Couture, etc.

J'ai éprouvé le même sentiment à Moscou, en présence d'une collection de peintres de la même époque, qui est un vrai bijou. Mais, pendant que l'Italie et l'Espagne prennent de minutieuses précautions contre l'enlèvement de leurs œuvres d'art anciennes, notre pays sera-t-il le seul à donner libre carrière aux brocanteurs et nous laisserons-nous peu à peu dérober tous les joyaux de notre couronne artistique ?

La plupart des œuvres d'art du reste, surtout en sculpture, n'ont-elles pas été conçues et exécutées pour être contemplées sur le sol qui les a vu naître, ainsi que je le faisais observer au commencement de mon discours ? Est-ce que les marbres de Phidias, que Lord Edgin, a commis le crime d'arracher à l'Acropole, gagnent à être vus au milieu des brouillards de la Tamise ? Et les Corées découvertes, par une matinée de printemps, sur les flancs de l'Acropole, ainsi que les fameux marbres d'Egine, sont-ils à leur place à la Pinacothèque ?

Peut-on connaître réellement Vélasquez en dehors de Madrid, Murillo en dehors de Séville, le Corrège en dehors de Parme, Giotto en dehors de Padoue, Bellini, Titien et Paul Véronèse en dehors de Venise, Raphaël et Michel-Ange en dehors de Rome et de Florence ; André del Sarto et le divin Fra Angelico en dehors de Florence, Rembrandt en dehors d'Amsterdam et Frantz Halz en dehors de Harlem ? Peut on se douter de ce qu'est l'école anglaise en dehors de Londres ?

Pour parler un peu de nous, est-ce que les beaux Watteau, les Lancret et les Pater, qui expriment tous les raffi-

nements du XVIII[e] siècle français, sont dans leur air au palais des Césars allemands ? Ne gagneraient-ils pas cent pour cent au château de Versailles, dans les appartements de Louis XV, si ingénieusement reconstitués par M. de Nolhac ?

Qu'on fasse des expositions, et c'est la voie dans laquelle on semble heureusement vouloir entrer, où les étrangers nous enverrons des toiles de tel ou tel de leurs maîtres, où nous enverrons de notre côté les tableaux les plus significatif de nos diverses écoles. Rien de mieux : c'est ainsi que je comprends le rayonnement, mais à la condition qu'une fois l'exposition terminée, toutes ces œuvres aillent retrouver leur lumière natale.

Serait-il de notre part présompteux de croire que le travail que nous avons entrepris sera de nature à faciliter singulièrement ces pacifiques et instructives manifestations ? et, bien qu'Anatole France ait dit que : « Le ciel de Paris est le plus spirituel du monde, » qu'il me soit permis de lui préférer cependant celui de Provence et d'émettre le vœu que Paris ne soit pas l'unique siège de ces expositions ; qu'on songe à Aix, à Marseille, à Avignon, à Arles, à Nîmes, qu'on n'oublie aucune de nos villes du Midi. A notre tour, nous exposerons à l'étranger des collections de nos artistes provençaux.

Je termine, Messieurs en complétant en quelques mots l'esquisse de notre programme.

Après avoir recherché dans toutes les collections, pour les lui rendre par l'image et la description, les documents lapidaires et les œuvres d'art ayant appartenu à la

Provence, nous recueillerons aussi, pour lui en faire une couronne de gloire, les diverses appréciations que ses principaux centres ont inspirées aux voyageurs français et étrangers. Ces pages, ce livre d'or, formeront comme un Musée intellectuel, où, depuis la note scientifique jusqu'au crayon humouristique et au pastel sentimental, tous les tons seront représentés.

Nous ne craignons pas de le dire, dans le recueil d'appréciations concernant la ville d'Aix, se trouvera une regrettable lacune. La période des troubadours, à part un merceau curieux de Pierre Vidal, sur la cour d'Alphonse II, nous fournit fort peu de documents. La raison en est sans doute que cette époque de notre littérature, si pleinement mise en lumière par Renouard et Gaston Paris, est infiniment plus sentimentale que descriptive.

Les Rambaud d'Orange, la Comtesse de Die, de Roquemartine, Douce de Moustiers, Hugone de Sabran, Alix de Meyrargues, etc... s'inquiètent de fixer l'état de leur âme et non point d'évoquer la nature servant de cadre à leurs chants.

Lorsque Mistral, dans les *Isclo d'Or*, ressuscite le château de Romanin et y décrit une incomparable cour d'amour, sous la présidence de Phanette, voici comment il s'exprime :

E nobli calignaire e reino dou païs,
Bertrand de Lamanoun menava Azalaïs ;
Peiro de Casteu-nòu, la bouco risouleto ;
Adusié per la man Jano la Pourceleto ;
E Gui de Cavaioun, a despart se tirant,
Avié souto lou bras Ugouno de Sabran.

Ausiguère à Guihèn di Baus, prince d'Aurenjo,
Rimbaud de Vaqueiras murmura ti lausenjo.
O tendro Beatris de Mount-Ferrat ! Et tu,
Que s'eron, tant de reï, à ta voues combattu,
Bertrand de Born ! e vous, dame de Pourgueirargue,
Vous Douce de Moustié, vous Alis de Meirargue,
Eme lou grand Blacas, eme Peire Vidau,
Vous vesieu, oumbro fiero, esquiha lou lindau !

Vous voyez, Messieurs, que ces beaux troubabours et ces grandes dames avaient des préoccupations tout autres que de chanter les paysages ou les monuments de la Provence. Du reste Mistral, dont l'œuvre n'est pas seulement une suite de visions lumineuses et poétiques, mais le grand reliquaire de notre histoire, dont chacun des vers est un véritable document, Mistral a soin de nous le faire entendre ; il observe malicieusement que, dans les cours d'amour, on se réunissait bien plus pour disserter sur des cas de casuistique sentimentale que pour discourir sur la beauté de l'heure et la chûte du jour.

Ce livre d'or, — je n'ai pas besoin de vous le dire, — ne sera pas exclusivement composé de citations d'écrivains provençaux. La plus grande partie émanera même de plumes étrangères. Nous rapporterons ainsi à la ville d'Aix toutes les impressions pittoresques, architecturales, artistiques, économiques, sociales, qu'elle aura inspirées.

Tel est, Messieurs, le plan général du travail que nous avons entrepris... Laissez-moi l'illusion de croire que, malgré mes cheveux blancs et les absorbantes occupations qui m'incombent, je pourrai le mener à bonne fin, grâce au très

précieux concours de mes distingués et dévoués collaborateurs, Madame Jeanne de Flandreysy, et son excellent père, Monsieur Etienne Mellier.

J'ai le ferme espoir que cette restitution par l'image et la description nous conduira peu à peu, et dans la suite des temps, à la restitution réelle. Outre qu'en spécifiant très exactement où se trouve les moindres objets de notre production provençale, nous faciliterons aux conservateurs des Musées les moyens de surveiller les ventes des collections particulières, les restitutions pourront également s'opérer par voie d'échanges et nos villes recouvreraient ainsi, une partie au moins, de leur ancienne physionomie. Je sais bien qu'il nous manquera toujours les monuments détruits et les objets disparus... Nous les reconstituerons de notre mieux par les documents puisés dans les historiens et dans l'œuvre gravée ou lithographiée de certains maitres.

Nous espérons justifier ainsi le titre, peut-être un peu ambitieux, de notre ouvrage :

La Provence chez elle
Dans les Musées d'Europe
Et de l'Etranger.

M. Edouard Aude lit ce sonnet provençal du baron Guillibert à Frédéric Mistral :

A Frederi MISTRAL

MÈMBRE D'OUNOUR DE L'ACADÈMI

Coumo lou soulèu de Prouvènço,
Qu'esvarto li niéu, lis uiau,
Toun verbe pouderous, Mistrau,
Trelusis d'eterno jouvenço.

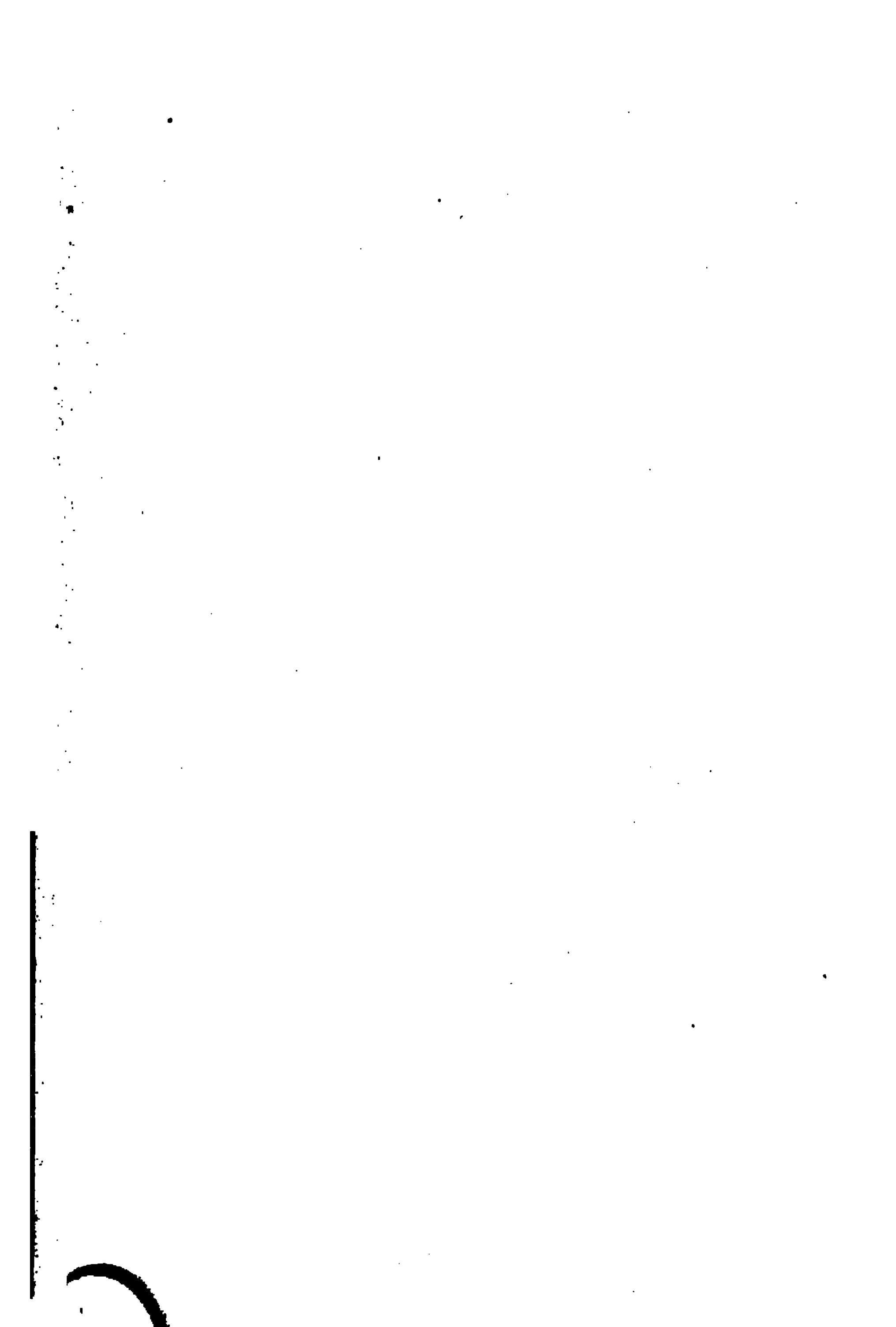
D'un pople as fa la reneissenço,
L'afougant d'amour patriau
E dins ti cant celestiau
Mantènes sis us, si cresènço.

Li « Quaranto » an vougu toun noum ;
Ié respondeguères de noun
Que restes à toun païs, flori.

Cadet d'Ais, nautre te garden,
Dins nosto lengo t'aclamen,
Siès noste ounour, fas nosto glori

Baroun Chapoli Guillibert.

Les lectures se terminent par le rapport de M. E. Lacoste, ingénieur, sur les prix de vertu et les pensions ouvrières Irma Moreau :



RAPPORT
SUR LES
PRIX DE VERTU
Rambot & Reynier
ET LES
PENSIONS OUVRIÈRES
IRMA MOREAU

Par M. Ernest LACOSTE, ingénieur

Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

En cette Fête du Centenaire de la Reconstitution, par laquelle elle succède aux sociétés savantes et aux réunions artistiques et littéraires dont l'éclat a rayonné si longtemps sur la Provence et sur son antique capitale, l'Académie d'Aix considère avec fierté comme un de ses plus nobles titres la mission qui lui a été confiée par de généreux donateurs, de distribuer des prix à la vertu, aux actes de courage et de dévouement, et de soulager des misères amenées par l'âge et les infirmités.

Si nous saluons les grands noms de Thiers et de Mignet, grâce auxquels nous décernons des

prix importants à l'érudition et à la littérature, ceux que nous distribuons aujourd'hui nous sont plus précieux encore.

On se plaint, et souvent avec raison, que le niveau moral de notre époque semble subir de regrettables dépressions ; mais cependant, à côté des défaillances qui attristent nos regards, il est doux de trouver encore des exemples de vertus modestes, de courage, et de dévouements qui semblent s'ignorer eux-mêmes ; et si l'on ne peut les connaître tous et les proclamer pour servir de modèles et d'encouragement, si l'on ne peut à tous adresser l'hommage public qui leur est dû, c'est pour nous un devoir qui nous est cher, de les rechercher, de leur donner, en dehors de la récompense intime que leur apporte la satisfaction du bien accompli, un modeste témoignage de reconnaissance de leurs concitoyens, qui s'enorguellissent de voir que la vertu, exilée du reste du monde, si nous en croyons les pessimistes, n'a pas quitté notre belle et noble terre de Provence.

Des voix plus éloquentes et plus autorisées vous ont rappelé souvent dans nos séances solennelles, les noms des vertueux bienfaiteurs qui ont choisi notre Académie comme mandataire de leur générosité posthume : c'est, par ordre de dâtes : M. Rambot, officier distingué et lettré, qui, il y a un demi siècle, fondait un prix destiné à récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée ; en 1865, M. Reynier fondait un autre prix dans les conditions analogues à celles que stipulait M. Rambot. Plus tard, vinrent à notre Académie d'autres fon-

dations en faveur des misères honorables et imméritées : les pensions viagères de 200 fr., du legs fait en 1899 par Mademoiselle Irma Moreau, qui doivent être alloués, soit à des pères de famille ou à des veuves ayant au moins deux enfants, nécessiteux et méritants, soit à des ouvrières pauvres que la maladie, les infirmités ou la vieillesse mettent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins ; et enfin, le legs de Mademoiselle Rayon, de dâte récente, et dont la réalisation, à cause des formalités légales qui sont à peine terminées, ne pourra avoir lieu qu'à partir de 1909.

Nous ne pouvons, étant donné le peu de temps dont nous disposons aujourd'hui, faire le panégyrique de chacun de ces bienfaiteurs de notre région nous bornant à saluer respectueusement leur mémoire, émus de ce beau spectacle de la vertu couronnant la vertu.

Cette tâche que nous avons assumée nous est douce, malgré le regret que nous éprouvons de ne pouvoir proclamer et recompenser tous les actes méritoires, toutes ces humbles vies consacrées à l'exercice du dévouement et de la bienfaisance et de devoir, parmi toutes les misères qui nous sont signalées, faire un choix souvent bien délicat, dans l'obligation où nous sommes, soit de laisser de côté bien des candidats, soit de les ajourner au moment où il sera possible de les admettre à la répartition des prix ou des pensions.

Votre commission a eu, en 1908, à examiner 12 dossiers de prix de vertu Rambot et Reynier et 66 dossiers pour les pensions ouvrières Irma Moreau ; cet examen fut long et difficile, et c'est son résultat que nous avons l'honneur de vous

présenter, en attribuant, en dehors du prix Rambot, indivisible, trois prix de la fondation Reynier et cinq pensions ouvrières.

*
* *

Pour le *Prix Rambot,* dont la valeur est de 545 francs, qui ne peuvent, d'après la volonté du testateur, être partagés, l'Académie s'est trouvée en présence d'un dévouement qui a réuni tout ses suffrages : toute une vie d'abnégation et de charité : **Marius Dagard,** âgé de 47 ans, est concierge du Cercle Saint-Mitre à Aix. Orphelin de bonne heure il était le plus jeune de sa famille, et cependant par son travail, en service dans deux familles d'Aix pendant vingt ans, c'est lui qui soutient et établit ses frères et sœurs, ne gardant pour lui rien de ses gages : et ainsi que nous le verrons plus tard, sa sollicitude pour les siens ne s'arrêtera pas là, mettant en pratique les principes religieux auxquels il fut toujours fidèle, il trouva dans sa foi simple et robuste assez d'éloquente persuation pour instruire et amener au baptême un jeune israélite de ses amis, auquel il fit épouser sa sœur.

Plus tard, cette jeune femme mourut en laissant trois jeunes enfants : Dagard se dévoua à ces infortunés orphelins, auxquels il servit de mère, ayant pour eux des soins inlassables : le peu d'économies qu'il avait pu réaliser fut absorbé par ses charités. Et, depuis quatre ans, ce fut encore une nouvelle forme de sacrifice pour cet homme au grand cœur : une tante âgée, impotente, alitée et que son état de maladie a aigrie au point de désespérer toutes les patiences, n'a que lui pour garde-malade de tous

les instants ; il n'a pas la liberté de la quitter cinq minutes pour son travail, sans que des cris aigus, des scènes terribles, le rappellent à son devoir duquel tant d'autres se seraient affranchis. Devant cette succession ininterrompue d'actes méritoires nous avons tous estimés que le prix Rambot de 543 francs ne pouvait être attribué avec plus d'équité, et mettre cet homme charitable à même de pouvoir se faire aider dans ses fonctions.

Le *Prix Reynier* de 1.000 francs est divisible, et nous avons, après examen des titres des candidats, cru devoir le répartir entre les trois lauréats dont les noms suivent :

Mademoiselle **Léoncie Arbaud,** âgée de 55 ans, est depuis trente ans au service d'une famille d'Aix ; dans cette place, elle a fait preuve du dévouement le plus absolu ; pendant de longues années elle a prodigué ses soins à une jeune fille infirme, et ses maîtres la considéraient comme une des leurs, son désintéressement va jusqu'à se dépouiller d'une partie de ses gages pour soulager des parents pauvres ; l'Académie, en la nommant la première lui alloue un prix Reynier de 200 fr.. jugeant qu'il y a lieu d'encourager une telle conduite, devenue si rare parmi les serviteurs de nos jours, et de rendre hommage à un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Mademoiselle **Eulalie Antonietti,** née à Istres en 1875, nous offre encore un exemple d'abnégation qui a été jugé digne d'encouragement et d'hommage. — Eulalie a perdu son père de bonne

heure, et, dès l'âge de seize ans, est entrée au service d'une vieille demoiselle, à qui elle s'est donnée comme la fille la plus affectueuse l'eut fait pour sa mère ! Sa maîtresse, âgée, infirme, est tombée dans un grand dénuement, et vit d'une rente de 0 fr. 50 par jour fournie par l'hospice d'Istres ; elle n'a pu payer sa servante que pendant deux ans ; depuis, c'est Eulalie qui l'habille, la porte, et qui lui vient en aide par les maigres travaux de couture qu'elle peut se procurer dans une ville de l'importance d'Istres, et voilà plus de quinze ans que dure cette vie de charitable abnégation, d'autant plus méritoire que Mademoiselle Antonietti, étant donné son âge, eût certes pu se créer une autre existence ; l'Académie, admirant un aussi beau dévouement, lui alloue un prix de 400 fr.

Le complément du prix de 1.000 francs de la fondation Reynier, soit 400 fr., a été attribué aux époux **Barthélemy-Gilles,** demeurant à Aix, rue Fermée, âgés, Barthélemy Cyrille de 37 ans, et sa femme, Gilles Marie, de 36 ans. Le père de cette dernière devenu aveugle il y a 23 ans, a été soigné avec le plus affectueux dévouement par sa fille, encore enfant. puis quand elle épousa Cyrille, simple journalier, celui-ci n'hésita pas à se charger du vieillard et à lui continuer les soins que lui avait prodigués Marie ; mais des rhumatismes aigus, qui le rendaient incapable de tout travail et le retinrent de longs mois au lit, l'obligèrent à abandonner la culture ; et actuellement le couple, qui a quatre enfants, dont l'aîné à 11 ans, vit péniblement d'un petit commerce de poisson ; ils ont lutté tous deux avec un courage auquel nous sommes heureux de

rendre hommage : et ce modeste prix sera le bienvenu dans cette maison d'humbles travailleurs.

En ce qui concerne les pensions ouvrières de 200 fr. de la *fondation Irma Moreau,* l'Académie peut, cette année, disposer de cinq pensions : quatre par suite de décès de titulaires : Victorine Curet pensionnée en 1902, Marie Chieusse et veuve Cavalier 1903, Mélanie Rabasse 1907 ; et une par suite de l'aliénation d'un terrain provenant du legs Moreau ; ce qui porte à 21 le nombre des pensions actuelles, soit 11 dans la première catégorie et 10 dans la deuxième.

Pour la première catégorie, Pères de famille et Mère veuves, il est alloué deux pensions viagères.

L'une à la veuve **Pauline Dedieu,** née Pailhon, âgée de 43 ans, à Saint-Remy de Provence, mère de 7 enfants, dont l'aînée à 19 ans et le plus jeune 2 ans ; son mari est mort le 13 décembre 1907, laissant sans ressources sa veuve, qui jouit à Saint-Remy, de l'estime générale.

L'autre au sieur **Henri Michel,** fermier aux Milles, âgé de 42 ans,—Michel qui a 6 enfants, et qui a recueilli deux neveux orphelins, n'a que de très faibles ressources ; il a été longtemps sacristain à l'église des Milles, et n'exerce plus même ces modestes fonctions si peu rémunératrices.

Trois pensions de 200 fr. sont attribuées à la deuxième catégorie, celle des Ouvrières âgées, infirmes ou malheureuses.

La première à Mademoiselle **Madeleine Chieusse,** à Arles, âgée de 61 ans; l'Académie a donné à cette personne, infirme de naissance, dont l'état exige des soins constants, et qui est dans la misère la plue absolue, la survivance de la pension attribuée en 1903 à sa sœur Marie.

La deuxième pension a été attribué à mademoiselle **Richaud Augustine-Elisabeth,** âgée de 70 ans, habitant Aix, rue Jacques-de-la-Roque.— Ancienne modiste, elle s'est vue obligée de renoncer à son métier, pour soigner, pendant vingt ans, sa mère atteinte d'une maladie nerveuse, puis sa sœur, son frère, et elle est maintenant réduite à vivre de la charité publique.

Enfin l'Académie à distingué pour la trosième pension Irma Moreau, Mademoiselle **Mathilde Jouyne,** âgée de 53 ans, demeurant à Aix, rue Fermée.—Ouvrière depuis l'âge de 15 ans, elle a dû, au bout de peu de temps se consacrer aux soins d'une sœur frappée d'une maladie cérébrale à qui elle s'est dévouée pendant quatorze ans, soutenant toute la famille par son travail; puis sa mère, gravement malade, qu'elle soigna pendant quatre ans, sans presque prendre de repos, même la nuit; aujourd'hui, Mademoiselle Jouyne est infirme, a à peine l'usage de ses mains, et est tout à fait hors d'état de gagner sa vie.

*
* *

En terminant, nous exprimons de nouveau le regret de n'avoir pu rendre hommage à d'autres personne dont les traits de courage ou les actes de dévouement auraient mérité au moins une mention ; et surtout la tristesse que nous éprouvons de ne pouvoir soulager plus de misères, limités que nous sommes, malgré la noble générosité des testateurs qui nous ont confié le mandat d'exécuter leurs charitables intentions.

Après cette lecture le docteur Aude, président, remet aux lauréats leurs diplômes et leurs livrets en les félicitant d'avoir mérité d'être distingués par l'Académie.

A 5 h. 1/2 la séance est levée, après une journée qui marquera dans les fastes de l'Académie.

Dans sa séance du 5 mai 1908 l'Académie a offert à son Président le docteur Aude, une médaille commémorative du Centenaire portant d'un côté les Armes de la Ville et de l'Académie d'Aix, et l'autre cette inscription :

Fête du Centenaire (1777 - 1808 - 1908)

A leur Président, le Docteur Aude,

Les Membres de l'Académie des Sciences

Agriculture, Arts et Belles-Lettres

d'Aix

M. Soubrat, doyen des anciens Présidents, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

Veuillez me permettre, en ma qualité de doyen des anciens présidents de l'Académie, de vous dire, au nom de tous nos confrères, les souvenirs ineffaçables que nous ont laissés et les sentiments de profonde gratitude que nous ont inspirés pour vous les fêtes du Centenaire de la Reconstitution de notre Société. La célébration de cette date si mémorable pour nous tous, Aixois d'origine ou d'adoption, vous a fourni une de ces occasions que vous avez toujours recherchées, avec un zèle passionné, de prouver votre dévouement à notre Compagnie, inséparable dans votre

cœur de l'amour que vous portez à la vieille cité Provençale, votre Patrie. Et certes nos confrères furent bien inspirés le jour où ils vous appelèrent une fois de plus à les présider et vous conférèrent ainsi la mission délicate de les représenter en ces circonstances exceptionnelles, de parler en leur nom aux nombreux et très distingués délégués des Sociétés savantes correspondantes de la nôtre, de rappeler, à travers une existence séculaire et qui ne fut pas sans gloire, l'œuvre scientifique et littéraire de l'Académie d'Aix et ses titres divers au respect de tous et à l'estime du monde savant.

Vous l'avez fait, Monsieur le Président, avec une dignité, un tact et une courtoisie qui n'ont surpris aucun de ceux qui vous connaissent. Je n'en veux rien dire de plus à cette heure, mais ce que je ne puis passer sous silence c'est l'œuvre magistrale par laquelle vous avez ouvert notre Séance publique, votre notice sur la vie et les travaux de Mignet.

Je ne sais ce qu'il en faut louer le plus, du sens critique si sûr et si délicat qui distingue votre discours, ou du style dont vous avez su revêtir vos appréciations et votre récit, C'est d'ailleurs avec une vérité absolue que vous avez fait revivre devant nous l'attachante et sereine physionomie de l'Historien éminent, du penseur et du sage que fut Mignet, et résumé son œuvre si considérable où se reconnaît si bien le génie de la langue et de la pensée Française, tout de noblesse, de netteté, de goût et d'harmonie. Mais ce que vous seul pouviez faire, vous y avez ajouté une foule de traits du caractère et de la vie intime de celui qui vous honora d'une amitié constante et fidèle et

qui nous ont révélé un Mignet, Provençal et Aixois dans l'âme, attaché à nos souvenirs, à toutes nos traditions, et jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait annuellement se retremper dans les joies familières et les vieilles et douces relations qu'il retrouvait au pays natal.

Le nom de Mignet, celui de Thiers, presque son frère par l'esprit et par l'indissoluble affection qui les unissait, nous rappelle encore un de vos titres à notre reconnaissance. Comment oublier, en effet, les deux magnifiques dotations dont l'Académie a bénéficié dans ces dernières années, et ce que vous avez ainsi ajouté à ses titres d'honneur et à ses richesses ? Car c'est bien à vous que nous les devons, à votre sollicitude affectueuse, à votre souci constant de ce qui peut illustrer notre Compagnie et la seconder dans l'accomplissement de sa haute mission scientifique et moralisatrice.

Ne dois-je pas rappeler encore entre tant d'autres preuves que vous nous avez données de votre patriotisme et de votre amour du bien public, la part prépondérante que vous avez prise à la fondation et à l'organisation technique du Museum d'histoire naturelle, un des plus beaux fleurons de la couronne Aixoise ? L'Académie fut heureuse de s'y associer et ses Mémoires font foi de l'intérêt qu'elle y prit et de l'importance de cette œuvre qui fut encore bien la vôtre.

Je ne ferai d'ailleurs qu'exprimer le sentiment public conforme à celui de vos confrères, si j'attribue tous ces témoignages de votre généreux civisme à une influence vraiement atavique, autant qu'à votre inclination personnelle.

Le dévouement à notre Académie et à notre Cité est en effet traditionnel dans votre famille et les nouveaux et précieux exemples que vous en avez donnés n'ont fait que resserrer le lien qui nous unit depuis longtemps dans une commune reconnaissance et dans le respect dont votre nom est entouré. Vous représentez, en effet, à nos yeux la troisième génération de bienfaiteurs dont notre ville et l'Académie peuvent s'enorgueillir, et déjà la quatrième, dont il plaira à Dieu de vous laisser jouir longtemps encore avec nous, creusant et élargissant le sillon que vos pères et vous-même avez tracé, s'est acquis des titres sérieux à notre affectueuse estime par son intelligente et dévouée collaboration et par la création d'un enseignement historique et artistique, dont l'éclat n'a eu d'égal que le succès.

L'Académie n'a pas voulu que les fêtes du Centenaire de sa Reconstitution, dont le succès et l'honneur vous reviennent pour la plus large part, ne laissassent dans nos relations confraternelles d'autre trace, d'autre témoignage de notre gratitude que les remerciements que je m'estime très honoré et que je suis si heureux de vous adresser en son nom. Avec une spontanéité unanime elle a désiré qu'un souvenir personnel vous en fût offert, sous la forme d'une médaille que je suis chargé de vous remettre et que vous voudrez bien accepter avec les mêmes sentiments qui nous en ont inspiré l'idée, ceux d'une mutuelle estime et d'un absolu dévouement. La dédicace qui y est inscrite a dû affecter la forme et le laconisme du style lapidaire, mais vous saurez lire entre les lignes et vous y verrez surtout l'expression sincère de notre affectueux respect et de notre reconnaissance.

M. le chanoine Cherrier, doyen de l'Académie, s'est ensuite exprimé en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi d'invoquer mon titre de membre le plus ancien de notre Société, pour dire un mot de sympathique adhésion.

Je crois être l'interprète du sentiment général en affirmant l'unanimité des applaudissements aux paroles élevées et à l'acte honorifique du vétéran de la Présidence.

A M. le docteur Aude revient le mérite de la parfaite ordonnance, de la tenue distinguée, de la splendeur littéraire qui ont été les notes signalétiques du Centenaire de l'Académie d'Aix.

M. Reynaud, secrétaire, a lu, au nom du baron Guillibert, secrétaire perpétuel, ce sonnet :

Très honoré, cher Président,
Privé de me rendre en séance,
Veuillez excuser mon absence,
Mais par le cœur je suis présent.

Si jamais en plein, notre dette
Ne peut envers vous s'acquitter
Laissez-nous au moins l'exprimer :
Notre gratitude est complète.

Que ce modeste souvenir
De respect, de reconnaissance
Vous en témoigne l'assurance
Dans le présent et l'avenir.

Aix, le 5 mai 1908.

Le Secrétaire Perpétuel

Baron GUILLIBERT.

Dans la séance du 12 mai, M. le docteur Aude, président, a remercié en ces termes ses confrères de la médaille qu'ils lui avaient offerte et des paroles qui l'avaient accompagnée :

MES CHERS CONFRÈRES,

Dans notre dernière séance je n'ai pu vous exprimer toute ma gratitude pour votre indulgente bienveillance à mon égard, et vous dire combien je suis touché du précieux souvenir que vous avez voulu me laisser du Centenaire de notre Académie.

Vous avez considéré comme un service ce qui était l'accomplissement d'un devoir et vous me remerciez d'avoir accueilli, comme ils devaient l'être, les distingués délégués qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre fête.

Vous me permettrez de vous dire que chacun de vous en eût fait autant, parce que la personnalité s'efface devant la fonction et qu'il suffit d'être assis à ce fauteuil pour s'inspirer des nobles traditions de dignité, de tact et de courtoisie qui sont l'héritage de nos devanciers.

Dans une Compagnie, où la culture des lettres et des beaux-arts, le soin d'exécuter fidèlement d'humanitaires volontés ont constamment dominé, l'esprit se détache de toute autre préoccupation et s'identifie avec l'essence même du but à atteindre en lui empruntant une élévation qui rend facile le devoir.

De magnifiques fondations littéraires ont, dans ces derniers temps, donné à notre Compagnie un lustre dont elle s'enorgueillit à juste titre. Vous pensez que j'en ait été l'inspirateur. Mon rôle s'est borné cependant à vous les apporter au nom de ceux qui les avaient décidées. Le prix Thiers est un pieux souvenir de Mademoiselle Dosne destiné à commémorer parmi nous les premières couronnes littéraires que l'Académie a décernées à l'illustre homme d'Etat, et le prix Mignet en a été le corollaire. Le docteur Evariste Michel a voulu consacrer une fois de plus l'indissoluble union de Thiers et de Mignet, ne pas séparer leurs noms de notre souvenir, et affirmer son sincère attachement à sa ville natale. Si de très anciennes relations de famille m'ont permis d'être l'intermédiaire de Mademoiselle Dosne et de notre confrère, c'était là pour moi, une tâche toute indiquée, très agréable mais sans mérite pour le Président de l'Académie.

Vous en avez jugé autrement et, avec une délicatesse dont je suis fort touché vous rappelez que mes ascendants et mon fils ont contribué, autant qu'il était en leur pouvoir au bon renom de notre chère ville d'Aix et de son Académie, qui est la jalouse gardienne de ses goûts

séculaires pour les lettres, les sciences et les arts.

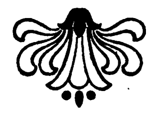
Aussi dois-je considérer le précieux souvenir qui me vient de vous, non comme mien seulement, mais comme un joyaux de famille que nous conserverons ainsi qu'on garde et on se transmet un titre de noblesse dans une maison.

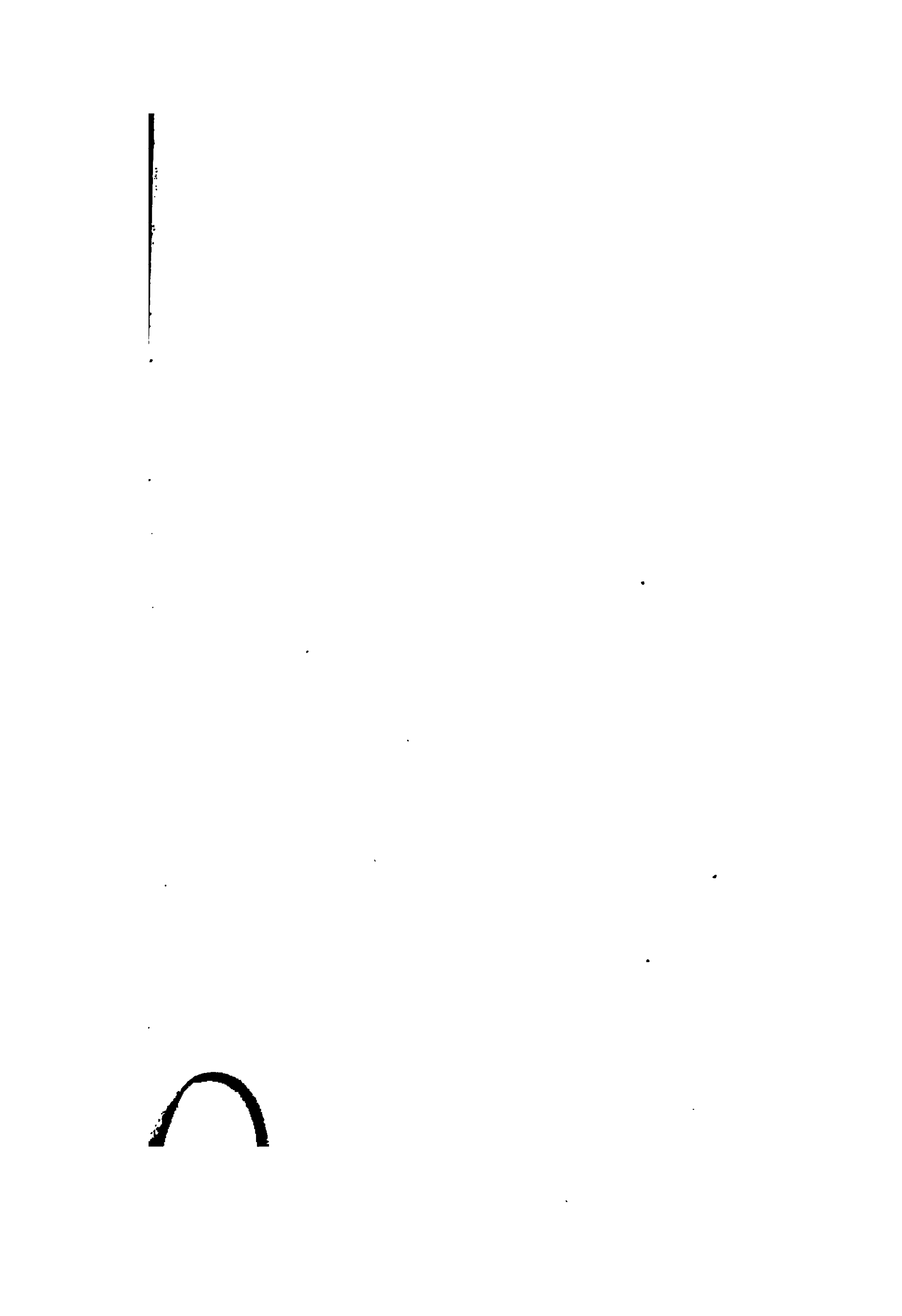
Le doyen de l'Académie, le doyen des anciens Présidents, notre cher secrétaire perpétuel ont été vos interprètes et m'ont adressé les paroles les plus flatteuses. Je les en remercie, vous tous aussi, mes chers confrères, et croyez bien que je ne saurais oublier cette journée du 5 mai 1908 où vous m'avez grandement honoré.

Une réplique en bronze de la médaille offerte au docteur Aude a été déposée dans les Archives de l'Académie, une autre au Musée de la Ville.

BUREAU DE L'ACADÉMIE
(1907-1908)

Président...........	M. le Docteur Aude.
Vice-Président......	M. le Comte de Bonnecorse.
Secrétaire perpétuel..	M. le Baron Guillibert.
Secrétaires annuels..	M. Edouard Aude.
—	M. Gustave Reynaud.
Archiviste..........	M. le Marquis d'Ille.
Bibliothécaire.......	M. L. de Bresc.
Trésorier...........	M. Mouravit.





JEANNE D'ARC ET LE ROI RENÉ

Au Lecteur,

Le 28 avril 1909 est une date historique pour notre foi et notre patriotisme. Le Pape a proclamé « bienheureuse » la « bonne Lorraine » qui a affirmé la mission glorieuse de la France dans le monde et la légitimité de la dynastie capétienne en scellant, comme le Christ, la vérité de sa parole par un horrible supplice.

Avec le nom de Jeanne d'Arc, je veux montrer inscrits, aux mêmes pages, des noms toujours chers aux peuples de Provence et de Lorraine.

Jeanne, fille de laboureur, avec sa religion simple et forte, avec son grand air et ses cheveux flottants comme ceux des saintes d'église, appartient à l'aristocratie du travail, laquelle vaut bien l'autre, puisque ses titres de noblesse remontent au Christ apprenti charpentier.

Dès 1425, sa voix a quelque chose d'inconnu qui révèle la piété et le dévouement dans toute leur verve. Les garçons de Maxey (1) sont pour les Anglais. Les garçons de Domremy sont pour le Dauphin. Il y a des batailles. Sans tapage, avec des mots qu'elle trouve toujours, Jeanne réussit à changer les cœurs et à modérer les rivalités.

En mettant aux mains de sa messagère la triple palme de la virginité, de la victoire et du martyre, la Providence qui ne nous a jamais manqué, a ravivé chez les nôtres l'esprit catholique et l'esprit militaire, les deux forces incomparables qui maintiennent l'indépendance et l'unité de la patrie.

René d'Anjou, ferme et franc au milieu de la peur et de la tristesse en vogue, a le pressentiment de ce que sera, dans

---

(1) Jeanne va souvent prier à Maxey devant la statue de sainte Catherine, à Moncel devant l'autel de saint Michel, à Domremy devant la statue de sainte Marguerite. On sait avec quels accents les trois « voix » ont répondu à son appel.

Dans ces plaines du viel Etat de Lothaire, paysans, ducs, prélats aiment la « petite patrie » de Bar, Nancy, Metz, Toul et Verdun. Par le sang, le caractère et les croyances, ils tiennent à l'âme de la « grande patrie » fille des Gaulois joyeux combattants, éduquée par les Francs militairement convertis.

Quand les hommes du pays, bûcherons ou métayers discutent, en leur patois, les droits de Charles de France et les prétentions de Henri d'Angleterre, c'est la sage enfant de Jacques du Lys et d'Isabelle Romée qui est la vivante déclaration de principes commandant de ne changer ni de but ni de drapeau.

Lumineux prélude d'une existence faite non seulement de rêves somptueux et de radieuse bravoure, mais aussi de passionnantes aventures, de tragique douleur et de résignation chrétienne.

son siècle, la jouvencelle qui va mettre une chaumière à côté d'un trône. Mêlé par lui-même, comme prince lorrain, ou par sa mère comme comtesse de Provence, aux évènements et aux négociations des règnes de Charles VI et de Charles VII, son action, auprès de Jeanne d'Arc, se teint de ce qu'il y a de plus velouté dans l'art délicat d'adoucir les chocs de l'épreuve et de l'infortune.

Dans la candeur du rapprochement entre le guerrier et la bergère, il y a plus d'intelligence qu'ils ne le savent eux-mêmes. A leurs prouesses de bataille et de diplomatie, à leurs idées sur les cours et sur les intérêts des deux nations en conflit, se mêle de mille façons l'influence de cette sève chrétienne et française, si dure à empoisonner et dont nous vivons, malgré les apparences contraires, depuis le mariage du Catholicisme avec la monarchie.

Cette année, à l'occasion de l'Exposition de Nancy, dans le cortège figuratif et mondain qui reproduisait les gloires de la Lorraine, « Jeanne d'Arc et René chez le duc Charles » ont ravivé l'âpre souvenir des jours où la France était menacée de devenir une annexe anglaise avec Henri VI comme roi. Le peuple noblement ému a traduit, dans une flambée d'enthousiasme, les trésors d'énergies qui couvent au plus profond de son âme collective et sont prêts à éclater au premier coup de canon.

Tel est le cycle reconnaissable à l'œil le moins exercé, où se déroule la chaîne des affaires humaines, divisées en époques distinctes, quoique unies entre elles par d'indissolubles liens. On y voit un principe d'action qui arrive au sommet de la puissance, puis s'affaiblit dans sa victoire et finit par disparaître pour faire place à un autre avènement.

« Ce qui est hasard pour nos Conseils incertains, dit Bossuet, est un dessein concerté dans un Conseil plus haut qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre ».

Les dynasties, les constitutions et les bouleversements se succèdent comme les saisons. Les personnages tels que Jeanne d'Arc et le roi René se suivent, et, pas plus que graine des champs, l'individu n'a d'importance isolément. Seule la race compte pour la vitalité, comme l'assemblée des épis pour la moisson.

Chanoine Cherrier.

Jeanne d'Arc & le Roi René

LECTURE FAITE EN SÉANCE

Par M. le Chanoine CHERRIER
Doyen du Chapitre Métropolitain
Ancien Président de l'Académie

Le XV[e] siécle s'est levé, pour la France, sous de lugubres auspices. (1)

Un roi malade, Charles VI ; une reine indigne comme épouse et comme mère, Isabeau de Bavière ; deux chefs politiques se disputant les rênes du gouvernement : le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, le dernier ligué avec l'Angleterre, assassin de son rival et assassiné lui-même ; (2) le sol national envahi ; le Dauphin Charles VII dit « roi de Bourges », livré à la mollesse et à la volupté ; Dunois, Xaintrailles, Lahire et une foule de preux, enfermés dans Orléans et sur le point de capituler, tel est l'horizon gonflé d'orages qui

---

(1) Après le règne de Charles V le Sage, la France respire, grâce à la vaillance de Bertrand du Guesclin. Mais Charles VI devient fou en 1392. La guerre civile des *Armagnacs* et des *Bourguignons* favorise une nouvelle invasion des Anglais. Après Azincourt, Crevant, Verneuil, journées à jamais déplorables, l'Angleterre est maîtresse de nos plus riches cités et de nos plus belles provinces. Ses rois prennent le titre orgueilleux de *monarques de France.*

(2) Le duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur fait poignarder le duc d'Orléans. Il est lui-même poignardé par Tanneguy Duchatel à Montereau où il doit se réconcilier avec les Armagnacs. Son fils Philippe le Bon, pour venger ce meurtre, se jette dans le parti anglais.

se déroule aux regards du peuple asservi et des gentilshommes effarés.

A cette heure noire, apparaît la lueur d'une étoile tremblante comme une gemme au front d'une femme voilée de deuil.

Pour sauver la fille aînée de son Eglise, le Christ « héritier des nations guérissables quand elles acceptent le règne de la miséricorde », intervient à sa façon qui est au rebours des prévisions humaines.

Ce que les annales racontent de l'inspiration chrétienne dans sa fécondité et du naturalisme dans son impuissance, donne à la Lorraine et à la Provence un copieux butin de hauts faits à se partager. Les deux provinces, l'une par René, fils de la comtesse Yolande, l'autre par la délicieuse pastourelle de Domremy, ont l'heureuse fortune d'aider la France à déchirer son suaire.



Dans le petit village de Domremy (1) où personne ne s'avise de faire halte, en allant à Vaucouleurs ou à Neufchâteau, à l'ombre des saules et des hêtres,

(1) Domremy est un modeste hameau dont l'église paroissiale est dédiée à Saint Remy. C'est de ce vocable que lui vient son nom. A 500 mètres de la maison de Jacques d'Arc sur la colline du Bois chenu, s'élève la nouvelle basilique d'architecture sévère. On y pénètre par deux entrées latérales au transept. Le portique est remplacé par un jubé d'où l'on peut haranguer la foule des pèlerins. A l'intérieur, des scènes de la vie de la bergère inspirée, très éloquentes, dans l'attitude muette de leurs personnages.

sous la tutelle d'une mère qui, en mêlant les caresses à la leçon, lui apprend pour toute science à invoquer le Père qui est aux Cieux et à saluer avec l'ange la Vierge pleine de grâce, Jeanne la bergerette est heureuse.

Pure et fervente jeunesse, innocence de la vie champêtre, senteurs embaumées des prairies, « saintes joies du matin, vous ne semblez guère annoncer les pleurs d'un soir douloureux. (1)

Jeanne est Barroise. Elle est née dans la partie des Marches de Lorraine, relevant de la suzeraineté du roi de France, lui payant des redevances et portant les causes en appel au Parlement de Paris. (2) L'air respiré sur place, l'immense renommée de la capitale, entendue à pleine oreille, ont excité dans son âme ardente l'enthousiasme naïf et spontané qui éclot au voisinage d'une grande famille humaine partout honorée.

Elle est de taille svelte et élevée ; ses grands yeux bleus sont doux et empreints d'une sorte de mélancolie ; ses longs cheveux retombent ondoyants

---

(1) Ps. XXIX, 6

(2) Jeanne est appelée la « bonne lorraine » parce que son berceau est sur la rive droite du ruisseau des « Trois Fontaines » faisant frontière entre la Champagne et le duché de Bar. Le nouveau tracé de la route de Neufchateau à Vaucouleurs a mis la maison de Jeanne sur la rive gauche, ce qui a porté quelques auteurs à soutenir que la Pucelle était née Champenoise et par conséquent Française. (Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Lanery d'Arc — Chapellier, *Etude sur la nationalité de Jeanne d'Arc*.)

sur ses épaules ; sa voix est touchante ; son extérieur contraste avec ses habits grossiers de paysanne. (1)

A dix-sept ans, la « bonne lorraine » a ces traits qui portent le signe de Dieu et sont comme poinçonnés à son chiffre. Douce, d'une inflexible droiture, ascétique et joviale, portant, invisible, le germe de pensées graves et de projets magnanimes, elle est choisie pour marquer, par la singularité de ses vertus, le point suprême d'une époque où les cœurs semblent renoncer à palpiter de sentiments généreux. L'Histoire lui donne le nom de « libératrice ». A ne prendre ce titre que dans une acception bornée, il serait assez beau pour justifier les honneurs inaccoutumés qui lui sont rendus.

René est duc de Bar. (2) Il a conquis les sympathies de ses sujets en combattant les troupes anglaises et les routiers ravageurs. Jeanne a connu sa bravoure. Elle le vénère comme prince légitime et comme défenseur du sol natal.

Ils sont pareils en âge et en force, prêts à se mêler au même sacrifice. Leurs qualités et leurs goûts vont se toucher sans cesse et partout. Pas un

(1) Monstrelet II, fol. 333.

(2) René reçoit le duché de son oncle le Cardinal le 13 août 1419. La même année, selon les usages princiers, il est uni en mariage à Isabelle, fille de Charles II, duc de Lorraine, par Henri de Ville, évêque de Toul.

souffle ne ternira le cristal sans tache de leur amitié.

Yolande, reine d'Aragon et comtesse de Provence, est une de ces princesses rares qui ne viennent qu'après le travail du temps et des idées. Elle a élevé son fils dans l'amour de la France et de son futur monarque dont elle l'a rendu camarade de jeux et d'étude. A la Cour, à Mehun-sur-Yièvre en Berri, ses efforts de culture féminine, comme mère et comme belle-mère, ont hâté dans l'âme impressionnable et tendre des deux jeunes seigneurs, la floraison précoce et la pleine maturité du caractére. (1)

Ainsi, Jeanne, René, Yolande, la Provence et la Lorraine, sont près de se trouver unis et confiants sous la main de l'Eternel qui règle le sort des empires et des fourmis. Ils vont prédire à Charles VII un avenir libre et puissant auquel on pourra parvenir par l'espérance chrétienne dont les ailes se déploient à mesure que tout semble la trahir.

*
* *

Jeanne « obéissant à des voix mystérieuses, « sans congé de père et de mère », arrive à Nancy.

---

(1) Yolande avait marié sa fille au Dauphin Charles VII. Dans une situation désespérée, son action intime et continue, opposée à celle de la méchante Isabeau, a été celle du meilleur ministre des affaires étrangères. Sa tutelle bienfaisante semble avoir été ménagée pour conserver les dernières chances de salut. (Lecoy de la Marche, *le roi René I*, p. 16).

Accompagnée de René, elle explique au prince régnant Charles II, le but de son expédition sur Orléans.

— « Beau sire, donnez-moi pour guide « votre fils » (votre gendre) pour me conduire en France, je prierai Dieu qu'il vous guérisse ».

— « Je vois, dit le vieux Lorrain, d'abord sceptique, qu'elle a valeur et sagesse. Or, l'emmenez et que Dieu veuille accomplir son dessein ».

Charles II est un parfait mélange de ce qu'il y a de bien et de ce qu'il y a de pire. Il ne veut pas bouder aux Anglais. Sous prétexte qu'il a besoin de son gendre comme lieutenant dans la guerre qu'il soutient contre les Messins, il lui refuse l'autorisation de partir. René s'incline avec un petit geste de déférence attristée, cachant sous la gravité du silence, toutes les intentions d'une belle œuvre.

C'est partie remise à courte échéance. (1)

*
* *

Nous sommes à Chinon. Jeanne présentée et dépeinte à Charles VII, par Yolande et René, comme une créature privilégiée, de conduite vir-

(1) Il s'agit de la guerre dite « de la hottée de pommes ». Les magistrats messins refusent de payer la redevance pour une charge de fruits, sortie d'une terre lorraine pour entrer à Metz. Les esprits s'échauffent. C'est la guerre ouverte. Pour les hommes mystérieusement acharnés à se détruire, le moindre prétexte suffit. (Dom Calmet II 697 ; Procès I 54 ; III 87).

ginale et de vocation supérieure, est introduite au palais. (1) Le roi, dominé par son entourage, fait de la réception une occasion d'épreuve. Vêtu comme un simple gentilhomme, il se mêle à la foule des seigneurs en riches costumes. Bien qu'elle ne l'eut jamais vu, « la pauvre bergère s'agenouillant moult simplement, dit : « Gentil dauphin, c'est vous et non un autre. Par moi vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims et serez le lieutenant du Roi des Cieux qui est roi de France ». (2)

Au milieu des courtisans complaisamment attentifs, aux lèvres tendues par l'ironie, les uns cyniques et railleurs, les autres captivés par tant de charmes, de décence et de poétique franchise, quel sourire ! Quel sang-froid dans la protégée de René et de sa mère !

Après une minute d'intime entretien : « C'est vérité, Messieurs, dit le roi ; il faut en croire Jeanne, car nul que Dieu n'a pu lui révéler *mon secret* ».

---

(1) A la prière de René, Yolande n'hésite pas à répondre, devant la Cour de Charles VII réunie, de la virginité de Jeanne, mise en doute par la malveillance. « Preuve en fut baillée à la royne de Sicile, aux dames de Goncourt, de Pienne et de Trêves ». (Jehan Pasquelle ; Sepet, *Jeanne d'Arc*, p. 39, 87).

(2) L'idée du Sacre indique le côté précis et original de la mission de Jeanne Ce sera la preuve morale et éclatante de la légitimité de Charles VII. Reims doit effacer Troyes qui a vu briller les flambeaux d'un coupable hymen, sanction sacrilège de l'infâme traité par lequel le Dauphin fut dépouillé de ses droits au profit de Henri V, roi d'Angleterre, marié à Catherine de France, la fille bien aimée d'Isabeau (1420).

Ce *signe* étant donné, la Pucelle est autorisée à exécuter ce qu'elle dit. (1)

La comtesse Yolande est maintenant assurée du succès. Elle abdique en faveur d'une enfant d'intelligence rustique, dépourvue de science, mais vive, parlante, décidée, et dont la piété et les mœurs exerceront, sur officiers et soudards, l'influence divine qui émanait de la personne du Christ. Elle l'a fait précéder d'un convoi de vivres pour les assiégés, puis, elle descend en Provence où l'appellent les affaires du Comté, laissant à Jeanne le soin de donner le mot d'ordre à la victoire. Pour couvrir les frais, Yolande engage sa vaisselle précieuse et achève de se ruiner pour la défense du royaume.

Parmi les femmes différemment connues ou célèbres, il y a place pour cette reine, bienfaitrice acclamée sur les rives de la Meuse, de la Seine et du Rhône, égale aux hommes par le génie du commandement et dont l'esprit s'exerce bien moins sur les dangers que sur les moyens d'en sortir.

*
* *

Pendant que le duc de Bar et Charles de Lor-

(1) Quel est ce signe ? Charles VII a une formule « dedans son cœur » pour prier Dieu de l'assurer qu'il est « le vrai hoir descendu de la noble maison de France ». Cette formule, inconnue de tous, Jeanne la lui répète en propres termes et ajoute : « Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et *fils du roi* ». (Henri Martin I. p. 153).

raine défient les seigneurs et les bourgeois de Metz, qui ne font que rire et ne paient pas les droits de la hottée de pommes, Orléans est « réconfortée et comme dèsassiégée ».

Forte de cette sorte d'inspiration par laquelle les résolutions se prennent au delà de la portée des calculs humains, guidant avec aisance son cheval noir qui mâche son mors imprégné d'écume, tenant levée son épée symbolique (1), déployant la science infuse de la stratégie aux ponts et aux redoutes, accomplissant, en trois jours, ce que Dunois et Lahire n'ont pu faire en sept mois, Jeanne se montre telle qu'elle est, un ange mortel connu des plus jeunes enfants de nos bonnes écoles.

A ces traits d'une laborieuse escalade, les tacticiens modernes reconnaissent des aptitudes qui dépassent l'art et le génie servis par une volonté précise et militaire. (2)

---

(1) La Pucelle n'a jamais versé le sang d'un ennemi. Ses attributs fougueux ne donnent que plus de relief à sa figure douce, aimable et pudique.

(2) Le général français Canonge, le général russe Dragomiroff, ont publié des volumes sur Jeanne d'Arc guerrière et tacticienne, Tous deux déclarent que ce n'est point par l'étude et la pratique du métier, qu'une paysanne illettrée met en déroute des bataillons et enlève des bastilles imprenables C'est la Pucelle qui a, la première, inauguré l'artillerie de campagne. Dans les luttes autour de Paris, elle fit avancer les canons qui jusqu'alors n'avaient été employés que dans les sièges, et fit tirer sur une troupe de 400 hommes qui dévastaient l'Ile de France.

génue. Le cri sinistre : *vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre,* qui a retenti sur le cercueil de Charles VI et a troublé dans la tombe la cendre des vieux rois, aura le sort d'un coup de clairon perdu dans la feuillée des bois.

* *
*

René assiste au sacre avec ses deux frères, Charles le plus jeune et Louis III, roi de Sicile, surnommé « l'escarboucle de la gentillesse ». Charles VII fut joyeux de le revoir « tant pour les prouesses que pour la proximité du lignage » (1)

A Reims, Jeanne a une autre joie que celle du sacre. Elle y trouve son père et son oncle le bon Laxart venus pour l'embrasser. Charles veut les voir, et c'est le duc de Bar qui présente ses deux « fidèles sujets » ravis d'avoir vu leur fille « chevauchant. le matin, dans un splendide costume ». L'accueil du roi est bienveillant et gracieux « parce que la Pucelle est « la cause du dit sacre et du couronnement et de toute l'assemblée ». (2)

---

(1) D'après les auteurs contemporains, le roi fut rejoint par son beau-frère Rene, en arrivant à Reims. Ceux qui font partir de Metz le gendre de Charles II. seulement le 20 juillet, sont inexacts quant aux jours. Le soir du 20 juillet, Charles VII n'etait plus à Reims. Le silence des trois seigneurs angevins sur la presence de Rene au sacre, dans la lettre écrite à Yolande, qui devait être informée par son fils, est largement compensé par le témoignage des historiens de la campagne de 1429. (Chron. de Lorraine ; Procès IV, 23, 37, 185 ; Vallet de Viriville, p. 324 ; Bourdigné ; *Histoire d'Angleterre*, fol. 129).

(2) Chron. sans nom ; *La France héroïque*, Bathild Bonniol.

Avec quelle émotion et quelles délices René assiste à cette rencontre du réel et de l'idéal ! Pour son tempérament d'artiste et de croyant c'est une scène dont le cadre étroit enferme, avec la poésie de la guerre, les enchantements de la journée radieuse, due à sa vassale qui commence à refaire, pièce à pièce, l'unité nationale en débrouillant le chaos.

La France vient de retrouver, pour longtemps, le premier élément de sa vie : un chef en qui est ennobli le droit de commander et d'être obéi. (1) L'autorité royale qui, maudite ou adorée, soutient l'ordre politique, est ressuscitée dans la personne d'un souverain devenu plus sage qui exercera le pouvoir d'une façon douce quoique absolue. Le souvenir des périls passés l'aide à maintenir les populations dans un état de soumission amicale qui ne se démentit ni sous son sceptre réparateur, ni sous le sceptre lourd et défiant de Louis XI.

C'est une gardeuse de moutons, inspirée de Dieu, devinée à Nancy par René qui a préparé et réalisé ce magnifique résultat.

La sève de son patriotisme, en poussant du sein de Dieu ses vigoureux rejetons, n'en est que plus généreuse. Elle unit la tradition du sang à la

(1) La France, pour Jeanne d'Arc, c'est le roi et le pays soumis à la Loi de Dieu. « Parce que tu obéis aux dieux, disait à César le prince des poètes lyriques, tu as le droit de commander ». (Hor. Liv. III, ode 6). Maxime admirable qui fait honneur au paganisme et fournit aux hommes d'Etat un ample sujet de méditaton.

tradition de la foi et les fait fraterniser comme l'âme avec le corps.

Un poète aimable et brillant, François Coppée, a gravé cette idée d'un seul trait dans sa véritable cadence, en appelant la vierge dont l'âme fut sans faste et sans alliage, « la Madone de la Patrie ».

La « Madone de la Patrie », image riante et complète de notre génie ancestral, est la sœur des filles de France nées sous chaumières ou en palais princiers. Elle leur apporte le précieux héritage de ses dons divers et de ses fortes vertus. Par les « Jeanne d'Arc » dont l'unique objet est de défendre les foyers et les autels, la France est toujours le pays des femmes qui se révèlent belles par l'esprit et par le cœur, aux jours où rien ne se dessine. Anges de charité, mères de providence, elles ont des mains pieuses, actives comme l'abeille, agiles comme l'amour, pour les plaies de l'âme et du corps. Quand un siècle en a trop fait, c'est devant l'une d'entr'elles que s'arrête sa dernière fureur.

* *
*

Jeanne a assez bien mené le rapide enchaînement de ses exploits pour penser à jouir d'une jeunesse tranquille et honorée dans le repos de la gloire. Cependant, sa mission n'expire pas au seuil de la basilique de Reims. Dieu va mettre sur sa tête, après tant de lauriers qui ne s'y sont jamais

flétris, le sanglant diadème de l'adversité, sans lequel il n'y a de grandeur ni dans ce monde ni dans l'autre.

Le dogme fondamental du christianisme, c'est la rédemption par la douleur. Le Christ lui-même s'y est soumis le premier. La vie des êtres qui marchent à sa suite a presque toujours un dénouement dramatique et poignant.

Si, après le sacre, l'héroïne rentre dans sa chaumière, elle devient, pour la postérité, un problème insoluble. Elle tient un milieu iucertain entre la légende et l'histoire. L'œuvre divine peut être amoindrie par mille suppositions aventureuses. En place de « ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu », il y aura du roman, des inventions hasardées par la plume acérée de la calomnie et le crayon malhonnête de la carricature. En tout temps, règnent sur l'opinion ceux que l'Ecriture Sainte appelle « la faction des voluptueux ». (1)

Pour les chrétiens, la destinée de notre libératrice ne peut se terminer que par le cloître ou par le martyre. Ce n'est pas un paradoxe.

Le cloître aurait inspiré des doutes aux mondains qui voient, dans la vie religieuse, non l'arène des robustes, mais le refuge des faibles et des malades.

Le martyre, avec la double certitude du droit et

(1) Amos, VI, 7

de l'histoire, met aux mains de Jeanne la palme céleste des glorifiés. Pour être héros, il ne faut que des qualités telles qu'elles. Pour être martyr, il faut une âme haute, une foi vibrante et des années sans tache.

* *
*

Voici la céleste mandataire redevenue une simple fille de pâtre. Sa bravoure lui reste. Son inspiration l'a quittée. Elle entrevoit, dans un demi-jour, le fatal secret qui la concerne. « Je ne durerai qu'un an, dit-elle au roi, il faut bien employer cette année ».

René connaît le pressentiment de l'intrépide amazone. Aux bivouacs, dans les conseils de guerre, il entend redire sans raillerie gouailleuse les prophétiques paroles qui annoncent la victime de l'ingratitude et de la perversité. Ce qui a été accompli par Jeanne, par ses valeureux Lorrains, par les vrais Français, va-t-il s'évanouir comme l'arc-en-ciel dans une tempête ?

* *
*

Paris est « le gage plus grand qu'Orléans » qu'il faut arracher aux Anglais. L'armée divisée par Jeanne en trois corps, le centre commandé par René, (1) prend la route de la capitale. Vailly,

(1) Chronique de la Pucelle ; Procès IV, 33, 83, 193.

Soissons, Laon, Crecy, ouvrent leurs portes. Autant d'étapes, autant de victoires. (1)

Sans motif connu, obéissant à son fatal conseiller La Trémouille, Charles VII ordonne de replier sur Bourges. René intervient énergiquement auprès de son beau-frère et déclare que Jeanne ne veut ni repos ni trève tant que les Anglais seront maîtres de Paris. (2)

On se remet en marche. Mais c'est en vain que l'on veut réparer le temps perdu. Le temps se venge de ceux qui abusent de lui. Dans la grande cité, les vaincus se sont mis d'accord avec les vainqueurs. La voix qui annonce le salut n'est plus accueillie.

Cependant, Saint-Denis, alors place forte, se rend avec empressement. Dès le lendemain, on attaque Paris par la porte Saint-Honoré. Jeanne est atteinte par une flèche qui lui transperce la cuisse. Elle voudrait mourir et la mort est indocile. On sonne la retraite. René, aidé de ses Barrisiens met Jeanne sur un cheval et la ramène à

(1) A ce moment, pour affirmer sa fière et noble contenance, sans s'inquiéter des résultats, René envoie à Bedfort le désaveu loyal et énergique des actes passés récemment par son oncle. « Toutes ces choses vous signifié-je et escrips par les présentes scellées de mon scel, pour y sauver et garder mon honneur ». (Archives nat. J. 582, n 33).

Par cette déclaration qui dissipe tous les malentendus, René montre qu'il a du sang de saint Louis dans les artères.

(2) Le Chroniqueur normand (Procès IV, 47) parle « de René et de la Pucelle, accompagnés de trente à quarante mille hommes ».

la chapelle Saint-Denis. (1) Tendre et précieuse attention qui n'est pas indigne d'être comptée parmi les couronnes qui ceignent le front d'un vrai et digne chevalier, en des jours et sous un règne désastreusement obscurcis.

*
* *

Le voile qui couvre les décrets et les opérations de la Providence se déchire. La politique jalouse et néfaste de La Trémouille l'emporte auprès de Charles VII qui ne veut plus entendre parler du siège de Paris. (2)

Jeanne et René désolés d'une pareille indolence, s'éloignent du roi. Chacun songe à ce qui pourrait être encore tenté pour la paix et pour son propre honneur.

En quittant la Pucelle, les Lorrains sentent ce je ne sais quoi des hommes de trempe dure dont

---

(1) « Le duc de Bar, le comte de Clermont et plusieurs autres seigneurs entourent Jeanne, blessée, et la ramènent malgré elle à son logis ». (Parceval de Cagny ; Procès IV, 2 ; Lecoy de la Marche).

(2) Parceval de Cagny, qui était sur les lieux, affirme que le message du roi refusant de renouveler l'assaut contre Paris a été porté à Jeanne par René. On comprend ce choix d'un intermédiaire qui avait plus d'influence que tout autre sur la Pucelle, de la part d'un roi irrésolu et tremblant à la pensée d'une audacieuse tentative. C'est ce message déconcertant qui a été la cause déterminante de la séparation de Jeanne et de René d'avec le roi et les intrigants qui l'entouraient.

Pour adoucir le désespoir de la Pucelle, Charles VII lui prodigue promesses et honneurs. Il donne des lettres de noblesse à sa famille, compris la descendance masculine et féminine. Il exempte le village de Domremy, à toujours, de toute espèce d'impôt. (Bathild Bouniol, *La France héroïque*, I, p. 231).

Dieu brise les liens, qui acceptent le défi et se préparent à remplir la dernière part de leur mission.

Jeanne va exécuter ce que les hommes décident « sans indication de ses voix ni pour ni contre, « et s'en alla par la ville de Lagny-sur-Marne pour « guerroyer ». Mais le glaive miraculeux est brisé.

René rentre dans sa province pour combattre le comte de Vaudémont et le duc de Bourgogne alliés aux Anglais.

Dans les deux expéditions, c'est la même vaillance aboutissant à un même désastre.

La Pucelle prise à Compiègne est enfermée dans la tour de Rouen. (1) Le duc de Lorraine, vaincu à Bulgnéville, est enfermé dans la tour de Dijon. (2)

Etrange et mystérieuse similitude de destinée.

Les deux captifs ont subi, comme tout ce qui est grand, le malheur de ne pouvoir être jugés équitablement par le siècle où ils ont agi. Mais à ceux qui furent dignes de lui servir d'instruments,

(1) Jeanne, obstinée à servir la cause du roi, même malgré lui, pénètre dans Compiègne assiégée par les Anglais et les Bourguignons. Dans une sortie « grande et forte en la prairie devant la ville » elle est trahie. Quand elle veut rentrer, la porte est barrée, sur l'ordre du gouverneur, de Flavy, jaloux du prestige de la Pucelle (*Ibid.* p. 235).

(2) La lutte entre René devenu, par son mariage, duc de Lorraine et son cousin Antoine de Vaudémont qui lui dispute la couronne ducale, a son dernier épisode à la bataille de Bulgnéville. La tour aux fenêtres grillées, où le prisonnier reste de 1431 à 1432, s'appelle encore la Tour de Bar.

le Dieu des batailles qui est aussi le Dieu de vérité va préparer des compensations et des attachements contre lesquels ne pourront rien les injures de la politique et du sort.

*
* *

L'affreuse prison prédite par les « Saintes », la perte de cet étendard qu'elle aima « quarante fois plus que son épée », l'abandon des amis dont la fidélité chancelle dès que le succès fait défaut, la passion haineuse qui n'a de repos que quand elle a imputé des fautes au malheur, tout est, au cœur de Jeanne, une indicible torture. Pour réponse à ses larmes, il lui est dit : « Qu'elle prenne tout en gré et que le ciel lui aidera ».

Devant le diabolique tribunal, c'est l'âme la plus franche traquée par des cœurs faux et mise hors la loi. Un évêque qui a renié sa patrie dirige l'interrogatoire avec une hypocrisie scandaleuse. Il parle d'obéissance à l'Eglise, comme si l'Eglise était dans quelques personnalités vénales dont le froc, la crosse et l'aumusse la dèshonorent. Les circonstances font plus de traîtres que les opinions. Dieu qui a garanti la vérité au monde n'a pas promis à ses agents la droiture permanente et sans mélange.

Les cendres de la Pucelle brûlée vive sont jetées dans la Seine. On ne pourra pas insulter ses os. Son tombeau est au cœur de la France.

« Nous sommes perdus, disait un secrétaire anglais devant le brasier pétillant, nous faisons mourir une sainte ». « L'holocauste d'une vierge, dit Virgile, apaise le ciel et purifie la terre » (1)

*
* *

Pour tirer de la mort de celle qui a humilié leurs armes, tous les avantages qu'ils en attendent, les Anglais veulent pour leur roi la consécration que Charles a reçue à Reims. Le 16 décembre 1431 est le pendant du 17 juillet 1429. Mais si Charles VII sort de la basilique avec le caractère de roi, Henri VI après la froide et fastueuse journée de Paris, reste un simple prétendant. La terrible image de leur victime est pour les ennemis une ombre d'épouvante. Tels le nom de Condé et le cercueil de Dugesclin. Malgré quelques victoires, l'expulsion de l'étranger devient rapide et décisive. De 1433 à 1444, la France, arrachée aux crocs des léopards, attirée aux parfums des lys, redevient Française. Les deux courants qui se sont heurtés avec une extrême violence finissent par se fondre l'un dans l'autre, et rejaillissent dans un prodigieux bouillonnement d'enthousiasme pour la tradition nationale et pour la royauté rajeunie.

*
* *

René a suivi la trame mouvante des faits accomplis. De 1436 à 1441, malgré les soucis que

(1) Virg. *Enéide*.

lui donnent l'expédition de Sicile et les affaires du duché de Lorraine, il s'applique à défendre la mémoire de la Pucelle et à conserver, pour l'avenir, sa grandeur intacte dans les ravines creusées par l'imposture.

Une fausse Jeanne d'Arc se présente dans le pays messin, se disant la Pucelle échappée ou ressuscitée. Hardie, entreprenante, parcourant les villes et les bourgades, possédant au suprême degré l'art de la persuasion, elle se construit une mythologie dont la crédulité populaire, à l'instar de celle qui fit les dieux antiques, grandit la proportion et poétise le personnage.

René qui garde les impressions profondes et durables de ses rapports avec la vierge libératrice, met fin à la comédie qui avait duré cinq ans, en faisant emprisonner l'aventurière qui s'était hasardée sur les terres d'Anjou.

Par cet acte de justice, le champion de la vraie Jéanne d'Arc anéantit la supercherie soutenue par le parti anglais et peut-être par la maison de Luxembourg, intéressés à faire l'ombre autour de la captivité de Compiègne et du bûcher de Rouen. Il maintient au grand jour de la vérité et de l'histoire la figure de l'héroïne, ignorée, travestie par les esprits dupes ou complices qui, en tout

temps, sont empressés à répudier la gloire et à courtiser la honte. (1)

*
* *

L'action du duc de Lorraine survivant et l'influence posthume de la bergère barrisienne ne cessent point de s'entrelacer dans un ensemble de faits qui manifestent assez la certitude d'une cause dirigée par Dieu.

Pour donner une conclusion au vaste poème épique vécu par les deux peuples de France et d'Angleterre, il faut des négociations et des traités. René devient l'arbitre entre Anglais et Français. Sur le conseil de sa mère Yolande, il se rend à la Cour de Charles VII et fait signer une trêve entre les deux nations réconciliées. Après avoir vu l'aurore de la mission de Jeanne d'Arc, il en assure le perpétuel triomphe, en scellant, de ses armes,

---

(1) Mlle Claude venant on ne sait d'où prend le nom de Jeanne d'Arc. Elle se présente à Metz et dans les environs. Sa belle prestance et son langage cabalistique lui font des partisans. Elle se marie au sieur Robert des Armoises dont elle a deux fils ; ce qui a servi à étayer, plus tard, certains titres nobiliaires et l'opinion que Jeanne d'Arc avait laissé une postérité directe. Plusieurs écrivains de l'époque, le doyen de S. Thiébaud de Metz entr'autres, mêlent confusément les exploits de la Pucelle aux extravagances de la courtisane. De là, tant d'erreurs historiques. Par pitié et par considération pour la famille des Armoises, René rend la liberté à sa prisonnière, mais à condition « que la dite dame se comportera d'une façon honnête tant en habits qu'autrement. (Lettre de René. Archives nationales Kalt-Eysen, inquisiteur de Mayence. Procès v. 335. *Histoire de Lorraine*, I, p. 550).

le contrat de mariage de sa fille Marguerite avec Henri VI. (1)

La guerre de Cent Ans est finie. (2) Le colosse qui avait un pied dans son île et l'autre sur notre continent s'est effondré. De tout ce qu'il a possédé en France il ne lui reste que Calais et deux petites places. Un Lorrain, compatriote de la bergère, François de Guise, viendra, un jour, planter, sur la forteresse reconquise, la blanche bannière des lys et fera lire dans ses plis l'accomplissement du mot prophétique : les Anglais seront boutés hors de France. Une reine dont le cœur fut toujours allemand a perdu le royaume. Une paysanne conquérante et martyre l'a sauvé. (3)

---

(1) Marguerite d'Anjou était une princesse de caractère entreprenant, courageux et inébranlable. Elle eut tous les talents de gouvernement et toutes les vertus guerrières. (Prévot, *Histoire de Marg. d'Anjou*). Ses infortunes sont dramatisées par Walter Scott, dans son roman « Charles le Téméraire » où est décrit le couvent du mont Sainte-Victoire.

(2) L'étincelle qui a allumé ce vaste incendie part de la Flandre en 1340. Un brasseur, Jacques Artevelle, soulève le peuple contre le comte Louis II. Pour soutenir son parti, il s'allie avec Edouard III, roi d'Angleterre, qui prétend, malgré la loi Salique, avoir des droits par sa femme sur la couronne de France. Les batailles de Crécy en 1347, de Poitiers en 1356, d'Azincourt en 1422, sont les douloureuses étapes qui marquent la route d'Edouard III. Les succès de Charles VII et de Jeanne d'Arc, la victoire de Dunois dans la Guienne, la mort de Talbot au combat de Castillon en 1452 ont ruiné les dernières espérances des insulaires.

(3) François de Lorraine, duc de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine, né au château de Bar en 1519, lieutenant général des armées du roi, défenseur de Metz contre Charles-Quint en 1533, prit Calais et son territoire en 8 jours, au milieu de l'hiver. Les Anglais avaient possédé cette ville 210 ans.

*
* *

Quelle révélation ne ressort pas, pour la destinée du plus beau royaume aprés celui du Paradis, de la devise qui fut celle de Jeanne et de René : Religion et Patrie !

Naître à la vie est, dans un peuple, l'effet des lois générales qui gouvernent les sociétés. Mais ressaisir la vie après l'avoir perdue est l'effet d'une régénération qui vient de plus haut. Une nation ne renaît pas de ses cendres et par sa propre vertu. Athènes, Sparte et Rome n'ont pu raviver leurs institutions détruites et leur patriotisme éteint. La France du XVe siècle l'a pu parce qu'elle était chrétienne et que, tout en subissant les humiliations d'un pouvoir affaibli, elle rejetait avec horreur le scepticisme et l'incrédulité.

*
* *

Après cinq siècles de vœux, d'acclamations, de prières venus au Pape, de tous les points de la France et de l'Angleterre elle-même, sensible enfin, dans une partie des siens, au cri d'une justice si éloquemment réclamée, l'heure fastique de la glorification a sonné.

L'Eglise, distributrice des couronnes impérissables, en faisant de la flamme d'un bûcher, une auréole de sainteté, nous rend la mémoire de Jeanne plus divine et plus chère. Laissant a part, comme il est permis de le faire, les idées de patrie, qui ne vont ni assez loin ni assez haut pour son regard, elle ouvre à l'héroïne de Domremy le plus vaste théâtre où une créature humaine puisse être posée : le théâtre de la Catholicité. Depuis le vieillard biblique soufflant sur les ossements des morts, il n'y a jamais eu de résurrection plus subite que celle opérée par le Décret de Béatification du 18 avril 1909. Rois, seigneurs, soldats, compagnons de la Pucelle, couchés sous les parvis des temples, oubliés sous les ifs des cimetières, se réveillent et tressaillent à la voix évocatrice de Pie X, le Prophète sacré qui jusqu'alors leur avait manqué.

René qui a été le premier médiateur entre la bergère et le Dauphin, qui l'a confortée dans les combats et dans les tribulations, entend la voix qui, des rives sacrées du Tibre, décerne à son intrépide vassale une gloire qui ne peut ni croître ni finir. Il voit, avec orgueil et consolation, les évènements dont il fut acteur et témoin jeter d'éblouissants rayons sur les faits qui composent le tissu fabuleux de ses soixante-douze ans.

L'acte d'autorité souveraine que tant de cœurs appelaient, que tant de pontifes ont préparé dans les silencieuses veillées du Vatican, restera comme le monument d'une des plus belles heures que Dieu ait accordée à la conscience française, en fixant le sens vrai des révélations du « Bois Chenu » et la conclusion finale du drame de Rouen. (1)

*
* *

Notre Académie est heureuse de s'associer à la popularité touchante et à l'admiration spontanée dont jouit celle qui n'eût qu'un rêve et qu'une passion : la grandeur et la liberté de la France.

Aix, cité consacrée par tant de choses qui redisent la fertilité d'âme, la surabondance de frater-

---

(1) L'enquête ecclésiastique sur la mission de Jeanne d'Arc avant son départ pour Orléans ; les prières publiques pendant sa captivité ; l'enquête commandée par Charles VII au savant docteur Bouillé, réhabilitant l'héroïne ; le procès de révision ordonné par le pape Calixte III, 14 ans après le martyre du feu, sont autant de preuves que la fortune de Charles le Victorieux est l'œuvre d'une sainte.

Le souvenir de Jeanne a persisté malgré les insultes de Voltaire. Orléans reste fidèle à la fête du 8 mai. Le sentiment populaire érige partout des statues à la bonne Lorraine. Le décret du 18 avril 1909 met au front de Jeanne l'auréole des Bienheureux. Les adversaires du Surnaturel en reprenant la thèse anglaise achèvent de prouver la thèse qu'ils combattent par les plus gratuites et les plus incroyables suppositions.

nité dues à la patriarcale bonhomie de son antique patriciat, comprend la signification délicate et prolongée d'un passé qui reste grand dans le présent. Avec un sens moral très droit et très fin, ses édiles savent distinguer, à travers les contradictions passionnées, la cause bonne et vraiment familiale. Aux angles des places et des avenues, comme jadis les écussons au fronton des castels et des monastères, sont incrustés deux noms qui se lient, s'unissent et s'expliquent l'un par l'autre sur les lèvres de la postérité : Jeanne d'Arc et le roi René. (1)

Ainsi l'Esprit de Dieu, lent, exact, solennel, prend à cœur son ouvrage avec le temps. Il proportionne les miracles aux misères. Il nous aide, à travers nos élans et nos chûtes, à apprécier son intervention, cause créatrice des siècles où la France se regarde pour se reconnaître et s'estimer.

---

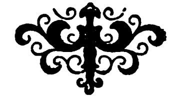
(1) Dans toutes les villes de Provence, il y a un promenoir ensoleillé, à l'abri du mistral, jadis fréquenté par le prince aimé et frileux, appelé « Cheminée du roi René ».

Celui d'Aix, bien exposé au midi, était, au XVe siècle, sur l'emplacement de l'allée de droite en descendant le Cours. Après l'agrandissement de 1651 et la construction des hôtels qui bordent l'allée de gauche, la dénomination populaire fut appliquée à la route qui, de la porte d'Orbitelle, longe les jardins du Lycée.

Par extension, l'avenue toute entière, depuis la rue d'Italie, s'appelle aujourd'hui « boulevard du Roi-René ».

La place des Maronniers, par délibération municipale du 9 mai 1894, M. Benjamin Abram étant maire, a été dénommée « Place Jeanne d'Arc ».

Après avoir fleuri dans les plaines diaprées d'élus à tous les degrés de la vie, du trône à l'escabeau, il s'épanouit sur les autels en y appelant, pour la prospérité terrestre et pour le salut éternel des hommes, les privilégiés de la race, qui ont eu bon cœur, bon sang et bonne épee : Saint Charlemagne, Saint Louis, Sainte Jeanne d'Arc.



NOTIONS
DE
GÉOLOGIE
spécialement appliquées au
CANTON DE PERTUIS

PAR

CH. COTTE

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

> **Notre corps est à peu près le même que celui des troglodytes ; mais notre âme est beaucoup plus riche, plus souple et plus puissante.**
>
> **(De la Pâquerie, *Objections et Problèmes*, § 1443).**

PRÉFACE

Il m'est agréable d'étudier le canton de Pertuis.

Dix générations de ma famille, peut-être davantage, ont vécu au pied du Luberon. Enfant j'ai appris à aimer ces paysages ; adolescent j'ai parcouru la région ; homme mûr j'ai eu la joie de m'y fixer. Là j'ai utilisé mes loisirs à rechercher dans le sol, ou à sa surface, les vestiges laissés par ses habitants primitifs.

L'esprit se délasse du travail professionnel dans ces occupations d'un autre ordre. La journée remplie, on reprend la page commencée la veille, et le nouveau labeur est un plaisir.

Aux Maîtres de la Faculté des Sciences de Marseille j'adresse l'expression de ma reconnaissance, pour le goût qu'ils m'ont donné de l'histoire naturelle.

C'est à eux que je dois d'avoir connu de vives jouissances intellectuelles et de pouvoir aujourd'hui, quelque modestement que ce soit, essayer de mettre à la portée de chacun, même des enfants, les rudiments de la Géologie, ou étude du sol.

Dans cette œuvre de vulgarisation il me faudra abandonner le vocabulaire technique pour employer les mots usuels, et traduire les termes spéciaux qui viendront sous ma plume.

Cette impérieuse nécessité de clarté dans l'exposition m'obligera à résumer même les parties de la Géologie qui n'intéressent pas directement le canton ; car, pour comprendre les faits, toujours isolés, fournis par une région, il faut avoir des notions générales sur la science à laquelle ils se rattachent.

Je serai amené à citer fréquemment la caverne de l'Adaouste, qui se trouve à quelques centaines de mètres de la limite du canton de Pertuis. L'importance de cette grotte au point de vue préhistorique me fera négliger ce détail géographique. De même les ouvrages de préhistoire français étudient les « Bausse Rousse ». qui sont en dehors de nos frontières.

On pourra aussi reprocher à la majorité des figures que je produirai de n'avoir pas un caractère strictement local. Mais j'ai pensé que, dans un travail de ce genre, il valait mieux donner une idée des âges disparus, en représentant les types les plus notables, que de s'attacher à rester dans une étude bornée à de courts horizons. Aussi ai-je simplement puisé, pour certaines planches de géologie, dans le fonds commun des livres classiques, heureux d'y joindre, grâce à l'amabilité de M. Carl Hagenbeck, de Hambourg, quelques reproductions des scientifiques restitutions d'animaux de genres éteints, qui ornent son parc zoologique de Stellingen.

Je lui adresse ici mes plus vifs remerciements.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers M. Savornin, à qui je dois de précieux conseils pour la partie géologique, et envers M. Badier qui a dessiné quelques figures.

C'est enfin à l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix que va ma plus profonde gratitude; elle a daigné accepter la publication de cet opuscule de vulgarisation dans la série de ses Mémoires, où les travaux scientifiques, s'adressant à des spécialistes, sont à peu près les seuls admis.

Cette marque de haute bienveillance ne surprendra pas ceux qui savent combien elle sème d'encouragements autour d'elle.

INTRODUCTION

Nous sommes tentés de croire à la permanence de nos horizons familiers. Le Luberon et Sainte-Victoire semblent éternels ; la Durance parait avoir toujours coulé dans la vallée qu'elle arrose.

Cependant, grâce à la vulgarisation de la science, chacun sait que la terre, autrefois nébuleuse, s'est lentement condensée en étoile, puis a formé, par le refroidissement et le durcissement de sa surface, la planète où nous vivons.

Mais, en dehors de ces affirmations dogmatiques, trouvons-nous, autour de nous, des preuves que le passé différait du présent ? Oui, et ces exemples aideront à la compréhension des phénomènes.

On endigue les rivières, car un rien suffit parfois à les dévier, à les lancer dans une direction où elles se creusent un nouveau lit. D'après la tradition, les terres de la Loubière s'étendaient naguère fort loin dans la direction de Peyrolles. Le cadastre de Pertuis, dressé depuis soixante-dix ans, porte bien des numéros actuellement recouverts par la Durance. En tous les points de notre plaine, on observe des alluvions qui démontrent leur occupation par cette rivière.

Du reste les graviers qu'elle laisse sont caractéristiques. Entraînés, par les eaux sauvages, du sommet des montagnes à la mer, ils sont formés en partie de roches dont les gisements n'existent que dans les Hautes-Alpes. Ces pierres ont ainsi une sorte d'état-civil ; en les rencontrant, on sait d'où elles ont été arrachées ; on peut affirmer qu'elles ne proviennent pas de nos cours d'eau secondaires, de l'Eze, par exemple.

Qui ne reconnaîtra pas un dépôt de la Durance dans la nappe caillouteuse qui longe sa vallée, de la Gargaselle à Villelaure, fort au-dessus de ses plus hautes crues ? On coupe notamment cette puissante assise de galets arrondis, cimentés entre eux (1), en montant de la rotonde des machines du P.-L.-M. vers Pertuis. Pour établir le chemin, on a taillé dans ces dépôts la tranchée de Saint-Roch.

A une cinquantaine de mètres au nord de la chapelle, ces galets de Durance sont recouverts par des graviers, à arêtes peu émoussées, ne contenant pas de roches des Alpes. Ce sont les traces d'un cours d'eau local, qui, au niveau de Pertuis, se déversait dans la Durance ; nous les devons à l'Eze ancien.

Ainsi nous avons la preuve que jadis l'emplacement de Pertuis était au fond d'une plaine. Les vallées actuelles

---

(1) Ce genre de formation est appelé *poudingue* par les géologues.

étaient comblées, ou pour parler plus exactement, n'étaient pas aussi profondes qu'elles le sont aujourd'hui.

Si nous étudions le défilé de Mirabeau, nous voyons qu'il a été creusé sur deux cents mètres de profondeur, dans des calcaires durs. Les deux rives se correspondent ; les mêmes feuillets de pierre sont à droite et à gauche ; il y a donc bien là une coupure véritable. La Durance a scié (1) ces roches. Quinze ou vingt mètres au-dessus des plus hautes crues actuelles, nous retrouvons les mêmes nappes de graviers anciens qu'à Saint-Roch ; ce sont les témoins d'une des dernières étapes du travail. « Mais, dira-t-on, rien ne prouve que la Durance ait formé la gorge ; elle a dû la trouver percée et en profiter. Aurait-elle jadis coulé au niveau du plateau de l'Adaouste, deux cents mètres plus haut que son seuil actuel ? » Oui. A cette époque la vallée, que tout Pertuisien aime à contempler du bas du Cours, n'était même pas ébauchée. Le lit de la rivière d'alors se retrouve sur les côteaux de Messery, où l'on observe des graviers à roches vertes.

Antérieurement la Durance a laissé de ses galets au pied du Luberon. Plus anciennement encore, elle n'existait pas. Les eaux tombées sur le massif alpin se déversaient, par de nombreux cours d'eau, dans la mer qui occupait la plus grande partie de la Provence. Les Alpes, comme le Luberon, étaient encore en enfance ; les montagnes grandissent lentement.

Toutes les roches du Luberon, tous les terrains du canton ont été formés par les eaux.

---

(1) Après un travail préliminaire exposé dans le chapitre VI.

Au fond de la mer et des lacs se déposent des couches à peu près horizontales, variant de nature et d'aspect suivant les circonstances.

La terre, en se refroidissant, diminue de volume, comme le cercle de roue qu'a fait rougir le charron. La croûte lui devient un vêtement trop grand, et se plisse ; ces plis sont les axes de futures chaines de collines ou de montagnes.

Tant qu'ils sont submergés, de nouvelles assises se déposent horizontalement sur les précédentes, qui sont inclinées. Le soulèvement continuant à se faire, les jeunes terrains pendent à leur tour, mais moins que les premiers.

Ainsi la montagne en croissant marque, par l'inclinaison différente des couches qui la composent, leurs âges respectifs.

Les terrains les plus anciens sont les plus profonds, et, aussi, les plus proches de l'axe de la montagne.

Cette esquisse marque la structure du Luberon.

Les coquilles de mollusques, les dents de poissons, les débris des coraux enfouis dans la vase, suivent sa fortune. Qu'elle devienne argile ou roche dure, elle les emprisonne. L'observateur les y retrouve ; ce sont les fossiles (1). Tout le monde a eu l'occasion d'en remarquer.

Connaissant les mœurs des êtres dont ils sont les vestiges, nous saurons les conditions de milieu dans lesquelles ils ont vécu, par exemple si la mer était profonde ou non.

Comme les espèces changent, l'étude de ces restes permettra de fixer l'ancienneté relative des couches qui les recèlent. En sachant que tel fossile se trouve dans les terrains

(1) On nomme fossiles les restes d'êtres vivants, plantes ou animaux, que l'on trouve dans les terrains.

de telle époque, il suffira de le rencontrer dans un gisement, pour connaître l'âge de ce dernier. Le collectionneur distingue de même le style d'un meuble, d'une étoffe, et les date approximativement.

Nous pouvons donc, par l'examen de la superposition des couches et des vestiges qu'elles renferment, connaître leur succession, les classer par étages.

Les géologues ont ainsi établi les faits suivants :

La terre pâteuse, en se solidifiant, a donné les terrains primitifs.

Les débris de ceux-ci, désagrégés par l'air, les pluies, etc. ont formé les terrains primaires, surtout importants, au point de vue industriel, par la houille qu'ils fournissent.

Vient ensuite l'ère secondaire, durant laquelle la mer a déposé la majeure partie des couches qui composent le Luberon, puis elle s'est retirée de notre région.

L'ère tertiaire correspond, pour nous, à une période de dépôts d'eau douce, suivis par une invasion marine, après laquelle la vallée de la Durance a été creusée à peu près totalement.

L'apparition certaine de l'homme caractérise l'ère quaternaire.

Le bimane (1) qui doit conquérir le monde apparaît d'abord faible et désarmé. Lentement son industrie se perfectionne. Il vit au milieu de la faune (2) des pays chauds, puis dans des steppes glacées. Il a dès cette dernière époque, le respect des morts et des goûts artistiques.

---

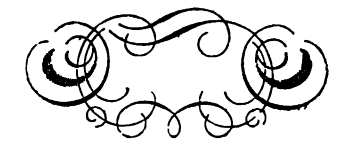
(1) Etre à deux mains.

(2) *Faune,* ensemble des animaux qui habitent une région. La *Flore* est l'ensemble des plantes qui vivent dans une contrée.

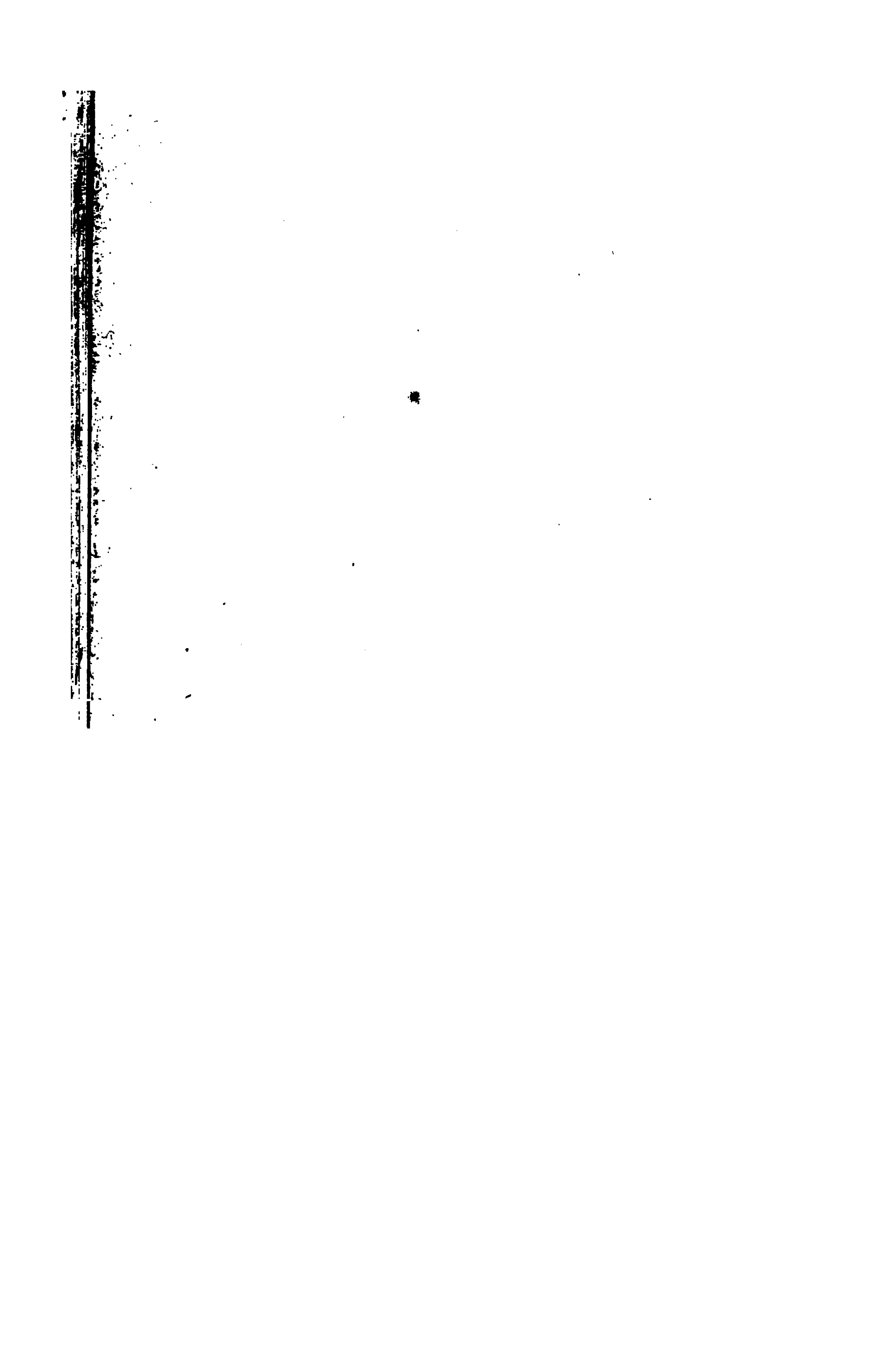
Ensuite il invente l'élevage, l'agriculture, enfin les métaux.

Légendes, croyances, civilisations se transmettent de proche en proche. De l'Egypte et de la Chaldée, le foyer épand ses lueurs au loin. Lentement le cerveau du monde se déplace vers l'occident. Lorsque l'empire romain fixe sa puissance, notre pays jouit de la plus complète civilisation connue jusqu'alors.

Etudier ces diverses étapes est le but de cet opuscule. Le seul plan admissible est de les parcourir successivement.



GÉOLOGIE.



CHAPITRE I

Division des temps géologiques. — Terrains primitifs. — Ère primaire (système précambien, système silurien, système dévonien, système carboniférien, système permien).

Pour la commodité des études on a divisé les temps géologiques en une série de périodes correspondant chacune à la formation de terrains, plus ou moins représentés suivant les régions. A un moment donné des couches marines se déposent dans un endroit sous forme de graviers, plus loin en sables, ailleurs en calcaires. D'autres régions se ravinent au lieu de s'accroître. Cependant ces divers aspects appartiennent à un seul instant géologique ; ils dépendent d'une seule des subdivisions établies.

Autant que possible on a fait, dans ces durées incommensurables, des coupures justifiées par des variations dans la ligne des rivages, et, aussi, dans des changements des *faunes* (1) et des *flores* (2).

(1 et 2) Voir le sens de ces mots p. 149.

On a groupé les *couches* des dépôts en *étages*, ceux-ci en *séries*, réunies en *systèmes*. Les ères forment les divisions principales ; mais les terrains primitifs ou archéens, ne se prêtant pas à une étude des couches, sont demeurés en dehors.

Dans un travail aussi concis que celui-ci, il serait fastidieux d'étudier les subdivisions en couches et en étages. Je vais donc reproduire simplement le tableau géologique réduit à ses grandes lignes.

On observera que les terrains anciens sont inscrits les plus bas. Cette disposition est adoptée pour rappeler la superposition normale des roches. Il est bien entendu que, dans le cours du travail, je terminerai par les divisions les plus récentes, c'est-à-dire les plus hautes.

Ère quaternaire		Série actuelle (à industrie néolithique et postérieure)
		Série pléistocène (à industrie paléolithique).
Ère tertiaire	système néogène	série pliocène
		» miocène
	» éogène	série oligocène
		» éocène
Ère secondaire	système crétacé	» supracrétacée
		» infracrétacée
	» jurassique	» suprajurassique
		» médiojurassique
		» liasique
	» triasique	
Ere primaire	système permien	
	» carboniférien	
	» dévonien	
	» silurien	
	» précambrien.	

Terrains primitifs ou archéens.

Terrains Primitifs

La masse pâteuse de notre globe a donné, en se refroidissant, des roches généralement dures et pesantes, souvent à cassure cristalline.

On ne peut guère distinguer celles qui ont appartenu à la première croûte terrestre, de celles qui proviennent d'épanchements ultérieurs de la même masse interne, à travers les fissures de l'écorce.

La chaleur énorme communiquée par ces épanchements a même transmis aux terrains voisins un aspect analogue au leur (1).

Donc, pratiquement, nous devons étudier dans un groupe toutes les roches sur lesquelles l'action du feu interne se manifeste.

Leur structure, souvent cristalline ou vitreuse, offre des combinaisons très nombreuses de leurs éléments : gros cristaux enchevêtrés ou noyés dans une pâte de cristaux plus fins parfois imperceptibles, ou dans une pâte vitreuse ; pâte sans gros cristaux. La forme des cristaux, leur couleur, l'aspect, la nature chimique de chaque partie sont les bases du classement scientifique de ces minéraux, c'est-à-dire de la *minéralogie*.

Nous retrouvons en grand nombre, dans les alluvions de la Durance, des échantillons de ces roches ; pierres vertes

---

(1) Ce sont les phénomènes de *métamorphisme*.

(*euphotides, serpentines*, etc.); galets à pâte verte mouchetée de vert clair (*variolites*, provenant du Mont-Genèvre, et tirant leur nom de leur ressemblance avec un visage grêlé, ce qui leur vaut aussi l'appellation vulgaire de *picotte* (1)); blocs ayant l'apparence du marbre blanc, mais beaucoup plus durs (*quartzites*); bien d'autres encore, appartenant aux groupes des *granits*, des *diorites*, etc.

Lorsque la surface de la terre fut suffisamment refroidie, les vapeurs d'eau purent se condenser. Les pluies attaquèrent les roches, dont les corps chimiques les plus solubles furent lessivés. Les chlorures, surtout celui de sodium (notre sel de cuisine), formèrent la partie la plus importante des sels contenus dans les océans amassés dans les creux de l'écorce terrestre.

Les points de la France alors émergés étaient probablement la Bretagne et le Plateau Central.

Ère Primaire

Ces continents subissaient, comme ceux de nos jours, l'assaut des vagues sur leurs rivages.

Leur surface, d'autre part, était attaquée par les érosions physiques ou chimiques.

L'influence de la gelée ou du soleil trop vif, qui sont des agents actifs de la désagrégation, était nulle ; car la tempéra-

(1) On en a fait, à cause de cette ressemblance, un talisman contre la petite vérole.

ture était élevée et assez uniforme, grâce à la grande quantité de vapeur d'eau qui saturait l'atmosphère. Mais l'air, plus chargé que celui de nos jours en gaz acides, exerçait une action chimique plus considérable. Cette action était aidée par l'humidité chaude ambiante. Les pluies quotidiennes produisaient, d'autre part, un effet mécanique important sur les terrains.

Ainsi les masses des roches primitives, lentement détruites, livraient un sol où les végétaux pouvaient se fixer, tandis que leurs débris, entraînés dans les mers, se déposaient au fond de celles-ci en couches nouvelles. (1)

Système précambrien et système silurien

Un continent formait une calotte au Nord de notre globe. Des plages sablonneuses marquent encore ses rivages.

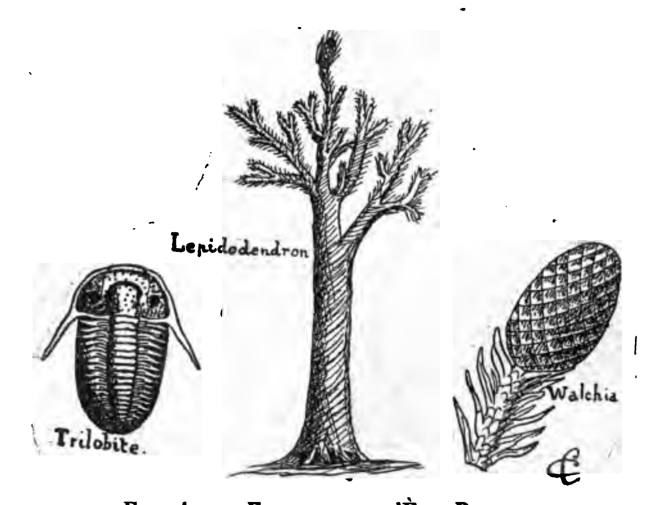


FIG. 1. — FOSSILES DE L'ÈRE PRIMAIRE

(1) On appelle *sédiments* ces dépôts formés au sein des eaux.

Comme je viens de le dire (p. 156), la Bretagne et le Plateau Central étaient dés îles jalonnant un pli terrestre s'étendant d'Amérique en Bohême.

Elles étaient alors entourées d'une mer très profonde, où la vie se manifestait déjà sous de multiples aspects (1) : poissons dont la tête était protégée par un ensemble d'os logés dans la peau (2) ; oursins (3) ; étoiles de mer (4) ; trilobites (5) ou animaux articulés (comme les cloportes), ayant habituellement la forme d'un bouclier ovale divisé par deux sillons verticaux, et coupé par les articulations horizontales (v. fig. 1) ; mollusques céphalopodes (classe de mollusques dont font partie nos poulpes (6) ; d'autres genres difficiles à décrire.

Près des rivages, vivaient des scorpions et une espèce d'insecte (7).

Système Dévonien

Un mouvement géologique marqua le début d'une nouvelle période.

Un plissement parallèle au premier se produisit. Entre les deux existait un détroit au point où sont les Ardennes. Une

---

(1) *Observation importante :* Il est bien entendu que, lorsque j'emploie les termes d'oursins, de scorpions, etc., je n'use de ces noms vulgaires qu'afin d'éviter de longues descriptions. Il s'agit d'animaux anciens comparables à ceux que je nomme, mais différents. Cette observation s'applique aux divers êtres que je cite avant le tertiaire.

(2) Proganoïdes.

(3) Cystidés.

(4) Cystoastéroïdes.

(5) Ordre très important pour l'étude des terrains primaires.

(6) Le nautile qui vit de nos jours est un survivant peu modifié de ces mollusques de l'ère primaire.

(7) *Paleoblattina.*

grande île bordait le sud de ce détroit ; mais notre région était toujours immergée.

La mer eut ensuite un mouvement offensif avant de reculer encore au début de la période suivante.

Durant ce système, la faune s'était enrichie. Des insectes, des coraux, des vers ciliés marins de types nouveaux apparaissaient, ainsi que l'ordre des crustacés à dix pattes (représenté actuellement par nos crabes).

D'autres genres se modifiaient ou disparaissaient. Il en a du reste été ainsi durant tous les temps successifs. La division géologique est en grande partie basée, nous le savons, sur la transformation des faunes.

Les espèces étaient alors identiques en des points très éloignés les uns des autres, la Russie et l'Amérique par exemple. Ce fait prouve qu'un vaste océan s'étendait de l'Est à l'Ouest.

D'autre part les mêmes animaux (dont certains appartenant à des genres très sensibles aux changements de température) vivaient alors près du pôle et sous l'équateur. Le climat était donc assez uniforme sur notre globe.

Enfin certaines espèces de trilobites étaient aveugles, ce qui prouve qu'elles vivaient dans des océans si profonds que leurs abîmes n'étaient plus éclairés par la lumièrs solaire. Au contraire, dans le Nord de l'Europe, s'ébattaient des poissons dont les types n'habitent que des étangs chauds à eau douce ou peu salée.

Système Carboniférien

Après le mouvement de recul de la mer du début du système carboniférien, une nouvelle invasion se produisit.

Les couches déposées alors sont principalement calcaires et constituées par des débris de coquilles. avec restes de poissons, de crustacés, de mollusques, de crinoïdes (1).

Les continents s'étaient lentement couverts d'une végétation luxuriante favorisée par l'égalité des climats, l'abondance de l'humidité, la richesse de l'air en acide carbonique, la fertilité des sols vierges.

Les plantes de la classe des prêles (de notre *coussaudo* provençale), faisant des jets de 8 à 10 mètres en quelques mois (2), de celle des lycopodes (actuellement représentées par des sortes de mousses) atteignant 30 mètres de hauteur (3) se développèrent magnifiques à côtés des fougères (de 15 à 20 mètres de hauteur, ou avec des feuilles de 10 mètres de long) accompagnées de plantes intermédiaires entre les précédentes et les végétaux à fleurs (4), avec enfin les premiers conifères, arbres à fruits en cônes, comme les pins (5).

Remarquons que cette flore rappelle surtout celle de nos sous-bois humides actuels, mais colossalement développée, puisque les plantes, que nous foulons aux pieds dans nos promenades, atteignaient alors 40 mètres de hauteur. D'un autre côté nous constatons l'absence des fleurs colorées ; un jardinier dirait qu'il n'y avait que des « plantes vertes ».

Cette exubérance de vie végétale eut un grand retentissement sur le règne animal. Elle purifia l'air en absorbant l'acide carbonique, et prépara par suite l'apparition des mammifères. D'autre part, elle fournit une alimentation

---

(1) Animaux voisins des étoiles de mer ; ils ont une tige pentagonale, portant un calice formé de bras. Les tiges sont composées d'articles dont les éléments (chez une espèce) forment les « pierres de Digne » ou de « Saint Vincent » utilisées en joaillerie.

(2) *Calamites.*

(3) *Lepidodendron* (v. fig. 1).

(4) *Cordaïtes,* grands arbres analogues à des cycas ramifiés.

(5) *Walchia,* v. fig. 1.

abondante aux insectes qui se multiplièrent (1) ; le plus grand insecte connu a été découvert dans la houille, à Commentry (2). Des araignées naquirent, ayant un gibier nombreux à pourchasser. Des batraciens (classe à laquelle appartiennent nos grenouilles), qui avaient des affinités avec



Fig. 2. — Méganeure du carboniférien d'après la restitution du parc de M. Hagenbeck
Les peupliers figurés ici, comme ceux des fig. 5 et 10, appartiennent, bien entendu, à la flore actuelle

les poissons, mais plus voisins des salamandres, et qui présentaient un œil au milieu du front (3), d'autres batraciens,

(1) Les ordres Orthoptères, Névroptères, Pseudonévroptères sont surtout représentés. Rares Coléoptères.

(2) *Titanophasma*. V. fig. 2 le dessin d'un *Méganeure* de Commentry.

(3) *Stegocephalus*.

rampant comme nos serpents (1), d'autres encore se rapprochant des crocodiles (2), animaient les halliers.

Les forêts étaient traversées par d'importants cours d'eau, charriant les détritus végétaux, feuilles, tiges, écorces, troncs entiers ou fragmentés. En se déversant dans des lacs ou des lagunes ils y épandaient ces débris, tantôt purs, tantôt mêlés de limon ou de sable.

Les microbes (on a étudié les bacilles de la houille au microscope) faisaient leur œuvre, dissociant les éléments organiques, en ne laissant qu'un résidu charbonneux, désormais inaltérable, qui est la houille.

Dans ces dépôts on trouve des restes de mollusques de marais demi-salés ou d'eau douce ; mais, entre les bancs de houille, s'intercalent des couches marines qui témoignent d'invasions temporaires de l'océan.

Les gisements de houille qui entourent le Plateau Central (Saint-Etienne, etc.), les Cévennes (Bessèges, Grand'Combe), les mines d'anthracite de Savoie, du Dauphiné, du Briançonnais, indiquent l'emplacement des bords de continents ou mieux de grandes îles, de *faible relief*, représentées par notre Massif Central et par l'axe de notre chaîne alpine.

Un immense canal méditerranéen parallèle à l'équateur séparait nos terres boréales d'un grand continent austral réunissant l'Amérique du Sud, l'Afrique et le Sud de l'Hindoustan.

Dans les océans avaient apparu de nouvelles espèces animales : certaines semblables à des lentilles (3), de grands crustacés (4), et, parmi les poissons, des représentants des

(1) *Dolichosoma*.
(2) *Labyrinthodon* ou *Cheirotherium*.
(3) Nummulites.
(4) Limule.

sélaciens (auxquels appartiennent actuellement les requins et les raies).

Le passage de cette époque à la suivante fut caractérisé par un mouvement d'émersion des terres. Une nouvelle chaîne, dirigée de l'est à l'ouest, se forma au niveau des Vosges.

Système Permien

La mer déposa alors, aux bords de la partie des Alpes qui était émergée et aux rivages du massif des Maures et de l'Estérel, des galets agglomérés et des couches feuilletées (coupées par des coulées de porphyres et d'autres roches fondues qui ont jailli postérieurement).

En Allemagne, et dans d'autres régions, l'émersion forma des marais salants naturels ou se déposèrent des couches de plâtre et de sel gemme, qui à Stassfurth, atteignent trois cents mètres d'épaisseur.

Les formes de poissons antérieures disparurent en grande partie tandis qu'un nouvel ordre (1) (auquel appartient l'esturgeon) se développa.

De même les derniers batraciens de l'âge précédent (2) se multiplièrent. Les premiers reptiles (3) virent le jour.



(1) Ganoïdes.

(2) *Labyrinthodon* (v. p. 162).

(3) Sauriens à pattes comme les lézards; les serpents ne parurent que plus tard.

CHAPITRE II

Première partie de l'ère secondaire

Système triasique et système jurassique

Système Triasique

L'époque suivante fut, pour l'Europe, une période d'assèchement relatif. Au fonds de détroits marins se forma un calcaire moucheté de noir (1) très typique. En Allemagne de nouveaux dépôts de sel gemme se cristallisèrent. Nous trouvons, dans le sud des Bouches-du-Rhône, certaines carrières de plâtre qui appartiennent aux mêmes sédiments.

Le souterrain de Ginasservis a prouvé que ce système est représenté dans le sous-sol de notre région.

Au point de vue zoologique le trias fut surtout important par la présence des plus anciens (2) mammifères (3) connus. Certains reptiles (4) avaient des caractères communs avec

(1) D'ou son nom allemand de " mus chelkalk " adopté par les géologues.

(2) *Tritylodon.*

(3) Animaux allaitant leurs petits.

(4) Théromorphes.

les mammifères. Du reste les reptiles étaient nombreux, comprenant notamment des genres du même ordre (1) que nos tortues, et divers ordres que nous retrouverons en décrivant les grands sauriens de l'ère secondaire (Chap. III). Les batraciens des époques antérieures (v. p. 161 et 162) se développèrent encore ; leur taille augmenta (2) en même temps que le nombre de leurs espèces ; mais immédiatement après leur règne déclina.

Dans les mers se multiplièrent les représentants de deux familles de mollusques à tentacules (3) (classe à laquelle appartiennent le poulpe et la seiche) qui donnent de très nombreux fossiles, surtout à l'ère secondaire ; ce sont les ammonoïdes et les bélemnoïdes (v. fig. 3 et 4) fort importants pour la classification des terrains. Toute collection géologique en renferme.

Les ammonoïdes avaient en général une coquille enroulée comme celle d'un escargot (4), mais très aplatie. Les tours de spire sont également visibles sur les deux faces. Cette coquille est divisée à l'intérieur par des cloisons percées d'un orifice. L'animal n'habitait pas la coquille ; il envoyait simplement dans celle-ci un tube passant d'une chambre à l'autre, par le trou de communication. La forme du trou, les dessins de la coquille servent à caractériser les espèces d'ammonoïdes. D'autres fois cette coquille paraît se distendre comme un ressort de montre abandonné ; c'est le type des ammonoïdes déroulés (v. fig. 3).

Les fossiles des bélemnoïdes se présentent sous la forme de petits cigares. Dans la cassure, on voit le calcaire brun cris-

---

(1) Chéloniens.

(2) *Mastodonsaurus* avait un crâne d'un mètre de long.

(3) Céphalopodes.

(4) Ou en cornes de bélier ; de là leur nom, le Dieu Ammon ayant des cornes de bélier.

tallisé en aiguilles rayonnant autour d'un axe central (v. fig. 4).

Durant le trias la flore comprenait surtout des conifères (v. p. 160), des fougères en arbre et des cycadées (1).

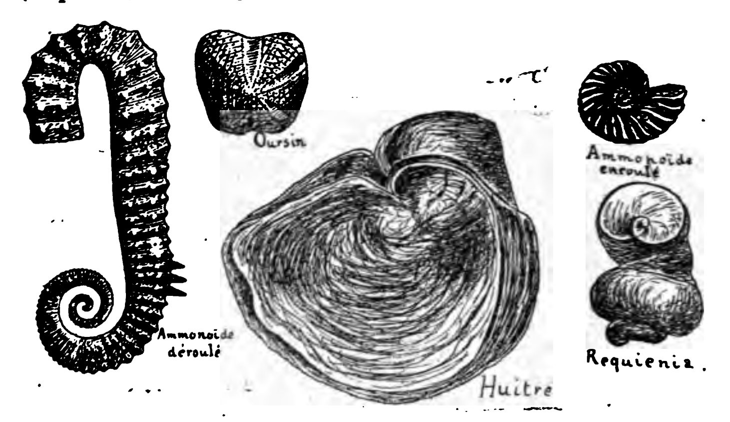


Fig. 3. — Fossiles de l'ère secondaire

Système Jurassique

Ce système est le premier dont les formations soient visibles dans notre canton.

Un sondage assez profond traverserait les terrains des systèmes précédents ; mais, pour qu'ils viennent au jour à Pertuis, il faudrait qu'ils fussent soulevés par des plissements assez puissants, et que les couches qui les recouvrent fussent enlevées par les eaux de pluie, le gel, etc. Nous ne connaissons donc ces terrains anciens que par les études qui en ont été faites dans les régions où ils sont visibles.

(1) Famille des cycas.



Dans le défilé de Mirabeau apparaissent au contraire des couches appartenant au suprajurassique. Elles sont exclusivement marines.

Pendant le jurassique, la faune des continents s'enrichit de nouveaux reptiles (dont nous reparlerons au sujet du système suivant, chap. III), de divers mammifères, carnivores (1), insectivores (2) ou herbivores (3). L'*archaeopteryx* (fig. 5) avait la taille d'un pigeon ; il se rattachait aux oiseaux par les plumes de ses ailes et de sa queue ; mais cette dernière, fort longue, avait vingt-une vertèbres. La forme des vertèbres accusait les caractères reptiliens ; de plus les machoires de cet oiseau étaient munies de dents, et trois doigts armés de griffes complétaient ses ailes.

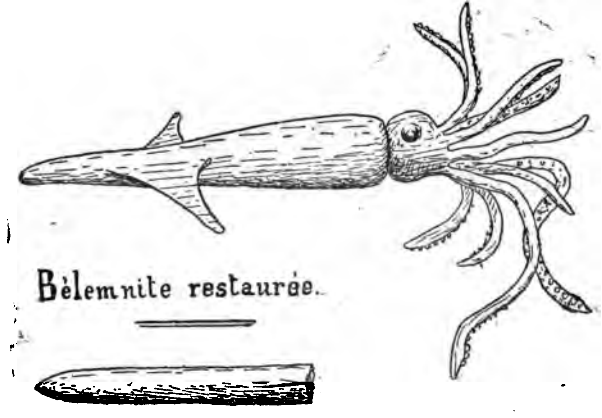


Fig. 4

Dans les lieux humides se développaient des fougères étoffées, des prêles, tandis que, dans les lieux plus secs, s'établissaient des fougères à frondes moins amples, plus

(1) Se nourrissant de chairs.
(2) Se nourrissant d'insectes.
(3) Se nourrissant de plantes,

résistantes. Les forêts étaient composées en majeure partie de grands conifères, dont les premières araucariées (1) et des cycadées.

Un genre (2) apparaît alors, représentant pour la première fois sur la terre des graminées (3), qui ont permis la multiplication des herbivores.

On observe à cette époque un cantonnement des espèces ; tandis que, durant l'ère primaire, les mêmes animaux vivaient indifféremment au Groënland et en Afrique, désormais les espèces habitèrent des zones différentes, formant des bandes irrégulières, sensiblement parallèles à l'équateur.

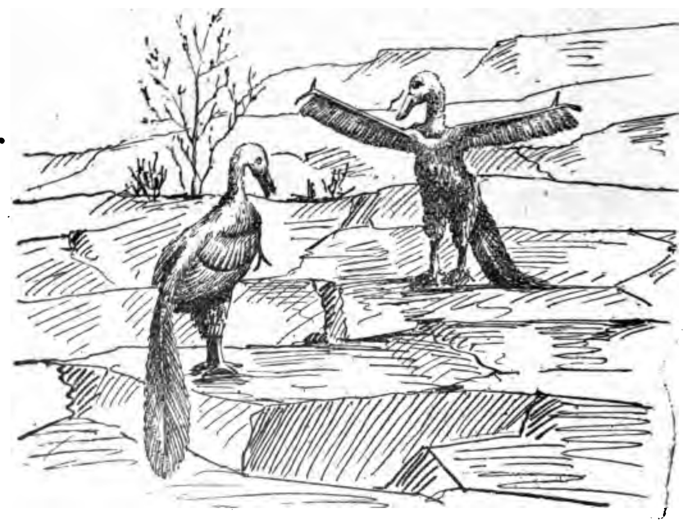


FIG. 5. — Archæopteryx
d'après la restitution du parc zoologique de M. Hagenbeck

(1) Famille des araucarias.

(2) *Rhizocaulon.*

(3) Plantes dont le gramen (ou grame), le roseau, le blé sont des exemples.



Par conséquent l'axe de la terre était fixé et il y avait plusieurs climats ; mais la température était plus élevée que celle de nos jours. Ainsi les coraux, qui demandent des mers chaudes, se développaient en récifs importants jusqu'en Angleterre et en Allemagne.

La Méditerranée (qui correspond à une immense ligne de fracture, dirigée de l'Est à l'Ouest, de l'écorce terrestre) était considérablement plus large qu'actuellement. Elle enveloppait le centre des Pyrénées, ceux du Massif Maures-Estérel, des Alpes, des Vosges, du Plateau Central, des Ardennes, de la Bretagne. Ces contrées étaient des îles faisant partie de l'*archipel européen* qui surgissait des eaux.



FIG. 6. — Reptile du Lias
d'après une restitution exposée dans le parc de M. Hagenbeck

Comme nous l'avons vu dans le tableau du Chapitre I, le système jurassique se subdivise en trois séries distinctes : liasique, médiojurassique, suprajurassique.

La *série liasique* a laissé des dépôts apparents près de Gréoulx. La mer eut un mouvement d'invasion, puis un recul.

La *série médiojurassique* vit également une nouvelle invasion marine et ses terrains aussi sont visibles près de Gréoulx.

Série suprajurassique. Lors de la formation des terrains de la série suivante, apparents dans la gorge de Mirabeau, un large bras de la Méditerranée s'étendait des Cévennes à l'axe des Alpes.

En Provence, à la fin du Jurassique, il y avait un archipel dont les îles principales étaient : les Maures, Toulon, la

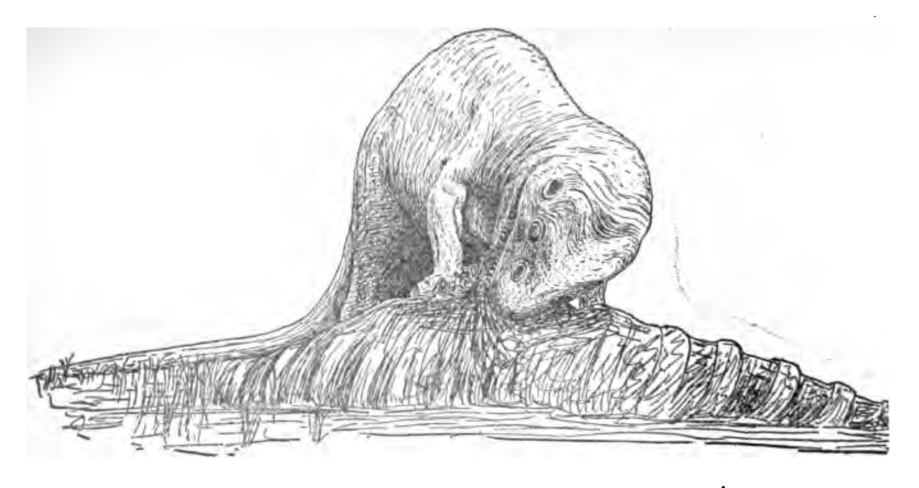


Fig. 7. — Allosaurus (jurassique supérieur) d'après une restitution exposée dans le parc de M. Hagenbeck

Sainte-Baume, l'Olympe, l'Etoile, Vauvenargues joint au Pain-de-Munition, et Digne (1).

Près de Genève et sur les bords du massif des Maures, la profondeur marine était assez faible, en certains points, pour permettre l'édification de récifs de coraux. Au contraire, à Pertuis, subsistaient de grands fonds.

Dans cette mer vivaient des êtres divers ; foraminifères (2),. mollusques tels qu'ammonoïdes, bélemnoïdes (v. p. 165), algues calcaires. A leur mort, leurs dépouilles s'accumulaient au fond de l'eau, avec les matériaux arrachés aux côtes voisines. Ces vases étaient principalement calcaires ; mais, lorsque l'argile y était mêlée en proportions convenables, il se formait de la pierre à ciment (par exemple les couches de la Porte-de-France à Grenoble).



FIG. 8. — Stégosaure attaqué par un Cératosaure (Jurassique supérieur) d'après une restitution exposée dans le parc de M. Hagenbeck

(1) Observons que ni le Luberon, ni Sainte-Victoire n'existaient bien que ces montagnes soient plus élevées actuellement que la chaîne de l'Etoile.

(2) Classe d'animaux très inférieurs, habituellement microscopiques.

Ces lits successifs ont durci, grâce à leur composition. Plus tard (nous verrons à quelle époque), ils ont été plissés par la contraction de l'écorce terrestre, formant un dos d'âne que la Durance a ensuite coupé.

Dans le défilé de Mirabeau leur disposition peut s'observer nettement.

Les terrains jurassiques s'étendent, le long de la Durance, du ravin que l'on traverse entre la gare de Mirabeau et la petite chapelle de Sainte-Madeleine, jusqu'au ravin à l'ouest de la colline appelée Pain de Sucre. Ils englobent donc tout le massif du Saint-Sépulcre de Mirabeau proprement dit.

La partie centrale (la plus ancienne) est visible dans son intégralité. Les couches supérieures, dont le dôme était plus élevé, ont été décapées par l'érosion : de telle sorte qu'elles se réduisent, à l'amont et à l'aval de la partie centrale, à des lames très redressées. Elles sont même un peu renversées entre le pont et la chapelle.

Ces roches sont en général très dures ; par la finesse de leur grain elles se rapprochent de la pierre lithographique.

Les mêmes couches (moins celle de la partie centrale du défilé de Mirabeau) s'observent entre Grambois et Beaumont, (chaîne Coste-Longue-Sainte-Croix dessinant un vaste arc-de-cercle).



Fig. 9. — Diplodocus (jurassique supérieur) d'après une restitution exposée dans la parc de M. Hagenbeck

CHAPITRE III

Fin de l'Ère Secondaire

Système Crétacé

Durant le début du système crétacé, de nouvelles couches marines recouvrirent le jurassique. On les retrouve de chaque côté de l'axe jurassique du Saint-Sépulcre de Mirabeau et de celui de la chaîne Coste-Longue-Sainte-Croix. Elles composent aussi le rocher de Saint-Eucher et toute la masse principale du Luberon.

Représenté, dans la région, par des calcaires généralement très durs, parfois marneux, ce système n'offre ici qu'un faciès marin. Mais il y a, en certains points, une faune d'eaux relativement peu profondes, caractérisée par exemple par des huîtres ou des oursins (1). On constate également ailleurs la présence de récifs de coraux. Chacun sait que les coraux ou polypiers édifient encore actuellement des îles dans les mers chaudes, ils forment des colonies animales et se développent sur une sorte de squelette commun ramifié, qui les a fait longtemps considérer comme des plantes.

Les vagues brisent certaines branches de ces fausses végétations, les lancent comme des projectiles contre le récif. La pulvérisation de ces débris, par le mouvement des eaux,

(1) Les oursins fossiles sont dépouillés de leurs piquants, ceux-ci n'étant rattachés à l'animal que par des fibres musculaires putrescibles (v. fig. 3).

fournit une boue extrêmement fine qui cimente les vides des polypiers.

La roche ainsi formée est un calcaire très pur et très fin, une " pierre froide ", avec fossiles divers, notamment des coquilles de *Requienia* (v. fig. 3).

Tous ces faits nous prouvent que notre région, durant la première partie du crétacé, était un bas-fonds étendu.

La partie supérieure du système crétacé n'est presque pas représentée chez nous. Il faut donc admettre (puisque les roches inférieures sont visibles en plusieurs points) soit que le supra crétacé n'a pas édifié de dépôts dans notre canton, soit que ceux qu'il a formés ont disparu depuis.



FIG. 10. — Iguanodon (Infracrétacé)
d'après une restitution exposée dans le parc de M. Hagenbeck

La première explication est confirmée par les faits. Les géologues ont constaté qu'une période d'émersion de notre région a caractérisé la série supracrétacée. Les terres des Maures et de l'Estérel envoyaient une sorte de presqu'île jusqu'à la vallée du Calavon.

C'est vraisemblablement à cette époque que les plis du Luberon, de la chaîne Coste-Longue-Sainte-Croix, et du Saint-Sépulcre de Mirabeau commencèrent à se former, après le dépôt, toutefois, aux Trois-Frères, d'un calcaire lacustre, qui a la même inclinaison que les couches marines.

A Orgon, des fonds de 35 mètres environ permirent la continuation de l'édification de récifs de coraux. Près d'Apt



FIG. 11. — Pteranadon (Crétacé moyen) d'après une restitution exposée dans le parc de M. Hagenbeck

se déposèrent plus tard les ocres de Gargas et les minerais de fer de Rustrel. Un bras de mer, profond et vaseux, séparait notre continent du massif alpin et reliait Nice, par la Savoie, au bassin de Paris.

Ce bras de mer subsistait alors que l'émersion, se continuant, nous avait reliés aux Cévennes, à la Bretagne, au Nord-Ouest de l'Angleterre. D'autre part, le massif des Maures et de l'Estérel prolongeait les Pyrénées ; aussi une longue série de laisses, de lagunes, plus ou moins salées, s'établit-elle au Nord de cette longue chaîne. Elles occupaient le Bas-Verdon, tout l'espace compris entre le Luberon et la Nerthe et se continuaient jusqu'au golfe de Gascogne qui pénétrait profondément dans les terres. Entre Vauvenargues et le Pain-de-Munition, le lac de Rians se déversait dans un autre lac, beaucoup plus vaste, qui s'étendait de Saint-Maximin à l'étang de Berre.

Dans ces lagunes se formaient des couches variées, tantôt argileuses, tantôt calcaires, ne renfermant que des fossiles d'eau douce ou d'eau saumâtre, parfois encore d'animaux e de végétaux terrestres.

Le crétacé a vu s'éteindre les grands reptiles caractéristiques de l'ère secondaire. Pour la clarté, je me suis réservé de parler ici des plus notables représentants de cette classe, bien que certains d'entre eux aient vécu durant le jurassique et même au trias.

Ces animaux formidables, reliant les reptiles aux autres classes animales, sont éminemment propres à graver dans le souvenir l'aspect étrange que présentait la vie aux époques géologiques (1).

---

(1) Grâce à l'amabilité de M. Paul Hagenbeck, de Hambourg, je puis figurer quelques-unes des restitutions d'animaux disparus qui décorent son jardin zoologique. Je pense qu'elles intéresseront le lecteur, bien qu'elles fassent revivre principalement des reptiles dont les ossements ont été découverts dans d'autres continents.

Un groupe, subdivisé en plusieurs familles (ichthyosauriens, plésiosauriens, simosauriens) avait des vertèbres de poisson, des dents de crocodile, un tronc de lézard, des pattes-nageoires de cétacé (comme les baleines ou les dauphins).

Les Ichthyosaures, animaux dont le corps de poisson était mû par quatre pattes-nageoires robustes et flexibles, avaient une queue de crocodile, une tête analogue à celle de cet animal, et 180 à 200 dents redoutables; les yeux énormes étaient protégés par des plaques osseuses (ce que nous appelons le blanc de l'œil était ossifié).

Le Plésiosaure, lent à se mouvoir sur le rivage, comme nos phoques, devenait dans l'eau un adversaire formidable; il évoluait aussi bien en plongée qu'à la surface. Son corps de lézard trapu était guidé par une queue massive et propulsé par quatre énormes pattes-nageoires. A l'inverse de l'Ichthyosaure, il avait un cou très long portant une petite tête de lézard, à dents de carnassier. Il atteignait parfois la taille de nos baleines (la fig. 6 en représente une petite espèce).

Un autre groupe, celui des Dinosauriens, comprenait les plus grande animaux connus.

Le Mégalosaure avait un museau droit, mince, avec des dents en poignard penchées vers l'arrière.

L'Atlantosaure mesurait quarante mètres de long.

Une seule vertèbre d'Apatosaure atteint un mètre.

Le *Triceratops* (v. planche), sorte de rhinocéros gigantesque dont le crane avait 2 mètres de long, vivait en partie dans l'eau, en partie sur la terre ferme. Son corps était recouvert d'une carapace de plaques et de pointes. Une crête osseuse formant une collerette dentelée ornait et défendait son cou. Trois cornes, deux sur les sourcils, une sur le museau, protégeaient sa tête, et un bec d'aigle, terminant son museau, constituait une arme supplémentaire.

Le Stégosaure (v. fig. 8) plus petit que le précédent (huit mètres de long seulement) présentait sur le dos une triple rangée de fortes plaques osseuses, dressées commes des nageoires de poissons et atteignant 0,75 de longueur.

Le *Diplodocus* (v. fig. 9), masse énorme de vingt mille kilogs reposant sur des pattes d'éléphant, prolongée en arrière par une queue démesurée, en avant par un immense cou qui supportait une petite tête d'herbivore, offrait une proie relativement facile à vaincre, malgré sa longueur de 26 mètres.

L'*Iguanodon* (v. fig. 10) paraît avoir été mi-carnivore, mi-herbivore ; il se dressait comme nos kangourous sur ses pattes de derrière, et sur sa queue ; ses pattes de devant étaient peu développées, mais garnies, comme celles de derrière, de griffes redoutables.

Le Cératosaure (v. fig. 8) avait la même démarche. La queue énorme et les pattes postérieures en faisaient un gigantesque trépied ; ses pattes de devant étaient très réduites ; sa tête de lézard était armée de mâchoires très puissantes.

J'ai cité plus haut l'*Archæopteryx* (fig. 5) oiseau à plumes offrant des caractères reptiliens. Inversement nous trouvons des reptiles volants qui composent le groupe des Ptérodactyliens. Ils avaient tous les caractères des reptiles, long museau de crocodile, ongles, etc. sans doute aussi la peau écailleuse, mais une membrane reliant leurs pattes antérieures aux inférieures leur servait à voler. Au surplus, comme les oiseaux au repos, ils se tenaient verticaux, la tête rejetée en arrière. Le *Pteranodon* (fig. 11) est un genre assez tardif qui atteignit six mètres d'envergure.

Ajoutons d'autres reptiles sans pattes (les premiers serpents) et nous aurons une idée de la faune de l'ère secondaire.

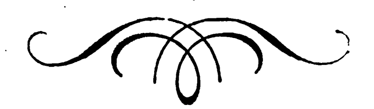
Dans le crétacé apparurent des autruches carnivores, (à dents), adaptées à la natation *(Hesperornis)*, et les premiers batraciens *privés de queue* (comme nos grenouilles).

La flore, durant le système crétacé, semble être descendue lentement vers le Sud, bien que le Groënland conservât une végétation analogue à celle de la Bohême d'alors (bambous, figuiers, etc.).

Les plantes à feuillage caduc se montrèrent pour la première fois et se diffusèrent rapidement. Leur présence montre que les brouillards étaient moins épais que durant les époques précédentes.

La partie de la Provence émergée à la fin du crétacé était recouverte d'arbres voisins des bouleaux *(Myrica)*, de saules, de magnolias, de sequoïas, de thuyas, d'araucarias, de cyprès, de palmiers, de figuiers, de fougères ; tandis que, dans les eaux douces peu profondes, croissaient les nénuphars et les lotus.

La richesse de cette végétation, dont les débris étaient entraînés dans le lac du bassin d'Aix, a permis la formation des couches de lignite de Gardanne et de Fuveau.



CHAPITRE IV

Première partie de l'Ere Tertiaire

Jusqu'au tertiaire, le relief de nos collines et de nos montagnes était faible. C'est alors qu'elles acquirent à peu près leur niveau actuel et que se creusèrent les vallées. Les grands plissements produisirent des dislocations et des pressions, qui eurent pour contre-coup des épanchements de la matière interne, d'où activité volcanique et dépôt de filons métalliques.

Les conditions de la vie se diversifiant, les plantes à feuilles caduques atteignirent leur apogée, favorisées par l'existence des saisons, qui sont peu propices aux plantes à végétation persistante.

Pour la même raison, les animaux à sang froid (reptiles) furent désormais en désavantage sur ceux à sang chaud ; ceux-ci se multiplièrent.

Dans les mers méditerranéennes des roches se stratifièrent, composées de restes d'animaux peu représentés auparavant (nummulites (1) tandis qu'abondaient, dans nos ré-

(1) Foraminifères dont le nom est tiré du latin *nummus*, monnaie. Ces coquilles sont rondes, passent de la taille d'une lentille à celle d'un écu. Les anciens les trouvant en grande abondance dans les roches d'Egypte, y voyaient des amas de lentilles ou de monnaies fossilisées.

gions, des mollusques vivant sur les rivages ou, à de faibles profondeurs (1).

En même temps la division de la terre en régions distinctes favorisa la multiplicité des types d'êtres vivants adaptés à ces conditions particulières.

L'ère tertiaire peut être divisée, pour notre région, en trois périodes correspondant aux systèmes et aux séries géologiques qu'elle comprend :

A) Système éogène. — Continuation de la période d'émersion (avec dépôts d'eau douce) de la fin du système crétacé.

B) Début du système néogène. Série miocène. — Invasions marines avec dépôt des *safres*. Nouveau plissement de nos collines et de nos montagnes ; grands dépôts d'eau douce. Première apparition de la Durance.

C) Fin du système néogène. Série pliocène. — Creusement des vallées. A deux reprises, la mer remonte dans la vallée de la Durance, la première fois jusqu'à Saint-Cristophe, la seconde jusqu'à Mérindol.

Système Eogène

Le système éogène commença par une période d'émersion très accentuée de la France entière. Il déposa au Nord et au Sud du Luberon des sables et des argiles rouges ou vertes qui attestent l'activité d'édification des eaux d'un lac, où se forma ensuite un calcaire bien visible dans le ruisseau de la Tuilière à la Bastide-des-Jourdans. On peut y constater que ces couches sont moins inclinées que celles du crétacé qui forme l'axe de la montagne. Celle-ci était donc en partie soulevée quand le calcaire d'eau douce s'est stratifié.

---

(1) Famille des Lamellibranches, par exemple les huîtres ; famille des Gastéropodes, par exemple les escargots (terrestres) et les *murex* (marins).

A ce moment, un affaissement général de la France commença à se manifester. Un bras de mer, partant de Nice pour suivre la convexcité des Alpes jusqu'en Suisse, se forma. Il sépara cette chaîne du reste de la Provence jusque vers la fin du système éogène. Dans ce canal se déposaient des calcaires à nummulites (v. p. 180) et des terrains sablonneux ou argileux.

Notre lac pertuisien laissa ensuite, sur ses bords, au Puy-Sainte-Réparade, un lit de galets, recouverts par des sables argileux verdâtres, puis il forma les calcaires en plaquettes du Grand-Réal (La Bastidonne), eux-mêmes recouverts par les argiles et poudingues de Saint-Estève (Pertuis) ; près d'Apt se formaient les lignites à ossements d'animaux de Sainte-Radegonde.

Durant le système éogène, un mouvement de contraction assez sensible se manifesta dans la croûte terrestre de notre région. Ainsi se bomba le fond de l'ancien lac aixois, qui devint notamment le plateau d'Arbois. Les eaux du lac refluèrent dans la région Aix-Meyrargues.

D'autre part, ces plissements, disloquant les couches anciennes, ouvrirent des fissures (1) par lesquelles les eaux superficielles pénétrèrent jusqu'aux terrains du trias, où abondaient le plâtre et le sel (v. p. 164). En même temps, vu la profondeur atteinte, elles acquéraient une température assez élevée. La pression des eaux faisant siphonner, il jaillit des sources chaudes, riches en sulfate de chaux (plâtre) et en sel marin. Le sel rendit saumâtres les eaux des lacs de Provence où prospérèrent certaines espèces de poissons caractéristiques (v. fig. 12).

Le plâtre, cristallisant en certains points où l'évaporation était plus active, forma les couches actuellement exploitées à Aix et dans la région d'Apt.

(1) A la fin du système éogène, ces fractures permirent l'épanchement des roches volcaniques de Beaulieu, entre Rognes et La Calade.



Par moments des gaz vénéneux se dégagèrent, asphyxiant des bandes de poissons, ou d'autres animaux, qui furent fossilisés. Des gisements de ce genre se trouvent entre Céreste, Vitrolles et Montfuron.

Du Nord de Saint-Martin-de-la-Brasque à Saint-Maime, en passant par Manosque, exista un vaste lac de soixante kilomètres de long où se carbonisaient des lignites dans la région de Volx. Ce lac a formé les couches calcaires, faciles à observer, de Pradine à la Bastide-des-Jourdans ou à Peypin, celles de la Renguière, près de Prévallon, et de Taravelle, au Nord de Beaumont.

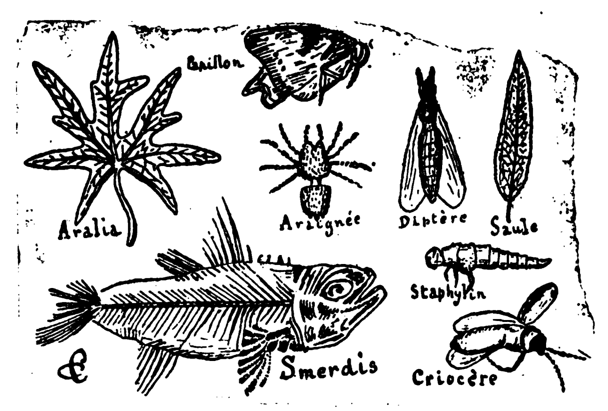


FIG. 12. — Empreintes des plâtrières d'Aix, d'après M. St-Meunier

Au-dessus se sont déposées les épaisses couches alternées de poudingues (galets agglomérés) et d'argiles, qui s'étendent du territoire de Saint-Martin-de-la-Brasque, par Grambois, le Nord de Saint-Léger, Vachères, jusqu'à Sainte-Tulle.

Essayons de nous représenter le passage de ces époques. Nos montagnes étaient des ondulations assez faibles ; les vallées n'étaient pas creusées et n'accentuaient donc pas le relief général. Les dépressions du sol, à pentes douces, formaient d'immenses nappes d'eau peu profondes.

L'envahissement de la mer nummulutique (v. p. 182), qui communiquait avec les régions chaudes, avait amené une élévation de température, si bien que des sortes de cocotiers poussèrent à Londres. Ici nous avions une végétation analogue à celle des îles de la mer des Indes ou de l'Afrique actuelle. Elle se caractérise en général par les feuilles petites et coriaces, ce qui correspond à un air chaud et sec. Palmiers, dracænas, arbres de Judée (formes disparues), acacias, lauriers (formes disparues), etc. composaient les bois.

La température s'abaissa ensuite. Des pins, des cyprès, des graminées, des bouleaux, des aulnes, des chênes, des figuiers, des valérianes, des houx, des myrtes, des cotoneasters se mêlèrent aux thuyas, aux phénix, aux palmiers-sabals, aux bananiers, aux cinnamomes, aux aralias (v. fig. 12) aux magnolias, aux mimosas retrouvés fossiles, parmi plus de cinq cents espèces végétales, dans les plâtrières d'Aix.

Les calcaires de Vitrolles-Céreste, et les dépôts du grand lac de Manosque ont fourni une flore encore plus nettement tempérée, bien que toujours associée à des espèces subtropicales (palmiers, sequoïas, plaqueminiers). Aux genres que j'ai cités ci-dessus pour les plâtrières d'Aix, j'ajouterai, pour cette dernière flore éogène du grand lac Saint-Martin-Manosque-Volx, les peupliers, les ormes, les perséas, les daphnés, les frênes, les sumacs, les aubépines. De belles fougères croissaient dans les clairières.

Le Vallat des Faïsses, en face du Moulin-des-Marchands, entre Grambois et la Bastide-des-Jourdans, contient un gisement à empreintes végétales.

En somme presque tous les genres (1) de notre flore actuelle étaient alors représentés ; mais certaines des espèces

(1) Les espèces sont des divisions du genre. Ainsi le *cade* et le *mourven* sont deux espèces du genre génevrier ; l'aubépine vraie et le buisson ardent sont deux espèces du genre *cratægus*. La pensée et la violette appartiennent au même genre.

de l'époque éogène ne se sont conservées presqu'intactes qu'en Amérique. Au contraire, dans le système suivant, nous verrons augmenter les véritables espèces qui vivent maintenant autour de nous.

La faune se modifiait comme la flore.

Au début du système éogène, les reptiles gigantesques de l'ère secondaire avaient disparu. Le type des kangourous, c'est-à-dire des animaux dont les femelles portent leurs petits dans une poche ventrale, abandonna bientôt l'Europe pour se localiser dans les régions où on le retrouve de nos jours.

D'autres groupes, qui vivaient alors, sont actuellement éteints ; par exemple : certains insectivores ; des animaux plantigrades (1) déjà carnivores sans représenter les carnassiers vrais (créodontes) ; des intermédiaires entre les pachydermes et les singes ; d'autres servant de transition entre les singes et les porcs *(Cebochœrus)*.

Bientôt apparurent de vrais pachydermes *(Palæotherium, Anoplotherium)*, ensuite des genres alliés à la fois aux éléphants, aux rhinocéros et aux sangliers *(Dinoceras)*, des rongeurs, des singes, des cétacés, enfin de véritables carnassiers et les premiers rhinocéros. En somme on rencontre d'abord des mammifères offrant les caractères de nos divers groupes actuels, qui se sont ensuite différenciés de plus en plus.

Si nous étudions plus spécialement les gisements provençaux, nous notons, parmi un très grand nombre de types :

Dans les argiles des Milles : des sortes de rhinocéros *(Acerotherium)*.

Dans les plâtrières d'Aix (v. fig. 12) : des chauves-souris, des œufs d'oiseaux, des tortues terrestres et d'autres fluviales, des grenouilles, des perches, d'autres poissons de genres éteints, de très nombreux insectes (cétoines, scarabées, staphylins, criocères, libellules, perce-oreilles, fourmis, papillons, diptères, etc., des araignées).

(1) Marchant sur la plante des pieds, comme les ours.

Dans les lignites des environs d'Apt (Sainte-Radegonde) : un serpent, des carnassiers, dont certains voisins des ours *(Hyænodon)*, un *Cebochærus* (voir quelques lignes ci-dessus), un lémurien ou prototype des singes *(Adapis)*, des édentés *(Pernathérium)*, des animaux à sabots, légers comme les chamois *(Xiphodon)* ou plus trapus *(Anoplotherium)*, diverses espèces d'un genre voisin des tapirs *(Palæotherium)*, les uns plus sveltes qu'un cheval et de la taille d'un lama, d'autres plus lourds et plus petits.

Dans les couches de Céreste, qui se retrouvent par endroits en une mince bande sur le flanc sud du Luberon : des plumes d'oiseaux, des poissons *(Smerdis*, fig. 12, etc.*)*, des insectes.

Dans les dépôts du lac Saint-Martin-de-la-Brasque à Volx, par Manosque : des crocodiles, des animaux à sabots (comme nos herbivores), quoique à machoires de carnivores *(Anthracotherium)*.

Je ne cite qu'une très faible partie des espèces recueillies dans les couches de la région ; mais cela suffit pour indiquer la variété des animaux qui grouillaient dans les fourrés et dans les lacs du système éogène.



CHAPITRE V

Suite de l'Ere Tertiaire

Système Néogène: A. série Miocène

Ainsi que je l'ai dit au début du chapitre précédent, l'envahissement de nos contrées par la mer caractérise la période qui suit le système éogène. Cet envahissement n'a pas été continu, les conditions ont varié durant la formation des couches.

La mer a d'abord largement pénétré dans le bassin du Rhône et dans celui de la Durance. Elle a édifié des bancs de calcaires tendres, souvent très riches en coquilles et nommés « mollasses », dont on exploite de nombreuses carrières. Tantôt la finesse du grain de cette roche la fait rechercher comme pierre de taille (Ménerbes, Beaucaire, les Baux) ; tantôt le dépôt est plus grossier. En certains endroits, il est même de si mauvaise qualité qu'il ne peut servir de pierre à bâtir.

Ces couches du début du miocène sont assez répandues dans notre canton. Sous l'aspect de calcaire très grossier, elles forment les pentes ouest du Saint-Sépulcre de Pertuis.

Le calcaire de Saint-Léger à Grambois, celui du hameau de la Barre à Peypin, du Deven à Saint-Martin-de-la-Brasque appartiennent à ce niveau.

D'une façon générale, il borde la « cuvette » des *safres* dont je vais parler un peu plus loin.

La mollasse (parfois sous forme de calcaire grossier), contient des restes de mammifères marins à dents d'hippopotame *(Halitherium)*, et de nombreuses coquilles (*Pectens*, fig. 13, oursins, etc.), qui appartiennent à des genres encore représentés en Provence. Nos mers n'étaient plus assez chaudes alors pour que les coraux pussent y édifier à nouveau des récifs.

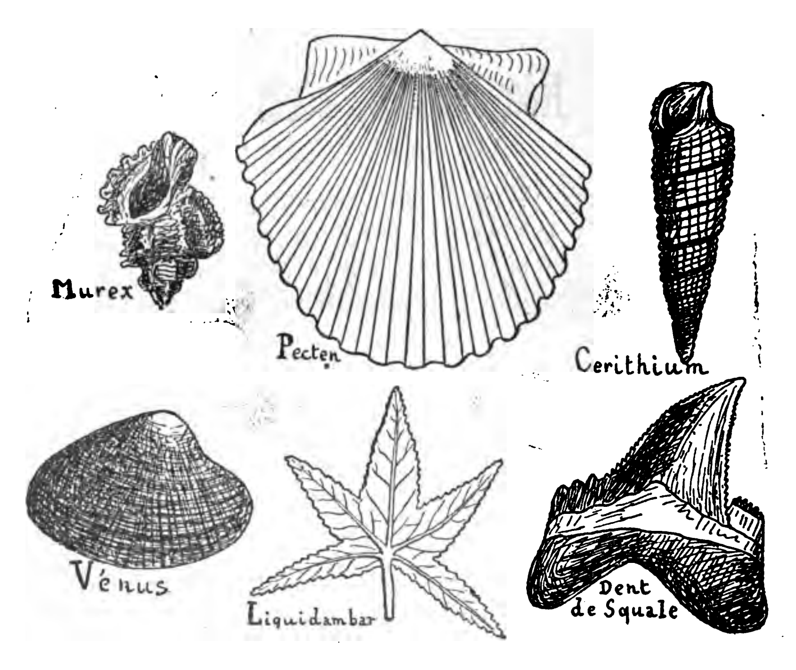


Fig. 13. — Fossiles du Miocène

La diversité des faciès des couches montre les différences de conditions de leurs formations. Ainsi lorsque de nombreux galets agglomérés sans fossiles composent la roche, il est certain qu'il y avait là une côte battue par les vagues.

Au contraire, la présence de nombreux débris de coquilles amoncelés prouve qu'il s'agit d'un dépôt de plage. Le sable se trouve aussi sur les littoraux à pentes douces, ainsi qu'aux points un peu profonds où les vagues n'ont plus d'action. Quant aux vases argileuses, elles sont entraînées au loin et se déposent jusqu'à une grande distance des rivages.

Aussi l'envahissement de la mer s'accentuant, aux couches de mollasse riches en coquilles en succédèrent d'autres caractérisées par la prédominence des éléments sablonneux. C'est alors que se formèrent les *safres* (mollasse sableuse) avec bancs plus ou moins durs, parfois intercalés de couches d'argiles ou de calcaires : ces dépôts constituent la majeure partie des plateaux de notre canton. Sur eux sont édifiés les villes et villages suivants : Pertuis, La Tour-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, La Motte, Sannes, Ansouis.

Leur épaisseur totale dépasse trois cents mètres.

Les géologues leur ont donné le nom d'étage *helvétien*, parce que la Méditerranée, envahissant les Alpes, a formé, à cette période, des terrains particulièrement intéressants en Suisse.

Dans ce pays, des courants venus des mers froides ont ensuite apporté des galets (supportés par des troncs d'arbres ou des glaçons) d'origine septentrionale. Ces courants ont aussi amené dans la Méditerranée les espèces animales qui s'y sont acclimatées (horizon des « marnes de Cabrières »).

L'*helvétien*, dans notre région, a donné les fossiles suivants : une dent de *Dinotherium* (énorme mammifère de cinq mètres de haut, intermédiaire entre le tapir et l'éléphant, ayant une trompe et des défenses tournées vers le sol, comme celle des morses) ; des ossements d'*Halitherium* (v. p. 188) ; des dents de squales (requins) divers, de raies, d'autres poissons ; des pinces de crustacés ; des coquilles de très nombreux mollusques (v. fig. 13) : *Murex* (coquilles dont les anciens tiraient la pourpre), cônes, huîtres, *Pectens*,

Cerithiums, vénus, cardes, clovisses, perce-pierre, etc ; divers oursins ; et d'autres animaux en grand nombre.

J'ai dit que, dans les *safres*, sont intercalées des couches argileuses ou calcaires. Parmi ces dernières, je citerai le banc de rocher de Saint-Julien-de-la-Bastidonne et celui qui est exploité à Ansouis près du village.

Une couche calcaire très intéressante est celle que laisse à gauche la route de Pertuis à Beaumont, sur plusieurs kilomètres ; elle contient des coquilles terrestres ou d'eau douce. Comme elle est intercalée entre les couches marines, elle nous prouve que, durant un retrait de la mer, un lac a occupé la cuvette qui existait entre le massif du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau et la chaîne Coste-Longue - Sainte-Croix ; de même qu'à une époque antérieure, le lac de Manosque s'était étendu entre cette dernière chaîne et le Luberon.

Pour étudier cette roche, il n'y a qu'à s'engager dans la route de La Bastidonne ; à un kilomètre de Pertuis on voit, au midi de la route, le calcaire grossier qui forme ici les couches de base de la série miocène, supportant quelques *hermas* (endroits incultes), et des champs très pauvres.

Au Nord de la route est un côteau dont les pentes sud offrent en coupe des bancs de *safre* riches en huîtres (safre marin par conséquent), tandis que, sur les pentes opposées, est à nu le calcaire d'eau douce dont il est question. La route suit à peu près ce banc jusqu'à Mirabeau, et de là jusqu'à Beaumont.

Au-dessus des safres et calcaires intercalés que nous venons d'étudier, s'est déposée la « mollasse de Cucuron », représentée, près de Pertuis, par les couches de la Peyrière, bien visible également entre La Motte et Cabrières, et renfermant des fossiles qui démontrent l'existence d'une mer encore chaude. Cette mollasse calcaire-sableuse (sable et calcaire) est très riche en coquilles. Il en est de même pour les « marnes de Cabrières » qui la surmontent immédiate-

ment. Seulement, celles-ci renferment une faune froide, démontrant que des courants venus de l'Atlantique faisaient sentir leur influence jusque dans notre région.

En même temps, dans ces marnes, apparaissent des galets originaires du Briançonnais. Ils témoignent de l'existence d'un cours d'eau qui suivait sensiblement la vallée de la Durance actuelle.

A cette époque, en effet, le relief des Alpes se constituait à peu près définitivement ; les contreforts alpins sont, en majorité, plus jeunes, peut-on dire, que le Luberon, le massif de Coste-Longue-Sainte-Croix et celui du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau.

Si l'on considère l'ensemble des chaînes du Sud-Est, on voit que la plupart de celles du Sud de la Provence forment une série de plis grossièrement orientés de l'Est à l'Ouest. La pression venant du Nord et du Sud a été telle que, parfois, le pli exagéré s'est couché ; celui du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau est légèrement renversé, dépassant la verticale sans être cependant retombé sur les couches plus récentes, ainsi qu'il arrive ailleurs.

Cet ensemble de plis se relie à l'existence de la chaîne des Pyrénées-Estérel.

La formation postérieure des Alpes basses a été gênée par le précédent massif résistant ; aussi, tandis que l'axe principal des Alpes se recourbait pour se prolonger par les Apennins, ses ramifications provençales s'étalaient en éventail. Le mouvement a été si puissant que les terrains de l'ère secondaire ont été soulevés jusqu'à trois mille mètres d'altitude.

Dans le massif du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau, le plissement, assez profond, a permis la mise à jour des couches jurassiques, tandis que, dans le Luberon, les terrains crétacés seuls ont coopéré à la formation de la montagne ; c'est peut-être parce que la pression a été là relativement superficielle, qu'elle a pu refouler les couches à une plus grande hauteur.

A la gare de Mirabeau, on voit la différence d'inclinaison qui existe entre les bancs calcaires, où la Durance n'a pu creuser qu'un étroit défilé, et les couches miocènes, qui, postérieurement à la formation du pli jurassique, se sont déposées à l'Est. Celles-ci forment notamment le plateau, presque horizontal, qui porte le château du fameux tribun.

Ces couches, correspondant à la mollasse de Cucuron et aux marnes de Cabrières, s'étendent de la station de Mirabeau jusqu'à l'Est de Beaumont; la route les suit à peu près.

Leur sommet accuse le retour du régime lacustre. Tout d'abord aux fossiles marins se mêlent des coquilles de mollusques vivant à l'air ou dans les eaux douces. A Mirabeau, on y a trouvé aussi des vestiges de mastodonte (animal assez semblable aux éléphants, mais avec deux défenses droites à la machoire inférieure, outre les grandes défenses supérieures, et à dents mamelonnées, au lieu d'être rayées transversalement).

Dans l'épaisseur des argiles de Cabrières, même dans les couches marines, se rencontrent assez fréquemment des fragments de bois de pin *(pinus pinea* ou pin pignon) descendus du Luberon, qui émergeait alors.

Le retrait de la mer a correspondu à une accentuation du relief du Luberon. En certains points de la région de Cucuron (près de la ferme Marre), il y a même eu un renversement des couches, et les calcaires crétacés s'appuient sur des couches éogènes, sous lesquelles sont des lits miocènes.

Tous ces plis ont été profondément érodés par les eaux durant une période fort longue qui n'a laissé aucun dépôt dans notre région. Le Saint-Sépulcre-de-Mirabeau était alors privé de la partie supérieure de son dôme, à peu près comme il l'est actuellement.

A cette période de ravinements a succédé un régime fluvial, ou lacustre, qui a édifié les derniers dépôts importants que j'aie à signaler.

Ce régime a débuté surtout par la formation d'un calcaire d'eau douce, formation qui s'est continuée, loin des rivages principalement, pendant qu'en d'autres endroits se déposaient des argiles rouges, remplacées souvent elles-mêmes, près des rivages des lacs, par des cailloutis. Ces couches de calcaires, de poudingues et d'argiles ont recouvert toute notre contrée, sauf le Luberon, et sauf peut-être aussi la chaîne Coste-Longue-Sainte-Croix. S'il n'en subsiste plus que des lambeaux épars, cela est dû aux érosions très importantes qui ont suivi.

Les cadavres des animaux qui vivaient dans le Luberon, entraînés par les torrents, flottaient à la surface du lac ; le vent et les courants les entraînaient en certains points où leurs ossements se sont accumulés. Les gisements de Cucuron, célèbres dans le monde entier, se sont ainsi constitués.

On y a rencontré les animaux fossiles suivants : l'*Helladotherium* (tenant le milieu entre le zèbre et la girafe ; longtemps connu par ses restes géologiques seulement ; récemment trouvé vivant au centre de l'Afrique où les indigènes l'appellent *okapi*) ; un cerf ; une gazelle ; le *Tragocerus* (voisin de la chèvre) ; un porc de grande taille ; l'*Hipparion* (cheval à trois sabots à chaque patte, mais dont deux, réduits, ne touchaient pas le sol) ; un rhinocéros ; l'*Acerotherium* (autre pachyderme) ; le *Dinotherium* (v. p. 189) ; une hyène ; le *Machairodus* (sorte d'énorme chat, ayant les canines supérieures très longues, tranchantes comme des poignards, capables de fendre le cuir le plus épais des pachydermes) ; des tortues diverses ; un castor, etc.

En somme la faune miocène représente l'apogée du règne des herbivores, dont les troupeaux paissaient autour des lacs. Les carnassiers étaient plus nombreux qu'aux époques antérieures. Les singes se multipliaient aussi.

La flore miocène, très riche en végétaux à feuilles persistantes, démontre la régularité du climat de cette époque ; néanmoins, le nombre des plantes à feuilles caduques avait

augmenté. La seule Europe possédait alors plus d'espèces de peupliers que le monde entier n'en compte actuellement; il est vrai que les mêmes espèces se retrouvaient à peu près semblables dans nos trois grands continents actuels, qui, très probablement, communiquaient entre eux.

La Durance de la fin de la série miocène a laissé des traînées de cailloux sur les collines séparant Pertuis d'Ansouis, près de Messery ; mais ces galets renferment de rares roches vertes et quelques granits ; leur aspect général diffère donc de ceux de la côte de Saint-Roch. La cause de cette différence vient en partie de ce que les eaux du bassin supérieur de la Durance avaient été captées par l'Isère ou d'autres vallées voisines, et en partie du fait que les Alpes étaient encore recouvertes de leur manteau de dépôts marins secondaires ou tertiaires. On comprend que, tant que ce manteau n'a pas été détruit par les érosions, il ait seul fourni les éléments des graviers duranciens. Plus tard, les roches primaires, mises à nu, ont contribué largement à la formation des poudingues (v. p. 156).

Le plissement du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau était presque aussi accentué que de nos jours, lorsque se sont déposés les *safres* et les argiles à ossements de Cucuron. Entre ces deux dépôts, la période d'érosion a décapité ce pli du Saint-Sépulcre, tant sur la rive vauclusienne que sur la rive gauche de la Durance. Dans les Bouches-du-Rhône, sur le plateau de l'Adaouste, se sont déposées ensuite les couches lacustres, ou fluviales, de cailloux agglomérés et d'argiles.

Si les cavernes de l'Adaouste et de Mirabeau avaient été déjà creusées et avaient existé dans leur état actuel, il est bien certain qu'elles auraient été comblées par les argiles qui ont recouvert les plateaux : nous devons donc admettre que ces grottes étaient parcourues par des cours d'eau souterrains au moment du dépôt des argiles, ou durant l'épo-

que immédiatement postérieure. Nous allons voir que, dans la période géologique suivante, la Durance creusa son lit inférieur jusqu'à cent cinquante mètres au moins au-dessous des salles inférieures des grottes. Celles-ci auraient eu leurs ouvertures au niveau de la rivière, si la vallée avait existé.

Presque toutes les cavernes sont d'anciennes canalisations souterraines alimentant de grandes sources dites « vauclusiennes », c'est-à-dire du type de la Fontaine-de-Vaucluse.

Les roches calcaires sont à peu près toujours fissurées, par suite notamment des plissements de terrains. Les eaux d'infiltration pénètrent dans ces fissures ; enrichies d'acide carbonique par l'humus (végétaux décomposés) qu'elles ont traversé à la surface du sol, elles dissolvent, grâce à cet acide, le calcaire, et agrandissent lentement leurs conduits. D'autre part, lorsqu'elles arrivent en abondance, ne pouvant s'écouler assez rapidement, elles s'accumulent en hauteur, et la pression qu'elles exercent leur donne une force d'expansion dont ne peuvent nous donner une idée les cours d'eau en plein air (1).

Il se forme ainsi, dans le sol, un réseau de canalisations. La plus ou moins grande résistance de la roche aux effets des courants, mille circonstances particulières aident à modifier en chaque point la largeur et la hauteur des galeries ; on a ainsi des salles parfois immenses, ou des boyaux très étroits. Ce sont de véritables rivières souterraines avec leurs affluents.

La disposition du sous-sol, les courbes que décrivent les couches de terrains suivant les plissements, forcent souvent les eaux à remonter par siphonnement. La Fontaine de Vaucluse, exemple classique, nous permettra aussi de nous ren-

---

(1) La pression supportée, au niveau de la Durance actuelle, par les parois des grottes de Mirabeau était de cent quatre-vingt mille kilogs par mètre carré ; or, vraisemblablement, les eaux venaient d'une profondeur au moins deux fois plus grande, où la pression était doublée.

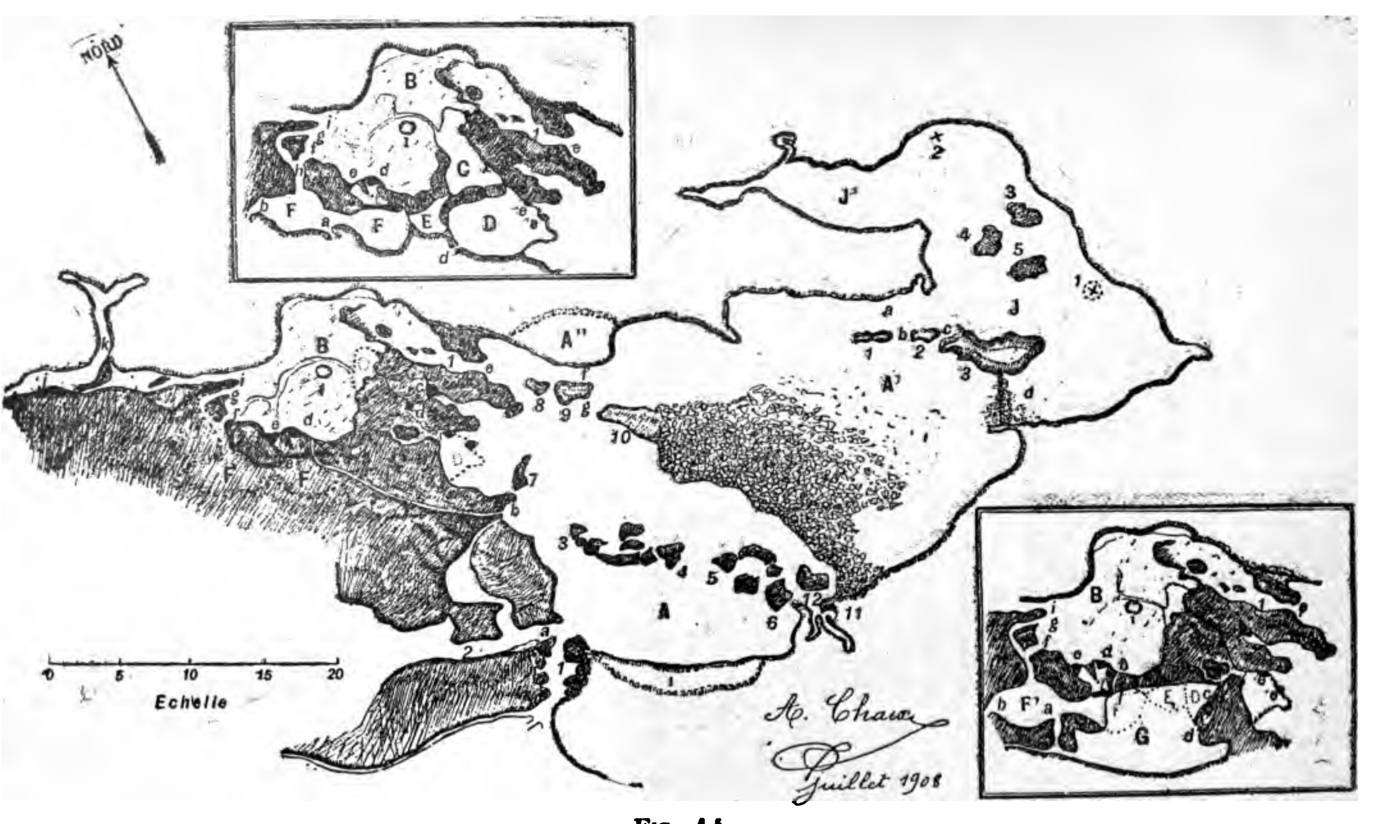


FIG. 14

LÉGENDE DE LA FIGURE 14

Plan de la Caverne de l'Adaouste (salles supérieures)

Lettres majuscules : salles ; — lettres minuscules : passages.

SALLE A. — 1, 2 : entrées ; — de 3 à 4, de 5 à 6, 7, 8 : rochers ; — 10 à 11 : muraille de défense ; — 12 : marque du niveau de l'ancien sol avant qu'on creusât un fossé devant la muraille.

SALLE A'. — 1, 2, 3 : stalatictes ; — couloir e entre A et B ; — 1, caractères alphabétiformes.

SALLE B. — B : mortier ; — i : couloirs, partant de B ; — *j : gouffre.

SALLE D. — *e : gouffre.

SALLE F. — *l : gouffre.

SALLE J. — 1 : cône d'éboulis et ouverture en cheminée ; — 2 : cône d'éboulis ; — 3, 4, 5 : stalagmites.

dre compte du trajet qu'accomplissent sous terre les sources. On admet, en effet, que la Sorgue est en partie alimentée par les eaux qu'absorbent les crevasses du mont Ventoux, du Luberon et de tout le bassin du Calavon.

En teintant avec de la fluorescéine (colorant d'une puissance extrême) les eaux d'un affluent du Var qui est bu dans son lit en été, M. Martel a prouvé que ses eaux, en période sèche, alimentent Fontaine-l'Evêque, aux bords du Verdon ; tandis que l'excédent de son débit, lorsqu'il est abondant, se déverse dans le Var. Cet affluent se divise donc en un lit visible et en un cours caché.

La source de Saint-Paul-lès-Durance est un autre exemple de ces débouchés de rivières souterraines.

On doit se représenter, sous le même aspect, les fontaines qui jaillissaient sur le plateau de l'Adaouste et aux flancs du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau, alors que le défilé n'était pas creusé. Les sources, profitant des moindres fissures, se créent de nouveaux orifices, de plus en plus bas, au fur et à mesure que descend le seuil des vallées où elles se déversent. A Vaucluse, on voit ainsi une série de grottes à des niveaux différents, qui montrent les stades d'approfondissement de la plaine.

Dans la caverne de l'Adaouste (fig. 14) on trouve encore de nombreux amas de fin gravier laissé par le courant de l'époque tertiaire.

Lorsque les cavernes ont cessé de fonctionner comme sources, une nouvelle phase a commencé pour elles. Les eaux d'infiltration, riches en acide carbonique, ont dissous des parcelles (molécules) de calcaire. Arrivées dans les espaces vides des salles ou des galeries, elles ont perdu, par évaporation, leur acide carbonique ; le carbonate de chaux, que, grâce à lui, elles tenaient en dissolution, s'est précipité. Les gouttes succédant aux gouttes dans leur œuvre séculaire, les dépôts ont formé des concrétions descendant de la voûte

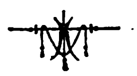
en dentelles de cristaux, en pendentifs (stalactites), s'étalant sur le sol en planchers pierreux, ou formant des colonnettes s'élevant de terre (stalagmites) finissant par se souder aux stalactites pour former des colonnes, des piliers parfois énormes. La végétation de pierre a créé les orgues, les chaires, etc., qu'admirent les visiteurs des grottes de Mirabeau.

La caverne de l'Adaouste, ayant au-dessus d'elle un plafond peu épais, donc à infiltrations de peu de durée, n'a connu que pendant un temps assez court cette phase de formations stalagmitiques importantes.

La nature détruit ce qu'elle a édifié ; le temps a rongé ces vieux piliers de carbonate de chaux cristallisé et l'on est tout étonné de rencontrer sous forme de rochers énormes, des tronçons de stalactites lentement désagrégées, devenues fossiles, oserai-je dire.

Ce qui est actuellement le dehors de la grotte était jadis une partie de la caverne. Il y avait là des salles s'ajoutant à celles que nous connaissons ; on retrouve, sur les rochers extérieurs, des traces de stalagmites qui en témoignent. Les animaux ne pouvaient pas, à ce moment, pénétrer dans ces cavités.

Le vallon qui est au-dessous continuant à s'approfondir, les parois de ces salles antérieures n'ont plus été soutenues et se sont écroulées ; l'entrée actuelle a pris jour sur le dehors. C'est alors que l'homme et les animaux ont pu habiter la caverne. L'examen des vestiges, reposant directement sur le sol vierge, permet, grâce à leur étude archéologique, d'indiquer la date approximative de cet évènement : environ vingt-cinq siècles avant notre ère.



CHAPITRE VI

Fin de l'ère tertiaire

Système Néogène : B. série Pliocène

Les derniers dépôts miocènes ont subi, comme les terrains précédents, mais à un plus faible degré, des soulèvements qui ont incliné leurs couches. Peut-être est-ce à ce mouvement du sol qu'est due la disparition des lacs où s'étaient formés les gisements d'ossements de Cucuron.

Quoiqu'il en soit, il y eut alors en Provence une période d'érosions extrêmement importantes. Si, à la fin du miocène, les montagnes avaient sensiblement la hauteur actuelle, le fond des vallées était beacoup plus élevé, puisque la Durance passait à Messery. Au contraire, quand se termina la première période du pliocène, les vallées de la Basse Durance avaient presque atteint leur niveau actuel.

Certains points ont résisté plus que d'autres aux courants et subsistent comme des témoins des temps précédents. Les collines entre Pertuis et Ansouis montrent sur leurs flancs la série des assises miocènes superposées.

Les massifs de l'ère secondaire, composés de calcaires durs, furent peu entamés, tandis qu'autour d'eux les terrains tertiaires, plus tendres, étaient affouillés. Ainsi apparait l'ossature du Luberon, de la chaine de Coste-Longue-Sainte-Croix, du massif du Saint-Sépulcre-de-Mirabeau, de la falaise de Saint-Eucher (qui se rattache géologiquement à Cadarache).

La Durance, pour descendre du bassin de Manosque dans celui de Pertuis, avait à franchir les deux chaînes de Saint-Eucher-Cadarache et du Saint-Sépulcre-l'Adaouste.

Il se forma d'abord une vaste cataracte, qui lentement recula dans les terrains tertiaires, jusqu'à ce qu'elle se produisît au pied du Saint-Sépulcre. Alors, pénétrant dans les fissures déjà existantes, une partie de la rivière jaillit en minces filets qui, la pression aidant, agrandirent rapidement les galeries où ils circulaient.

Bientôt des galets pénétrèrent avec les eaux dans ces grottes et en usèrent les parois ; des éboulements de voûtes se produisirent. Cet obstacle temporaire, formant barrage, augmentait la puissance de l'onde, et les débâcles entraînaient les rocs. Finalement, par chutes successives, tout le plafond du canal s'abîma dans le torrent ; le cours d'eau était à ciel ouvert.

Depuis, le seuil s'est lentement approfondi ; mais il ne paraît pas logique d'admettre que ces défilés proviennent d'un lent sciage graduel de toute la masse calcaire. On connait, dans d'autres régions, des exemples de rivières qui ont creusé des gorges en abaissant leurs seuils ; mais, en ce cas, on retrouve sur les plateaux la trace d'un ancien cours d'eau ayant les mêmes méandres que celui qui mugit dans l'abime. Tel n'est pas le cas ici. La rivière a suivi la plus courte voie pour racheter la différence de niveau entre les deux bassins.

Si l'on considère le relief général de la région, on comprend pourquoi la Durance, ayant couru vers le Sud jusqu'à son confluent avec le Verdon, tourne brusquement à angle droit.

Les plissements de la Basse-Provence, avons-nous vu, guidés par la butée du système Pyrénées-Estérel, sont orientés Est-Ouest ; et les chaînes secondaires des Alpes, d'érection postérieure, n'ont pas pu modifier cette allure de nos montagnes méridionales.

Donc forcément la Durance devait être déviée vers l'Ouest, au point où, sortant des massifs alpins, elle arriverait aux plis de la Basse-Provence. En fait, elle se heurtait ici au massif ancien du Concors.

Elle a établi son cours inférieur, parallèlement aux plis de la région et aux bords relevés de l'ancien lac d'Aix (hauteurs de Saint-Canadet, Le Puy).

Il est intéressant d'observer, près de Pertuis, un exemple très net des lois enseignées par la science de la géographie physique (consistant à expliquer les raisons de la configuration du sol).

Les couches tendres étant les plus facilement enlevées par les eaux pluviales, l'érosion tend à se produire jusqu'à une couche dure, à moins que celle-ci ne soit trop profonde.

Les pentes Nord-Ouest du Saint-Sépulcre de Pertuis sont ainsi constituées par le plan faiblement incliné de la couche à calcaire grossier du début du miocène, sauf un peu de terre arable formée par destruction atmosphérique de la roche même.

Au contraire, au Levant, les eaux entament profondément les argiles dénudées. Dans la suite des temps, l'argile entraînée laisse surplomber la roche supérieure, qui forme un léger abri, jusqu'à ce que son front s'éboule ; de nouvelles parties d'argile sont exposées à la pluie et la même série de phénomènes se reproduit.

On peut schématiser une colline de ce genre, en disant que les pentes douces sont formées par la surface d'un lit rocheux, tandis que les versants rapides présentent en tranche une succession de couches.

Parfois, en arrière, le même fait se répète ; un nouveau coteau dessine un schéma semblable au précédent.

Ceci est bien visible le long de la route de la Bastidonne, passant entre le coteau de Boiry, où le calcaire d'eau douce repose sur les safres, et la pente du calcaire grossier recou-



vrant les dépôts d'eau douce des pentes de la Côte-de-l'Ourc. La grande dépression, qui s'étend du Saint-Sépulcre de Pertuis à l'Agnel, a été creusée dans des couches peu consistantes.

Les soulèvements, dus aux plissements, et l'enlèvement par l'érosion des couches superficielles ont mis à nu la tranche du calcaire appartenant au début du miocène. Cette roche a pris une disposition en cuvette irrégulière et forme ainsi une ceinture presque continue aux dépôts des safres qui lui sont postérieurs. Cette bordure décrit un angle rentrant très prononcé à l'est de Saint-Martin-de-la-Brasque. En ce point, les argiles et les poudingues de Grambois, influencés par le plissement de Coste-Longue, ont soulevé à leur tour le calcaire grossier et les safres. Ces bancs relevés, bien visibles à la bifurcation des routes de Saint-Martin à Grambois et à Peypin, se prolongent par la « Barre » du hameau des Ginoux.

Il en résulte que les eaux, venant du pied des premiers côteaux du Luberon, où l'on retrouve le calcaire grossier cernant les safres, rencontrent ces bancs relevés et ne peuvent s'écouler ; elles forment alors les sources de Fontjoyeuse. Une autre partie, contournant le rocher de la Lauze, c'est-à-dire les couches de calcaire grossier du Deven, vient jaillir sous Saint-Martin, dans la profonde dépression creusée par le Rantanas.

Les bancs de safre de cette région contiennent les eaux d'infiltration du plateau qui s'étend jusqu'aux premiers contreforts du Luberon.

Au contraire, les pluies qui tombent sur cette chaîne ont des points d'émergence plus élevés. Les eaux, arrêtées par les couches d'argiles exploitées par les tuiliers, se font jour en amont. Deux sources importantes en naissent : celle de Mirail et celle des Ermitans.

Ces quelques mots de géographie physique ne peuvent indiquer que l'intérêt du sujet, montrer notamment son importance au point de vue des eaux souterraines.

Principalement lorsqu'il s'agit de faire les frais considérables entraînés par l'établissement d'un puits artésien, il est nécessaire de connaître la nature des terrains que l'on aura à traverser, leur épaisseur, leur inclinaison, l'origine des nappes qu'ils peuvent recéler; les renseignements sont fournis en grande partie par l'étude des affleurements des couches de la région.

Nul ne devra songer à forer un puits artésien à Saint-Estève. On traverserait d'énormes bancs d'argile et de poudingues, pendant vers le Nord-Ouest, pour arriver aux calcaires du massif de l'Agnel, et l'on serait obligé de s'arrêter avant d'avoir trouvé le débouché souterrain d'un bassin d'alimentation suffisant.

Au contraire remontons l'Èze. Nous trouvons, à l'Espigon, l'épine dorsale du pli Saint-Sépulcre-de-Mirabeau prolongé, sous la forme d'un bombement du calcaire grossier. En continuant notre route, nous voyons les couches de *safre* pendre vers le Nord, éloignant ainsi de la Durance les eaux qu'elles reçoivent. Après la baisse du Tourrel, c'est l'inverse, les bancs pendent vers le Sud. La région Viade-Malafaire est donc l'emplacement d'un fond de cuvette (1) Les sources qui y naissent en sont d'ailleurs un indice. En ce point, on aurait des chances de trouver, en profondeur, une nappe d'eau jaillissante bien épurée par un long trajet à travers les *safres*.

Voudra-t-on se rendre compte des couches de terrains que l'on aurait à traverser ? on examinera celles qui ont été coupées par l'Eze, en amont et en aval du Tourrel, et l'on aura ainsi sous les yeux une reproduction, sensiblement

---

(1) Pli appelé *synclinal*. Le pli *anticlinal* forme le dôme ; ex. le Saint-Sépulcre-de-Mirabeau.

exacte, des terrains profonds, puisque ceux-ci sont la simple continuation des lits visibles. Il appartiendrait à un hydrologiste d'étudier la région *pour voir si elle est en outre susceptible de fournir une nappe assez abondante.*

Avant d'en terminer avec la géographie physique, je veux signaler l'existence de « marmites du diable » et de « lapiaz ».

Les premières sont des cavités en forme de marmite, creusées par les torrents rapides passant sur un lit rocheux; elles sont analogues, en somme, aux « trous d'eau » que font les tourbillons dans des terrains meubles; un mouvement giratoire, agitant des galets, leur permet de limer le fond en une sorte de cuvette. Le travail se poursuit, de nouveaux galets amenés par les eaux remplaçant ceux qui se sont usés. Ces marmites du diable s'observent, à Durance basse, près des Quatre-Tours. On en voit aussi à Régalon.

Les « lapiaz » sont des érosions très marquées qui sillonnent la surface des plateaux calcaires. Ils sont très nets sur le Saint-Sépulcre-de-Mirabeau. Leur origine est la suivante. Nous savons (p 195) que l'eau qui a filtré à travers l'humus dissout le calcaire; or, certaines veines de celui-ci sont plus facilement rongées, il en résulte des crevasses en tous sens, de profondeurs très variables, atteignant plus d'un mètre sur le Saint-Sépulcre. Au contraire, l'eau ne dissout pas l'argile contenue par la roche; aussi, quelque pur que soit le calcaire, il finit par rester à sa surface une terre rouge nommée « argile de décalcification ». On observe dans les grottes, des masses, souvent assez épaisses, de cette argile.

Lorsque la Basse Durance et ses affluents eurent creusé leurs lits jusqu'à quelques mètres au-dessous de leur niveau actuel, deux invasions marines successives pénétrèrent dans la vallée, formant une immense calanque.

La première de ces invasions déposa des argiles que l'on retrouve à Saint-Christophe et à Mérindol ; la deuxième a marqué son passage à Régalon par des sables avec fossiles, visibles dans les grottes.

Ni l'une ni l'autre n'a laissé de traces dans le canton de Pertuis.

La série des temps pliocènes fut à peu près clôturée par la dernière « poussée de croissance » des Alpes, accompagnée d'une période de ruissellements intenses.

Les pluies gonflaient les sources et leur donnaient une importance considérable.

Dissolvant le calcaire et l'abandonnant en arrivant à l'air, par le procédé chimique déjà signalé au sujet des stalactites (voir p. 198), ces eaux donnèrent des tufs (à Mirail, à Meyrargues, à Peyrolles, à Saint-Paul).

Dans le tuf, le calcaire se dépose autour des mille débris, feuilles, brins d'herbes, rameaux, fleurs, fruits qui sont tombés dans l'eau. La matière végétale se décompose, mais laisse un moulage fidèle où l'on reconnaît l'empreinte des plantes disparues ; nous pouvons aussi connaître la flore de l'époque. A Meyrargues on a noté : le pin de Montpellier, le chêne-blanc duveteux, le noyer, le micocoulier, le figuier, le laurier des Canaries, le lierre, le fustet, la vigne, l'érable de Naples, la clématite vulgaire. Ces tufs appartiennent déjà au quaternaire.

D'une façon générale, on constate que les plantes craignant les hivers rigoureux et celles qui redoutent les étés arides se trouvaient réunies. Le climat était donc assez uniforme et humide. Par suite du refroidissement général, la flore était cependant beaucoup moins sèche que pendant le miocène.

La faune de la fin du tertiaire est caractérisée par un éléphant *(Elephas Meridionalis)* qui disparut d'assez bonne heure, par l'hippopotame, le rhinocéros de Merck, le *Ma-*

chairodus (v. p. 193), un mastodonte, un cheval archaïque *(Equus Stenonis)*.

On peut dire que les espèces vivant alors appartenaient à des genres éteints ou représentés par d'autres espèces voisines, qui souvent ont émigré.

Ainsi par des transitions insensibles, soit pour l'aspect du sol, soit pour la forme des êtres vivants, on arrive à l'ère quaternaire.



CHAPITRE VII

L'ère quaternaire (Pléistocène)

L'ère quaternaire est qualifiée d'un mot; c'est l'âge de l'Homme.

Certains ont cru reconnaître les traces de l'industrie humaine dès le miocène ; mais des raisons scientifiques ont fait repousser cette hypothèse par d'autres. Ceux-ci, en effet, jugent inadmissible qu'une espèce non civilisée ait pu survivre aux modifications des milieux qui ont fait éteindre tant de genres entiers depuis le miocène.

Les éclats de silex invoqués par ceux qui croient à l'extrême antiquité de notre race ne sont pas toujours concluants. On a récemment signalé, dans des terrains éocènes, des silex analogues et certainement esquillés par des causes purement naturelles.

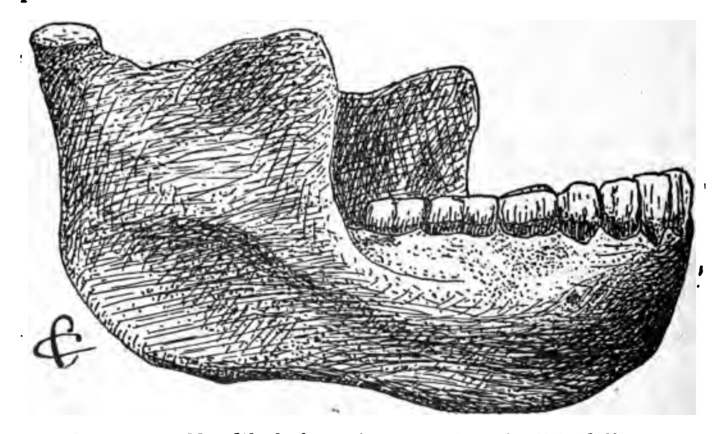


FIG. 15. — Mandibule humaine trouvée près d'Heidelberg

L'existence de l'homme vers le début du quaternaire n'est, au contraire, niée par personne.

En ces dernières années, on a trouvé près d'Heidelberg (Allemagne), à plus de vingt mètres de profondeur, dans des graviers, une mâchoire inférieure humaine, remarquable par l'énorme largeur de sa branche montante et par le fait que le menton est très fuyant (v. fig. 15). Ce dernier caractère se retrouve d'ailleurs dans diverses mandibules très anciennes découvertes en Europe.

Les ossements nous démontrent donc l'existence de notre race à une époque tellement reculée que les calculs les plus contradictoires essaient inutilement de fixer le nombre de milliers d'années qui se sont écoulées depuis.

Un autre témoignage de l'antiquité de l'homme nous a été transmis par les vestiges de son industrie. Si la branche qui lui a servi de massue s'est pourrie à la surface du sol, le galet qui a été utilisé a eu de grandes chances de subsister, tel qu'il a été laissé par l'ouvrier primitif.

L'étude de l'Homme et de son industrie forme le sujet de la deuxième partie de cet opuscule ; je la négligerai donc pour l'instant.

Si le quaternaire comprend, en principe, les siècles actuels, on a cependant pris l'habitude de réserver ce terme tout spécialement pour la période antérieure à l'existence du climat actuel. Ainsi quand on parle d'une faune quaternaire, on entend une faune postérieure à l'ère tertiaire, mais cependant disparue en partie depuis par suite de modifications climatériques.

On donne aussi à cette période le nom de pléistocène.

Elle n'a pas connu des variations géologiques pareilles à celles qui ont caractérisé les ères précédentes ; cependant l'homme a assisté à de grands mouvements du rivage de la mer. Ces oscillations ont eu une forte répercussion sur le régime de la Durance.

Tout d'abord on comprend que, lorsque le niveau de la mer s'abaissait, les eaux des fleuves ayant plus de pente se précipitaient en ravinant les dépôts antérieurs.

Au contraire, lorsque la Méditerranée envahissait la Camargue, les cailloux s'accumulaient dans la vallée, sans pouvoir être entraînés par une rivière au cours trop lent.

La Durance, après avoir, durant le pliocène, formé la Crau de Salon, en passant par le col de Lamanon (actuellement utilisé par le canal de Craponne), a ensuite lavé elle-même cette surface ; elle a enlevé de *quarante à cinquante mètres d'épaisseur*, n'y abandonnant que les plus gros galets, trop lourds pour être déplacés par des eaux insuffisamment rapides.

Elle est allée ensuite s'écouler dans le Rhône en passant au Nord des Alpines (1).

A ce moment elle paraît avoir disparu; on ne retrouve plus trace de ses alluvions. Que s'est-il passé ?

La mer, en envahissant le littoral, a rendu notre climat très humide, d'autant plus que le Sahara, également inondé, n'a plus pu nous envoyer ses vents chauds et secs.

Le début de cette période a été caractérisé par le grand développement des tufs, et aussi par la formation, surtout au pied du Luberon, d'épaisses nappes de cailloutis.

Une grande modification s'est ensuite produite dans le régime marin. La Méditerranée est descendue au moins à deux cents mètres au-dessous du niveau que nous lui connaissons. L'Italie et la Tunisie, rattachées, appartenaient à un seul continent, et les mêmes animaux se sont répandus sur les deux rives de la Méditerranée, Provence et Algérie. Eléphants et hippopotames s'ébattaient sur nos côtes élargies.

L'eau qui se précipitait en pluie dans le bas pays,

(1) On suppose qu'elle a alors formé les poudingues de la côte de Saint-Roch à Pertuis. Ces galets pourraient aussi avoir été déposés en même temps que ceux de La Brillanne.

tombait en neige dans les Alpes ; elle s'accumulait en glaciers, considérables, au lieu de s'écouler en torrents. C'est le phénomène auquel nous assistons, en petit, lorsque la Durance, en hiver, ne fournit plus qn'un débit très faible parce que les neiges des Alpes ne fondent pas. Il n'est pas nécessaire pour que le fait se produise, d'un grand abaissement de température dans la basse vallée (1).

Le nord de l'Europe a connu *plusieurs époques glaciaires ;* mais une seule d'entre elles semble (2) avoir formé un glacier durancien très important, qui est descendu jusqu'à Manosque. Alors le Rhône et l'Isère se réunissaient en un immense champ de glace qui s'étendait jusqu'à Lyon.

Ce manteau avait, par endroits, une épaisseur de près de mille sept cents mètres.

Le lent mouvement de descente du glacier entraîne des blocs, qui, semblables à des rabots gigantesques, sillonnent le fond de la vallée ; ainsi se produisent d'énormes quantités de déblais, de calibres variés, depuis les gros blocs, les graviers, les sables, jusqu'au fin limon gris que charrient les torrents alpins (3).

Lorsque le front du glacier fut parvenu à une basse altitude (à Manosque), l'air tiède des plaines fondit ce fleuve solidifié ; les eaux, d'abord peu abondantes, entraînèrent des sables. Ceux-ci furent répandus par la mer, qui baignait la Basse Provence, sur toute la partie Ouest des Bouches-du-Rhône, jusqu'au penchant de la Nerthe. La Durance reprit alors pendant quelque temps son ancien lit du col de Lamanon.

Elle accumula entre La Brillanne et Manosque d'énormes épaisseurs de galets.

(1) On a calculé que la température moyenne de cette époque n'était inférieure que de quatre degrés à celle de nos jours.

(2) Voir deux notes plus loin.

(3) C'est le limon qui empâte les canaux d'arrosage de notre plaine.

A ce moment, l'Eze passait au niveau de la ville moderne de Pertuis, déposant les galets que l'on observe dans la tranchée conduisant au cimetière actuel, comme au quartier du cimetière des Juifs.

D'une façon générale, les vallées anciennes sont à un niveau élevé ; elles ont une section très large et sont à profils arrondis. Au milieu de cette grande dépression, témoignant de l'importance des cours d'eau tertiaires, le torrent ou la rivière moderne a creusé un nouveau lit étroit et profond, de telle sorte que les deux rives du cours d'eau actuel sont formées par les « terrasses » d'anciennes alluvions ; ainsi la vallée a été creusée, puis les alluvions se sont entassées, avant d'être entamées par la nouvelle coupure.

Pour observer ces allures des terrains, il faut être en un point assez élevé pour embrasser d'un coup d'œil la topographie générale. Quand on *sait voir*, on retrouve ce faciès très souvent, même en des vallons où les eaux sont incapables d'alimenter, de nos jours, un ruisselet permanent.

Dans certains cas, le creusement du chenal profond n'est pas terminé. Pour examiner un curieux exemple de ce genre, il n'y a qu'à aller de la Tour à Saint-Martin-de-la-Brasque par la nouvelle route. Près des campagnes Tournel on peut étudier aisément une large vallée ancienne, avec lits surcreusés par les torrents actuels. Certains de ceux-ci forment des chutes, qui, dans la série des siècles, reculeront jusqu'au pied des côteaux voisins. De son côté, le torrent principal (dit le Rantanas) forme, en amont de Saint-Martin, une chute importante, destinée à remonter jusqu'au Luberon. L'affouillement, qui se produit à la base du seuil, provoque l'effondrement des roches composant sa partie supérieure. Mais cette marche est insignifiante pendant la durée d'une généra-

tion humaine, parce que nous traversons une période relativement sèche.

Le surcreusement des vallées qui se continue de nos jours, s'est effectué en partie durant une période très froide; mais, comme elle était sèche, malgré la basse température, le glacier durancien n'eut pas un mouvement offensif comparable à celui qu'il avait eu précédemment.

En résumé ce régime froid et sec succédait à une époque de grandes pluies assez froides, précédée par le grand glaciaire durancien (1), lui-même postérieur à une période chaude et humide.

A ces modifications de climat correspondent des changements dans les faunes. Voici quelques notions sur la succession de celles-ci durant le quaternaire.

Vers le début de cette ère, les mastodontes avaient disparu d'Europe et ne subsistaient plus qu'en Amérique. Deux espèces d'éléphants de pays chauds (*Elephas meridionalis,* puis *Elephas antiquus,* atteignant cinq mètres de hauteur) ont vécu en France, avec un rhinocéros conservant le type pliocène (*Rhinoceros Merckii),* avec l'hippopotame, le sanglier, le cheval, l'aurochs (sorte de bison), le cerf, le chevreuil, le lièvre, un rongeur plus grand que le castor (*Trogontherium),* l'hyène rayée, le *Machairodus* (v. p. 193), le lion des cavernes (plus grand que tous les félins actuels, ayant une tête

(1) M. D. Martin, qui a passé sa vie à étudier les dépôts de la Durance, n'admet qu'un glacier durancien. M. Boule ne croit pas que l'hippopotame soit revenu en Provence après en avoir été chassé par la rigueur du climat; il fonde son opinion sur les fouilles désormais classiques des *Bausse Rousse* qui n'ont pas montré le retour en arrière dans l'évolution de la faune. D'autre part, les silex de la Brillanne (voir au chap. suivant) étant postérieurs au grand glacier de la Durance de M. D. Martin, la succession de climats que je viens d'indiquer me paraît conforme aux vues de MM. Boule et D. Martin.

Les autres auteurs admettent au contraire que l'homme, après avoir lutté contre l'hippopotame, a vu deux grandes extensions glaciaires.

intermédiaire entre celle du lion et celle du tigre), le lion proprement dit, le léopard, l'ours des cavernes (à front bombé, le plus grand des ours).

Lentement cette liste se modifia. L'hippopotame disparu, ne trouvant plus, sous nos climats, les rivières chaudes où il vit.

Au contraire arriva le mammouth *(Elephas primigenius)*, qui craignait la chaleur : couvert de longs poils débordant d'une toison laineuse de 0m13 d'épaisseur ; il était accompagné d'un rhinocéros *(R. tichorinus)*, également pourvu d'une fourrure et ayant sur le nez deux cornes dont l'une atteignait 0m80 de long, du bœuf primitif, deux fois plus gros que le nôtre, du bœuf musqué, du cerf à grandes cornes (3 mètres d'envergure), du renne, du cerf du Canada, du bouquetin, de la marmotte, du loup, du renard. Divers animaux, existant précédemment (cheval, aurochs, daim, cerf ordinaire, chevreuil) ont subsisté jusqu'à nos jours. L'hyène rayée était remplacée par l'hyène des cavernes, tandis que l'ours gris ou ours féroce succédait à l'ours des cavernes.

Le climat se refroidissant encore, la faune prit un caractère de plus en plus nettement boréal. La marmotte et le chamois animaient nos plaines ; le renard bleu vivait en France. Le renne y était très commun ; on l'a retrouvé jusqu'aux environs de Menton ; on a même nommé « âge du renne » l'époque où, très abondant, il a été, pour l'homme, un gibier précieux.

Enfin est arrivée l'époque actuelle. Le chamois et la marmotte se sont réfugiés dans les montagnes. Le renne a émigré vers le Nord de l'Europe, avec le renard bleu, le mammouth, le rhinocéros à toison. Ces deux derniers se sont éteints en Sibérie, où se retrouvent parfois encore, conservés dans la glace, leurs cadavres non décomposés.

